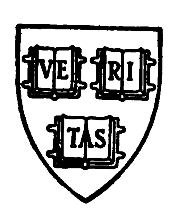



VE
RI
TAS

L'Heptaméron

DES NOUVELLES

DE

LA ROYNE DE NAVARRE

L'Heptaméron
DES NOUVELLES

DE MARGUERITE D'ANGOULESME

ROYNE DE NAVARRE

Texte des Manuscrits

AVEC NOTES, VARIANTES ET GLOSSAIRE

PAR FRÉDÉRIC DILLAYE

NOTICE PAR A. FRANCE

TOME DEUXIÈME

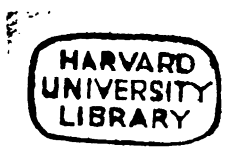


PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

27-31, PASSAGE CHOISEUL, 27-31

M D CCC LXXIX


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY



NOVVELLE DIX NEVFVIESME.

Paulyne voyant qu'vn gentil homme qu'elle n'aymoit moins que luy elle, pour les deffenses à luy faictes de ne parler iamais à elle, s'estoit allé rendre religieux en l'Obseruance, entra en la religion de Saincte Claire où elle fut receue & voylée, mettant à execution le desir qu'elle auoit eu de rendre la fin de l'amytié du gentil homme & d'elle semblable en habit, etat & forme de viure.



AU temps du marquis de Mantoue, qui auoit espousé la seur du duc de Ferrare[1], y auoit en la maison de la duchesse vne damoiselle nommée Pauline, laquelle estoit tant aymée d'vn gentil homme seruiteur du marquis, que la grandeur de son amour faisoit esmerueiller tout le monde, veu qu'il estoit pauure & tant gentil compaignon qu'il debuoit chercher pour l'amour que luy portoit son maistre quelque femme riche : mais il luy sembloit que tout le tresor du monde estoit en

Pauline, lequel en l'efpoufant il cuidoit poffeder. La marquife defirant que par fa faueur Pauline fuft mariée plus richement, l'en degouftoit le plus qu'il luy eftoit poffible & les empefchoit fouuent de parler enfemble, leur remonftrant que fi le mariaige fe faifoit, ils feroient les plus pauures & miferables de toute l'Italie. Mais cefte raifon ne pouuoit entrer en l'entendement du gentil homme. Pauline de fon cofté diffimuloit le mieulx qu'elle pouuoit fon amitié; toutesfois elle n'en penfoit pas moins. Cefte amitié dura longuement auecq cefte efperance que le temps leur apporteroit quelque meilleure fortune. Durant lequel vint vne guerre[2] où ce gentil homme fut prins prifonnier auec vng François qui n'eftoit moins amoureux en France queluy en Italie. Et quand ilz fe trouuerent compaignons de leurs fortunes, ils commencerent à defcouurir leurs fecrets l'vn à l'autre. Et confeffa le François que fon cueur eftoit ainfi que le fien prifonnier, fans luy nommer le lieu. Mais pour eftre tous deux au feruice du marquis de Mantoue, fçauoit bien ce gentil homme françois que fon compaignon aimoit Pauline, & pour l'amitié qu'il auoit en fon bien & profit luy confeilloit d'en ofter fa fantaifie. Ce que le gentil homme italien iuroit n'eftre en fa puiffance; & que fi le marquis de Mantoue pour recompenfe de fa prifon & des bons feruices qu'il luy auoit faicts ne luy donnoit s'amie, il s'en iroit rendre

cordelier & ne feruir
Dieu. Ce que fon c
croire, ne voyant en
religion que la deuotio
Au bout de neuf mo
homme françoys, & pa
tant qu'il meift fon
& pourchaffa le plus q
uers le marquis & la r
Pauline. Mais il n'y p
gner, luy mettant deu
où il leur faudroit tou
de tous coftez les par
pion ; & luy defendir
parler à elle, à fin que
aller par l'abfence & in
Et quand il veid qu
beir, demanda congié
adieu à Pauline, & pui
leroit à elle : ce qui
l'heure il commença à
eft, Pauline, que le ci
nous, non feulement p
nous marier enfemble,
ofter la veue & la par
& maiftreffe nous ont
mandement qu'ils fe p
en vne parole ils ont
les corps ne fçauroient
monftrans bien par c
amour ne pitié n'entre

ſçay bien que leur fin eſt de nous marier chaſcun bien & richement : car ils ignorent que la vraye richeſſe giſt au contentement; mais ſi m'ont ils faict tant de mal & de deſplaiſir qu'il eſt impoſſible que iamais de bon cueur ie leur puiſſe faire ſeruice. Ie croy bien que ſi iamais ie n'euſſe parlé de mariage, ils ne ſont pas ſi ſcrupuleux qu'ils ne m'euſſent aſſez laiſſé parler à vous, vous aſſeurant que i'aimerois mieulx mourir que changer mon opinion en pire, après vous auoir aymé d'vne amour ſi honneſte & vertueuſe & pourchaſſé enuers vous ce que ie vouldrois defendre enuers tous. Et pour ce qu'en vous voyant ie ne ſçaurois porter ceſte dure penitence, & que en ne vous voyant mon cueur qui ne peut demeurer vuide, ſe rempliroit de quelque deſeſpoir dont la fin ſeroit malheureuſe : ie me ſuis deliberé & dès long temps de me mettre en religion : non que ie ſçaiche très bien qu'en tous eſtats l'homme ſe peut ſauluer; mais pour auoir plus de loiſir de contempler la bonté diuine, laquelle, i'eſpere, aura pitié des fautes de ma ieuneſſe, & changera mon cueur pour autant aimer les choſes ſpirituelles qu'il a faict les temporelles. Et ſi Dieu me faict la grace de pouuoir gaingner la ſienne, mon labeur ſera inceſſamment employé à prier Dieu pour vous. Vous ſuppliant par ceſte amour tant ferme & loyale qui a eſté entre nous deux, auoir memoire de moy en voz oraiſons & prier Noſtre Seigneur qu'il me donne autant

de confiance en ne vous voyant poinct qu'il m'a donné de contentement en vous regardant. Et pour ce que i'ay toute ma vie esperé auoir de vous par mariaige ce que l'honneur & la conscience permettent, ie me suis contenté d'esperance. Mais maintenant que ie la perds, & que ie ne puis iamais auoir de vous le traictement qui appartient à vn mary, au moins pour dire adieu, ie vous supplie me traicter en frere, & que ie vous puisse baiser. La pauure Pauline, qui tousiours lui auoit esté assez rigoureuse, congnoissant l'extremité de sa douleur & l'honnesteté de sa requeste que en tel desespoir se contentoit d'vne chose si raisonnable, sans luy respondre aultre chose luy va iecter les bras au col, pleurant auecq vne si grande vehemence que la parole, la voix & la force luy defaillirent, & se laissa tumber entre ses bras esuanouye : dont la pitié qu'il en eut auecq l'amour & la tristesse, luy en feirent faire autant, tant que l'vne de ses compaignes les voyant tumber l'vn d'vn costé & l'autre de l'autre, appella du secours qui à force de remedes les feit reuenir.

Alors Pauline, qui auoit desiré de dissimuler son affection, fut honteuse quand elle s'apparceut qu'elle l'auoit monstrée si vehemente. Toutesfois la pitié du pauure gentil homme seruit à elle de iuste excuse; & ne pouuant plus porter ceste parole de dire adieu pour iamais, s'en alla vistement le cueur & les dents si serrez

qu'en entrant dans ſon logis, comme vn corps ſans eſprit, ſe laiſſa tumber ſur ſon liċt, & paſſa la nuiċt en ſi piteuſes lamentations que ſes ſeruiteurs penſoient qu'il euſt perdu tous ſes parens & amis & tout ce qu'il pouuoit auoir de biens ſur la terre. Le matin, ſe recommanda à Noſtre Seigneur, & après qu'il eut departy à ſes ſeruiteurs le peu de bien qu'il auoit & prins auec luy quelque ſomme d'argent, defendit à ſes gens de le ſuyure, & s'en alla tout ſeul à la religion de l'Obſeruance[3] demander l'habit, deliberé de iamais n'en partir. Le gardien qui autresfois l'auoit veu, penſa au commencement que ce fuſt mocquerie ou ſonge; car il n'y auoit en tout le pays gentil homme qui moins que luy euſt grace ou condition de cordelier, pour ce qu'il auoit en luy toutes les bonnes & honneſtes vertus que l'on euſt ſceu deſirer en vng gentil homme. Mais après auoir entendu ſes paroles & veu ſes larmes coulans ſur ſa face comme ruiſſeaulx, ignorant dont en venoit la ſource, le receut humainement. Et bien toſt après voyant ſa perſeuerance luy bailla l'habit qu'il receut deuotement; dont furent aduertiz le marquis & la marquiſe, qui le trouuerent ſi eſtrange que à peine le pouuoient ils croire. Pauline pour ne ſe monſtrer ſubieċte à nulle amour, diſſimula le mieulx qu'il luy fut poſſible le regret qu'elle auoit de luy, en ſorte que chaſcun diſoit qu'elle auoit bien toſt oublié la grande affeċtion de ſon loyal

feruiteur. Et ainfi paffa cinq ou fix mois fans en faire autre demonftrance. Durant lequel temps luy fut par quelque religieux monftrée vne chanfon que fon feruiteur auoit compofée vng peu après qu'il eut prins l'habit. De laquelle le chant eft italien & affez commun : mais i'en ay voulu traduire les mots en françois le plus près qu'il m'a efté poffible, & font tels :

Que dira elle,
Que fera elle
Quand me verra de fes yeulx
Religieux ?

Las ! la pauurette,
Toute feullette,
Sans parler longtemps fera
Efcheuelée,
Defconfolée.
L'eftrange cas penfera :
Son penfer par auanture
En monaftere & clofture
A la fin la conduira :
Que dira elle, &c.

Que diront ceulx
Qui de nous deux
Ont l'amour & bien priué ?
Voyans qu'amour
Par vn tel tour
Plus parfaict ont approuué.
Regardans ma confcience
Ils en auront repentance,
Et chacun d'eulx en pleurera.
Que dira elle, &c.

Et s'ils venoient,
Et nous tenoient
Propos pour nous diuertir,
Nous leur dirons
Que nous mourrons
Icy, sans iamais partir.
Puis que leur rigueur rebelle
Nous feit prendre robbe telle,
Nul de nous ne la lairra.
Que dira elle, &c.

Et si prier
De marier
Nous viennent, pour nous tenter,
En nous disant
L'estat plaisant
Qui nous pourroit contenter :
Nous respondrons que nostre ame
Est de Dieu amie & femme,
Qui poinct ne la changera.
Que dira elle, &c.

O amour forte,
Qui ceste porte
Par regret m'as faict passer,
Fais qu'en ce lieu
De prier Dieu
Ie ne me puisse lasser :
Car nostre amour mutuelle
Sera tant spirituelle
Que Dieu s'en contentera.
Que dira elle, &c.

Laissons les biens
Qui sont lyens
Plus durs à rompre que fer :
Quittons la gloire

Qui l'ame noire
Par orgueil meine en enfer.
Fuyons la concupiſcence,
Prenons la chaſte innocence
Que Ieſus nous donnera.
Que dira elle, &c.

Viens donq, amie,
Ne tarde mie
Après ton parfaict amy :
Ne crains à prendre
L'habit de cendre,
Fuyant ce monde ennemy :
Car d'amitié viue & forte
De ſa cendre fault que ſorte
Le phoenix qui durera.
Que dira elle, &c.

Ainſi qu'au monde
Fut pure & munde
Noſtre parfaicte amitié ;
Dedans le cloiſtre
Pourra paroiſtre
Plus grande de la moictié.
Car amour loyal & ferme,
Qui n'a iamais fin ne terme
Droict au ciel nous conduira.
Que dira elle, &c.

Quand elle eut bien au long leu ceſte chanſon, eſtant à part en vne chappelle, ſe meiſt ſi fort à pleurer qu'elle arrouſa tout le papier de larmes. Et n'euſt eſté la craincte qu'elle auoit de ſe monſtrer plus affectionnée qu'il n'appartient, n'euſt failly de s'en aller inconti-

nent mettre en quelque hermitaige, ſans iamais veoir creature du monde : mais la prudence qui eſtoit en elle la contraingnit encores pour quelque temps diſſimuler. Et combien qu'elle euſt prins reſolution de laiſſer entierement le monde, ſi faingnit elle tout le contraire, & changeoit ſi fort ſon viſaige qu'eſtant en compagnie ne reſſembloit de rien à elle meſme. Elle porta en ſon cueur ceſte deliberation couuerte cinq ou ſix mois ſe monſtrant plus ioyeuſe qu'elle n'auoit de couſtume. Mais vng iour alla auecq ſa maiſtreſſe à l'Obſeruance oyr la grand meſſe ; & ainſi que le preſtre, diacre & ſoubz-diacre ſailloient du reueſtiaire pour venir au grand autel, ſon pauure ſeruiteur qui encores n'auoit parfaict l'an de ſa probation[4], ſeruoit d'acolite, portoit les deux canettes en ſes deux mains, couuertes d'vne toile de ſoye & venoit le premier ayant les oeilz contre terre. Quand Pauline le veid en tel habillement où ſa beaulté & grace eſtoient pluſtoſt augmentées que diminuées, fut ſi eſmeue & troublée que pour couurir la cauſe de la couleur qui luy venoit au viſaige, ſe print à touſſer. Et ſon pauure ſeruiteur, qui entendoit mieulx ce ſon là que celuy des cloches de ſon monaſtere, n'oſa tourner ſa teſte, mais en paſſant deuant elle ne peuſt garder ſes oeilz qu'ils ne prinſſent le chemin que ſi long temps ils auoient tenu. Et en regardant piteuſement Pauline, fut ſi ſaiſy du feu qu'il penſoit quaſy eſteint qu'en le voulant plus

couurir qu'il ne pouuoit, tumba tout de ſon hault à terre deuant elle. Et la craincte qu'il eut que la cauſe en fuſt congneue luy feit dire que c'eſtoit le paué de l'égliſe qui eſtoit rompu en ceſt endroict. Quand Pauline congneut que le changement d'habit ne luy auoit pas changé le cueur[5], & qu'il y auoit ſi long temps qu'il s'eſtoit rendu que chacun penſoit qu'elle l'euſt oblié, ſe delibera de mettre à execution le deſir qu'elle auoit eu de rendre la fin de leur amitié ſemblable en habit, eſtat & forme de viure comme elle auoit eſté viuant en vne maiſon, ſoubz pareil maiſtre & maiſtreſſe. Et pour ce que elle auoit plus de quatre mois auparauant donné ordre à tout ce qui luy eſtoit neceſſaire pour entrer en religion, vng matin demanda congé à la marquiſe d'aller oyr la meſſe à Saincte Claire[6], ce qu'elle luy donna, ignorant pourquoy elle le demandoit. Et en paſſant deuant les Cordeliers pria le gardien de luy faire venir ſon ſeruiteur, qu'elle appelloit ſon parent. Et quand elle le veid en vne chapelle à part, luy diſt : Si mon honneur euſt permis qu'auſſi toſt que vous ie me fuſſe oſé mettre en religion ie n'euſſe tant attendu ; mais ayant rompu par ma patience les opinions de ceux qui plus toſt iugent mal que bien, ie ſuis deliberée de prendre l'eſtat, la robbe & la vie telle que ie voy la voſtre, ſans m'enquerir quel il y faict. Car ſi vous y auez du bien, i'en auray ma part ; & ſi vous y recepuez du mal ie n'en veulx eſtre

exempte : car par tel chemin que vous irez en paradis ie vous veulx ſuiure : eſtant aſſeurée que celuy qui eſt le vray, parfaict & digne d'eſtre nommé amour, nous a tirez à ſon ſeruice par vne amitié honneſte & raiſonnable, laquelle il conuertira par ſon ſainct Eſperit du tout en luy : vous priant que vous & moy oblyons le corps qui perit & tient du vieil Adam, pour recepuoir & reueſtir celuy de noſtre eſpoux Ieſus Chriſt. Ce ſeruiteur religieux fut tant aiſe & tant content d'oyr ſa ſaincte volunté, qu'en plorant de ioye luy fortifia ſon opinion le plus qu'il luy fut poſſible, luy diſant que puis qu'il ne pouuoit plus auoir d'elle au monde autre choſe que la parole, il ſe tenoit bien heureux d'eſtre en lieu où il auroit touſiours moyen de la recepuoir, & qu'elle feroit telle que l'vn & l'autre n'en pourroit que mieulx valoir, viuans en vn eſtat d'vn amour, d'vn cueur & d'vn eſprit tirez de la bonté de Dieu, lequel il ſupplioit les tenir en ſa main en laquelle nul ne peut perir. Et en ce diſant & plorant d'amour & de ioye, luy baiſa les mains, mais elle abbaiſſa ſon viſaige iuſques à la main, & ſe donnerent par vraye charité le ſainct baiſer de dilection. Et en ce contentement ſe partit Pauline, & entra en la religion de Saincte Claire, où elle fut receue & voilée.

Ce que après elle feit entendre à madame la marquiſe, qui en fut tant eſbahie qu'elle ne le pouuoit croire, mais s'en alla le lendemain au

monaſtere pour la veoir & s'efforcer de la diuertir de ſon propos. A quoy Pauline luy feit reſponſe que ſi elle auoit eu puiſſance de luy oſter vng mary de chair, l'homme du monde qu'elle auoit le plus aymé, elle s'en debuoit contenter, ſans chercher de la vouloir ſeparer de celuy qui eſtoit immortel & inuiſible, car il n'eſtoit pas en ſa puiſſance ni de toutes les creatures du monde. La marquiſe voyant ſon bon vouloir, la baiſa, la laiſſant non ſans grand regret. Et depuis veſquirent Pauline & ſon ſeruiteur ſi ſainctement & deuotement en leur obſeruance, que l'on ne doibt doubter que celuy duquel la fin de la loy eſt charité ne leur diſt à la fin de leur vie, comme à la Magdelaine, que leurs pechez leur eſtoient pardonnez veu qu'ils auoient beaucoup aymé, & qu'il ne les retiraſt en paix au lieu où la recompenſe paſſe tous les merites des hommes.

Vous ne pouuez icy nier, mes dames, que l'amour de l'homme ne ſe ſoit montrée la plus grande ; mais elle luy fut ſi bien rendue que ie voudrois que tous ceux qui s'en meſlent fuſſent autant recompenſez. — Il y auroit doncques, diſt Hircan, plus de fols & de folles declairez qu'il n'y en eut oncques ? — Appelez vous follie, diſt Oiſille, d'aymer honneſtement en la ieuneſſe, & puis de conuertir ceſt amour du tout à Dieu ? Hircan, en riant, luy reſpondit : Si melancolie & deſeſpoir ſont louables ie

diray que Pauline & fon feruiteur font bien dignes d'eftre louez. — Si eft ce, dift Geburon, que Dieu a plufieurs moyens de nous tirer à luy, dont les commencemens femblent eftre mauluais, mais la fin en eft bonne. — Encores ay ie vne opinion, dift Parlamente, que iamais homme n'aymera parfaictement Dieu qu'il n'ait parfaictement aymé quelque creature en ce monde. — Qu'appelez vous parfaictement aymer? dift Saffredent : eftimez vous parfaicts amans ceulx qui font tranfiz & qui adorent les dames de loing, fans ofer monftrer leur volunté? — I'appelle parfaicts amans [7], luy refpondit Parlamente, ceulx qui cherchent en ce qu'ils aiment quelque perfection, foit beaulté, bonté ou bonne grace; toufiours tendans à la vertu, & qui ont le cueur fi hault & fi honnefte qu'ils ne veulent pour mourir mettre leur fin aux chofes baffes que l'honneur & la confcience reprouuent; car l'ame qui n'eft creée que pour retourner à fon fouuerain bien, ne faict tant qu'elle eft dedans ce corps que defirer d'y paruenir. Mais à caufe que les fens par lefquels elle en peut auoir nouuelles, font obfcurs & charnels par le peché du premier pere, ne luy peuuent monftrer que les chofes vifibles plus approchantes de la perfection, après quoi l'ame court, cuidans trouuer en vne beaulté exterieure, en vne grace vifible & aux vertuz morales, la fouueraine beaulté, grace & vertu. Mais quand elle les a cherchez & experimentez

& elle n'y trouue point celuy qu'elle ayme, elle paſſe oultre, ainſi que l'enfant, ſelon ſa petiteſſe ayme les poupines[8] & aultres petites choſes, les plus belles que ſon oeil peut veoir ; & eſtime richeſſes d'aſſembler des petites pierres : mais en croiſſant aime les poupines viues & amaſſe les biens neceſſaires pour la vie humaine. Mais quand il congnoiſt par plus grande experience que es choſes territoires n'y a perfection ne felicité, deſire chercher le facteur & la ſource d'icelle. Toutesfois ſi Dieu ne luy ouure l'oeil de foy, ſeroit en danger de deuenir d'vn ignorant vng infidele philoſophe. Car foy ſeulement peut monſtrer & faire receuoir le bien que l'homme charnel & animal ne peut entendre.— Ne voyez vous pas bien, diſt Longarine, que la terre non cultiuée portant beaucoup d'herbes & d'arbres, combien qu'ils ſoient inutiles, eſt deſirée pour l'eſperance qu'elle apportera bon fruict, quand il y ſera ſemé ; auſſi le cueur de l'homme qui n'a nul ſentiment d'amour aux choſes viſibles, ne viendra iamais à l'amour de Dieu par la ſemence de ſa parole, car la terre de ſon cueur eſt ſterile, froide & damnée. — Voila pourquoy, diſt Saffredent, la plus part des docteurs ne ſont ſpirituels ; car ils n'aymeront iamais que le bon vin & chamberieres laides & ordes, ſans experimenter que c'eſt d'aymer dames honneſtes[9]. — Si ie ſçauois bien parler latin, diſt Simontault, ie vous allegueroye que ſainct Iehan dict : Que celuy qui n'ayme

ſon frere qu'il veoit, comment aimera il Dieu qu'il ne veoit poinɛ̃t ? car par les choſes viſibles on eſt tiré à l'amour des inuiſibles. — Mais, diſt Ennaſuitte, *qui eſt ille, & laudabimus eum*[10], ainſi parfaiɛ̃t que vous le diɛ̃tes ? — Il y en a, reſpondit Dagoucin, qui ayment ſi fort & ſi parfaiɛ̃tement qu'ils aimeroient autant mourir que de ſentir vng deſir contre l'honneur & la conſcience de leur maiſtreſſe, & ſi ne veullent qu'elle ne autres s'en apperçoiuent. — Ceux là, dit Saffredent, ſont de la nature de la camalercite[11] qui vit de l'aer. Car il n'y a homme au monde qui ne deſire declairer ſon amour & de ſçauoir eſtre aymé : & ſi croy qu'il n'eſt ſi forte fiebure d'amitié qui ſoubdain ne paſſe quand on congnoiſt le contraire. Quant à moy, i'en ay veu des miracles euidentz. — Ie vous prie, diſt Ennaſuitte, prenez ma place & nous racomptez de quelqu'vn qui ſoit reſſuſcité de mort à vie pour congnoiſtre en ſa dame le contraire de ce qu'il deſiroit. — Ie crains tant, diſt Saffredent, de deſplaire aux dames de qui i'ai eſté & ſeray toute ma vie ſeruiteur, que ſans exprès commandement ie n'euſſe oſé racompter leurs imperfeɛ̃tions ; mais pour obeir ie n'en celeray la verité.





NOVVELLE VINGTIESME.

Le sieur de Ryant fort amoureux d'vne dame veuue, ayant connu en elle le contraire de ce qu'il desiroit & qu'elle luy auoit souuent persuadé, se saisit si fort, qu'en vn instant le depit eut puissance deteindre le feu que la longueur du tems ny l'occasion n'auyoent sceu amortir



U pays de Daulphiné, y auoit vn gentil homme, nommé le seigneur de Riant[1], de la maison du Roy François premier[2], autant beau & honneste gentil homme qu'il estoit possible de veoir. Il fut longuement seruiteur d'vne dame veufue, laquelle il aymoit & reueroit tant de paour qu'il auoit de perdre sa bonne grace que ne l'osoit importuner de ce qu'il desiroit le plus. Et luy qui se sentoit beau & digne d'estre aymé croyoit fermement ce qu'elle luy iuroit souuent, c'est qu'elle l'aimoit plus que tous les hommes du monde; & que si elle estoit contraincte de faire quelque chose pour vn gentil homme, ce seroit pour luy

feullement, comme le plus parfaict qu'elle auoit iamais congneu, le priant de fe contenter fans oultrepaffer de cefte honnefte amitié. Et d'aultre part l'affeuroit fi fort que fi elle congnoiffoit qu'il pretendift davantaige, fans fe contenter de la raifon, que du tout il la perdroit. Le pauure gentil homme non feullement fe contentoit, mais fe tenoit très heureux d'auoir gaingné le cueur de celle où il penfoit tant d'honnefteté. Il feroit long de vous racompter le difcours de fon amitié, la longue frequentation qu'il eut auecq elle, les voyages qu'il faifoit pour la venir veoir. Mais pour venir à la conclufion, ce pauure martir d'vn feu fi plaifant que plus on brufle plus on en veult bruffler, cherchoit toufiours le moyen d'augmenter fon martire. Vng iour luy print fantaifie d'aller veoir en pofte celle qu'il aymoit plus que luy mefmes & quil eftimoit pardeffus toutes les femmes du monde. Luy arriué en fa maifon demanda où elle eftoit ; on luy dift qu'elle ne faifoit que venir de vefpres & eftoit entrée en fa garenne pour paracheuer fon feruice. Il defcendit de cheual & s'en alla tout droit en cefte garenne où elle eftoit, & trouua fes femmes qui luy dirent qu'elle s'en alloit toute feule promener en vne grande allée. Il commença à plus que iamais efperer quelque bonne fortune pour luy. Et le plus doulcement qu'il peut, fans faire vn feul bruict, la chercha le mieulx qu'il luy fut poffible, defirant fur toutes chofes de

la pouuoir trouuer ſeule. Mais, quand il fut près d'vn pauillon faict d'arbres pliez, lieu tant beau & plaiſant qu'il n'eſtoit poſſible de plus, entra ſoubdainement là comme celuy à qui tardoit de veoir ce qu'il aymoit. Mais il trouua à ſon entrée la damoiſelle couchée deſſus l'herbe entre les bras d'vn palefrenier de ſa maiſon, auſſi laid, ord & infame, que de Riant eſtoit beau, honneſte & aimable. Ie n'entreprendz pas de vous paindre le deſpit qu'il eut, mais il fut ſi grand qu'il eut puiſſance en vng moment d'eſteindre le feu que la longueur du temps ni l'occaſion n'auoient ſceu faire. Et autant remply de deſpit qu'il auoit eu d'amour luy diſt : Madame, prou vous face [3] auiourd'hy par voſtre meſchanceté congneue ſuis gueri & deliuré de la continuelle douleur dont honneſteté que i'eſtimois en vous eſtoit l'occaſion. Et ſans autre adieu s'en retourna plus viſte qu'il n'eſtoit venu. La pauure femme ne luy feit autre reſponſe ſinon de mettre la main deuant ſon viſaige ; car puis qu'elle ne pouuoit couurir ſa honte couurit elle ſes oeilz pour ne veoir celuy qui la voyoit trop clairement, nonobſtant ſa diſſimulation.

Parquoy, mes dames, ie vous ſupplie, ſi vous n'auez volunté d'aymer parfaictement, ne vous penſez poinct diſſimuler à vng homme de bien, & luy faire deſplaiſir pour voſtre gloire : car les hypocrites ſont payez de leurs loyers, & Dieu fauoriſe ceulx qui ayment naïfuement. —

Vrayement, dift Oifille, vous nous l'auez gardé bonne pour la fin de la iournée. Et fi ce n'eftoit que nous auons tous iuré de dire verité, ie ne fçauroys croire que vne femme de l'eftat dont elle eftoit fceut eftre fi mefchante de l'ame quant à Dieu & du corps, laiffant vng fi honnefte gentil homme pour vng fi villain muletier. — Helas ! Madame, dift Hircan, fi vous fçauiez la difference qu'il y a d'vn gentil homme qui toute fa vie a porté le harnois & fuiuy la guerre, auprès d'vn varlet bien nourry fans bouger d'vn lieu, vous excuferiez cefte pauure vefue. — Ie ne croy pas, Hircan, dift Oifille, quelque chofe que vous en dictes, que vous puiffiez recepuoir nulle excufe d'elle. — I'ay bien oy dire, dift Simontault, qu'il y a des femmes qui veulent auoir des euangeliftes pour prefcher leur vertu & leur chafteté, & leur font la meilleure chere qu'il leur eft poffible & la plus priuée, les affeurant que fi la confcience & l'honneur ne les retenoient elles leur accorderoient leurs defirs. Et les pauures fots, quand en quelque compaignie parlent d'elles, iurent qu'ils mettroient leur doigt au feu fans brufler, pour fouftenir qu'elles font femmes de bien : car ils ont experimenté leur amour iufques au bout. Ainfi fe font louer par les honneftes hommes celles qui à leurs femblables fe monftrent telles qu'elles font, & choififfent ceulx qui ne fçauroient auoir hardieffe de parler : & s'ils en parlent pour leur orde & vile condition ne fe-

roient pas creuz. — Voila, dift Longarine, vne opinion que i'ay autresfois oy dire aux plus ialoux & foupfonneux hommes, mais c'eft peindre vne chimere : car combien qu'il foit aduenu à quelque pauure malheureufe fi eft ce chofe qui ne fe doibt foupfonner en aultre. — Or, leur dift Parlamente, tant plus auant nous entrons en ce propos, & plus ces bons feigneurs icy drapperont fur la tiffure[4] de Simontault & tout à noz defpens. Parquoy il vault mieulx aller oyr vefpres, à fin que ne foyons tant attendues que nous fufmes hier.

La compaignie fut de fon opinion, & en allant Oifille leur dift : Si quelqu'vn de vous rend graces à Dieu d'auoir en cefte iournée dict la verité des hiftoires que nous auons racomptées, Saffredent luy doibt requerir pardon d'auoir rememoré vne fi grande villenie contre les dames. — Par ma foy, refpondit Saffredent, combien que mon compte foit veritable fi eft ce que ie l'ay oy dire. Mais quand ie vouldroye faire le rapport du cerf à veue d'œil[5], ie vous ferois faire plus de fignes de croix de ce que ie fçay des femmes que l'on n'en faict à facrer vne eglife. — C'eft bien loing de fe repentir, dift Geburon, quand la confeffion aggraue le peché. — Puifque vous auez telle opinion des femmes, dift Parlamente, elles vous deburoient priuer de leur honnefte entretenement & priuaultez. Mais il luy refpondit : Aucunes ont tant vfé en mon endroict du confeil que vous

leur donnez en m'efloignant & feparant des chofes iuftes & honneftes que fi ie pouuois dire pis & pis faire à toutes, ie ne m'y efpargneroie pour les inciter à me venger de celle qui me tient fi grand tort. En difant ces paroles, Parlamente meit fon touret de nez [6], & auecq les autres entra dedans l'eglife, où ils trouuerent vefpres très bien fonnées, mais ils n'y trouuerent pas vng religieux pour les dire, pource qu'ils auoient entendu que dedans le pré s'affembloit cefte compaignie pour y dire les plus plaifantes chofes qu'il eftoit poffible : & comme ceulx qui aymoient mieulx leurs plaifirs que les oraifons, s'eftoient allé cacher dedans vne foffe, le ventre contre terre derriere vne haye fort efpeffe. Et là auoient fi bien efcouté les beaulx comptes qu'ils n'auoient point oy fonner la cloche de leur monaftere. Ce qui parut bien quant ils arriuerent en telle hafte que quafi l'alaine leur failloit à commencer vefpres. Et quand elles furent dictes, confefferent à ceulx qui leur demandoient l'occafion de leur chant tardif & mal entonné que ce auoit efté pour les efcouter. Parquoy voyans leur bonne volunté, leur fut permis que tous les iours affifteroient derriere la haye, affis à leur aife. Le foupper fe paffa ioyeufement en releuant les propos qu'ils n'auoient pas mis à fin dans le pré, qui durerent tout le long du foir, iufques à ce que la dame Oifille les pria de fe retirer à fin que leur efprit fuft plus prompt le lendemain, après

vn bon & long repos dont elle difoit que vne heure auant mynuiɑ̃ valoit mieulx que trois après. Ainfi s'en allant chacun en fa chambre fe partit cefte compaignie mettant fin à cefte feconde iournée.

FIN DE LA DEVXIESME IOVRNÉE.

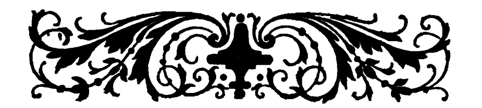




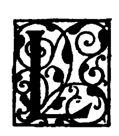
TROISIESME IOVRNÉE.

En

LA TROISIESME IOVRNÉE
ON DEVISE DES DAMES QVI EN LEVR
AMYTIÉ N'ONT CERCHÉ NVLLE FIN QVE
L'HONNESTETÉ ET DE L'HYPOCRISYE
ET MECHANCETÉ DES RELIGIEVX.

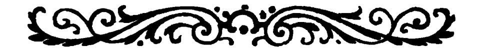


PROLOGVE.



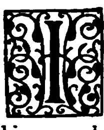
E matin la compaignye ne fceut fi toft venir en la falle qu'elle n'y trouuaft madame Oifille qui auoit plus de demie heure auant eftudié la leçon qu'elle debuoit lire; & fi le premier & fecond iour elle les auoit rendus contens, elle n'en feyt moins le troifiefme. Et n'euft efté que vng des religieux les vint querir pour aller à la grand meffe, ils ne l'euffent oye, leur contemplation les empefchant d'oyr la cloche. La meffe oye bien deuotement, & le difner paffé bien fobrement pour n'empefcher par les viandes leur memoire à s'acquicter chafcun en fon reng le mieulx qu'il feroit pof-

fible, fe retirerent en leurs chambres à vifiter leurs regiftres, attendant l'heure accouftumée d'aller au pré ; laquelle venue ne faillirent à ce beau voyage. Et ceulx qui auoient deliberé de dire quelque folie auoient defia les vifages fi ioyeux que l'on efperoit d'eulx occafion de bien rire. Quand ils furent affis, demanderent à Saffredent à qui il donnoit fa voix pour la troifiefme iournée : Il me femble, dit il, que puifque la faulte que ie feis hier eft fi grande que vous dictes, ne fçachant hiftoire digne de la reparer, que ie dois donner ma voix à Parlamente, laquelle pour fon bon fens fçaura fi bien louer les dames qu'elle fera mettre en oubly la verité que ie vous ay dicte. — Ie n'entreprens pas, dift Parlamente, de reparer vos faultes, mais oui bien de me garder de les enfuiure. Parquoy ie me delibere, vfant de la verité promife & iurée, de vous monftrer qu'il y a des dames qui en leurs amitiez n'ont cherché nul fin que l'honnefteté. Et pour ce que celle dont ie vous veulx parler eftoit de bonne maifon ie ne changeray rien en l'hiftoire que le nom ; vous priant, mes dames, de penfer qu'amour n'a poinct de puiffance de changer vn cueur chafte & honnefte, comme vous verrez par l'hiftoire que ie vous voys compter.



NOUVELLE VINGT ET VNIESME.

Rolandine ayant attendu iusqu'à l'age de XXX ans à estre maryée, & connoisçant la negligence de son pere & le peu de faueur que luy portoit sa maistresse, prind telle amytié à vn gentil homme bastard qu'elle luy promeit maryage, dont son pere auerty luy vsa de toutes les rigueurs qui luy furent possibles pour la faire consentir à la dissolution de ce maryage, mais elle persista en son amytié iusques à la mort du bastard, de la quelle certifiée fut maryée à vn gentil homme du nom & des armes de sa maison.



L y auoit en France vne Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes maisons [1]. Entre autres il y en auoit vne nommée Rolandine, qui estoit bien proche sa parente [2]. Mais la Royne pour quelque intimité qu'elle portoit à son pere [3] ne luy faisoit pas fort bonne chere. Ceste fille, combien qu'elle ne fust des plus belles ny des laides aussy, estoit tant saige & vertueuse que

plusieurs grands personnaiges la demandoient en mariage, dont ils auoient froide responsе ; car le pere aimoit tant son argent qu'il oublyoit l'aduancement de sa fille, & sa maistresse, comme i'ai dict, luy portoit si peu de faueur qu'elle n'estoit point demandée de ceulx qui se vouloient aduancer en la bonne grace de la Royne. Ainsi par la negligence du pere & par le desdaing de sa maistresse ceste pauure fille demeura longtemps sans estre maryée. Et comme celle qui se fascha à la longue, non tant pour enuie qu'elle eust d'estre maryée que pour la honte qu'elle auoit de ne l'estre poinct, se retira du tout à Dieu, laissant les mondanitez & gorgiasetez de la court ; son passetemps fut à prier Dieu ou à faire quelques ouuraiges. Et en ceste vie ainsy retirée passa ses ieunes ans, viuant tant honnestement & saintement qu'il n'estoit possible de plus. Quand elle fut approchée des trente ans, il y auoit vng gentil homme bastard d'vne grande & bonne maison[4], autant gentil compaignon & homme de bien qu'il en fut de son temps, mais la richesse l'auoit du tout delaissé ; & auoit si peu de beaulté que vne dame quelle qu'elle fust ne l'eust pour son plaisir choisy. Ce pauure gentil homme estoit demeuré sans party ; & comme souuent vng malheureux cherche l'autre, vint aborder ceste damoiselle Rolandine, car leurs fortunes, complexions & conditions estoient fort pareilles. Et se complaignans l'vn à l'autre de leurs infortunes

prindrent vne très grande amitié ; & se trouuans tous deux compaignons de malheur, se cherchoient en tous lieux pour se consoler l'vn l'autre ; & en ceste frequentation s'engendra vne très grande & longue amitié. Ceulx qui auoient veu la damoiselle Rolandine si retirée qu'elle ne parloit à personne, la voyans incessamment auec le bastard de bonne maison en furent incontinent scandalisez, & dirent à sa gouuernante qu'elle ne debuoit endurer ces longs propos ; ce qu'elle remonstra à Rolandine, lui disant que chascun estoit scandalisé de ce qu'elle parloit tant à vng homme qui n'estoit assez riche pour l'espouser, ny assez beau pour estre amy. Rolandine, qui auoit tousiours esté plus reprise de son austerité que de ses mondanitez, dist à sa gouuernante : Helas, ma mere ! vous voyez que ie ne puis auoir vng mary selon la maison d'où ie suis, & que i'ay tousiours fuy ceulx qui sont beaulx & ieunes, de paour de tumber aux inconueniens où i'en ay veu d'autres. Et ie trouue ce gentil homme icy saige & vertueux comme vous sçauez, lequel ne me presche que toutes choses bonnes & vertueuses : quel tort puis ie tenir à vous & à ceulx qui en parlent de me consoler auec luy de mes ennuycts ? La pauure vieille qui aimoit sa maistresse plus qu'elle mesmes, luy dist : Ma damoiselle, ie voy bien que vous dictes la verité, & que vous estes traictée de père & de maistresse autrement que vous ne le meritez. Si est ce que puis que l'on

parle de voftre honneur en cefte forte, fuft il voftre propre frere vous vous deuez retirer de parler à luy. Rolandine luy dift en plorant : Ma mere, puifque vous le me confeillez ie le feray : mais c'eft chofe eftrange de n'auoir en ce monde vne feule confolation. Le baftard comme il auoit accouftumé la voulut venir entretenir, mais elle luy declara tout au long ce que fa gouuernante luy auoit dict ; & le pria en plorant qu'il fe contentaft pour vng temps de ne luy parler poinct iufques ad ce que ce bruict fuft vng peu paffé : ce qu'il feit à fa requefte.

Mais durant ceft efloignement ayant perdu l'vn & l'autre leur confolation commencerent à fentir vng torment qui iamais ni d'vn cofté ni d'autre n'auoit efté experimenté. Elle ne ceffoit de prier Dieu, aller en voyage, ieufner & faire abftinences. Car ceft amour encores à elle incogneu luy donnoit vne inquietude fi grande qu'elle ne la laiffoit vne feule heure repofer. Au baftard de bonne maifon ne faifoit amour moindre effort : mais luy qui auoit defia conclud en fon cueur de l'aimer & de tafcher de l'efpoufer, regardant auecq l'amour l'honneur que ce luy feroit s'il la pouoit auoir, penfa qu'il falloit cercher moyen pour luy declarer fa volunté & furtout gaingner fa gouuernante. Ce qu'il feyt en lui remonftrant la mifere où eftoit tenue fa pauure maiftreffe, à laquelle on vouloit ofter toute confolation. Dont la bonne

vieille en pleurant le remercia de l'honneste affection qu'il portoit à sa maistresse. Et aduiserent ensemble le moyen comme il pourroit parler à elle : Cestoit que Rolandine fairoit souuent semblant d'estre malade d'vne migraine où l'on craint fort le bruict ; & quand ses compaignes iroient en la chambre de la Royne, ils demeureroient tous deux seuls, & là il la pourroit entretenir. Le bastard en fut fort ioyeulx & se gouuerna entierement par le conseil de ceste gouuernante, en sorte que quand il vouloit il parloit à s'amie. Mais ce contentement ne luy dura gueres, car la Royne qui ne l'aimoit pas fort s'enquist que faisoit tant Rolandine en la chambre. Et combien que quelqu'vn dist que c'estoit pour sa maladie, toutesfois vng autre qui auoit trop de memoire des absens luy dist que l'ayse qu'elle auoit d'entretenir le bastard de bonne maison luy debuoit faire passer sa migraine. La Royne, qui trouuoit les pechez veniels des autres mortels en elle, l'enuoya querir & luy défendit de parler iamais au bastard, si ce n'estoit en sa chambre ou en sa salle. La damoiselle n'en feit nul semblant mais luy dist : Si i'eusse pensé, Madame, que luy ou autre vous eust despleu ie n'eusse iamais parlé à luy. Toutesfois pensa en elle mesme qu'elle chercheroit quelque autre moyen dont la Royne ne sçauroit rien : ce qu'elle feyt. Et les mercredy, vendredy & sabmedy qu'elle ieusnoit demeuroit en sa chambre auec sa gouuernante,

où elle auoit loiſir de parler, tandis que les autres ſouppoient, à celuy qu'elle commençoit à aymer très fort. Et tant plus le temps de leur propos eſtoit abbregé par contraincte, & plus leurs paroles eſtoient dictes par grande affection ; car ils deſroboient le temps comme faict vng larron vne choſe precieuſe. L'affaire ne ſceut eſtre menée ſi ſecrettement que quelque varlet ne le viſt entrer là dedans au iour de ieuſnes, & le rediſt en lieu où il ne fut celé à la Royne, qui s'en courrouça ſi fort qu'oncques puys n'oſa le baſtard aller en la chambre des damoiſelles. Et pour ne perdre le bien de parler à celle que tant il aimoit, faiſoit ſouuent ſemblant d'aller en quelque voyaige, & reuenoit au ſoir en l'égliſe ou chappelle du chaſteau, habillé en cordelier ou iacobin, ou ſi bien diſſimulé que nul ne le congnoiſſoit ; & là s'en alloit la damoiſelle Rolandine auecq ſa gouuernante l'entretenir. Luy voyant la grande amour qu'elle luy portoit, n'eut craincte de luy dire : Madamoiſelle, vous voyez le haſard où ie me mectz pour voſtre ſeruice, & les deffenſes que la Royne vous a faictes de parler à moy. Vous voyez d'autre part quel père vous auez qui ne penſe en quelque façon que ce ſoit de vous marier. Il a tant refuſé de bons partiz que ie n'en ſçaiche plus ny près ny loing de luy, qui ſoit pour vous auoir. Ie ſçay bien que ie ſuis pauure, & que vous ne ſçauriez eſpouſer gentil homme qui ne ſoit plus riche que moy. Mais ſi amour

& bonne volunté eftoient eftimez vng trefor, ie penferois eftre le plus riche homme du monde. Dieu vous a donné de grands biens, & eftes en danger d'en auoir encore plus : fi i'eftoys fi heureux que vous me voulufliez eflire pour mary, ie vous ferois mary, amy & feruiteur toute ma vie : & fi vous en prenez vng efgal à vous, chofe difficile à trouuer, il vouldra eftre maiftre & regardera plus à vos biens que à voftre perfonne, & à la beaulté que à la vertu : & en ioyffant de l'vfusfruict de voftre bien, traictera votre corps autrement qu'il ne le merite. Le defir que i'ay d'auoir ce contentement & la paour que i'ay que vous n'en ayez point auecq vng autre me font vous fupplier que par vn mefme moyen vous me rendiez heureux & vous la plus fatisfaicte & la mieux traictée femme qui oncques fut. Rolandine, efcoutant le mefme propos qu'elle auoit deliberé de luy tenir, luy refpondit d'vn vifaige content : Ie fuis très aife dont vous auez commencé le propos dont long temps a i'auois deliberé vous parler & auquel depuis deux ans que ie vous congnoys, ie n'ay ceffé de penfer & repenfer en moy mefmes, toutes les raifons pour vous & contre vous, que i'ay peu inuenter. Mais à la fin fçachant que ie veux prendre l'eftat de mariage, il eft temps que ie commence & que ie choififfe celuy auec lequel ie penferay mieux viure au repos de ma confcience. Ie n'en ay fceu trouuer vn tant foit il beau, riche ou grand feigneur, auec lequel

mon cueur & mon efprit fe peuft accorder finon à vous feul. Ie fçay qu'en vous efpoufant ie n'offenfe poinct Dieu, mais fais ce qu'il commande. Et quant à Monfeigneur mon pere, il a fi peu pourchaffé mon bien & tant refufé que la loy veult que ie me marie fans ce qu'il me puiffe desheriter. Quand ie n'auray que ce qui m'appartient, en efpoufant vng mary tel enuers moy que vous eftes, ie me tiendray la plus riche du monde. Quant à la Royne ma maiftreffe ie ne doibs poinct faire confcience de lui defplaire pour obeyr à Dieu : car elle n'en a poinct faict de m'empefcher le bien que en ma ieuneffe i'euffe peu auoir. Mais à fin que vous congnoiffiez que l'amitié que ie vous porte eft fondée fur la vertu & fur l'honneur, vous me promecterez que fi i'accorde ce mariage de n'en pourchaffer iamais la confommation que mon pere ne foit mort ou que ie n'aye trouué moyen de l'y faire confentir. Ce que luy promift voluntiers le baftard : & fur ces promeffes fe donnerent chacun vng anneau en nom de mariaige, & fe baiferent en l'eglife deuant Dieu, qu'ils prindrent en tefmoing de leur promeffe ; & iamais depuis n'y eut entre eulx plus grande priuaulté que de baifer.

Ce peu de contentement donna grande fatisfaction au cueur de ces deux parfaicts amans, & furent vng temps fans fe veoir, viuans de cefte feureté. Il n'y auoit gueres lieu où l'honneur fe peuft acquerir que le baftard de bonne

maiſon n'y allaſt auecq vng grand contentement, qu'il ne pouuoit demeurer pauure, veu la riche femme que Dieu luy auoit donnée : laquelle en ſon abſence conſerua ſi longuement ceſte parfaicte amityé qu'elle ne tint compte d'homme du monde. Et combien que quelques vngs la demandaſſent en mariage, ils n'auoient neantmoins autre reſponſe d'elle ſinon que depuis qu'elle auoit tant demeuré ſans eſtre mariée, elle ne vouloit iamais l'eſtre. Ceſte reſponſe fut entendue de tant de gens que la Royne en oyt parler, & luy demanda pour quelle occaſion elle tenoit ce langaige. Rolandine luy diſt que c'eſtoit pour luy obeyr, car elle ſçauoit bien qu'elle n'auoit iamais eu enuie de la marier au temps & au lieu où elle euſt eſté honnorablement pourueue & à ſon ayſe ; & que l'aage & la patience luy auoient apprins de ſe contanter de l'eſtat où elle eſtoit. Et toutes les fois que l'on luy parloit de mariage elle faiſoit pareille reſponſe. Quand les guerres eſtoient paſſées & que le baſtard eſtoit retourné à la court, elle ne parloit point à luy devant les gens, mais alloit touſiours en quelque egliſe l'entretenir ſoubz couleur de ſe confeſſer : car la Royne auoit defendu à luy & à elle qu'ils n'euſſent à parler tous deux, ſans eſtre en grande compaignie ſur peine de leurs vies. Mais l'amour honneſte qui ne congnoit nulle defenſes eſtoit plus preſt à trouuer les moyens pour les faire parler enſemble, que leurs ennemis n'eſtoient prompts à

les guetter : & foubz l'habit de toutes les religions qu'ils fe peurent penfer continuerent leur honnefte amitié, iufques a ce que le Roy s'en alla en vne maifon de plaifance près de Tours, non tant près que les dames euffent peu aller à pied à aultre eglife que à celle du chafteau qui eftoit fi mal baftie à propos qu'il n'y auoit lieu à fe cacher où le confeffeur n'euft efté clairement congneu : toutesfois fi d'vn cofté l'occafion leur failloit, amour leur en trouuoit vne autre plus aifée. Car il arriua à la court vne dame de laquelle le baftard eftoit proche parent. Cefte dame auecq fon fils furent logez en la maifon du Roy[5]; & eftoit la chambre de ce ieune prince auancée toute entiere outre le corps de la maifon où le Roy eftoit tellement que de fa feneftre pouoit veoir & parler à Rolandine, car les deux feneftres eftoyent proprement à l'angle des deux corps de maifon. En cefte chambre qui eftoit fur la falle du Roy eftoient logées toutes les damoifelles de bonne maifon compagnes de Rolandine. Laquelle aduifant par plufieurs fois ce ieune prince à fa feneftre, en feyt aduertir le baftard par fa gouuernante : lequel, après auoir bien regardé le lieu, feit femblant de prendre fort grand plaifir de lire vng liure des cheualiers de la Table ronde[6] qui étoit en la chambre du prince. Et quand chacun s'en alloyt difner, pryoit vng varlet de chambre le vouloir laiffer acheuer de lire, & l'enfermer dedans la chambre & qu'il

la garderoit bien. L'autre qui le congnoiſſoyt parent de ſon maiſtre, & homme ſeur, le laiſſoit lire tant qu'il luy plaiſoit. D'autre coſté venoit à ſa feneſtre Rolandine, qui pour auoir occaſion d'y demeurer plus longuement feingnit d'auoir mal à vne iambe ; & diſnoyt & ſouppoyt de ſi bonne heure qu'elle n'alloit plus à l'ordinaire des dames. Elle ſe meiſt à faire vng lict de reſeul[7] de ſoye cramoiſie, & l'attachoit à la feneſtre où elle vouloit demorer ſeule ; & quand elle voyoit qu'il n'y auoit perſonne elle entretenoit ſon mary qui pouuoit parler ſi haut que nul ne les euſt ſceu oyr : & quand il s'approchoit quelqu'vn d'elle, elle touſſoit & faiſoit ſigne par lequel le baſtard ſe pouuoit bien toſt retirer. Ceulx qui faiſoient le guet ſur eux tenoient tout certain que l'amitié eſtoit paſſée : car elle ne bougeoit d'vne chambre où ſeurement il ne la pouuoit veoir, pource que l'entrée luy en eſtoit defendue. Vng iour la mere de ce ieune prince eſtant en la chambre de ſon fils, ſe meit à la feneſtre où eſtoit ce gros liure ; & n'y demeura gueres qu'vne des compaignes de Rolandine, qui eſtoit à celle de leur chambre ſalua ceſte dame & parla à elle. La dame luy demanda comme ſe portoit Rolandine ; elle luy diſt qu'elle la verroit bien s'il luy plaiſoit, & la feit venir à la feneſtre en ſon couure chef de nuict : & après auoir parlé de ſa maladie ſe retirerent chacune de ſon coſté. La dame regardant ce gros liure de la Table

ronde, dift au varlet de chambre qui en auoit la garde : Ie m'efbahis comme les ieunes gens perdent le temps à lire tant de follyes! Le varlet de chambre luy refpondit qu'il s'efmerueilloit encores plus de ce que les gens eftimez bien fages & aagez y eftoient plus affectionnez que les ieunes : & pour vne merueille luy compta comme le baftard fon coufin y demeuroit quatre ou cinq heures tous les iours à lire ce beau liure. Incontinant frappa au cueur de cefte dame l'occafion pourquoy c'eftoit, & donna charge au varlet de chambre de fe cacher en quelque lieu, & de regarder ce qu'il feroit : ce qu'il feit, & trouua que le liure où il lifoit eftoit la feneftre où Rolandine venoit parler à luy; & entendit plufieurs propos de l'amitié qu'ils cuidoient tenir bien fecrette. Le lendemain le racompta à fa maiftreffe, qui enuoya querir le baftard, & après plufieurs remonftrances, luy defendit de ne fe y trouuer plus : & le foir, elle parla à Rolandine, la menaffant fi elle continuoit cette folle amityé de dire à la Royne toutes ces menées. Rolandine, qui de rien ne s'eftonnoit, iura que depuis la defenfe de fa maiftreffe elle n'y auoit point parlé, quelque chofe que l'on dift, & qu'elle en fceut la verité tant de fes compaignes que des varletz & feruiteurs. Et quant à la feneftre dont elle parloit elle nia d'y auoir parlé au baftard : lequel craingnant que fon affaire fuft reuelé, s'eflongna du danger, & fut long temps fans

reuenir à la court, mais non ſans eſcripre à Rolandine par ſi ſubtils moyens que quelque guet que la Royne y meiſt il n'eſtoit ſepmaine qu'elle n'euſt deux fois de ſes nouuelles.

Et quand le moyen des religieux dont il s'aidoit fut failly, il luy enuoyoit vng petit paige habillé de couleurs puis de l'vn puis de l'autre[8], qui s'arreſtoit aux portes où toutes les dames paſſoient, & là bailloit ſes lettres ſecretement parmy la preſſe. Vng iour, ainſy que la Royne alloit aux champs, quelqu'vn qui recongneut le paige, & qui auoit la charge de prendre garde à ceſte affaire, courut après : mais le paige qui eſtoit fin, ſe doubtant que l'on le cherchoit, entra en la maiſon d'vne pauure femme qui faiſoit ſa potée auprès du feu, où il bruſla incontinant ſes lettres. Le gentil homme qui le ſuiuoit, le deſpouilla tout nud, & chercha par tout ſon habillement, mais il n'y trouua rien ; parquoy le laiſſa aller. Et quand il fut party, la vieille luy demanda pourquoy il auoit ainſi cherché ce ieune enfant ? Il luy diſt : Pour trouuer quelques lectres que ie penſois qu'il portaſt. — Vous n'auiez garde de les trouuer, diſt la vieille, car il les auoit bien cachées. — Ie vous prie, diſt le gentil homme, dictes moy en quel endroit : c'eſt eſperant bientoſt les recouurer. Mais quand il entendit que c'eſtoit dedans le feu, congneut bien que le paige auoit eſté plus fin que luy, ce que incontinant alla compter à la Royne. Toutesfois depuis ceſte heure là ne

s'ayda plus le baſtard de paige ne d'enfant; & y enuoya vng viel feruiteur qu'il auoit, lequel oubliant la crainƌe de la mort dont il ſçauoit bien que l'on faiſoit menaſſer de par la Royne ceux qui ſe meſloient de ceſte affaire, entreprint de porter lettres à Rolandine. Et quand il fut entré au chaſteau où elle eſtoit, s'en alla guetter à vne porte au pied d'vn grand degré où toutes les dames paſſoient : mais vng varlet qui autrefois l'auoit veu le recongneut incontinent, & l'alla dire au maiſtre d'hoſtel de la Royne, qui ſoubdainement le vint chercher pour le prendre. Le varlet ſaige & aduiſé, voyant que l'on le regardoit de loing, ſe retourna vers la muraille, comme pour faire de l'eaue, & là rompit ſes lettres le plus menu qu'il luy fut poſſible, & les ieƌa derriere vne porte. Sur l'heure il fut prins & cherché de tous coſtez; & quand on ne luy trouua rien, on l'interrogea par ferment s'il auoit apporté nulles lettres, luy gardant toutes les rigueurs & perſuaſions qu'il fut poſſible pour luy faire confeſſer la verité : mais pour promeſſes ne pour menaſſes qu'on luy feit iamais n'en ſceurent tirer autre choſe. Le rapport en fut faiƌ à la Royne & quelqu'vn de la compaignie s'aduiſa qu'il eſtoit bon de regarder derriere la porte auprès de laquelle on l'auoit prins : ce qui fut faiƌ & trouua l'on ce que l'on cherchoit, c'eſtoient les pieces de la lettre. On enuoya querir le confeſſeur du Roy, lequel après

les auoir affemblées fur vne table, leut la lettre tout du long, où la verité du mariage tant diffimulé fe trouua clairement : car le baftard ne l'appeloit que fa femme. La Royne qui n'auoit deliberé de couurir la faulte de fon prochain, comme elle deuoit, en feyt vng très grand bruict, & commanda que par tous moyens on feift confeffer au pauure homme la verité de cefte lettre, & que en la luy monftrant il ne la pourroit regnier; mais quelque chofe qu'on luy dift ou qu'on luy monftraft il ne changea fon premier propos. Ceulx qui en auoient la garde le menerent au bord de la riuiere, & le meirent dedans vn fac, difant qu'il mentoit à Dieu & à la Royne contre la verité prouuée. Luy qui aimoit mieulx perdre fa vie que d'accufer fon maiftre, leur demanda vng confeffeur, & après auoir faict de fa confcience le mieulx qu'il luy eftoit poffible, leur dift : Meffieurs, dictes à Monfeigneur le baftard, mon maiftre, que ie luy recommande la vie de ma femme & de mes enfans, car de bon cueur ie mects la mienne pour fon feruice; & faictes de moy ce qu'il vous plaira, car vous n'en tirerez iamais parole qui foit contre mon maiftre. A l'heure pour luy faire plus grand paour le gecterent dedans le fac en l'eaue, luy crians : Si tu veulx dire verité tu feras faulué; mais voyans qu'il ne leur refpondoit riens, le retirerent de là & feirent le rapport de fa conftance à la Royne, qui dift à l'heure

que le Roy son mary ny elle n'estoient point si heureux en seruiteurs que vng qui n'auoit de quoy les recompenser; & feit ce qu'elle peut pour le retirer à son seruice, mais iamais ne voulut abandonner son maistre. Toutesfois par le congé de fondict maistre fust mis au seruice de la Royne, où il vescut heureux & content.

La Royne après auoir congneu la verité du mariage par la lettre du bastard, enuoya querir Rolandine, &, auecq vng visaige tout courroucé l'appela plusieurs fois malheureuse au lieu de cousine, luy remonstrant la honte qu'elle auoit faicte à la maison de son pere & à tous ses parens de s'estre mariée, & à elle qui estoit sa maistresse, sans son commandement ne congé. Rolandine qui de long temps congnoissoit le peu d'affection que luy portoit sa maistresse, luy rendit la pareille, & pource que l'amour luy defailloyt, la craincte n'y auoit plus de lieu : pensant aussi que ceste correction deuant plusieurs personnes ne procedoit pas d'amour qu'elle luy portast, mais pour luy faire vne honte, comme celle qu'elle estimoit prendre plus de plaisir à la chastier, que de desplaisir de la veoir faillir, luy respondit d'vn visaige aussi ioyeulx & asseuré, que la Royne monstroit le sien troublé & courroucé : Madame, si vous ne congnoissiez vostre cueur tel qu'il est, ie vous mectrois au deuant de la mauuaise volunté que de long temps vous auez portée à Monsieur mon pere & à moy ; mais vous sçauez que vous ne trou-

uerez poinct eftrange fi tout le monde s'en doubte; & quant eft de moy, Madame, ie m'en fuis bien apparceue à mon plus grand dommaige. Car quand il vous euft pleu me fauorifer comme celles qui vous font fi proches que moi, ie feuffe maintenant mariée autant à voftre honneur qu'au mien; mais vous m'auez laiffée comme vne perfonne du tout oubliée en voftre bonne grace, en forte que tous les bons partiz que i'euffe fceu auoir me font paffez deuant les oeilz par la negligence de Monfieur mon pere & par le peu d'eftime que vous auez faict de moy : dont i'eftois tumbée en tel defefpoir que fi ma fanté euft peu porter l'eftat de religion, ie l'euffe voluntiers prins pour ne veoir les ennuictz continuelz que voftre rigueur me donnoit. En ce defefpoir m'eft venu trouuer celluy qui feroit d'auffi bonne maifon que moy fi l'amour de deux perfonnes eftoyt autant eftimé que l'anneau; car vous fçauez que fon pere pafferoit deuant le mien. Il m'a longuement entretenue & aimée; mais vous, Madame, qui iamais ne me pardonnaftes nulle petite faulte, ne me louaftes de nul bon euure, combien que vous congnoiffez par experience que ie n'ay poinct accouftumé de parler de propos d'amour ne de mondanité, & que du tout i'eftois retirée à mener vne vie plus religieufe que autre, auez incontinent trouué eftrange que ie parlaffe à vng gentil homme auffi malheureux en cefte vie que moy, en l'amitié duquel ie ne penfois

ny ne cherchois autre chose que la consolation de mon esperit. Et quand du tout ie m'en veidz frustrée, i'entray en tel desespoir que ie deliberay de chercher autant mon repos que vous auiez enuye de me l'oster. Et à l'heure eusmes parolles de mariage, lesquelles ont esté consommées par promesse & anneau. Parquoy il me semble, Madame, que vous me tenez vng grand tort de me nommer meschante, veu que en vne si grande & parfaicte amitié où ie pouuois trouuer les occasions si ie voulois il n'y a iamais eu entre luy & moy plus grande priuaulté que de baiser, esperant que Dieu me feroit la grace que auant la consommation du mariage ie gaingneroys le cueur de Monsieur mon pere à se y consentir. Ie n'ay poinct offensé Dieu, ni ma conscience : car i'ay attendu iusques à l'aage de trente ans pour veoir ce que vous & Monsieur mon pere feriez pour moy, ayant gardé ma ieunesse en telle chasteté & honnesteté que homme viuant ne m'en sçauroit rien reprocher. Et par le conseil de raison que Dieu m'a donnée, me voyant vieille & hors d'espoir de trouuer party selon ma maison, me suis deliberée d'en espouser vng à ma volunté, non poinct pour satisfaire à la concupiscence des oeilz, car vous sauez qu'il n'est pas beau, ny à celle de la chair, car il n'y a poinct eu de consommation charnelle, ny à l'orgueil, ny à l'ambition de ceste vie, car il est pauure & peu aduancé ; mais i'ay regardé purement & simple-

ment à la vertu qui eſt en luy dont tout le monde eſt contrainct de lui donner louange ; à la grande amour auſſi qu'il me porte, qui faict eſperer de trouuer auecques luy repos & bon traictement. Et après auoir bien peſé tout le bien & le mal qui m'en peut aduenir, ie me ſuis arreſtée à la partie qui m'a ſemblé la meilleure, & que i'ay debattue en mon cueur deux ans durans, c'eſt d'vſer le demourant de mes iours en ſa compaignye. Et ſuys deliberée de tenir ce propos ſi ferme que tous les tourmens que i'en ſçauroys endurer, fuſt la mort, ne me feront departir de ceſte forte oppinion. Parquoy, Madame, il vous plaira excuſer en moy ce qui eſt très excuſable, comme vous meſmes l'entendez très bien, & me laiſſez viure en paix que i'eſpere trouuer auecq luy.

La Royne, voyant ſon viſaige ſi conſtant & ſa parole tant veritable, ne luy peut reſpondre par raiſon : & en continuant de la reprendre & iniurier par collere, ſe print à pleurer en diſant : Malheureuſe que vous eſtes, en lieu de vous humilier deuant moy, & de vous repentir d'vne faulte ſi grande, vous parlez audatieuſement ſans en auoir la larme à l'oeil : par cela monſtrez bien l'obſtination & la dureté de voſtre cueur. Mais ſi le Roy & voſtre pere me veulent croyre, ils vous mectront en lieu où vous ferez contraincte de parler autre langage. — Madame, reſpondit Rolandine, pource que vous m'accuſez de parler trop audatieuſement ie ſuis deli-

berée de me taire, s'il ne vous plaist de me donner congé de vous respondre. Et quand elle eut commandement de parler, luy dist : Ce n'est poinct à moy, Madame, à parler à vous, qui estes ma maistresse & la plus grande princesse de la chrestienté, audatieusement & sans la reuerence que ie vous doibts : ce que ie n'ay voulu ne pensé faire; mais puisque ie n'ay aduocat qui parle pour moy sinon la verité, laquelle moy seule ie sçay, ie suis tenue de la declairer sans craincte, esperant que si elle est bien congneue de vous vous ne m'estimerez telle qu'il vous a pleu me nommer. Ie ne crains que creature mortelle entende comme ie me suis conduicte en l'affaire dont l'on me charge, puis que ie sçay que Dieu & mon honneur n'y sont en riens offensez. Et voila qui me faict parler sans craincte, estant seure que celluy qui voit mon cueur est auecq moy: & si vng tel iuge estoyt pour moy i'aurois tort de craindre ceulx qui sont subiects à son iugement. Et pourquoy doncques dois ie pleurer, veu que ma conscience & mon cueur ne me reprennent poinct en ceste affaire? Et que ie suis si loing de m'en repentir que si c'estoit à recommencer ie ferois ce que i'ay faict. Mais vous, Madame, auez grande occasion de pleurer, tant pour le grant tort que en toute ma ieunesse vous m'auez tenu que pour celuy que maintenant vous me faictes de me reprendre deuant tout le monde d'vne faulte qui doibt



eftre imputée plus à vous que à moy. Quand ie aurois offenfé Dieu, le Roy, vous, mes parens & ma confcience, ie ferois bien obftinée fi de grande repentance ie ne pleurois. Mais d'vne chofe bonne, iufte & faincte, dont iamais n'euft efté bruict que bien honnorable, finon que vous l'auez trop toft efuenté, monftrant que l'enuie que vous auiez de mon deshonneur eftoit plus grande que de conferuer l'honneur de voftre maifon & de vos parens, ie ne dois plorer[9]. Mais puis que ainfy vous plaift, Madame, ie ne fuis pour vous contredire. Car quand vous m'ordonnerez telle peine qu'il vous plaira, ie ne prendray moins de plaifir à la fouffrir fans raifon que vous ferez à la me donner. Parquoy, Madame, commandez à Monfieur mon pere quel torment il vous plaift que ie porte, car ie fçay qu'il n'y fauldra pas : au moins feray ie bien aife que feullement pour mon malheur il fuyue entierement voftre volunté, & que ainfy qu'il a efté negligent à mon bien fuiuant voftre vouloir il fera prompt à mon mal pour vous obeyr. Mais i'ay vng pere au ciel, lequel, ie fuis affeurée, me donnera autant de patience que ie me voy de grands maulx par vous preparez, & en luy feul i'ay ma parfaicte confiance.

La Royne fi courroucée qu'elle n'en pouuoit plus, commanda qu'elle fuft emmenée de deuant fes oeilz & mife en vne chambre à part où elle ne peuft parler à perfonne : mais on ne luy

osta point sa gouuernante par le moyen de laquelle elle feit sçauoir au bastard toute sa fortune & ce qu'il luy sembloit qu'elle deuoit faire. Lequel estimant que les seruices qu'il auoit faicts au Roy luy pourroient seruir de quelque chose, s'en vint en diligence à la court; & trouua le Roy aux champs, auquel il compta la verité du faict, le suppliant que à luy qui estoit pauure gentil homme, voulust faire tant de bien d'appaiser la Royne en sorte que le mariage peust estre consommé. Le Roy ne luy respondit riens sinon : M'asseurez vous que vous l'auez espousée ? — Ouy sire, dist le bastard, par paroles de present seulement; & s'il vous plaist la fin y sera mise. Le Roy baissant la teste & sans luy dire aultre chose, s'en retourna droict au chasteau; & quand il fut auprès de là, il appella le capitaine de ses gardes & luy donna charge de prendre le bastard prisonnier. Toutesfois vng sien amy qui congnoissoit le visaige du Roy, l'aduertit de s'absenter & se retirer en vne sienne maison près de là; & si le Roy le faisoit chercher, comme il soupçonnoit, il luy feroit incontinent sçauoir pour s'en fuyr hors du royaulme; si aussi les choses estoient adoucies il le manderoit pour retourner. Le bastard le creut & feit si bonne diligence que le capitaine des gardes ne le trouua poinct.

Le Roy & la Royne regarderent ensemble qu'ils feroyent de ceste pauure damoiselle qui

auoit l'honneur d'eſtre leur parente : & par le conſeil de la Royne fut conclu qu'elle ſeroit renuoyée à ſon pere, auquel l'on manda toute la verité du faict. Mais auant que l'enuoyer feirent parler à elle pluſieurs gens d'egliſe & de conſeil, luy remontrans, puis qu'il n'y auoit en ſon mariage que la parolle, qu'il ſe pouoit facilement deffaire, mais que l'vn & l'autre ſe quittaſſent, ce que le Roy vouloit qu'elle feyſt pour garder l'honneur de la maiſon dont elle eſtoit. Elle leur feit reſponſe que en toutes choſes elle eſtoit preſte d'obeyr au Roy, ſinon à contreuenir à ſa conſcience ; mais ce que Dieu auoit aſſemblé les hommes ne le pouoient ſeparer : les priant de ne la tenter de choſe ſi deſraiſonnable, car ſi amour & bonne volunté fondée ſur la craincte de Dieu ſont les vraiz & ſeurs liens de mariaige, elle eſtoit ſi bien lyée que fer, ne feu, ne eaue ne pouoient rompre ſon lien, ſinon la mort à laquelle ſeule & non à aultre rendroit ſon anneau & ſon ferment, les priant de ne luy parler du contraire. Car elle eſtoit ſi ferme en ſon propos, qu'elle aimoit mieulx mourir en gardant ſa foy que viure après l'auoir nyée. Les deputez de par le Roy emporterent ceſte conſtante reſponce ; & quand ilz veirent qu'il n'y auoit remede de luy faire renoncer ſon mary, l'enuoyerent deuers ſon pere en ſi piteuſe façon que par où elle paſſoit chacun ploroit. Et combien qu'elle n'euſt failly la pugnition fut ſi grande & ſa conſtance telle

qu'elle feyt eftimer fa faulte eftre vertu. Le pere fçachant cefte piteufe nouuelle ne la voulut poinct veoir, mais l'enuoya à vng chafteau dedans vne foreft, lequel il auoit autresfoys edifié pour vne occafion bien digne d'eftre racomptée; & la tint là longuement en prifon, la faifant perfuader que fi elle vouloit quicter fon mary il la tiendroit pour fa fille & la mettroit en liberté. Toutesfois elle tint ferme & aima mieulx le lien de fa prifon en conferuant celluy de fon mariage que toute la liberté du monde fans fon mary : & fembloit à veoir fon vifaige que toutes fes peines luy eftoient paffetemps très plaifans, puis qu'elle les fouffroit pour celluy qu'elle aimoit.

Que diray ie icy des hommes? Ce baftard tant obligé à elle, comme vous auez veu, s'enfuyt en Allemaigne où il auoit beaucoup d'amis; & monftra bien par fa legiereté que vraye & parfaicte amour ne luy auoit pas tant faict pourchaffer Rolandine que l'auarice & l'ambition; en forte qu'il deuint tant amoureux d'vne dame d'Allemaigne, qu'il oublia à vifiter par lettres celle qui pour luy fouftenoit tant de tribulation. Car iamais la fortune quelque rigueur qu'elle leur tint ne leur peut ofter le moyen de s'efcripre l'vn à l'autre, finon la folle & mefchante amour où il fe laiffa tumber, dont le cueur de Rolandine eut premier vng fentiment tel qu'elle ne pouoit plus repofer. Et

après voyant les efcriptures tant changées & refroidies du langage accouftumé qu'elles ne reffembloient plus aux paffées, foupfonna que nouuelle amytié la feparoit de fon mary, ce que tous les tormens & peynes qu'on luy auoit peu donner n'auoient fceu faire. Et parce que fa parfaicte amour ne vouloit qu'elle affeift iugement fur vng foupfon, trouua moyen d'enuoyer fecretement vng feruiteur en qui elle fe fyoyt, non pour luy efcripre & parler à luy, mais pour l'efpier & veoir la verité. Lequel retourné du voyage luy dift que pour le feur il auoit trouué le baftard bien fort amoureux d'vne dame d'Allemaigne, & que le bruict eftoit qu'il pourchaffoit de l'efpoufer, car elle eftoit fort riche. Cefte nouuelle apporta vne fi extreme douleur au cueur de cefte pauure Rolandine que ne la pouuant porter tumba bien griefuement malade. Ceux qui entendoient l'occafion luy dirent de la part de fon pere que puifqu'elle voyoit la grande mefchanceté du baftard iuftement elle le pouuoit abandonner : & la perfuaderent de tout leur poffible. Mais nonobftant qu'elle fuft tormentée iufques au bout, fi n'y eut il iamais remede de luy faire changer fon propos ; & monftra en cefte derniere tentation l'amour qu'elle auoit & fa très grande vertu. Car ainfy que l'amour fe diminuoit du cofté de luy ainfy augmentoit du fien ; & demoura malgré qu'il en euft l'amour en entier & parfaict, car l'amitié qui defailloit du cofté de luy tourna en elle

Et quand elle congneut que en ſon cueur ſeul eſtoit l'amour entier qui autresfois auoit eſté departy en deux, elle delibera de ſe ſouſtenir iuſques à la mort de l'vn ou de l'autre. Parquoy la bonté diuine, qui eſt parfaicte charité & vraye amour, eut pitié de ſa douleur & regarda ſa patience, en ſorte que après peu de iours le baſtard mourut à la pourſuicte d'vne autre femme. Dont elle bien aduertie de ceulx qui l'auoient veu mectre en terre, enuoya ſuplier ſon pere qu'il luy pleuſt qu'elle parlaſt à luy. Le pere s'y en alla incontinent qui iamais depuis ſa priſon n'auoit parlé à elle : & après auoir bien au long entendu ſes iuſtes raiſons, en lieu de la reprendre & tuer comme ſouuent il la menaſſoit par paroles, la print entre ſes bras, & en plorant très fort luy diſt : Ma fille, vous eſtes plus iuſte que moy, car s'il y a eu faulte en voſtre affaire i'en ſuis la principale cauſe : mais puis que Dieu l'a ainſy ordonné ie veulx ſatisfaire au paſſé. Et après l'auoir admenée en ſa maiſon, il la traictoit comme ſa fille aiſnée. Elle fut demandée en mariage par vng gentil homme du nom & armes de leur maiſon, qui eſtoit fort ſaige & vertueux ; & eſtimoit tant Rolandine, laquelle il frequentoit ſouuent, qu'il luy donnoit louange de ce dont les autres la blaſmoient, congnoiſſant que ſa fin n'auoit eſté que pour la vertu. Le mariaige fut agréable au pere & à Rolandine & fut incontinent conclud. Il eſt vray que vng frere

qu'elle auoit, feul heritier de la maifon, ne vouloit s'accorder qu'elle euft nul partage, luy mectant au deuant qu'elle auoit defobey à fon pere. Et apres la mort du bon homme luy tint de fi grandes rigueurs, que fon mary qui eftoit vng puifné & elle auoient bien affaire de viure. En quoy Dieu pourueut : car le frere qui vouloit tout tenir, laiffa en vng iour par vne mort fubite le bien qu'il tenoit de fa feur & le fien, quant & quant. Ainfi elle fut heritiere d'vne bonne & groffe maifon, où elle vefquit fainctement & honorablement en l'amour de fon mary. Et après auoir efleué deux filz que Dieu leur donna, rendit ioyeufement fon ame à celluy où de tout temps elle auoit fa parfaicte confiance.

Or, mes dames, ie vous prie que les hommes, qui nous veulent peindre tant inconftantes, viennent mainctenant icy & me monftrent l'exemple d'vn auffi bon mary que cefte cy fut bonne femme, & d'vne telle foy & perfeuerance; ie fuis feure qu'il leur feroit fi difficile que i'aime mieulx les en quicter que de me mettre en cefte peyne. Mais non vous, mes dames, de vous prier pour continuer voftre gloire ou du tout n'aimer poinct, ou que ce foit auffi parfaictement : & gardez vous bien que nulle ne die que cefte damoifelle ait offenfé fon honneur, veu que par fa fermeté elle eft occafion

d'augmenter le noftre. — En bonne foy, Parlamente, dift Oifille, vous nous auez racompté l'hiftoire d'vne femme d'vn très grand & honnefte cueur : mais ce qui donne autant de luftre à fa fermeté c'eft la defloyauté de fon mary qui la vouloit laiffer pour vne aultre. — Ie croy, dift Longarine, que ceft ennuy là luy fut le plus importable : car il n'y a faiz fi pefant que l'amour de deux perfonnes bien vnies ne puiffe doulcement fupporter ; mais quand l'vn fault à fon debuoir & laiffe toute la charge fur l'autre, la pefanteur eft importable. — Vous deuriez doncques, dift Geburon, auoir pitié de nous, qui portons l'amour entiere fans que vous y daigniez meƈtre le bout du doigt pour la foulager. — Ha, Geburon ! dift Parlamente, fouuent font differens les fardeaux de l'homme & de la femme. Car l'amour de la femme, bien fondée fur Dieu & fur honneur eft fi iufte & raifonnable, que celuy qui fe depart de telle amityé doibt eftre eftimé lafche & mefchant enuers Dieu & les hommes. Mais l'amour de la plufpart des hommes eft tant fondée fur le plaifir que les femmes ignorant leur mauuaife volunté fe y meƈtent aucunes fois bien auant. Et quand Dieu leur faiƈt congnoiftre la malice du cueur de celluy qu'elles eftimoient bon, s'en peuuent departir auecq leur honneur & bonne reputation, car les plus courtes follies font touiours les meilleures. — Voila doncques vne raifon dift Hircan, forgée fur voftre fantaifie,

de vouloir fouftenir que les femmes honneftes peuuent laiffer honneftement l'amour des hommes & non les hommes celle des femmes, comme fi leur cueur eftoit different : mais combien que les vifaiges & habitz le foyent, fi croy ie que les voluntez font toutes pareilles, finon d'autant que la malice plus couuerte eft la pire. Parlamente auecq vng peu de colere luy dift : I'entends bien que vous eftimez celles les moins mauuaifes, de qui la malice eft defcouuerte. — Or laiffons ce propos là, dift Simontault, car pour faire conclufion du cueur de l'homme & de la femme, le meilleur des deux n'en vault riens[10] : mais venons à fçauoir à qui Parlamente donnera fa voix pour oyr quelque beau compte. — Ie la donne, dift elle, à Geburon. — Or puis que i'ay commencé, dift il, à parler des cordeliers, ie ne veulx oublier ceulx de Sainct Benoift, & ce qui eft aduenu d'eux de mon temps : combien que ie n'entends, en racomptant vne hiftoire d'vn mefchant religieux, empefcher la bonne opinion que vous auez des gens de bien. Mais veu que le Pfalmifte dift que tout homme eft menteur ; & en vng autre endroict : Il n'en eft poinct qui face bien iufques à vng, il me femble qu'on ne peut faillyr d'eftimer l'homme tel qu'il eft. Car s'il y a du bien, on le doit attribuer à celluy qui en eft la fource, & non à la creature, à laquelle par trop donner de gloire & de louange, ou eftimer de foy quelque chofe de bon, la plus

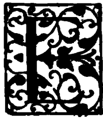
part des perſonnes ſont trompées. Et afin que vous ne trouuiez impoſſible que ſoubz extreme auſterité ne ſe treuue extreme concupiſcence, entendez ce qui aduint du temps du Roy François premier.





NOVVELLE VINGT-DEVXIESME.

Seur Marie Heroet follicitée de son honneur par vn prieur de Sainct Martin des Champs, avec la grace de Dieu emporta la victoire contre ses fortes tentations, à la grand'confusion du prieur & à l'exaltation d'elle.



N la ville de Paris il y auoit vng prieur de Sainct Martin des Champs[1], duquel ie tairay le nom pour l'amytié que ie luy ay portée. Sa vie iusques en l'aage de cinquante ans, fut si austere que le bruict de sa sainctetè courut par tout le royaume, tant qu'il n'y auoit prince ne princesse qui ne luy fist grand honneur quand il les venoit veoir. Et ne se faisoit reformation de religion[2] qui ne fust faicte par sa main, car on le nommoit le pere de vraye religion. Il fust esleu visiteur de la grande religion des dames de Fonteurault[3], des-

quelles il eftoit tant crainct que quand il venoit en quelqu'vn de leurs monafteres, toutes les religieufes trembloient de la craincte qu'elles auoient de luy. Et pour l'appaifer des grandes rigueurs qu'il leur tenoit, le traictoient comme elles euffent faict la perfonne du Roy : ce que au commencement il refufoit, mais à la fin venant fur les cinquante cinq ans, commença à trouuer fort bon le traictement qu'il auoit au commencement defprifé, & s'eftimant luy mefme le bien public de toute religion, defira de conferuer fa fanté mieulx qu'il n'auoit accouftumé. Et combien que fa reigle portaft de iamais ne manger cher il s'en difpenfa luy mefme, ce qu'il ne faifoit à nul autre, difant que fur luy eftoit tout le faiz de la religion. Parquoy fi bien fe feftoya que d'vn moyne bien meigre il en feyt vng bien gras. Et à cefte mutation de viure fe feyt vne mutation de cueur telle qu'il commencea à regarder les vifaiges dont parauant auoit faict confcience : & en regardant les beaultez que les voilles rendent plus defirables, commencea à les conuoicter. Doncques pour fatisfaire à cefte conuoitife chercha tant de moyens fubtils, qu'à la parfin de pafteur il deuint loup ; tellement que en plufieurs bonnes religions, s'il s'en trouuoit quelqu'vne vng peu fotte, il ne failloit à la decepuoir. Mais après auoir longuement continué cefte mefchante vie, la bonté diuine qui print pitié des pauures brebis efgarées, ne voulut pas endurer la gloire

de ce malheureux regner, ainſy que vous verrez.

Vng iour allant viſiter vng couuent près de Paris, qui ſe nomme Gif[4], aduint que en confeſſant toutes les religieuſes, en trouua vne nommée Marie Heroet, dont la parole eſtoit ſi doulce & agreable, qu'elle promectoit le viſaige & le cueur eſtre de meſme. Parquoy ſeulement pour l'ouyr fut eſmeu en vne paſſion d'amour qui paſſoit toutes celles qu'il auoit eues aux autres religieuſes : & en parlant à elle ſe baiſſa fort pour la regarder, & aperceut la bouche ſi rouge & ſi plaiſante qu'il ne ſe peut tenir de luy haulſer le voile pour veoir ſi les oeilz accompaignoient le demeurant, ce qu'il trouua : dont ſon cueur fut remply d'une ardeur ſi vehemente qu'il perdit le boire & le manger & toute contenance, combien qu'il la diſſimuloit. Et quand il fut retourné en ſon prieuré, il ne pouoit trouuer repos : parquoy en grande inquietude paſſoyt les iours & les nuictz, en cherchant les moyens comme il pourroit paruenir à ſon deſir, & faire d'elle comme il auoit faict de pluſieurs autres. Ce qu'il craingnoit eſtre difficile pource qu'il la trouuoit ſaige en paroles & d'vn eſperit ſubtil : qu'il ne pouoit auoir grande eſperance[5] : & d'autre part ſe voyoit ſi laid & ſi vieulx qu'il delibera de ne luy en parler poinct, mais de chercher à la gaigner par crainčte. Parquoy bien toſt apres s'en retourna au dict monaſtere de Gif ; auquel lieu ſe monſtra plus auſtere qu'il n'auoit

iamais faict, se courrouçant à toutes les religieuses, reprenant l'vne que son voile n'estoit pas assez bas, l'autre qu'elle haulsoit trop la teste, & l'autre qu'elle ne faisoit pas bien la reuerence en religieuse. En tous ces petiz cas se monstroit si austere que l'on le craingnoit comme vng Dieu painct en iugement. Et luy, qui auoit les gouttes, se trauailla tant de visiter les lieux reguliers, que enuiron l'heure de vespres, heure par luy apostée, se trouua au dortouer. L'abbesse luy dist : Père reuerend, il est temps de dire vespres. A quoy il respondit : Allez, mere, allez, faictes les dire : car ie suys si las que ie demeureray ici non pour reposer, mais pour parler à seur Marie, de laquelle i'ay oy très mauuais rapport : car l'on m'a dict qu'elle caquette comme si c'estoit vne mondaine. L'abbesse qui estoit tante de sa mere le pria de la bien chapitrer, & la luy laissa toute seule, sinon vng ieune religieux qui estoit auecq luy. Quand il se trouua seul auecq seur Marie, commencea à luy leuer le voile, & luy commander qu'elle le regardast. Elle luy respondit que sa reigle luy deffendoit de regarder les hommes. — C'est bien dict, ma fille, luy dist il, mais il ne fault pas que vous estimiez qu'entre nous religieux soyons hommes. Parquoy seur Marie, craingnant faillir par desobeissance, le regarda au visage; elle le trouua si laid qu'elle pensa faire plus de penitence que de peché à le regarder. Le beau pere, apres luy auoir dict plu-

fieurs propos de la grande amitié qu'il luy portoit, luy voulut mettre la main au tetin, qui fut par elle repoulsé comme elle debuoit ; & fut fi courroucé qu'il luy dift : Faut il qu'vne religieufe fçaiche qu'elle ait des tetins ? Elle luy dift : Ie fçay que i'en ay, & certainement que vous ny autre n'y toucherez poinct : car ie ne fuis pas fi ieune & ignorante que ie n'entende bien ce qui eft peché de ce qui ne l'eft pas. Et quand il veit que fes propos ne la pouoient gaingner, luy en va bailler d'vn autre, difant : Helas, ma fille, il faut que ie vous declaire mon extreme neceffité : c'eft que i'ay vne maladie que tous les medecins trouuent incurable, finon que ie me refiouiffe & me ioue auecq quelque femme que i'aime bien fort. De moy, ie ne vouldrois pour mourir faire vng peché mortel, mais quand l'on viendroit iufques là, ie fçay que fimple fornication n'eft nullement à comparer à pecher d'homicide. Parquoy, fi vous aimez ma vie, en fauuant voftre confcience de crudelité[6] vous me la faulerez. Elle luy demanda quelle façon de ieu il entendoit faire. Il luy dift qu'elle pouoit bien repofer fa confcience fur la fienne, & qu'il ne feroit chofe dont l'vne ne l'autre fuft chargé. Et pour luy monftrer le commencement du paffetemps qu'il demandoit, la vint embraffer & effayer de la ietter fur vng lict. Elle congnoiffant fa mefchante intention, fe deffendit fi bien & de paroles & de bras qu'il n'eut pouoir de toucher

que à ses habillemens. A l'heure, quand il veid toutes ses inuentions & esforts estre tournez en riens, comme vng homme furieux & non seullement hors de conscience mais de raison naturelle, luy meit la main soubz la robbe, & tout ce qu'il peut toucher des ongles esgratigna de telle fureur que la pauure fille en criant bien fort, de tout son hault tumba à terre toute esuanouye. Et à ce cry entra l'abbesse dans le dortouer où elle estoit : laquelle estant à vespres, se souuint auoir laissé ceste religieuse seule auecq le beau pere, qui estoit fille de sa niepce : dont elle eut vng scrupule en sa conscience qui luy feit laisser vespres & aller à la porte du dortouer escouter que l'on faisoit ; mais oyant la voix de sa niepce, poussa la porte que le ieune moyne tenoit. Et quand le prieur veid venir l'abbesse, en luy monstrant sa niepce esuanouye lui dist : Sans faulte, notre mere, vous auez grand tort que vous ne m'auez dict les conditions de seur Marie : car ignorant sa debilité, ie l'ay faict tenir debout deuant moy & en la chapitrant s'est esuanouye comme vous voyez. Ilz la feirent reuenir auec vin aigre & autres choses propices ; & trouuerent que de sa cheute elle estoit blessée à la teste. Et quand elle fust reuenue, le prieur, craignant qu'elle comptast à sa tante l'occasion de son mal, luy dist à part : Ma fille, ie vous commande soubz peine d'inobedience & d'estre dampnée, que vous n'aiez iamais à parler de ce que ie vous ay faict

icy, car entendez que l'extremité d'amour m'y a contrainct. Et puis que ie voy que vous ne voulez aymer ie ne vous en parleray iamais que ceste fois, vous asseurant que si vous me voulez aimer ie vous feray elire abbesse de l'vne des trois meilleures abbayes de ce royaume. Mais elle luy respondit qu'elle aimoit mieulx mourir en chartre perpetuelle que d'auoir iamais autre amy que celluy qui estoit mort pour elle en la croix, auecq lequel elle aimoit mieulx souffrir tous les maulx que le monde pourroit donner que contre luy auoir tous les biens ; & qu'il n'eut plus à luy parler de ces propos, ou elle le diroyt à la mere abbesse, mais qu'en se taisant elle s'en tairoit. Ainsy s'en alla ce mauuais pasteur, lequel pour se monstrer tout autre qu'il n'estoit, & pour encores auoir le plaisir de regarder celle qu'il aimoyt, se retourna vers l'abbesse, luy disant : Ma mere, ie vous prie, faictes chanter à toutes voz filles vng *Salue Regina* en l'honneur de ceste vierge où i'ay mon esperance. Ce qui fut faict : durant lequel ce regnart ne feit que pleurer, non d'autre deuotion que de regret qu'il auoit de n'estre venu au dessus de la sienne. Et toutes les religieuses, pensans que ce fust d'amour à la vierge Marie, l'estimoient vng sainct homme. Seur Marie, qui congnoissoit sa malice, prioit en son cueur de confondre celluy qui desprisoit tant la virginité.

Ainsy s'en alla cest hyppocrite à Sainct

Martin ; auquel lieu ce meſchant feu qu'il auoit en ſon cueur ne ceſſa de bruſler iour & nuict & de chercher toutes les inuentions poſſibles pour venir à ſes fins. Et pour ce que ſur toutes choſes il craingnoit l'abbeſſe qui eſtoit femme vertueuſe, il penſa le moyen de l'oſter de ce monaſtere. S'en alla vers Madame de Vendoſme, pour l'heure demeurant à La Fere, où elle auoit edifié & fondé vng couuent de Sainct Benoiſt nommé le Mont d'Oliuet[7]. Et comme celluy qui eſtoit le ſouuerain reformateur luy donna à entendre que l'abbeſſe du dict Mont Oliuet n'eſtoit pas aſſez ſuffiſante pour gouuerner vne telle communauté, la bonne dame le pria de luy en donner vne autre qui fuſt digne de ceſt office. Et luy qui ne demandoit autre choſe luy conſeilla de prendre l'abbeſſe de Gif pour la plus ſuffiſante qui fuſt en France. Madame de Vendoſme incontinant l'enuoya querir, & luy donna la charge de ſon monaſtere du Mont d'Oliuet. Le prieur de Sainct Martin, qui auoit en ſa main les voix de toute la religion[8], feit eſlire à Gif vne abbeſſe à ſa deuotion. Et après ceſte eſlection il s'en alla au dict lieu de Gif eſſayer encores vne autre fois ſi par priere ou par doulceur il pourroit gaingner ſeur Marie Heroet. Et voyant qu'il n'y auoit nul ordre retourna deſeſperé à ſon prieuré de Sainct Martin : auquel lieu, pour venir à ſa fin & pour ſe venger de celle qui luy eſtoit trop cruelle, de paour que ſon affaire fut eſuentée, feit deſ-

robber secretement les relicques du dict prieuré de Gif de nuict ; & meit à sus au confesseur de leans, fort viel & homme de bien que c'estoit luy qui les auoit desrobées ; & pour ceste cause le meit en prison à Sainct Martin. Et durant qu'il le tenoit prisonnier, suscita deux tesmoings lesquels ignoramment signerent ce que monsieur de Sainct Martin leur commanda : c'estoit qu'ilz auoient veu dedans vng iardin le dict confesseur auecq seur Marie en acte villain & deshonneste ; ce qu'il voulut faire aduouer au viel religieux. Mais luy qui sçauoit toutes les faultes de son prieur, le supplia l'enuoier en chappitre, & que là deuant tous les religieux il diroit la verité de tout ce qu'il en sçauoit. Le prieur craingnant que la iustification du confesseur fust sa condemnation, ne voulut poinct enteriner ceste requeste. Mais le trouuant ferme en son propos, le traicta si mal en prison que les vngs dirent qu'il y mourut, & les autres qu'il le contraingnit de laisser son habit, & de s'en aller hors du royaume de France ; quoy qu'il en soit, iamais depuis on ne le veit.

Quant le prieur estima auoir vne telle prise sur seur Marie, s'en alla en religion où l'abbesse faicte à sa poste ne le contredisoit en rien : & là commencea de vouloir vser de son auctorité de visiteur, & feit venir toutes les religieuses, l'vne après l'autre, en vne chambre pour les oyr en forme de visitation. Et quand ce fut au rang de seur Marie qui auoit perdu sa bonne

tante, il commença à luy dire : Seur Marie, vous sçauez de quel crime vous estes accusée, & que la dissimulation que vous faictes d'estre tant chaste ne vous a de rien seruy, car on congnoist bien que vous estes tout le contraire. Seur Marie luy respondit d'vn visaige asseuré : Faictes moy venir celluy qui m'accuse, & vous verrez si deuant moy il demeurera en sa mauuaise opinion? Il luy dist : Il ne nous fault aultre preuue, puis que le confesseur a esté conuaincu. Seur Marie luy dist : Ie le pense si homme de bien qu'il n'aura poinct confessé vne telle mensonge : mais quand ainsy seroit, faictes le venir deuant moy & ie prouueray le contraire de son dire. Le prieur voyant que en nulle sorte ne la pouoit estonner, luy dist : Ie suis vostre pere qui desire sauluer vostre honneur : pour ceste cause ie remectz ceste verité à vostre conscience, à laquelle ie adiousteray foy. Ie vous demande & vous coniure sur peine de peché mortel de me dire verité, assauoir mon si vous estiez vierge quand vous fustes mise ceans. Elle luy respondit : Mon pere, l'aage de cinq ans que i'auois doibt estre seule tesmoing de ma virginité. — Or bien doncques, ma fille, dist le prieur, depuis cest temps là auez vous poinct perdu ceste fleur? Elle luy iura que non, & que iamais n'y auoit trouué empeschement que de luy. A quoy il dist qu'il ne le pouuoit croire, & que la chose gisoit en preuue. — Quelle preuue, dist elle, vous en plaist

il faire? — Comme ie faictz aux aultres, dist le prieur; car ainsy que ie suis visiteur des ames, aussi suis ie visiteur des corps. Vos abbesses & prieures ont passé par mes mains : vous ne deuez craindre que ie visite votre virginité; parquoy iectez vous sur le lict, & mettez le deuant de vostre habillement sur vostre visaige. Seur Marie luy respondit par collere : Vous m'auez tant tenu de propos de la folle amour que vous me portez, que i'estime plustost que vous me voulez oster ma virginité que de la visiter : parquoy entendez que iamais ie ne m'y consentiray. Alors il luy dist qu'elle estoit excommuniée de refuser l'obedience de saincte religion, & si elle ne consentoit qu'il la deshonoreroit en plain chapitre, & diroit le mal qu'il sçauoit d'entre elle & le confesseur. Mais elle d'vn visaige sans paour luy respondit : Celluy qui congnoist le cueur de ses seruiteurs me rendra autant d'honneur deuant luy que vous me sçauriez faire de honte deuant les hommes. Parquoy puisque vostre malice en est iusques là, i'aime mieulx qu'elle paracheue sa cruaulté enuers moy que le desir de son mauuais vouloir, car ie sçay que Dieu est iuste iuge. A l'heure il s'en alla assembler tout le chapitre, & feit venir deuant luy à genoulx seur Marie, à laquelle il dist par vng merueilleux despit : Seur Marie, il me desplaist que les bonnes admonitions que ie vous ay données ont esté inutiles en vostre endroict, & que vous estes

tumbée en tel inconuenient que ie fuis contrainct de vous impofer penitence contre ma couftume : c'eft que ayant examiné voftre confeffeur fur aucuns crimes à luy impofez, m'a confeffé auoir abufé de voftre perfonne au lieu où les tefmoings difent l'auoir veu. Parquoy ainfy que ie vous auois eleuée en eftat honorable & maiftreffe des nouices, ie ordonne que vous foyez mife non feullement la dernière de toutes, mais mengeant à terre, deuant toutes les feurs, pain & eaue iufques ad ce que l'on congnoiffe votre contrition fuffifante d'auoir grace. Seur Marie, eftant aduertye par vne de fes compaignes qui entendoit toute fon affaire, que fi elle refpondoit chofe qui defpleuft au prieur, il la mectroit *in pace,* c'eft à dire en chartre perpetuelle, endura cefte fentence, leuant les oeilz au ciel, priant celluy qui a efté fa refiftence contre le peché, vouloir eftre fa patience contre la tribulation. Encores deffendit le prieur de Sainct Martin que quand fa mere ou fes parens viendroient que l'on ne la fouffrift de trois ans parler à eulx ni efcrire finon lettres faictes en la communauté.

Ainfy s'en alla ce malheureux homme fans plus y reuenir; & fut cefte pauure fille long temps en tribulation que vous auez ouye. Mais fa mere qui fur tous fes enfans l'aimoit, voyant qu'elle n'auoit plus de nouuelles d'elle s'en emerueilla fort, & dift à vng fien fils, faige & honnefte gentil homme, qu'elle penfoit que

ſa fille eſtoit morte, mais que les religieuſes pour auoir la penſion annuelle luy diſſimuloient: le priant en quelque façon que ce fuſt de trouuer moien de veoir ſa dicte ſeur. Incontinent il s'en alla en la religion, en laquelle on luy feit les excuſes accouſtumées : c'eſt qu'il y auoit trois ans que ſa ſeur ne bougeoit du lict. Dont il ne ſe tint pas contant; & leur iura que s'il ne la voyoit il paſſeroit pardeſſus les murailles & forceroit le monaſtere. De quoy elles eurent ſi grande paour qu'elles luy admenerent ſa ſeur à la grille, laquelle l'abbeſſe tenoit de ſi près qu'elle ne pouoit dire à ſon frere choſe qu'elle n'entendiſt. Mais elle, qui eſtoit ſage, auoit mis par eſcript tout ce qui eſt icy deſſus, auecq mille autres inuentions que le dict prieur auoit trouuées pour la decepuoir, que ie laiſſe à compter pour la longueur. Si ne veulx ie oublier à dire que durant que ſa tante eſtoit abbeſſe, penſant qu'il fut refuſé par ſa laideur, feit tenter ſeur Marie par vng beau & ieune religieux, eſperant que ſi par amour elle obeiſſoit à ce religieux après il la pourroit auoir par craincte. Mais dans vng iardin où le dict ieune religieux luy tint propos auecq geſtes ſi deshonneſtes que i'aurois honte de les rememorer, la pauure fille courut à l'abbeſſe qui parloit au prieur : Ma mere, ce ſont diables en lieu de religieux ceux qui nous viennent viſiter. Et à l'heure le prieur qui eut grande paour d'eſtre deſcouuert, commençea à dire en

riant : Sans faulte, ma mere, ſeur Marie a raiſon ; & en prenant ſeur Marie par la main luy diſt deuant l'abbeſſe : I'auois entendu que ſeur Marie parloit fort bien & auoit le langaige ſi à main que on l'eſtimoit mondaine ; & pour ceſte occaſion ie me ſuis contrainct contre mon naturel luy tenir tous les propos que les hommes mondains tiennent aux femmes, ainſy que ie trouue par eſcript, car d'experience i'en ſuis ignorant comme le iour que ie fus né ; & en penſant que ma vieilleſſe & laideur luy faiſoient tenir propos ſi vertueux, i'ay commandé à mon ieune religieux de luy en tenir de ſemblables, à quoy vous voyez qu'elle a vertueuſement reſiſté. Dont ie l'eſtime ſi ſaige & vertueuſe, que ie veulx que doreſnauant elle ſoyt la premiere après vous & maiſtreſſe des nouices, afin que ſon bon vouloir croiſſe touſiours de plus en plus en vertu.

Ceſt acte icy & pluſieurs autres feyt ce bon religieux durant trois ans qu'il fut amoureux de la religieuſe. Laquelle, comme i'ay dict, bailla par la grille à ſon frere tout le diſcours de ſa piteuſe hiſtoire. Ce que le frere porta à ſa mere ; laquelle toute deſeſperée vint à Paris, où elle trouua la Royne de Nauarre ſeur unique du Roy, à qui elle monſtra ce piteux diſcours en luy diſant : Madame, fiez vous vne autre fois en voz ypocrites : ie penſoys auoir mis ma fille aux faulxbourgs & chemin de paradis, & ie l'ay miſe en celluy d'enfer, entre les mains des pires diables qui puiſſent eſtre ; car les diables

ne nous tentent s'il ne nous plaist, & ceux cy nous veulent auoir par force où l'amour deffault. La Royne de Nauarre fut en grande peyne, car entierement elle se confioyt en ce prieur de Sainct Martin, à qui elle auoit baillé la charge des abbesses de Montiuillers & de Caen, ses belles seurs[9]. D'autre costé, le crime si grand luy donna telle horreur & enuye de venger l'innocence de ceste pauure fille qu'elle communiqua au chancelier du Roy, pour lors legat en France[10], de l'affaire. Et feit enuoyer querir le prieur, lequel ne trouua nulle excuse, sinon qu'il auoit soixante dix ans : & parlant à la Royne de Nauarre, la pria sur tous les plaisirs qu'elle luy vouldroit iamais faire, & pour recompense de tous ses seruices & de tous ceux qu'il auoit desir de luy faire, qu'il luy pleust de faire cesser ce procès, & qu'il confesseroit que seur Marie Heroet estoit vne perle d'honneur & de virginité. La Royne de Nauarre oyant cela, fut tant esmerueillée qu'elle ne sceut que luy respondre, mais le laissa là : & le pauure homme tout confus se retira en son monastere, où il ne voulut plus estre veu de personne, & ne vesquit que vng an après. Et seur Marie Heroet estimée comme elle debuoit par les vertuz que Dieu auoit mises en elle, fut ostée de l'abbaye de Gif, où elle auoit eu tant de mal, & faicte abbesse par le don du Roy de l'abbaye de Giy près de Montargis[11], laquelle elle reforma & vesquit comme celle

qui eſtoit pleine de l'eſperit de Dieu, le louant toute ſa vie de ce qu'il luy auoit pleu lui redonner ſon honneur & ſon repos.

Voyla, mes dames, vne hiſtoire qui eſt bien pour monſtrer ce que dict l'Euangille[12] : Que Dieu par les choſes foybles confond les fortes, & que par les inutiles aux oeilz des hommês, la gloire de ceux qui cuident eſtre quelque choſe & ne ſont rien. Et penſez, mes dames, que ſans la grâce de Dieu il n'y a homme où l'on doibue croire nul bien, ne ſi fotte tentation dont auecques luy l'on n'emporte victoire, comme vous pouez veoir par la confuſion de celluy qu'on eſtimoit iuſte & par l'exaltation de celle qu'on vouloyt faire trouuer pechereſſe & meſchante. En cela eſt verisfié le dire de Noſtre Seigneur : Qui ſe exaltera ſera humilié, & qui ſe humiliera ſera exalté. — Helas! ce diſt Oiſille, que ce prieur là a trompé de gens de bien, car i'ay veu qu'on ſe fyoit plus en luy que en Dieu. — Ce ne feroyt pas moy, diſt Nomerfide; car i'ay vne ſi grande horreur quant ie voy vng religieux que ſeullement ie ne m'y ſçaurois confeſſer; eſtimant qu'ils ſont pires que tous les aultres hommes, & ne hantent iamais maiſon qu'ilz n'y laiſſent quelque honte ou quelque zizanie[13]. — Il y en a de bons, diſt Oiſille, & ne fault pas que pour les mauuais ils ſoient iugez : mais les meilleurs ſont ceulx qui moins hantent les maiſons ſeculieres & les

femmes. — Vous dictes vray, dift Ennafuitte, car moins on les veoyft, moins on les congnoift, & plus on les eftime pource que la frequentation les monftre telz qu'ils font. — Or laiffons le mouftier là où il eft[14], dift Nomerfide, & voyons à qui Geburon donnera fa voix. Geburon pour reparer fa faute, fi faute eftoit d'auoir dechifré la malheureufe & abominable vie d'vn mechant religieux, afin de fe garder de l'ypochrifie de fes femblables, ayant telle eftime de madame Oifille qu'on doit auoir d'vne dame fage & non moins fobre à dire le mal que prompte à exalter & publier le bien qu'elle congnoiffoit en autruy, luy donna fa voix, la priant de dire quelque chofe en l'honneur de faincte religion[15]. — Nous auons tant iuré, dift Oifille, de dire la verité que ie ne fçaurois fouftenir cefte partie. Et auffi en faifant voftre compte, vous m'auez remys en memoire vne fi piteufe hiftoire que ie fuis contraincte de la dire, pource que ie fuis voyfine du païs où de mon temps elle eft aduenue. Et afin, mes dames, que l'ypocrifie de ceulx qui s'eftiment plus religieux que les autres ne vous enchante l'entendement, de forte que voftre foy diuertie de fon droit chemin eftime trouuer falut en quelque autre creature que en celluy feul qui n'a voulu auoir compaignon à noftre creation & redemption, lequel eft tout puiffant pour nous fauluer en la vie eternelle, & en cefte temporelle nous confoler & deliurer de toutes noz

que l'heure du foupper approchoit, arriua vn cordelier duquel ie celeray le nom pour l'honneur de la religion. Le gentil hommé fut fort aife quant il veit fon pere fpirituel deuant lequel il ne cachoyt nul fecret. Et après plufieurs propos tenuz entre fa femme, fon beau frere & luy, fe meirent à table pour foupper. Durant lequel ce gentil homme regardoit fa femme qui auoit affez de beaulté & de bonne grace pour eftre defirée d'vn mary, commencea à demander tout hault vne queftion au beau pere : Mon pere, eft il vray que vng homme peche mortellement de coucher auecq fa femme pendant qu'elle eft en couche? Le beau pere qui auoit la contenance & la parole toute contraire à fon cueur, luy refpondit auecq vng vifaige collere : Sans faulte, monfieur, ie penfe que ce foyt vng des grands pechez qui fe facent en mariaige; & ne fuffe que l'exemple de la benoifte vierge Marie, qui ne voulut entrer au temple iufques après les iours de fa purification, combien qu'elle n'en euft nul befoing, fi ne deburiez vous iamais faillir à vous abftenir d'vn petit plaifir, veu que la bonne vierge Marie fe abftenoit pour obeyr à la loy d'aller au temple où eftoit toute fa confolation. Et oultre cela meffieurs les docteurs en medecine dient qu'il y a grand dangier pour la lignée qui en peult venir. Quand le gentil homme entendit ces paroles il en fut bien marri, car il efperoit bien que fon beau pere luy bailleroit congé,

mais il n'en parla plus auant. Le beau pere durant ces propos, après auoir plus beu qu'il n'eſtoit beſoing, regardant la damoiſelle, penſa bien en luy meſmes que s'il en eſtoit le mary il ne demanderoit poinct conſeil au beau pere de coucher auecq ſa femme. Et ainſy que le feu peu à peu s'allume tellement qu'il vient à embraſer toute la maiſon, or pour ce le frater commencea de bruſler par telle concupiſcence, que ſoubdainement delibera de venir à fin du deſir que plus de trois ans durant auoit porté couuert en ſon cueur.

Et après que les tables furent leuées[1] print le gentil homme par la main, & le menant auprès du lict de ſa femme, luy diſt deuant elle : Monſieur, pour ce que ie congnois bonne amour qui eſt entre vous & ma damoiſelle que voicy, laquelle auecq la grande ieuneſſe qui eſt en vous vous tourmente ſi fort que ſans faulte i'en ay grande compaſſion ; i'ay penſé de vous dire vng ſecret de noſtre ſaincte theologie : c'eſt que la loy qui pour les abuz des mariz indiſcrets eſt ſi rigoureuſe qu'elle ne veult permettre que ceulx qui ſont de bonne conſcience comme vous ſoient fruſtrez de l'intelligence. Parquoy, Monſieur, ſi ie vous ay dict deuant les gens l'ordonnance de la ſeuerité de la loy, à vous qui eſtes homme ſaige n'en doibz celer la douceur. Scachez, mon filz, qu'il y a femmes & femmes, comme auſſy hommes & hommes. Premierement, nous fault ſçauoir de Madame

que voicy, veu qu'il y a trois fepmaines qu'elle eft accouchée, fi elle eft hors du flux de fang? A quoy refpondit la damoifelle qu'elle eftoit toute neđte. Adoncques, dift le cordelier, mon filz, ie vous donne congé d'y coucher fans en auoir fcrupule, mais que vous me promettez deux chofes. Ce que le gentil homme feit voluntiers : La premiere, dift le beau pere, c'eft que vous n'en parlerez à nulluy, mais y viendrez fecretement ; l'autre que vous n'y viendrez qu'il ne foyt deux heures après minuiđ, à fin que la digeftion de la bonne dame ne foit empefchée par voz follies. Ce que le gentil homme luy promift & iura par telz fermens que celluy qui le congnoiffoit plus fot que menteur en fut tout affeuré. Et après plufieurs propos, fe retira le beau pere en fa chambre, leur donnant la bonne nuiđ auecq vne grande benediđion. Mais en fe retirant print le gentil homme par la main, luy difant : Sans faulte, Monfieur, vous viendrez, & ne ferez plus veiller la pauure commere. Le gentil homme en la baifant, luy dift : M'amie, laiffez moy la porte de voftre chambre ouuerte : ce que entendit très bien le beau pere ; ainfy fe retira chacun en fa chambre. Mais fi toft que le pere fut retiré, ne penfa pas à dormir ne repofer, car incontinant qu'il n'ouït plus nul bruiđ en la maifon, enuiron l'heure qu'il auoit accouftumé d'aller à matines, s'en va le plus doulcement qu'il peut droiđ en la chambre, & là trouuant la porte ouuerte de la

chambre où le maiftre eftoit actendu, va finement efteindre la chandelle, & le plus toft qu'il peut fe coucha auprès d'elle fans iamais luy dire vng feul mot. La damoifelle, cuydant que ce fuft fon mary, luy dift : Comment, mon amy! vous auez très mal retenu la promeffe que feiftes hier au foir à noftre confeffeur, de ne venir icy iufques à deux heures. Le cordelier, plus attentif à la vie actiue que à la vie contemplatiue, auecq la craincte qu'il auoit d'eftre congneu, penfa plus à fatisfaire au mefchant defir dont dès long temps auoit le cueur empoifonné que à luy faire nulle refponfe : dont la dame fut fort eftonnée. Et quant le cordelier veid approcher l'heure que le mary deuoit venir, fe leua d'auprès de la damoifelle, & le plus toft qu'il peuft retourna en fa chambre.

Et tout ainfy que la fureur de la concupifcence luy auoyt ofté le dormir, la craincte qui toufiours fuit la mefchanceté, ne luy permift de trouuer aucun repos, mais s'en alla au portier de la maifon & luy dift : Mon amy, Monfieur m'a commandé de m'en aller incontinant en noftre conuent faire quelques prieres où il a deuotion : parquoy, ie vous prie, baillez moy ma monture, & m'ouurez la porte fans que perfonne en entende rien, car l'affaire eft neceffaire & fecrete. Le portier, qui fçauoit bien que obeïr au cordelier eftoit feruice agreable à fon feigneur, luy ouurit fecretement la porte

& le meift dehors. En ceft inftant s'efueilla le gentil homme, lequel voyant approcher l'heure qui luy eftoit donnée du beau pere pour aller veoir fa femme, fe leua en fa robbe de nuiɑ̃, & s'en alla coucher viftement où, par l'ordonnance de Dieu, fans congé d'homme, il pouuoit aller. Et quant fa femme l'ouït parler auprès d'elle, s'en efmerueilla fi fort qu'elle luy dift, ignorant ce qui eftoit paffé : Comment, Monfieur! eft ce la promeffe que vous auez faiɑ̃e au beau pere de garder fi bien voftre fanté & la mienne, de ce que non feulement vous eftes venu icy auant l'heure, mais encores y retournez? Ie vous fupplie, Monfieur, penfez y. Le gentil homme fut fi troublé d'oyr cefte nouuelle qu'il ne peut diffimuler fon ennuy; & luy dift : Quels propos me tenez vous? Ie fçay pour verité qu'il y a trois fepmaines que ie n'ay couché auecq vous, & vous me reprenez d'y venir trop fouuent. Si ces propos continuent, vous me ferez penfer que ma compaignie vous fafche & me contraindrez contre ma couftume & vouloir, de chercher ailleurs le plaifir que felon Dieu ie doibz prendre auecq vous. La damoifelle qui penfoyt qu'il fe mocquaft, luy refpondit : Ie vous fupplie, Monfieur, en cuidant me tromper ne vous trompez poinɑ̃, car nonobftant que vous n'ayez parlé à moy quand vous y eftes venu, fi ay ie bien congneu que vous y eftiez. A l'heure le gentil homme congneut que eulx deux eftoient trompez; & luy feyt grant

iurement qu'il n'y eftoit poinct venu. Dont la dame print telle trifteffe que auecq pleurs & larmes elle luy dift qu'il fift dilligence de fçauoir qui ce pouoit eftre, car en leur maifon ne couchoit que le frere & le cordelier. Incontinent le gentil homme, poulfé de foupfon au cordelier, s'en alla haftiuement en la chambre où il auoit logé, laquelle il trouua vuide. Et pour eftre mieulx affeuré s'il s'en eftoit fuy enuoya querir l'homme qui gardoit fa porte & luy demanda s'il fçauoit qu'eftoit deuenu le cordelier; lequel luy compta toute la verité. Le gentil homme certain de cefte mefchanceté, retourna en la chambre de fa femme, & luy dift : Pour certain, m'amie, celuy qui a couché auecq vous & a faict de tant belles oeuures eft notre pere confeffeur. La damoifelle, qui toute fa vie auoit aimé fon honneur, entra en vng tel defefpoir que, obliant toute humanité & nature de femme, le fuplia à genoux la venger de cefte grande iniure. Parquoy foubdain fans autre delay le gentil homme monta à cheual & pourfuiuit le cordelier.

La damoyfelle demeura feule en fon lict n'ayant auprès d'elle confeil ne confolation que fon petit enfant nouueau né; confiderant le cas horrible & merueilleux qui luy eftoit aduenu, fans excufer fon ignorance, fe reputa comme coulpable & la plus malheureufe du monde. Et alors, elle qui n'auoyt iamais aprins des cordeliers finon la confiance des bonnes

oeuures, la satisfaction des peschez par austerité de vie, ieûsnes & disciplines, qui du tout ignoroit la grace donnée par nostre bon Dieu par le merite de son filz, la remission des pechez par son sang, la reconsiliation du pere auecq nous par sa mort, la vie donnée aux pescheurs par sa seule bonté & misericorde[2], se trouua si troublée en l'assault de ce desespoir fondé sur l'énormité & grauité du peché, sur l'amour du mary & l'honneur du lignaige, qu'elle estima la mort trop plus heureuse que sa vie. Et vaincue de sa tristesse, tumba en tel desespoir qu'elle fut non seulement diuertie de l'espoir que tout chrestien doibt auoir en Dieu, mais fut du tout alienée du sens commun, obliant sa propre nature. Alors vaincue de la douleur, poulsée du desespoir, hors de la congnoissance de Dieu & de soy mesmes, comme femme enragée & furieuse, print vne corde de son lict & de ses propres mains s'estrangla. Et qui pis est, estant en l'agonie de ceste cruelle mort, le corps qui combatoit contre icelle se remua de telle sorte qu'elle donna du pied sur le visaige de son petit enfant, duquel l'innocence ne le peut garentir qu'il ne suyuist par mort sa doloreuse & dolente mere. Mais en mourant feit vng tel cry que vne femme qui couchoit en la chambre se leua en grande haste pour allumer la chandelle. Et à l'heure, voyant sa maistresse pendue & estranglée à la corde du lict, l'enfant estouffé & mort dessoubz ses pieds, s'en courut toute

effrayée en la chambre du frere de fa maiftreffe, lequel elle amena pour veoir ce piteux fpectacle.

Le frere ayant mené tel deuil que peut & doit mener vng qui aime fa feur de tout fon cueur, demanda à la chamberiere qui auoit commis vng tel crime. La chamberiere luy dift qu'elle ne fçauoit, & que autre que fon maiftre n'eftoit entré en la chambre, lequel n'y auoit gueres en eftoit party. Le frere allant en la chambre du gentil homme & ne le trouuant poinct, creut affeurement qu'il auoit commis le cas, & prenant fon cheual fans autrement s'enquerir, courut après luy, & l'attaingnit en vng chemin où il retournoit de pourfuyure fon cordelier, bien dolent de ne l'auoir attrappé. Incontinant que le frere de la damoifelle veit fon beau frere, commencea à luy crier : Mefchant & lafche, desfendez vous, car auiourd'huy i'efpere que Dieu me vengera de vous par cefte efpée. Le gentil homme, qui fe vouloit excufer, veit l'efpée de fon beau frere fi près de luy qu'il auoit plus de befoing de fe defendre que de s'enquerir de la caufe de leur debat. Et lors fe donnerent tant de coups & à l'vn & à l'autre, que le fang perdu & la laffeté les contraingnit de s'affeoir à terre l'vn d'vn cofté & l'autre de l'autre. Et en reprenant leur halayne, le gentil homme luy demanda : Quelle occafion, mon frere, a conuerty la grande amitié que nous nous fommes toufiours portée en fi cruelle ba-

taille? Le beau frere luy respondit : Mais quelle occasion vous a meu de faire mourir ma seur la plus femme de bien qui oncques fut? & encores si meschamment que soubz couleur de vouloir coucher auecq elle l'auez pendue & estranglée à la corde de vostre lict? Le gentil homme entendant ceste parole, plus mort que vif, vint à son frere & l'embrassant luy dist : Est il bien possible que vous auez trouué vostre seur en l'estat que vous dictes? Et quand le frere l'en asseura : Ie vous prie, mon frere, dist le gentil homme, que vous oyez la cause pour laquelle ie me suis party de la maison. Et à l'heure il luy feit le compte du meschant cordelier. Dont le frere fut fort estonné, & encores plus marry de ce que contre raison il l'auoit assailly. Et en luy demandant pardon lui dist : Ie vous ay faict tort, pardonnez moy. Le gentil homme luy respond : Sy ie vous ay faict tort i'en ay ma pugnicion, car ie suis si blessé que ie n'espere iamais en eschaper. Le gentil homme essaya de le remonter à cheual le mieuls qu'il put & le ramena en sa maison où le lendemain il trespassa; & dist & confessa deuant tous les parens du dict gentil homme que luy mesmes estoit cause de sa mort. Mais icelluy gentil homme, pour satisfaire à la iustice, fut conseillé d'aller demander sa grace au Roy Françoys premier de ce nom. Parquoy après auoir faict enterrer honorablement mary, femme & enfant, s'en alla le sainct vendredy pourchasser sa re-

miſſion à la court. Et la rapporta maiſtre François Oliuier, lequel l'obtint pour le pauure beau frere, eſtant iceluy Oliuier chancelier d'Alençon; & depuis par ſes vertuz eſleu du Roy pour chancellier de France[3].

Mes dames, ie crois que après auoir entendu ceſte hiſtoire tres veritable, il n'y a aucune de vous qui ne penſe deux fois à loger tels pellerins en ſa maiſon : & ſçaurez qu'il n'y a plus dangereux venin que celluy qui eſt diſſimulé. — Penſez, diſt Hircan, que ce mary eſtoit vng bon ſot, d'amener vng tel galland ſoupper auprès d'vne ſi belle & honneſte femme. — I'ay veu le temps, diſt Geburon, que en noſtre pays il n'y auoit maiſon où il n'y euſt chambre dediée pour les beaux peres : mais maintenant ilz ſont tant congneuz qu'on les craint plus que aduenturiers. — Il me ſemble, diſt Parlamente, que vne femme eſtant dans le lict, ſi ce n'eſt pour lui adminiſtrer les ſacremens de l'Egliſe, ne doibt iamais faire entrer prebſtre en ſa chambre : & quant ie les y appelleray on me pourra bien iuger en danger de mort. — Si tout le monde eſtoit ainſy auſtere que vous, diſt Ennaſuitte, les pauures prebſtres ſeroient pis qu'excommuniez d'eſtre ſeparez de la veue des femmes. — N'en ayez poinct de paour, dit Saffredent, car ils n'en auront iamais faulte. — Comment? diſt Simontault, ce ſont ceulx qui par mariage nous lient aux femmes, qui eſſayent

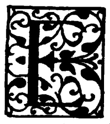
par leur mefchanceté à nous en deflier & faire rompre le ferment qu'ils nous ont faict faire. — C'eft grande pitié, dift Oifille, que ceulx qui ont l'adminiftration des facremens, en iouent ainfy à la pelotte : on les deburoit brufler tout en vie. — Vous feriez bien mieux de les honorer que de les blafmer, dift Saffredent, & de les flatter que de les iniurier; car ce font ceulx qui ont puiffance de brufler & deshonorer les autres : parquoy, *finite eos*[4]; & fçachons qui aura la voix d'Oifille. La compaignie trouua l'oppinion de Saffredent très bonne, & laiffant là les prebftres, pour changer de propos, pria madame Oifille de donner fa voix à quelqu'vn[5]. Ie la donne, dift elle, à Dagoucin, car ie le voys entrer en contemplation telle qu'il me femble preparé à dire quelque bonne chofe. — Puis que ie ne puis ne n'ofe refpondre, dift Dagoucin, à tout le moins parleray ie d'vng à qui telle cruauté porta nuyfance & puis profit. Combien que amour s'eftime tant fort & puiffant qu'il veult aller tout nud, & luy eft chofe très ennuyeufe & à la fin importable d'eftre couuert, fi eft ce, mes dames, que bien fouuent ceux qui pour obeïr à fon confeil s'aduencent trop de le defcouurir, s'en trouuent mauuais marchans : comme il aduint à vng gentil homme de Caftille, duquel vous orrez l'hiftoire.





NOVVELLE VINGT-QVATRIESME.

Elisor pour s'estre trop auancé de decouurir son amour à la Royne de Castille, fut si cruellement traité d'elle, en l'esprouuant, qu'elle luy apporta nuysance, puis profit.



EN la maison du Roy & Royne de Castille, desquels les noms ne seront dicts, y auoit vng gentil homme si parfaict en toutes beaultez & bonnes conditions, qu'il ne trouuoit poinct son pareil en toutes les Espaignes. Chacun auoit ses vertuz en admiration, mais encores plus son estrangeté, car l'on ne congneut iamais qu'il aimast ne print aucune dame. Et si y en auoit en la court en très grand nombre qui estoient dignes de faire brusler la glace, mais il n'y en eut poinct qui eust puissance de prendre ce gentil homme, lequel auoit nom Elisor.

La Royne, qui estoit femme de grande vertu mais non du tout exempte de la flamme qui moins est congneue & plus brusle, regardant

ce gentil homme qui ne feruoit nulle de fes femmes, s'en efmerueilla ; & vng iour luy demanda s'il eftoit poffible qu'il aimaft auffi peu qu'il en faifoit femblant. Il luy refpondit que fi elle voyoit fon cueur comme fa contenance elle ne luy feroit poinct cefte queftion. Elle, defirant fçauoir ce qu'il vouloit dire, le preffa fi fort qu'il confeffa qu'il aimoit vne dame qu'il penfoit eftre la plus vertueufe de toute la chreftienté. Elle feit tous fes efforts par prieres & commandemens de vouloir fçauoir qui elle eftoit, mais il ne fut poinct poffible : dont elle feit femblant d'eftre fort courroucée, & iura qu'elle ne parleroit iamais à luy s'il ne luy nommoit celle qu'il aimoit tant ; dont il fut fi fort ennuyé qu'il fut contrainct de luy dire qu'il aimoit autant mourir s'il falloit qu'il lui confeffaft : mais voyant qu'il perdoit fa veue & bonne grace par faulte de dire vne verité tant honnefte qu'elle ne debuoit eftre mal prife de perfonne, luy dift auec grande craincte : Ma dame, ie n'ay la force ni la hardieffe de le vous dire, mais la premiere fois que vous irez à la chaffe, ie vous la feray veoir ; & fuis feur que vous iugerez que c'eft la plus belle & parfaicte dame du monde. Cefte refponfe fuft caufe que la Royne alla plus toft à la chaffe qu'elle n'euft faict. Elifor qui en fut aduerty, s'apprefta pour l'aller feruir comme il auoit accouftumé ; & feit faire vng grand mirouer d'acier en façon de hallecret,

& l'ayant mis deuant ſon eſtomac, le couurit très bien d'vng manteau de friſe noire qui eſtoit tout brodé de canetille & d'or friſé bien richement. Il eſtoit monté ſur vn cheual maureau fort bien enharnaché de tout ce qui eſtoit necessaire à cheual ; & quelque metal qu'il y euſt, eſtoyt tout d'or, eſmaillé de noir, à ouuraige de Moreſque[1] ; ſon chapeau eſtoit de ſoye noire, ſur lequel eſtoit attachée vne riche enſeigne[2], où y auoit pour deuiſe vng amour couuert par force, tout enrichi de pierreries. L'eſpée & le poignard n'eſtoient moins beaulx & bien faiɛ̃ts, ne de moins bonnes deuiſes : bref, il eſtoit fort bien en ordre & encore plus adroiɛ̃t à cheual ; & le ſçauoit ſi bien mener que tous ceux qui le voyoient laiſſoient le paſſetemps de la chaſſe pour regarder les courſes & les ſauts que faiſoit faire Eliſor à ſon cheual. Après auoir conduiɛ̃t la Royne iuſques au lieu où eſtoient les toilles, en telles courſes & grands ſaults comme ie vous ay diɛ̃t, commencea à deſcendre de ſon gentil cheual, & vint pour prendre la Royne & la deſcendre de deſſus ſa hacquenée. Et ainſi qu'elle luy tendoit les bras, il ouurit ſon manteau de deuant ſon eſtomac, & la prenant entre les ſiens luy monſtrant ſon hallecret de mirouer, luy diſt : Ma dame, ie vous ſupplie de regarder icy ; & ſans attendre reſponſe, la meiſt doulcement à terre. La chaſſe finée, la Royne retourna au chaſteau ſans parler à Eliſor ; mais après ſoupper, elle l'appela, luy diſant qu'il eſtoit le plus

grand menteur qu'elle auoit iamais veu, car il luy auoit promis de luy monſtrer à la chaſſe celle qu'il aymoit le plus, ce qu'il n'auoit faiɑ̃ : parquoy elle auoit deliberé de ne faire iamais eſtime ne cas de luy. Eliſor ayant paour que la Royne n'euſt pas entendu ce qu'il luy auoit diɑ̃, lui reſpondit qu'il n'auoit failly à ſon commandement, car il luy auoit monſtré non la femme ſeulement, mais la choſe du monde qu'il aimoit le plus. Elle, faiſant la meſcongneue[3], luy diɑ̃ qu'elle n'auoit poinɑ̃ entendu qu'il luy euſt monſtré vne ſeule de ſes femmes. Il eſt vray, ma dame, diſt Eliſor ; mais qui vous ay ie monſtré en vous deſcendant de cheual ? — Rien, diſt la Royne, ſinon vng mirouer deuant voſtre eſtomach. — En ce mirouer qu'eſt ce que vous auez veu ? diſt Eliſor. — Ie n'y ay veu que moi ſeule, reſpondit la Royne. Eliſor luy diſt : Doncques, ma dame, pour obeïr à voſtre commandement vous ay ie tenu promeſſe, car il n'y a ne aura iamais aultre imaige en mon cueur que celle que vous auez veue au dehors de mon eſtomach ; & ceſte là ſeule veulx ie aymer, reuerer & adorer non comme femme, mais comme mon Dieu en terre, entre les mains de laquelle ie meɑ̃s ma mort & ma vie. Vous ſuppliant que ma parfaiɑ̃e & grande affeɑ̃ion, qui a eſté ma vie tant que ie l'ay portée couuerte, ne ſoit ma mort en la deſcouurant. Et ſi ne ſuis digne d'eſtre de vous regardé ny accepté pour ſeruiteur, au moins

souffrez que ie viue comme i'ay accoustumé, du contentement que i'ay, dont mon cueur a osé choisir pour le fondement de son amour vng si parfaict & digne lieu, duquel ie ne puis auoir autre satisfaction que de sçauoir que mon amour est si grande & parfaicte que ie me doibue contenter d'aimer seulement, combien que iamais ie ne puisse estre aimé. Et s'il ne vous plaist, par la congnoissance de ceste grande amour, m'auoir plus aggreable que vous n'auez accoustumé, au moins ne m'ostez pas la vie qui consiste au bien que i'ay de vous veoir comme i'ay accoustumé. Car ie n'ay de vous nul bien que autant qu'il en fault pour mon extreme necessité : & si i'en ay moins vous en aurez moins de seruiteurs en perdant le meilleur & le plus affectionné que vous eustes oncques ny pourriez iamais auoir. La Royne, ou pour se monstrer autre qu'elle n'estoit, ou pour experimenter à la longue l'amour qu'il luy portoit, ou pour en aimer quelque autre qu'elle ne vouloit laisser pour luy, ou bien le reseruant quand celuy qu'elle aimoit feroit quelque faulte, pour luy bailler sa place, dist d'vn visage ne courroucé ne content : Elisor, ie ne vous diray poinct, comme ignorant l'auctorité d'amour, quelle follie vous a esmeu de prendre vne si haulte & difficile opinion que de m'aimer, car ie sçay que le cueur de l'homme est si peu à son commandement, qu'il ne le faict pas aimer & haïr où il veult : mais

pource que vous auez ſi bien couuert voſtre opinion, ie deſire ſçauoir combien il y a que vous l'auez prinſe. Eliſor regardant ſon viſage tant beau, & voyant qu'elle s'enqueroit de ſa maladie, eſpera qu'elle luy vouloit donner quelque remede. Mais voyant ſa contenance ſi graue & ſi ſaige qui l'interrogeoit, d'autre part tumboit en vne crainɗte, penſant eſtre deuant le iuge dont il doubtoit ſentence eſtre contre luy donnée. Si eſt ce qu'il luy iura que ceſt amour auoit prins racine en ſon cueur dès le temps de ſa grande ieuneſſe, mais qu'il n'en auoit ſenti nulle peine ſinon depuis ſept ans; non peine, à dire vray, mais vne maladie donnant tel contantement que la guariſon eſtoit la mort. — Puis qu'ainſy eſt, diſt la Royne, que vous auez deſia experimenté vne ſi longue fermeté, ie ne doibz eſtre moins legiere à vous croire que vous auez eſté à me dire voſtre affeɗtion. Parquoy s'il eſt ainſi que vous diɗtes, ie veulx faire telle preuue de la verité que ie n'en puiſſe iamais douter : & après la preuue de la peine faiɗte ie vous eſtimeray tel enuers moy que vous meſmes iurez eſtre; & vous cognoiſſant tel que vous diɗtes vous me trouuerez telle que vous deſirez. Eliſor la ſupplia de faire de luy telle preuue qu'il luy plairoit, car il n'y auoit choſe ſi difficile qui ne luy fuſt très aiſée pour auoir ceſt honneur qu'elle peuſt congnoiſtre l'affeɗtion qu'il luy portoit, la ſuppliant de rechef de luy commander ce qu'il luy

plairoit qu'il feift. Elle luy dift : Elifor, fi vous m'aimez autant comme vous dictes, ie fuis feure que pour auoir ma bonne grace rien ne vous fera fort à faire. Parquoy ie vous commande fur tout le defir que vous auez de l'auoir & craincte de la perdre, que dès demain au matin, fans plus me veoir vous partiez de cefte compaignie, & vous alliez en lieu où vous n'aurez de moy, ne moy de vous vne feule nouuelle iufque d'huy en fept ans. Vous qui auez paffé fept ans en ceft amour, fçauez bien que vous m'aimez : mais quand i'auray faict pareille experience fept ans durans, ie fçauray à l'heure & ie croiray ce que voftre parole ne me peut faire croire ne entendre. Elifor, oyant ce cruel commandement, d'vn cofté doubta qu'elle le vouloit efloingner de fa prefence, & de l'auftre cofté, efperant que la preuue parleroit mieux pour luy que fa parole, accepta fon commandement & luy dift : Si i'ay vefcu fept ans fans nulle efperance, portant ce feu couuert, à cefte heure qu'il eft congneu de vous pafferay ie ces fept ans en meilleure patience & efperance que ie n'ay faict les autres. Mais, Madame, obeiffant à voftre commandement par lequel ie fuis priué de tout le bien que i'auois en ce monde, quelle efperance me donnez vous au bout des fept ans de me recongnoiftre pour fidele & loyal feruiteur ? La Royne luy dift, tirant vng anneau de fon doigt : Voila vng anneau que ie vous donne, couppons le tous deux par la moictié ;

i'en garderay l'vne & vous l'autre à fin que ſi le long temps auoit puiſſance de m'oſter la memoire de voſtre viſaige, ie vous puiſſe congnoiſtre par ceſte moictié d'anneau ſemblable à la mienne[4]. Eliſor print l'anneau & le rompit en deux, & en bailla vne moitié à la Royne & retint l'autre. Et en prenant congé d'elle plus mort que ceux qui ont rendu l'ame, s'en alla en ſon logis donner ordre à ſon partement. Ce qu'il feit en telle ſorte qu'il enuoya tout ſon train en ſa maiſon, & luy ſeul s'en alla auecq vng varlet en vng lieu ſi ſolitaire que nul de ſes parens & amis durant les ſept ans n'en peut auoir nouuelles. De la vie qu'il mena durant ce temps, & de l'ennuy qu'il porta pour ceſte abſence ne s'en peut rien ſçauoir, mais ceux qui aiment ne le peuuent ignorer. Au bout de ſept ans, iuſtement ainſy que la Royne alloit à la meſſe, vint à elle vng hermite portant vne grande barbe, qui en luy baiſant la main, luy preſenta vne requeſte qu'elle ne regarda ſoubdainement, combien qu'elle auoit accouſtumé de prendre de ſa main toutes les requeſtes qu'on luy preſentoit, quelque pauures que ce fuſſent. Ainſy qu'elle eſtoit à moictié de la meſſe, ouurit ſa requeſte, dans laquelle trouua la moictié de l'anneau qu'elle auoit baillé à Eliſor : dont elle fut fort eſbahye & non moins ioyeuſe. Et auant lire ce qui eſtoit dedans, commanda ſoubdain à ſon aumoſnier qu'il luy feiſt venir ce grand hermite

qui luy auoit prefenté la requefte. L'aumofnier le chercha par tous coftez, mais il ne fut poffible d'en fçauoir nouuelles, finon que quelcun luy dift l'auoir veu monter à cheual ; mais il ne fçauoit quel chemin il prenoit. En attendant la refponfe de l'aumofnier, la Royne leut la requefte qu'elle trouua eftre vne epiftre auffi bien faicte qu'il eftoit poffible. Et fi n'eftoit le defir que i'ay de vous la faire entendre ie ne l'euffe iamais ofé traduire, vous priant de penfer mes dames, que, la grace langage caftillan eft fans comparaifon mieulx declarant cefte paffion que vng autre. Si eft ce que la fubftance en eft telle :

Le temps m'a faict, par fa force & puiffance
Auoir d'amour parfaicte congnoiffance.
Le temps après m'a efté ordonné,
Et tel trauail durant ce temps donné
Que l'incredule a par le temps peu veoir
Ce que l'amour ne lui a faict fçauoir.
Le temps, lequel auoit faict l'amour maiftre
Dedans mon cueur, l'a monftrée en fin eftre
Tout tel qu'il eft : parquoy en le voyant
Ne l'ai cogneu tel comme en le croyant.
Le temps m'a faict veoir fur quel fondement
Mon cueur vouloit aimer fi fermement.
Ce fondement eftoit voftre beaulté,
Soubz qui eftoit couuerte cruaulté.
Le temps m'a faict veoir beaulté eftre rien,
Et cruaulté caufe de tout mon bien,
Par qui ie fus de la beaulté chaffé
Dont le regard i'auois tant pourchaffé.
Ne voyant plus voftre beaulté tant belle,
I'ay mieulx fenty voftre rigueur rebelle.

Ie n'ay laissé vous obeyr pourtant,
Dont ie me tiens très heureux & contant :
Veu que le temps, cause de l'amitié,
A eu de moy par sa longueur pitié,
En me faisant vng si honneste tour
Que ie n'ay eu desir de ce retour,
Fors seulement pour vous dire en ce lieu
Non vng boniour, mais vng parfaict adieu.
Le temps m'a faict veoir amour pauure & nu
Tout tel qu'il est & dont il est venu :
Et par le temps i'ay le temps regretté
Autant ou plus que l'auois souhaicté.
Conduict d'amour qui aueugloit mes sens,
Dont rien de luy fors regret ie ne sens.
Mais en voyant cet amour decepuable
Le temps m'a faict veoir l'amour veritable,
Que i'ai congneu en ce lieu solitaire,
Où par sept ans m'a fallu plaindre & taire.
I'ay par le temps congneu l'amour d'en hault,
Lequel estant congneu l'autre deffault.
Par le temps suys du tout à luy rendu,
Et par le temps de l'autre desfendu.
Mon cueur & corps luy donne en sacrifice
Pour faire à luy & non à vous seruice.
En vous seruant rien m'auez estimé,
Et i'ay le rien en offensant aimé.
Mort me donnez pour vous auoir seruie,
En le fuyant il me donne la vie.
Or par ce temps amour plein de bonté
A l'autre amour si vaincu & dompté
Que mis à rien est retourné à vent,
Qui fut pour moy trop doulx & decepuant.
Ie le vous quicte & rends du tout entier,
N'ayant de vous ne de luy nul mestier.
Car l'autre amour parfaicte & pardurable
Me ioinct à luy d'vn lien immuable.
A luy m'en vois, là me veulx asseruir,
Sans plus ne vous ne vostre Dieu seruir.

Ie prends congé de cruaulté, de peine,
Et du torment, du defdaing, de la haine,
Du feu bruflant dont vous eftes remplye
Comme en beaulté très parfaicte acomplye.
Ie ne puis mieulx dire adieu à tous maux,
A tous malheurs & douloureux trauaux,
Et à l'enfer de l'amoureufe flamme
Qu'en vng feul mot vous dire adieu madame,
Sans nul efpoir ou que foye ou foyez
Que ie vous voye ne que vous me voyez.

Cefte epiftre ne fut pas leue fans grandes larmes & eftonnemens, accompaignez de regrets incroïables. Car la perte qu'elle auoit faicte d'vn feruiteur remply d'vne amour fi parfaicte debuoit eftre eftimée fi grande que nul trefor, ny mefme fon royaulme ne lui pouoient ofter le tiltre d'eftre la plus pauure & miferable dame du monde, pour ce qu'elle auoit perdu ce que tous les biens du monde ne pouoient recouurer. Et après auoir acheué d'oyr la meffe & retourné en fa chambre fait vng tel dueil que fa cruaulté meritoit. Et n'y eut montaigne, roche, ne foreft où elle n'enuoyaft chercher ceft hermite ; mais celluy qui l'auoit retiré de fes mains le garda d'y retumber & le mena pluftoft en paradis qu'elle n'en fceut auoir nouuelle en ce monde.

Par cefte exemple ne doibt le feruiteur confeffer ce qui luy peult nuire & en rien ayder. Et encores moins, mes dames, par incredulité debuez vous demander preuue fi difficile que en

ayant la preuue vous perdiez le feruiteur. — Vrayement, Dagoucin, dift Geburon, i'auois toute ma vie oye eftimer la dame à qui le cas eft aduenu la plus vertueufe du monde; mais maintenant ie la tiens la plus cruelle que oncques fuft. — Toutesfois, dift Parlamente, il me femble qu'elle ne luy faifoit poinct de tort de vouloir efprouuer fept ans s'il aimoit autant qu'il luy difoit : car les hommes ont tant accouftumé de mentir en pareil cas, que auant que s'y fier (fi fier il s'y fault), on n'en peult faire trop longue preuue. — Les dames, dift Hircan, font bien plus faiges qu'elles ne fouloyent : car en fept iours de preuue elles ont autant de feureté d'vn feruiteur que les autres auoient par fept ans. — Si en a il, dift Longarine, en cefte compaignie, que l'on a aimée plus de fept ans à toutes preuues de harquebufe, encores n'a l'on feu gaingner leur amitié. — Par Dieu, dift Simontault, vous dictes vray, mais auffi les doibt on mettre au ranc du vieil temps, car au nouueau ne feroient elles poinct receues. — Encores, dift Oifille, fut bien tenu ce gentil homme à la dame, par le moyen de laquelle il retourna entierement fon cueur à Dieu. — Ce luy fut grand heur, dift Saffredent, de trouuer Dieu par les chemins, car veu l'ennuy où il eftoit ie m'efbahis qu'il ne fe donna au diable. Ennafuitte luy dift : Et quand vous auez efté mal traicté de voftre dame, vous eftes vous donné à vng tel maiftre ?

— Mil & mil fois m'y fuis donné, dift Saffredent ; mais le diable voyant que tous les tormens d'enfer ne m'euffent fceu faire pis que ceulx qu'elle me donnoyt, ne me daigna iamais prendre, fçachant qu'il n'eft poinct diable plus importable que vne dame bien aymée & qui ne veult poinct aymer. — Si i'eftois comme vous, dift Parlamente à Saffredent, auecq telle opinion que vous auez ie ne feruirois femme. — Mon affection eft touiours telle, dift Saffredent, & mon erreur fi grande, que là où ie ne puis commander, encores me tiens ie très heureux de feruir; car la malice des dames ne peut vaincre l'amour que ie leur porte. Mais, ie vous prie, dictes moy, en voftre confcience, louez vous cefte dame d'vne fi grande rigueur? — Oy, dift Oifille, car ie croy qu'elle ne vouloyt eftre aimée ny aimer. — Si elle auoit cefte volunté, dift Simontault, pourquoy luy donnoit elle quelqũe efperance après les fept ans paffez? — Ie fuis de voftre opinion, dift Longarine ; car celles qui ne veulent poinct aimer ne donnent nulle occafion de continuer l'amour qu'on leur porte. — Peut eftre, dift Nomerfide, qu'elle en aimoit quelque autre qui ne valoit pas ceft honnefte homme là, & que pour vng pire elle laiffa le meilleur. — Par ma foy, dift Saffredent, ie penfe qu'elle faifoit prouifion de luy pour le prendre à l'heure qu'elle laifferoyt celuy que pour lors elle aimoit le mieux. Madame Oifille voyant que foubz couleur de

blasmer & reprendre en la Royne de Castille ce qu'à la verité n'est à louer ni en elle ni en autre, les hommes debordoient si fort à medire des femmes, que les plus saiges, honnestes estoient aussi peu espargnées que les plus folles & impudiques, ne peut durer que l'on passa plus outre ; mais print la parole & dist[5] : Ie voy bien que tant plus nous mettrons ces propos en auant, & plus ceux qui ne veulent estre mal traictez, diront de nous le pis qu'il leur sera possible. Parquoy ie vous prie, Dagoucin, donnez vostre voix à quelqu'vne. — Ie la donne, dist il, à Longarine. estant asseuré qu'elle nous en dira quelqu'vne qui ne sera poinct melencolique, & si n'espargnera ne homme ne femme pour dire verité. — Puis que vous m'estimez si veritable, dist Longarine, ie prendray la hardiesse de racompter vng cas aduenu à vn bien grand prince, lequel passe en vertu tous les autres de son temps. Et vous direz que la chose dont on doibt moins vser sans extreme necessité, c'est de mensonge ou dissimulation : qui est vng vice laid & infame, principallement aux princes & grands seigneurs, en la bouche & contenance desquels la verité est mieux seante que en nul autre. Mais il n'y a si grand prince en ce monde, combien qu'il eust tous les honneurs & richesses qu'on sçauroit desirer, qui ne soit subiect à l'empire & tyrannie d'amour. Et semble que plus le prince est noble & de grand cueur, plus

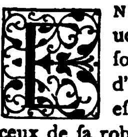
amour faict fon effort pour l'afferuir foubz fa forte main : car ce glorieux dieu ne tient compte des chofes communes, & ne prend plaifir Sa Maiefté que à faire tous les iours miracles, comme d'affoiblir les forts, fortisfier les foibles, donner intelligence aux ignorans, ofter le fens aux plus fçauans, fauorifer aux paffions, deftruire la raifon : & l'amoureufe diuinité prend plaifir en telles mutations. Et pource que les princes n'en font exemptz, auffi ne font ils de neceffité ; or, s'ils ne font quictes de la neceffité en laquelle les met le defir de la feruitude d'amour, par force leur eft non feulement permis d'vfer de menfonge, hypocrifie & fiction, qui font les moyens de vaincre leurs ennemis, felon la doctrine de maiftre Iehan de Melun[6]. Or puis que en tel acte eft louable à vng prince la condition qui en tous autres eft à defeftimer, ie vous racompteray les inuentions d'vn ieune prince par lefquelles il trompa ceux qui ont accouftumé de tromper tout le monde.





NOVVELLE VINGT-CINQVIESME.

Un ieune prince, soubz couleur de visiter son auocat, & communiquer de ses affaires auec luy, entreteint si paisiblement sa femme qu'il eut d'elle ce qu'il en demandoit.



EN la ville de Paris y auoit vng aduocat plus estimé que nul autre de son estat ; & pour estre cherché d'vn chacun à cause de sa suffisance, estoit deuenu le plus riche de tous ceux de sa robbe. Mais voyant qu'il n'auoit eu nulz enfans de sa premiere femme, espera d'en auoir d'vne seconde. Et combien que son corps fust vicieux, son cueur ne son esperance n'estoient point morts : parquoy il alla choisir vne des plus belles filles qui fut dedans la ville, de l'aage de dix huit ans à dix neuf ans, fort belle de visaige & de teinct, & encores plus de taille & d'embonpoint. Laquelle il aima & traicta le mieulx qu'il luy fust possible : mais si n'eut elle

de luy non plus d'enfans que la premiere, dont à la longue elle se faſcha. Parquoy la ieuneſſe, qui ne peut ſouffrir vng ennuy, lui feit chercher recreation ailleurs qu'en ſa maiſon ; & alla aux danſes & bancquetz, toutesfois ſi honneſtement que ſon mary n'en pouoit prendre mauuaiſe opinion : car elle eſtoit touſiours en la compaignie de celles à qui il auoit fiance.

Vng iour qu'elle eſtoit à vne nopce, s'y trouua vng bien grand prince, qui en me faiſant le compte m'a deffendu de le nommer. Si vous puis ie bien dire que c'eſtoit le plus beau & de la meilleure grace qui ayt eſté deuant, ne qui, ie croys[1], ſera après en ce royaume. Ce prince voyant ceſte ieune & belle dame de laquelle les oeilz & contenance le conuierent à l'aimer, vint parler à elle d'vn tel langaige & de telle grace qu'elle eut voluntiers commencé ceſte harangue. Ne luy diſſimula point que de long temps elle auoit en ſon cueur l'amour dont il la prioit, & qu'il ne ſe donnaſt poinct de peine de la perſuader à vne choſe où par la ſeule veue amour l'auoit faict conſentir. Ayant ce ieune prince par la naïfueté d'amour ce qui meritoit bien eſtre acquis par le temps, mercia Dieu qui luy fauoriſoit[2]. Et depuis ceſte heure là pourchaſſa ſi bien ſon affaire qu'ilz accorderent enſemble le moyen comme ilz ſe pourroient veoir hors de la veue des autres. Le lieu & le temps accordez, le ieune prince ne faillit à s'y trouuer : & pour garder l'honneur

de ſa dame y alla en habit diſſimulé. Mais à cauſe des mauuais garſons[3] qui couroient la nuict par la ville, auxquels il ne ſe vouloit faire congnoiſtre, print en ſa compaignie quelques gentils hommes auxquels il ſe fioit. Et au commencement de la rue où elle demeuroit les laiſſa, diſant : Si vous n'oyez poinct de bruict dedans vng quart d'heure, retirez vous en voz logis ; & ſur les trois ou quatre heures[4] reuenez icy me querir. Ce qu'ils feirent, & n'oyans nul bruict ſe retirerent. Le ieune prince s'en alla tout droict chez ſon aduocat, & trouua la porte ouuerte comme on luy auoit promis. Mais en montant le degré rencontra le mary qui auoit en ſa main vne bougie, duquel il fut plus toſt veu qu'il ne le peut aduiſer. Toutesfois amour qui donne entendement & hardieſſe où il baille les neceſſitez, feit que le ieune prince s'en vint tout droict à luy, & luy diſt : Monſieur l'aduocat, vous ſçauez la fiance que moi & tous ceulx de ma maiſon auons eue en vous, & que ie vous tiens de mes meilleurs & fidelles ſeruiteurs. I'ay bien voulu venir icy vous viſiter priuement, tant pour vous recommander mes affaires que pour vous prier de me donner à boire, car i'en ay grand beſoing ; & de ne dire à perſonne du monde que ie ſois icy venu, car de ce lieu m'en veut aller en vng aultre où ie ne veux eſtre congneu. Le bon homme aduocat fut tant aiſe de l'honneur que ce prince luy faiſoyt de venir ainſi priuement en ſa maiſon,

qu'il le mena en fa chambre, & dift à fa femme qu'elle appreftaft la collation des meilleurs fruicts & confitures qu'elle eut ; ce qu'elle feit très voluntiers & apporta la plus honnefte qu'il luy fut poffible. Et nonobftant que l'habillement qu'elle portoit d'vn couurechef & manteau la monftraft plus belle qu'elle n'auoit accoustumé, fi ne feit pas le ieune prince femblant de la regarder ne congnoiftre : mais parloit toufiours à fon mary de fes affaires comme à celuy qui les auoit manyées de longue main [5]. Et ainfy que la dame tenoit à genoux les confitures deuant le prince, & que le mary alla au buffet pour luy donner à boire, elle luy dift que au partir de la chambre il ne faillift d'entrer en vne garderobbe, à main droicte, où bien toft après elle le iroit veoir. Incontinant après qu'il euft beu remercia l'aduocat, lequel le vouloit à toutes forces accompaigner : mais il l'affeura que là où il alloit n'auoit que faire de compaignie. Et en fe retournant deuers fa femme, luy dift : Auffy ie ne vous veulx faire tort de vous ofter ce bon mary, lequel eft de mes antiens feruiteurs. Vous eftes fi heureufe de l'auoir que vous auez bien occafion d'en louer Dieu & de le bien feruir & obeyr ; & en faifant du contraire feriez bien malheureufe. En difant ces honneftes propos s'en alla le ieune prince, & fermant la porte après foy pour n'eftre fuiuy au degré, entra dedans la garderobbe, où, après que le mary fut endormy, fe

trouua la belle dame, qui le mena dedans vng cabinet le mieux en ordre qu'il eftoit poffible, combien que les deux plus belles imaiges qui y fuffent eftoient luy & elle en quelques habillemens qu'ils fe voulfiffent mettre. Et là ie ne faiz doubte qu'elle ne luy tint toutes fes promeffes.

De là fe retira à l'heure qu'il auoit dict à fes gentilz hommes, lefquelz il trouua au lieu où il leur auoit commandé de l'attendre. Et pource que cefte vie dura affez longuement, choifit le ieune prince vng plus court chemin pour y aller, c'eft qu'il paffoit par vng monaftere de religieux. Et auoit fi bien faict enuers le prieur, que toufiours enuiron minuict le portier luy ouuroit la porte, & pareillement quand il s'en retournoit. Et pource que la maifon où il alloit eftoit près de là, ne menoit perfonne auecq luy. Et combien qu'il menaft la vie que ie vous dy, fi eftoit il prince craignant & aimant Dieu. Et ne failloit iamais, combien que à l'aller il ne s'arreftaft point, de demeurer au retour long temps en oraifon en l'eglife ; qui donna grande occafion aux religieux, qui entrans & faillans[6] de matines le voyoient à genoux, d'eftimer que ce fuft le plus fainct homme du monde.

Ce prince auoit vne feur[7] qui frequentoit fort cefte religion ; & comme celle qui aimoit fon frere plus que toutes les creatures du monde, le recommandoit aux prieres d'vn chaf-

cun qu'elle pouuoit congnoiſtre bon [8]. Et vng iour qu'elle le recommandoit affectueuſement au prieur de ce monaſtere, il luy diſt : Helas, Madame! qui eſt ce que vous me recommandez? Vous me parlez de l'homme du monde aux prieres du quel i'ay plus grande enuie d'eſtre recommandé : car ſi ceſtuy là n'eſt ſainct & iuſte (allegant le paſſaige que bien heureux eſt qui peut mal faire & ne le faict pas), ie n'eſpere pas d'eſtre trouué tel. La ſeur, qui eut enuie de ſçauoir quelle congnoiſſance ce beau pere auoit de la bonté de ſon frere, l'interrogea ſi fort que en luy baillant ce ſecret, ſoubz le voile de confeſſion, luy diſt : N'eſt ce pas vne choſe admirable que de veoir vng prince ieune & beau laiſſer les plaiſirs & ſon repos pour venir bien ſouuent oyr nos matines? Non comme prince, cherchant l'honneur du monde, mais comme vng ſimple religieux vient tout ſeul ſe cacher en vne de noz chapelles; ſans faulte ceſte bonté rend les religieux & moi ſi confuz, que auprès de luy ne ſommes dignes d'eſtre appellez religieux. La ſeur qui entendit ces paroles ne ſceut que croire : car nonobſtant que ſon frere fuſt bien mondain, ſi ſçauoit elle qu'il auoit la conſcience très bonne, la foy & l'amour en Dieu bien grande, mais de chercher ſuperſtitions ne ceremonies aultres que vng bon chreſtien doibt faire ne l'en euſt iamais ſoupſonné [9]. Parquoy elle s'en vint à luy, & luy compta la bonne opinion que les

religieux auoient de luy : dont il ne se peut garder de rire auecq vng visaige tel qu'elle qui le congnoissoit comme son propre cueur, congneut qu'il y auoit quelque chose cachée soubz sa deuotion ; & ne cessa iamais qu'il ne luy eust dict la verité, ce qu'elle m'a faict mettre icy en escript[10], afin que vous congnoissiez, mes dames, qu'il n'y a malice d'aduocat ne finesse de religieux (qui sont coutumieres de tromper tous autres)[11], que amour en cas de necessité ne face tromper par ceux qui n'ont aultre expérience que de bien aymer.

Et puis qu'amour sçait tromper les trompeurs, nous aultres simples & ignorans le deuons bien craindre. — Encores, dist Geburon, que ie me doubte bien qui c'est, si faut il que ie dye qu'il est louable en ceste chose ; car l'on veoit peu de grans seigneurs qui se soulcient de l'honneur des femmes, ny du scandale public, mais qu'ils ayent leur plaisir ; & souuent sont contens que l'on pense pis qu'il n'y a. — Vrayement, dist Oisille, ie voudrois que tous les ieunes seigneurs y prinssent exemple, car le scandale est souuent pire que le peché. — Pensez, dist Nomerside, que les prieres qu'il faisoit au monastere où il passoit estoient bien fondées. — Si n'en debuez vous poinct iuger, dist Parlamente, car peult estre au retour que la repentance en estoit telle que le peché luy estoit pardonné. — Il est bien

difficile, dift Hircan, de fe repentir d'vne chofe fi plaifante. Quant eft de moy, ie m'en fuis fouuentesfois confeffé, mais non pas gueres repenty. - Il vauldroit mieux, dift Oifille, ne fe confeffer poinct fi l'on n'a bonne repentance. — Or, Madame, dift Hircan, le peché me defplaift bien, & fuis marry d'offenfer Dieu, mais le peché me plaift touiours. — Vous & vos femblables, dift Parlamente, vouldriez bien qu'il n'y euft ne Dieu ne loy, finon celle que voftre affection ordonneroit. — Ie vous confeffe, dift Hircan, que ie vouldrois que Dieu print auffi grand plaifir à mes plaifirs comme ie faitz, car ie luy donnerois fouuent matiere de fe refiouir. — Si ne ferez vous pas vng Dieu nouueau, dift Geburon; parquoy fault obeyr à celuy que nous auons. Laiffons ces difputes aux theologiens, à fin que Longarine donne fa voix à quelcun. — Ie la donne, dift elle, à Saffredent : Mais ie le prie qu'il nous face le plus beau compte qu'il fe pourra aduifer, & qu'il ne regarde poinct tant à dire mal des femmes, que là où il aura du bien il en veulle monftrer la verité. — Vrayement, dift Saffredent, ie l'accorde, car i'ay en main l'hiftoire d'vne folle & d'vne faige : vous prendrez l'exemple qu'il vous plaira mieulx. Et congnoiftrez que tout ainfi que amour faict faire aux mefchans des mefchancetez, en vng cueur honnefte faict faire chofes dignes de louange; car amour de foy eft bon, mais la malice du fubiect luy faict fouuent prendre vng

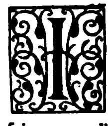
nouueau furnom de fol, legier, cruel, ou villain. Toutesfois, par l'hiftoire que ie veux à prefent racompter, pourrez veoir qu'amour ne change poinct le cueur, mais le monftre tel qu'il eft, fol aux fols, & faige aux faiges.





NOVVELLE VINGT-SIXIESME.

Par le conseil & affection fraternelle d'vne sage dame le seigneur d'Auannes se retira de la fole amour qu'il portoit à vne gentille femme demeurant à Pampelune.



IL y auoit au temps du Roy Loys douziesme vng ieune seigneur nommé monsieur d'Auannes fils du sire d'Albret, frere du Roy Iehan de Nauarre[1], auecq lequel le dict seigneur d'Auannes demorait ordinairement. Or estoit le ieune seigneur de l'aage de quinze ans, tant beau & tant plain de toutes bonnes graces qu'il sembloyt n'estre faict que pour estre aimé & regardé ; ce qu'il estoit de tous ceulx qui le voyoient, & plus que de nul autre d'vne dame demorant en la ville de Pampelune en Nauarre, laquelle estoit maryée à vng fort riche homme, auecq lequel viuoit si honnestement que, combien qu'elle ne fust aagée de vingt trois ans, pour ce que son mary approchoit le cinquantiesme, s'abilloit si honneste-

ment qu'elle sembloyt plus vefue que mariée. Et iamais à nopces ny à feftes homme ne la veit aller fans fon mary ; du quel elle eftimoit tant la bonté & la vertu qu'elle le preferoit à la beaulté de tous les autres. Et le mary l'ayant experimentée fi faige y print telle feureté qu'il luy commettoit toutes les affaires de fa maifon. Vng iour fut conuié ce riche homme auecq fa femme à vne nopce de leurs parentes. Auquel lieu, pour honorer les nopces, fe trouua le ieune feigneur d'Auannes, qui naturellement aymoyt les dances, comme celluy qui en fon temps ne trouuoit fon pareil. Et après le difner que les dances commencerent, fut prié le dict feigneur d'Auannes par le riche homme de vouloir danfer. Le dict feigneur luy demanda qu'il vouloyt qu'il menaft? Il luy refpondit : Monfeigneur, s'il y en auoit vne plus belle & plus à mon commandement que ma femme, ie la vous prefenterois, vous fuppliant me faire ceft honneur de la mener danfer. Ce que feit le ieune prince duquel la ieuueffe eftoit fi grande qu'il prenoyt plus de plaifir à faulter & dancer que à regarder la beaulté des dames. Et celle qu'il menoyt au contraire regardoit plus la grace & beauté du dict feigneur d'Auannes que la dance où elle eftoyt, combien que par fi grand prudence elle n'en fit vng feul femblant. L'heure du fouppé venue monfeigneur d'Auannes difant adieu à la compaignye, fe retira au chafteau où le riche homme fur fa mulle

l'accompaigna & en allant luy dift : Monfeigneur, vous auez ce iourd'huy tant faict d'honneur à mes parens & à moy que ce me feroyt grande ingratitude fi ie ne m'offroys auecq toutes mes facultez à vous faire feruice. Ie fçay, Monfeigneur, que tel feigneur que vous, qui auez peres rudes & auaritieux, auez fouuent plus faulte d'argent que nous qui par petit train & bon mefnaige ne penfons que d'en amaffer. Or eft il ainfy que Dieu m'aiant donné vne femme felon mon defir, ne m'a voullu donner en ce monde totallement mon paradis, m'oftant la ioie que les peres ont des enfans. Ie fçay, Monfeigneur, qu'il ne m'appartient pas de vous adopter pour tel, mais s'il vous plaift de me recepuoir pour feruiteur & me declarer voz petites affaires, tant que cent mil efcuz de mon bien fe pourront eftandre, ie ne fauldray vous fecourir en vos neceffitez. Monfeigneur d'Auannes fuft fort ioieulx de ceft offre, car il auoit vng pere tel que l'autre luy auoyt dechiffré, & après l'auoir mercié le nomma par alliance fon pere[2].

De cefte heure là le dict riche homme print tel amour au feigneur d'Auannes que matin & foir ne ceffoyt de s'enquerir s'il luy falloyt quelque chofe ; & ne cella à fa femme la deuotion qu'il auoyt au dict feigneur & à fon feruice, dont elle l'ayma doublement, & depuis cefte heure, le dict feigneur d'Auannes n'auoit faulte de chofe qu'il defiraft. Il alloyt fouuent

veoir ce riche homme, boyre & manger auecq luy, & quand il ne le trouuoit poinct, sa femme bailloyt tout ce qu'il demandoit ; & dauantage parloyt à luy si saigement, l'admonestant d'estre saige & vertueux qu'il la craingnoit & aymoyt plus que toutes les femmes de ce monde. Elle qui auoit Dieu & honneur deuant les oeilz, se contentoit de sa veue & parolle où gist la satisfaction d'honneste & bon amour. En sorte que iamais ne luy feit signe pourquoy il peust iuger qu'elle eut autre affection à luy que fraternelle & chrestienne. Durant ceste amityé couuerte monseigneur d'Auannes, par l'ayde des dessus dictz estoyt fort gorgias & bien en ordre ; commencea à venir en l'aage de dix sept ans & de chercher les dames plus qu'il n'auoit de coustume. Et combien qu'il eust plus voluntiers aymé la saige dame que nulle, si est ce que la paour qu'il auoit de perdre son amityé si elle entendoyt telz propos le feyt taire & se amuser ailleurs. Et s'alla addresser à vne gentil femme, près de Pampelune, qui auoyt maison en la ville, laquelle auoyt espousé vng ieune homme qui surtout aymoyt les cheuaulx, chiens & oiseaulx. Et commencea, pour l'amour d'elle, à leuer mille passetemps, comme tournoys, courses, luyttes, masques, festins, & autres ieuz, en tous lesquels se trouuoyt ceste ieune femme ; mais à cause que son mary estoit fort fantastique & ses pere & mere la congnoissoient fort legiere & belle, ialoux de son honneur, la tenoyt

de ſi près que le dict ſeigneur d'Auannes ne pouoyt auoir d'elle autre choſe que la parolle bien courte en quelque bal, combien que en peu de propos le dict ſeigneur d'Auannes aparceut bien que autre choſe ne defailloit à leur amityé que le temps & le lieu. Parquoy il vint à ſon bon pere le riche homme, & luy diſt qu'il auoyt grand deuotion d'aller viſiter Noſtre Dame de Montſerrat[3], le priant de retenir en ſa maiſon tout ſon train parce qu'il voulloyt aller ſeul, ce qu'il luy accorda. Mais ſa femme, qui auoyt en ſon cueur ce grand prophete amour, ſoupſonna incontinant la verité du dict voiage : & ne ſe peut tenir de dire à monſeigneur d'Auannes : Monſieur, monſieur, la Noſtre Dame que vous adorez n'eſt pas hors des murailles de ceſte ville ; parquoy ie vous ſupplie, ſur toutes choſes regarder à voſtre ſanté. Luy, qui la craingnoit & aymoit, rougyt ſi fort à ceſte parolle que ſans parler il luy confeſſa la verité ; & ſur cella s'en alla.

Et quand il eut acheptė vne couple de beaulx cheuaulx d'Eſpaigne, s'abilla en pallefrenier & deſguiſa tellement ſon viſaige que nul ne le congnoiſſoit. Le gentil homme mary de la folle dame, qui ſur toutes choſes aymoyt les cheuaulx, veid les deux que menoit monſeigneur d'Auannes : incontinant les vint achepter ; & après les auoir acheptez regarda le pallefrenier qui les menoyt fort bien, & luy demanda s'il le voulloyt ſeruir ? Le ſeigneur d'Auannes luy diſt que ouy & qu'il

eftoit vng pauure pallefrenier qui ne fçauoyt autre meftier que panfer les cheuaulx ; en quoy il s'acquiċteroit fi bien qu'il en feroyt contant. Le gentil homme en fut fort aife, & luy donna la charge de tous fes cheuaulx. Et en entrant en fa maifon, dift à fa femme qu'il luy recommandoit fes cheuaulx & fon pallefrenier & qu'il s'en alloyt au chafteau. La dame, tant pour complaire à fon mary que pour auoir meilleur paffetemps, alla vifiter les cheuaulx ; & regarda le pallefrenier nouueau qui luy fembla de bonne grace, toutesfois elle ne le congnoiffoyt poinċt. Luy qui veit qu'il n'eftoit poinċt congneu luy vint faire la reuerence en la façon d'Efpaigne & luy baifa la main, & en la baifant la ferra fi fort qu'elle le recongneut, car en la dance luy auoit il mainte fois faiċt tel tour ; & dès l'heure ne ceffa la dame de chercher lieu où elle peuft parler à luy à part. Ce que elle feyt dès le foir mefmes, car elle eftant conuiée en vng feftin où fon mary la voulloyt mener, faingnyt eftre mallade & n'y pouoir aller. Le mary qui ne vouloit faillir à fes amys luy dift : M'amye, puis qu'il ne vous plaift y venir, ie vous prie auoir regard fur mes chiens & cheuaulx affin qu'il n'y faille rien. La dame trouua cefte commiffion très agreable, mais fans en faire autre femblant, luy refpondit puifque en meilleure chofe ne la vouloyt emploier elle luy donneroit à congnoiftre par les moindres combien elle defiroyt luy complaire. Et n'eftoyt pas encores

à peyne le mary hors de la porte qu'elle defcendit en l'eftable où elle trouua que quelque chofe defailloit : & pour y donner ordre, donna tant de commiffions aux varlets de coufté & d'autre, qu'elle demora toute feulle auecq le maiftre pallefrenier ; & de paour que quelcu'vn furuint luy dift : Allez vous en dedans noftre iardin, & m'attendez en vng cabinet qui eft au bout de l'alée; ce qu'il feyt fi dilligemment qu'il n'eut loifir de la mercier. Et après qu'elle eut donné ordre à toute l'efcurye s'en alla veoir fes chiens où elle feit pareille dilligence de les faire bien traicter, tant qu'il fembloyt que de maiftreffe elle fuft deuenue chamberiere ; & après retourna en fa chambre où elle fe trouua fi laffe qu'elle fe meyt dedans le lict, difant qu'elle vouloyt repofer. Toutes fes femmes la laifferent feulle fors vne à qui elle fe fyoit, à laquelle elle dift : Allez vous en au iardin, & me faictes venir celluy que vous trouuerez au bout de l'allée. La chamberiere y alla & trouua le pallefrenier qu'elle amena incontinent à fa dame, laquelle feyt fortir dehors la dicte chamberiere pour guetter quand fon mary viendroyt. Monfeigneur d'Auannes fe voyans feul auecq la dame, fe defpouilla des habillemens de pallefrenier, ofta fon faulx nez & fa faulfe barbe, & non comme craintif pallefrenier, mais comme bel feigneur qu'il eftoyt, fans demander congé à la dame, audatieufement fe coucha auprès d'elle où il fut receu ainfy que le plus beau filz qui

fust de son temps debuoyt estre de la plus belle & folle dame du pays; & demora là iusques ad ce que le seigneur retournast, à la venue duquel reprenant son masque laissa la place que par finesse & malice il vsurpoyt. Le gentil homme entrant en sa court entendyt la dilligence qu'auoyt faict sa femme de bien luy obeyr, dont la mercia très fort : Mon amy, dist la dame, ie ne faictz que mon debuoir. Il est vray qui ne prandra garde sur ces meschans garsons, vous n'auriez chien qui ne fust galleux, ne cheual qui ne fust bien maigre; mais puis que ie congnois leur paresse & vostre bon voulloir vous serez myeulx seruy que ne fustes oncques. Le gentil homme qui pensoyt bien auoir choisy le meilleur pallefrenier de tout le monde, luy demanda qui luy en sembloyt : Ie vous confesse, Monsieur, dist elle, qu'il faict aussy bien son mestier que seruiteur qu'eussiez peu choisir, mais si a il besoing d'estre sollicité, car c'est le plus endormy varlet que ie veiz iamais.

Ainsi longuement demeurerent le seigneur & la dame en meilleure amityé que auparauant; & perdit tout le soupson & la ialouzie qu'il auoyt d'elle, pour ce que aultant qu'elle auoyt aymé les festins, dances & compaignies, elle estoit ententiue à son mesnaige : & se contentoyt bien souuent de ne porter sur sa chemise que vne chamarre, en lieu qu'elle auoit accoustumé d'estre quatre heures à s'accoustrer; dont elle estoit louée de son mary & d'vn chascun



qui n'entendoient pas que le pire diable chasſoyt le moindre. Ainſy veſquit ceſte ieune dame ſoubz l'ypocriſie & habit de femme de bien en telle volupté que raiſon, conſcience, ordre ne meſure n'auoient plus de lieu en elle. Ce que ne peut porter longuement la ieuneſſe & delicate complexion du ſeigneur d'Auannes, mais commencea à deuenir tant paſle & meigre que ſans porter maſque on le pouoyt bien deſcongnoiſtre; mais le fol amour qu'il auoyt à ceſte femme luy rendyt tellement les ſens hebetez qu'il preſumoit de ſa force ce qui euſt defailly en celle d'Hercules; dont à la fin contrainɑ̃ de maladye, & conſeillé par la dame qui ne l'aymoit tant malade que ſain, demanda congé à ſon maiſtre de ſe retirer chez ſes parens, qui le luy donna à grand regret, luy faiſant prometre que quand il ſeroyt ſain il retourneroyt en ſon ſeruice. Ainſy s'en alla le ſeigneur d'Auannes à beau pied, car il n'auoit à trauerſer que la longueur d'vne rue; & arriué en la maiſon du riche homme ſon bon pere n'y trouua que ſa femme, de laquelle l'amour vertueuſe qu'elle luy portoyt n'eſtoyt poinɑ̃ diminuée pour ſon voyage. Mais quant elle le veit ſi maigre & deſcoloré, ne ſe peut tenir de luy dire : Ie ne ſçay, Monſeigneur, comme il va de voſtre conſcience, mais voſtre corps n'a poinɑ̃ amendé de ce pellerinaige; & me doubte fort que le chemyn que vous auez faiɑ̃ la nuiɑ̃ vous ayt plus faiɑ̃ de mal que celluy du iour,

car si vous fussiez allé en Iherusalem à pied, vous en fussiez venu plus hasllé, mais non pas si maigre & foyble. Or comptez ceste cy pour vne, & ne seruez plus telles ymaiges qui en lieu de resusciter les mortz font mourir les viuans. Ie vous en dirois dauantage, mais si vostre corps a peché il en a telle pugnition que i'ay pitié d'y adiouster quelque fascherie nouuelle. Quant le seigneur d'Auannes eut entendu tous ces propos, il ne fut pas moins marry que honteux & luy dist : Madame, i'ay aultresfois ouy dire que la repentence suyt le peché ; & maintenant ie l'esprouue à mes despens, vous priant excuser ma ieunesse qui ne se peut chastier que par experimenter le mal qu'elle me veult croyre.

La dame changeant ses propos, le feyt coucher en vng beau lict, où il fut quinze iours, ne viuant que de restaurentz ; & luy tindrent le mary & la dame si bonne compaignye qu'il en auoit tousiours l'vn ou l'autre auprès de luy. Et combien qu'il eust faict les follies que vous auez oyes contre la volunté & conseil de la saige dame, si ne diminua elle iamais l'amour vertueuse qu'elle luy portoyt, car elle esperoit tousiours que après auoir passé ses premiers iours en follies, il se retireroyt & contraindroyt d'aymer honnestement, & par ce moien feroyt en tout à elle. Et durant ces quinze iours qu'il fut en sa maison, elle luy tint tant de bons propos tendant à amour de vertu, qu'il commencea auoir horreur de la follye qu'il auoyt

faicte; & regardant la dame qui en beaulté paffoyt la folle, congnoiffant de plus en plus les graces & vertuz qui eftoient en elle, il ne fe peut garder vng iour qu'il faifoit affez obfcur, chaffant toute craincte dehors de luy dire : Madame, ie ne voy meilleur moyen pour eftre tel & vertueulx que vous me prefchez & defirez que de mectre mon cueur & eftre entierement amoureux de la vertu ; ie vous fuplie, Madame, me dire s'il ne vous plaift pas m'y donner toute ayde & faueur à vous poffible. La dame, fort ioyeufe de luy veoir tenir ce langaige, luy dift : Et ie vous promect, Monfeigneur, que fi vous eftes amoureux de la vertu comme il apartient à tel feigneur que vous, ie vous feruiray pour y paruenir de toutes les puiffances que Dieu a mifes en moy. — Or, Madame, dift monfeigneur d'Auannes, fouuienne vous de voftre promeffe & entendez que Dieu incongneu de l'homme finon par la foy a daigné prendre la chair femblable à celle de peché, afin que en attirant noftre chair à l'amour de fon humanité tirat auffi notre efprit à l'amour de fa diuinité, & s'eft voulu feruir des moyens vifibles pour nous faire aymer par foy les chofes inuifibles[4]. Auffy cefte vertu que ie defire aymer toute ma vie, eft chofe inuifible finon par les effectz du dehors ; parquoy eft befoing qu'elle prenne quelque corps pour fe faire congnoiftre entre les hommes, ce qu'elle a faict, fe reueftant du voftre pour le plus par-

faict qu'elle a pu trouuer; parquoy ie vous recongnois & confesse non seullement vertueuse, mais la seule vertu ; & moy qui la voys retenue soubz le vele[5] du plus parfaict corps qui oncques fut, la veulx seruir & honnorer toute ma vie, laissant pour elle tout autre amour vaine & vicieuse. La dame, non moins contante que esmerueillée d'oyr ces propos, dissimula si bien son contentement qu'elle luy dist : Monseigneur, ie n'entreprendz pas de respondre à vostre theologie ; mais comme celle qui est plus craignante le mal que croyant le bien, vous vouldrois bien supplier de cesser en mon endroict les propos dont vous estimez si peu celles qui les ont creuz. Ie sçay très bien que ie suis femme non seullement comme vne aultre, mais imparfaicte ; & que la vertu feroyt plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme, sinon quand elle vouldroyt estre incongneue en ce monde[6], car soubz tel habit que le myen ne pourroyt la vertu estre congneue telle qu'elle est. Si est ce, Monseigneur, que pour mon imperfection ie ne laisse à vous porter telle affection que doibt & peut faire femme craingnant Dieu & son honneur. Mais ceste affection ne sera declarée iusques ad ce que vostre cueur soit susceptible de la patience que l'amour vertueux commande. Et à l'heure, Monseigneur, ie sçay quel langaige il fault tenir, mais pensez que vous n'aymez pas tant vostre propre bien, personne & honneur que ie l'ayme.

Le feigneur d'Auannes craintif, ayant la larme à l'oeil, la fuplia très fort que pour feureté de fes parolles elle le voulfift baifer, ce qu'elle refufa, luy difant que pour luy elle ne romproit poinct la couftume du pays. Et en ce debat furuynt le mary, auquel dift monfeigneur d'Auannes : Mon pere, ie me fens tant tenu à vous & à voftre femme que ie vous fupplye pour iamais me reputer voftre filz. Ce que le bon homme feyt très voluntiers. Et pour feureté de cefte amityé ie vous prie, dift Monfeigneur d'Auannes, que ie vous baife ; ce qu'il feyt. Après luy dift : Si ce n'eftoyt de paour d'offencer la loy, i'en ferois autant à ma mere voftre femme? Le mary voyant cela, commanda à fa femme de le baifer ; ce qu'elle feyt fans faire femblant de voulloir ne non voulloir ce que fon mary luy commandoit. A l'heure le feu que la parolle auoyt commencé d'allumer au cueur du pauure feigneur, commencea à fe augmenter par le baifer tant par eftre fi fort requis que cruellement refufé.

Ce faict s'en alla ledit feigneur d'Auannes au chafteau pour veoir le Roy fon frere, où il feyt fort beaulx comptes de fon voiage de Montferrat. Et là entendit que le Roy fon frere s'en vouloyt aller à Oly & Taffares[7] ; & penfant que le voiage feroit long, entra en vne grande trifteffe qui le mift iufques à deliberer d'effayer auant partir fi la faige dame luy portoyt poinct meilleure volunté qu'elle n'en faifoyt le fem-

blant. Et s'en alla loger en vne maiſon de la ville en la rue où elle eſtoyt, & print vn logis vieil, mauuais & faict de boys, ouquel enuiron minuict mict le feu : dont le bruyct fut ſi grand par toute la ville qu'il vint à la maiſon du riche homme, lequel demandant par la feneſtre où c'eſtoit qu'eſtoyt le feu, entendit que c'eſtoyt chez monſeigneur d'Auannes, où il alla incontinant auecq tous les gens de ſa maiſon ; & trouua le ieune ſeigneur tout en chemiſe en la rue, dont il eut ſi grand pitié qu'il le print entre ſes bras, & le couurant de ſa robbe, le mena en ſa maiſon le plus toſt qu'il luy fut poſſible ; & diſt à ſa femme qui eſtoit dedans le lict : M'amye, ie vous donne en garde ce priſonnier, traictez le comme moy meſmes ; & ſi toſt qu'il fut party le dict ſeigneur d'Auannes, qui euſt bien voulu eſtre traicté en mary, faulta legierement dedans le lict, eſperant que l'occaſion & le lieu auſſy feroient changer propos à cette ſayge dame ; mais il trouua le contraire, car ainſy qu'il ſaillit d'vn coſté dedans le lict elle ſortit de l'autre ; & print ſon chamarre, duquel eſtant veſtue, vint à luy au cheuet du lict, & luy diſt : Monſeigneur, auez vous penſé que les occaſions puiſſent muer vng chaſte cueur ? Croiez que ainſy que l'or s'eſprouue en la fournaiſe, auſſy vng cueur chaſte au meillieu des tentations s'y trouue plus fort & vertueux ; & ſe refroidyt tant plus il eſt aſſailly de ſon contraire. Parquoy ſoïez ſeur que ſi i'auoys aultre

volunté que celle que ie vous ay diᵭe ie n'eusse failly à trouuer des moyens, desquelz ne voulant vser ie ne tiens compte, vous priant que si vous voulez que ie continue l'affection que ie vous porte, ostez non seullement la volunté mais la pensée de iamais pour chose que sçussiez faire me treuuer aultre que ie suis. Durant ces parolles, arriuerent ses femmes & elle commanda qu'on apportast la collation de toutes sortes de confitures, mais il n'auoyt pour l'heure ne faim ne soif, tant estoyt desesperé d'auoir failli à son entreprinse, craingnant que la demonstration qu'il auoyt faicte de son desir luy feyt perdre la priuaulté qu'il auoyt enuers elle.

Le mary aiant donné ordre au feu, retourna & pria tant monseigneur d'Auannes qu'il demorast pour ceste nuyct en sa maison. Et fut la dicte nuyct passée en telle sorte que ses oeilz furent plus exercez à pleurer que à dormir; & bien matin leur alla dire adieu dedans le lict, où, en baisant la dame, congneut bien qu'elle auoyt plus de pitié de son offence que de mauuaise volunté contre luy, qui fust vng charbon adiousté dauantaige à son amour. Après disner s'en alla auecq le Roy à Taffares, mais auant partir s'en alla encores redire adieu à son bon pere & à sa dame, qui depuis le premier commandement de son mary ne feyt plus de difficulté de le baiser comme son filz. Mais soyez seur que plus la vertu empeschoit son oeil & contenance de monstrer la flamme ca-

chée plus elle se augmentoyt & deuenoyt importable, en sorte que ne pouant porter la guerre que l'amour & l'honneur faisoient en son cueur, laquelle toutesfoys auoyt deliberé de iamays ne monstrer, ayant perdu la consolation de la veue & parolle de celluy pour qui elle viuoyt, tumba en vne fieure continue, causée d'vn humeur melencolique, tellement que les extremitez du corps luy vindrent toutes froides, & au dedans brusloit incessamment. Les medecins en la main desquelz ne pend pas la santé des hommes, commencerent à doubter si fort de sa malladie à cause d'vne opilation qui la rendoyt melencolicque en extremité, qu'ilz dirent au mary & conseillerent d'aduertir sa dicte femme de penser à sa conscience & qu'elle estoyt en la main de Dieu, comme si ceulx qui sont en santé n'y estoient poinct. Le mary qui aymoyt sa femme parfaictement, fut si triste de leurs parolles que pour sa consolation escripuit à monseigneur d'Auannes, le supliant de prendre la peyne de les venir visiter, esperant que sa veue proffiteroyt à la mallade. A quoy ne tarda le dict seigneur d'Auannes, incontinant les lettres receues, mais s'en vint en poste en la maison de son bon pere; & à l'entrée, trouua les femmes & seruiteurs de ceans menans tel deuil que meritoit leur maistresse; dont le dict seigneur fut si estonné qu'il demoura à la porte comme vne personne transy & iusques ad ce qu'il veid son bon pere, lequel en l'embrassant

ſe print à plorer ſi fort qu'il ne peut mot dire. Et mena le ſeigneur d'Auannes où eſtoyt la pauure mallade; laquelle tournant ſes oeilz languiſſans vers luy, le regarda & luy bailla la main en le tirant de toute ſa puiſſance à elle; & en le baiſant & embraſſant feit vng merueilleux plainct & luy diſt : O Monſeigneur, l'heure eſt venue qu'il fault que toute diſſimulation ceſſe, & que ie confeſſe la verité que i'ay tant mis de peyne à vous celler : c'eſt que ſi m'auez porté grande affection, croyez que la myenne n'a eſté moindre; mais ma peyne a paſſé la voſtre, d'aultant que i'ay eu la douleur de la celler contre mon cueur & volunté; car entendez, Monſeigneur, que Dieu & mon honneur ne m'ont iamais permis de vous la declairer, craignant d'adiouſter en vous ce que ie deſiroys de diminuer; mais ſçachez que le *non* que ſi ſouuent ie vous ay dict m'a faict tant de mal au prononcer qu'il eſt cauſe de ma mort, de laquelle ie me contente, puis que Dieu m'a faict la grace de morir premier que la viollance de mon amour ayt mis tache à ma conſcience & renommée; car de moindres feuz que le mien ont ruynez plus grandz & plus fortz edifices. Or m'en voys ie contante puis que deuant morir ie vous ay pu declarer mon affection eſgalle à la voſtre, hors mis que l'honneur des hommes & des femmes n'eſt pas ſemblable; vous ſupliant, Monſeigneur, que doreſnauaut vous ne craingnez vous adreſſer aux plus grandes & ver-

tueuses dames que vous pourrez, car en telz cueurs habitent les plus grandes passions & plus saigement conduictes : & la grace, beaulté & honnesteté qui sont en vous ne permectent que vostre amour sans fruict trauaille. Ie ne vous prieray poinct de prier Dieu pour moy, car ie sçay que la porte de paradis n'est poinct refusée aux vraiz amans ; & que amour est vng feu qui punyt si bien les amoureux en ceste vie qu'ilz sont exemptz de l'aspre torment de purgatoire. Or adieu, Monseigneur, ie vous recommande vostre bon pere mon mary, auquel ie vous prye compter à la verité ce que vous sçauez de moy, affin qu'il congnoisse combien i'ay aymé Dieu & luy ; & gardez vous de vous trouuer deuant mes oeilz, car doresnauant ne veulx penser que à aller recepuoir les promesses qui me sont promises de Dieu auant la constitution du monde. Et en ce disant, le baisa & l'embrassa de toutes les forces de ses foibles bras. Le dict seigneur qui auoyt le cueur aussi mort par compassion qu'elle par douleur, sans auoir puissance de luy dire vng seul mot, se retira hors de sa veue sus vng lict qui estoit dedans la chambre, où il s'esuanouyt plusieurs foys.

A l'heure la dame appella son mary & après luy auoir faict plusieurs remonstrations honnestes, luy recommanda monseigneur d'Auannes, l'asseurant que après luy c'estoit la personne du monde qu'elle auoyt le plus aymée. Et en baisant son mary luy dist adieu, Et à l'heure luy

fut apporté le fainct Sacrement de l'autel après l'extreme vnction, lefquelz elle receut auecq telle ioye comme celle qui eft feure de fon falut; & voiant que la veue luy diminuoyt & les forces luy defailloient commencea à dire bien hault fon *In manus*. A ce cry s'eleua le feigneur d'Auannes de deffus le lict & en la regardant piteufement luy veit rendre auecq vng doulx foupir fa glorieufe ame à celluy dont elle eftoyt venue. Et quant il s'apparceut qu'elle eftoit morte, il courut au corps mort duquel viuant en craincte il approchoyt, & le vint embraffer & baifer de telle forte que à grand peyne le luy peult on efter d'entre les bras; dont le mary en fut fort eftonné, car iamais n'auoyt eftimé qu'il lui portaft telle affection. Et en luy difant: Monfeigneur, c'eft trop, fe retirerent tous deux. Et après auoir ploré longuement, monfeigneur d'Auannes compta tous les difcours de fon amityé, & comme iufques à fa mort elle ne luy auoyt iamais faict vng feul figne où il trouuaft autre chofe que rigueur, dont le mary plus contant que iamays augmenta le regret & la douleur qu'il auoyt de l'auoir perdue; & toute fa vye feyt feruice à monfeigneur d'Auannes. Mais depuis cefte heure le dict feigneur d'Auannes qui n'auoyt que dix huict ans, s'en alla à la court où il demeura beaucoup d'années, fans vouloir ne veoir ne parler à femme du monde pour le regret qu'il auoyt de fa dame; & porta plus de dix ans le noir.

Voyla, mes dames, la difference d'vne folle & saige dame, ausquelles se montrent differens les effectz d'amour, dont l'vne en receut mort glorieuse & louable & l'autre renommée honteuse & infame; qui feit sa vie trop longue, car autant que la mort du sainct est precieuse deuant Dieu, la mort du pecheur est tres mauuaise.
— Vrayement, Saffredent, ce dist Oisille, vous nous auez racomptée vne histoire autant belle qu'il en soyt poinct; & qui auroit congneu le personnage comme moy, la trouueroyt encores meilleure; car ie n'ay poinct veu vng plus beau gentil homme ne de meilleure grace que le dict seigneur d'Auannes. — Pensez, ce dist Saffredent, que voyla vne saige femme qui pour se monstrer plus vertueuse par dehors qu'elle n'estoit au cueur, & pour dissimuler vng amour que la raison de nature voulloyt qu'elle portast à vng si honneste seigneur, s'alla laisser morir par faulte de se donner le plaisir qu'elle desiroit couuertement. — Si elle eust eu ce desir, dist Parlamente, elle auoit assez de lieu & occasion pour luy monstrer; mais sa vertu fut si grande que iamais son desir ne passa sa raison. — Vous me le paindrez, dist Hircan, comme il vous plaira, mais ie sçay bien que tousiours vng pire diable meet l'autre dehors, & que l'orgueil cherche plus la volupté entre les dames que ne faict la craincte, ne l'amour de Dieu. Aussi que leurs robbes sont si longues & si bien tissues de dissimulation que l'on ne peult congnoistre ce

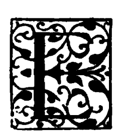
qui eſt deſſoubz, car ſi leur honneur n'en eſtoyt non plus taché que la noſtre[8] vous trouuerriez que nature n'a rien oblyé en elles non plus que en nous; & pour la contraincte que elle ſe font de n'oſer prendre le plaiſir qu'elles deſirent ont changé ce vice en vng plus grand qu'elles tiennent plus honneſte. C'eſt vne gloire & cruaulté par qui elles eſperent acquerir nom d'immortalité, & ainſy ſe gloriffians de reſiſter au vice de la loy de nature (ſi nature eſt vicieuſe) ſe font non ſeullement ſemblables aux beſtes inhumaines & cruelles mais aux diables deſquelz elles prenent l'orgueil & la malice[9]. — C'eſt dommaige, diſt Nomerfide, dont vous auez vne femme de bien, veu que non ſeullement vous deſeſtimez la vertu des choſes, mais la voulez monſtrer eſtre vice. — Ie ſuis bien ayſe, diſt Hircan, d'auoir vne femme qui n'eſt poinct ſcandalleuſe, comme auſſi ie ne veulx poinct eſtre ſcandaleux; mais quant à la chaſteté de cueur, ie croy qu'elle & moy ſommes enfans d'Adan & d'Eue, parquoy en bien nous mirant n'aurons beſoing de couurir noſtre nudité de feulles mais pluſtoſt confeſſer noſtre fragilité. — Ie ſçay bien, ce diſt Parlamente, que nous auons tous beſoing de la grace de Dieu, pour ce que nous ſommes tous encloz en peché; ſi eſt ce que noz tentations ne ſont pareilles aux voſtres, & ſi nous pechons par orgueil, nul tiers n'en a dommage, ny noſtre corps & noz mains n'en demeurent ſouillées. Mais voſtre

plaisir gist à deshonorer les femmes[10] & vostre honneur à tuer les hommes en guerre, qui sont deux poinctz formellement contraires à la loy de Dieu. — Ie vous confesse, ce dist Geburon, ce que vous dictes, mais Dieu qui a dict : Quiconques regarde par concupiscence est desia adultere en son cueur, & quiconques hayt son prochain est homicide. A vostre aduis les femmes en sont elles exemptes non plus que nous? — Dieu qui iuge le cueur, dist Longarine, en donnera sa sentence, mais c'est beaucoup que les hommes ne nous puissent accuser, car la bonté de Dieu est si grande que sans accusateur il ne nous iugera poinct; & congnoist si bien la fragilité de noz cueurs que encores nous aymera il de ne l'auoir poinct mise à execution. — Or ie vous prie, dist Saffredent, laissons ceste dispute car elle sent plus sa predication que son compte; & ie donne ma voix à Ennasuite, la priant qu'elle n'oublye poinct à nous faire rire. — Vrayement, dist elle, ie n'ay garde d'y faillir; & vous diray que en venant icy deliberée pour vous compter vne belle histoire pour ceste iournée l'on m'a faict vng compte de deux seruiteurs d'vne princesse si plaisant que de force de rire il m'a faict oblyer la melencolye de la piteuse histoire que ie remectray à demain, car mon visaige feroyt trop ioyeulx pour la vous faire trouuer bonne.



NOVVELLE VINGT-SEPTIESME.

Vng ſecretaire pourchaſſant par amour deshonnete & illicite la femme d'vn ſien hote & compagnon, pour ce qu'elle faiſoit ſemblant de luy preter volontiers l'aureille ſe perſuada l'auoir gangnée; mais elle fut ſi vertueuſe que ſouz cette diſſimulation le trompa de ſon eſperance & declara ſon vice à ſon mary.



EN la ville d'Amboize où demeuroyt l'vn des ſeruiteurs de ceſte princeſſe[1] qui la ſeruoyt de varlet de chambre, homme honneſte & qui voluntiers feſtoyoit les gens qui venoient en ſa maiſon & principalement ſes compaignons, il n'y a pas long temps que l'vn des ſeruiteurs[2] de ſa maiſtreſſe vint loger chez luy & y demoura dix ou douze iours. Le dict ſeruiteur eſtoyt ſi laid qu'il ſembloit mieulx vng roy de cinniballes que chreſtien; & combien que ſon hoſte le traictaſt en frere & amy & le plus honneſtement qui luy eſtoit poſſible, ſi lui fit il vng tour d'vn homme qui non ſeullement

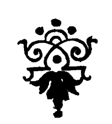
oblye toute honnesteté, mais qui ne l'eust iamais en son cueur, c'est de pourchasser par amour deshonneste & illicite la femme de son compaignon qui n'auoyt en elle chose aimable que le contraire de la volupté; c'est qu'elle estoit autant femme de bien qu'il y en eust poinct en la ville où elle demouroyt. Et elle congnoissant la meschante volunté du seruiteur, ayma mieulx par vne dissimulation declairer son vice que par vng soubdain refuz le couurir : feit semblant de trouuer bons ses propos, par quoy luy qui cuydoit l'auoir gaingnée, sans regarder à l'aage qu'elle auoyt de cinquante ans, & qu'elle n'estoyt des belles, sans considerer le bon bruyct qu'elle auoyt d'estre femme de bien & d'aymer son mary, la pressoyt incessamment.

Vng iour entre aultres son mary estant en la maison & eulx en vne salle, elle faingnyt qu'il ne tenoit que à trouuer lieu seur pour parler à luy seulle ainsy qu'il desiroyt, mais incontinant luy dist qu'il ne falloyt que monter au galletas. Soubdain elle se leua & le pria d'aller deuant & qu'elle iroyt après. Luy en riant auecq vne doulceur de visaige semblable à vng grand magot quand il festoye quelcun, s'en monsta legerement par les degretz; & sur le poinct qu'il attendoyt ce qu'il auoyt tant desiré, bruslant d'vn feu non cler comme celluy de geneure, mais comme vng gros charbon de forge, escoutoyt si elle viendroyt après luy, mais en lieu d'oyr ses piedz, il ouyt sa voix disant : Monsieur

le fecretaire, actendez vng peu, ie m'en voys fçauoir à mon mary s'il luy plaift bien que ie voife après vous. Penfez, mes dames, quelle myne peult faire en pleurant celluy qui en riant eftoyt fi layd, lequel incontinant defcendit les larmes aux oeilz, la priant pour l'amour de Dieu qu'elle ne voulfift rompre par fa parolle l'amitié de luy & de fon compaignon; elle luy refpond : Ie fuis feure que vous l'aymez tant que vous ne me vouldriez dire chofe qu'il ne peuft entendre, parquoy ie luy vois dire. Ce qu'elle feyt, quelque priere ou contraincte qu'il voulfift mettre au deuant. Dont il fut auffi honteux en s'enfuyant que le mary fut contant d'entendre l'honnefte tromperie dont fa femme auoyt vfé; & luy pleut tant la vertu de fa femme qu'il ne tint compte du vice de fon compaignon, lequel eftoit affez pugny d'auoir emporté fur luy la honte qu'il vouloyt faire en fa maifon.

Il me femble que par ce compte les gens de bien doibuent apprendre à ne retenir chez eulx ceulx defquelz la confcience, le cueur & l'entendement ignorent Dieu, l'honneur & le vray amour. — Encores que voftre compte foyt court, dift Oifille, fi eft il auffi plaifant que i'en ay poinct oy & en l'honneur d'vne honnefte femme. — Par Dieu, dift Simontault, ce n'eft pas grand honneur à vne honnefte femme de refufer vng fi laid homme que vous paingnez ce fecretaire,

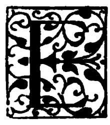
mais s'il euſt eſté beau & honneſte en cela ſe fut monſtrée la vertu; & pour ce que ie me doubte qui il eſt, ſi i'eſtois en mon rang ie vous en ferois vng compte qui eſt auſſi plaiſant que ceſtuy cy. — A cella ne tienne, diſt Ennaſuite, car ie vous donne ma voix. Et à l'heure Simontaut commencea ainſy : Ceulx qui ont accouſtumé de demeurer en la court ou en quelques bonnes villes eſtiment tant le ſçauoir qu'il leur ſemble que tous autres hommes ne ſont rien au pris d'eulx; mais ſi ne reſte il pourtant que en tout pays & de toutes conditions de gens n'y en ayt touſiours aſſez de fins & malicieux. Toutesfois à cauſe de l'orgueil de ceulx qui penſent eſtre les plus fins, la mocquerie, quand ilz ſont quelque faulte, en eſt beaucoup plus agreable, comme ie deſire vous monſtrer par vn compte naguères aduenu.





NOVVELLE VINGT-HVICTIESME.

Bernard du Ha trompa subtilement vn secretaire qui le cuydoit tromper.



STANT le Roy Françoys premier de ce nom, en la ville de Paris & sa seur la Royne de Nauarre en sa compaignye, laquelle auoyt vng secretaire nommé Iehan qui n'estoyt pas de ceulx qui laissent tumber le bien en terre sans le recueillir, en sorte qu'il n'y auoyt president ne conseiller qu'il ne congneust, marchant ne riche homme qu'il ne frequentast & auquel il n'eust intelligence. En ce temps aussy vint en la dicte ville de Paris vng marchant de Bayonne nommé Bernard du Ha, lequel tant pour ses affaires que à cause que le lieutenant criminel estoit de son païs, s'addressoyt à luy pour auoir conseil & secours à ses affaires. Ce secretaire de la Royne de Nauarre alloit aussi souuent visiter ce lieutenant comme bon seruiteur de son maistre & maistresse. Vng iour de feste allant le dit secretaire chez le lieutenant ne trouua ne luy ne

ſa femme, mais ouy bien Bernard du Ha qui auecq vne vielle ou aultre inſtrument, apprenoit à danſer aux chamberieres de ceans les branſles de Gaſcogne. Quant le ſecretaire le veit luy voulut faire accroyre qu'il faiſoyt le plus mal du monde & que ſi la lieutenande & ſon mary le ſçauoient, ilz feroient très mal contens de luy. Et après luy auoir bien painct la craincte deuant les oeilz iuſques à ſe faire prier de n'en parler poinct, luy demanda : Que me donnerez vous & ie n'en parleray poinct ? Bernard du Ha qui n'auoyt pas ſi grand paour qu'il en faiſoit ſemblant, voyant que le ſecretaire le cuydoit tromper, luy promiſt de luy bailler vng paſté du meilleur iambon de Paſques[1] qu'il mangea iamais. Le ſecretaire qui en fut très contant le pria qu'il peuſt auuoir ſon paſté le dimanche enſuiuant après diſner[2], ce qu'il luy promiſt. Et aſſeuré de ceſte promeſſe s'en alla veoir vne dame de Paris qu'il deſiroit ſur toutes choſes eſpouſer, & luy diſt : Madamoiſelle, ie viendray dimanche ſoupper auecq vous, s'il vous plaiſt, mais il ne vous fault ſoulcier que d'auoir bon pain & bon vin, car i'ay ſi bien trompé vng ſot Bayonnois[3] que le demeurant ſera à ſes deſpens ; & par ma tromperie vous feray manger le meilleur iambon de Paſques qui fut iamais mangé dans Paris. La damoiſelle qui le creut, aſſembla deux ou trois des plus honneſtes de ſes voyſines, & les aſſeura de leur donner vne viande nouuelle & dont iamais elles n'auoient taſté.

Quand le dimanche fut venu, le ſecretaire ſerchant ſon marchant, le trouua ſur le pont au Change; & en le ſaluant gracieuſement luy diſt : A tous les diables ſoyez vous donné, veu la peyne que vous m'auez faict prendre à vous chercher. Bernard du Ha luy reſpondit que aſſez de gens auoient prins plus de peyne que luy qui n'auoient pas à la fin eſté recompenſez de telz morceaulx. Et en diſant cela luy monſtra le paſté qu'il auoyt ſoubz ſon manteau aſſez grand pour nourrir vng camp. Dont le ſecretaire fut ſi ioyeulx que encores qu'il euſt la bouche parfaictement laide & grande, en faiſant le doulx la rendit ſi petite que l'on n'euſt pas cuydé qu'il euſt ſceu mordre dedans le iambon. Lequel il print haſtiuement, & ſans conuoyer le marchant s'en alla le porter à la damoiſelle qui auoyt grande enuye de ſçauoir ſi les viures de Guyenne eſtoient auſſi bons que ceulx de Paris. Et quant le ſouppé fut venu, ainſy qu'ilz mangeoient leur potaige le ſecretaire leur diſt : Laiſſez là ces viandes fades, & taſtons de ceſt eſguillon d'amour de vin[4]. En diſant cela ouure ce grand paſté, & cuydant trouuer le iambon le trouua ſi dur qu'il n'y pouoyt mectre le couſteau; & après s'y eſtre esforcé pluſieurs foys s'aduiſa qu'il eſtoyt trompé & trouua que c'eſtoyt vng ſabot de bois qui ſont des ſouliers de Gaſcoigne. Il eſtoyt emmanché d'vn bout de tizon, & pouldré pardeſſus de pouldre de fer auecq de l'eſpice qui ſentoyt fort bon. Qui fut

bien pesneux ce fut le secretaire tant pour auoir esté trompé de celluy qu'il cuydoit tromper que pour auoir trompé celle à qui il voulloit & pensoit dire verité : & d'autre part, luy faschoit fort de se contanter d'vn potaige pour son souper. Les dames qui en estoient aussi marries que luy, l'eussent accusé d'auoir faict la tromperie, sinon qu'elles congneurent bien à son visage qu'il en estoit plus marry qu'elles. Et après ce leger souper, s'en alla ce secretaire bien collere; & voyant que Bernard du Ha luy auoyt failly de promesse, luy voulut aussi rompre la sienne. Et s'en alla chez le lieutenant criminel, deliberé de luy dire le pis qu'il pourroit du dict Bernard. Mais il ne peut venir si tost que le dict Bernard n'eut desia compté tout le mystere au lieutenant qui donna sa sentence au secretaire, disant qu'il auoyt aprins à ses despens à tromper les Gascons; & n'en rapporta autre consolacion que sa honte. Cecy aduient à plusieurs, lesquelz cuydans estre trop fins se oblient en leurs finesses; parquoy il n'est tel que de ne faire à aultruy chose qu'on ne voulsist estre faicte à soy mesme.

Ie vous asseure, dist Geburon, que i'ay veu souuent aduenir de pareilles choses : & de ceulx que l'on estimoyt sotz de villaiges tromper bien de fines gens, car il n'est rien plus sot que celluy qui pense estre fin, ne rien plus saige que celluy qui congnoist son rien. — En-

cores, ce dift Parlamente, fçayt il quelque chofe qui congnoift ne fe congnoiftre pas. — Or, dift Simontault de peur que l'heure ne fatisfaffe à noftre propoz[5] ie donne ma voix à Nomerfide, car ie fuis feur que par fa rethoricque elle ne nous tiendra pas longuement. — Or bien, dift elle, ie vous en voys bailler vng tour tel que vous l'efperez de moy. Ie ne m'efbahys poinct, mes dames, fi amour baille à vng prince vng moien de fe fauluer du dangier, car ilz font nourriz auecq tant de gens fçauans que ie m'efmerueilleroys beaucoup plus s'ilz eftoient ignorans de quelques chofes; mais l'inuention d'amour fe monftre plus clairement que moins il y a de l'efperit aux fubiectz. Et pour cela vous veulx ie racompter vng tour que feyt vng preftre efpris feullement d'amour, car de toutes aultres chofes eftoyt il fi ignorant que à peyne fçauoyt il lire fa meffe.





NOVVELLE VINGT-NEVFVIESME.

Vn curé surprins par le trop soudain retour d'vn laboureur auec la femme du quel il faisoit bonne chere, trouua promptement moyen de se sauuer aux depens du bon homme qui iamais ne s'en apparceut.



EN la conté du Maine, en vng villaige nommé Carrelles[1], y auoyt vng riche laboureur qui en sa vieillesse espousa vne belle ieune femme, & n'eut de luy nulz enfans; mais de ceste perte se reconforta à auoir plusieurs amys. Et quant les gentilz hommes & gens d'apparance luy faillirent, elle retourna à son dernier recours qui estoyt l'eglise; & print pour compaignon de son peché celluy qui l'en pouoyt absoudre, ce fut son curé qui souuent venoyt visiter sa brebis. Le mary vieulx & pesant, n'en auoyt nulle doubte, mais à cause qu'il estoyt rude & robuste, sa femme iouoyt son mistere le plus secretement qu'il luy estoyt possible, craingnant que si son mary l'apperceuoyt

qu'il ne la tuaſt. Vng iour, ainſy qu'il eſtoyt dehors, ſa femme penſant qu'il ne reuinſt ſi toſt enuoya querir monſieur le curé qui la vint confeſſer. Et ainſy qu'ilz faiſoient bonne chere enſemble, ſon mary arriua ſi ſoubdainement qu'il n'eut loiſir de ſe retirer de la maiſon; mais regardant le moien de ſe cacher, monta par le conſeil de ſa femme dedans vng grenier & couurit la trappe par où il monta d'vn van à vanner. Le mary entra en la maiſon, & elle de paour qu'il euſt quelque ſoupſon, le feſtoya ſi bien à ſon diſner qu'elle n'eſpargna poinct le boyre dont il print ſi bonne quantité, auecq la laſſette qu'il auoyt du labour des champs, qu'il luy print enuye de dormir eſtant aſſis en vne chaiſe deuant ſon feu. Le curé qui s'ennuyoit d'eſtre ſi longuement en ce grenier, n'oyant poinct de bruict en la chambre, s'aduancea ſur la trappe & en eſlongeant le col le plus qu'il luy fut poſſible, aduiſa que le bon homme dormoyt; & en le regardant s'appuya par meſgarde ſur le van ſi lourdement que van & homme treſbucherent à bas auprès du bon homme qui dormoyt, lequel ſe reſueilla à ce bruict; & le curé qui fut pluſtoſt leué que l'autre ne l'euſt apperceu, luy diſt : Mon compere, voyla voſtre van & grand mercis. Et ce diſant s'enfuyt. Et le pauure laboureur tout eſtonné demanda à ſa femme : Qu'eſt cela? Elle luy reſpondit : Mon amy, c'eſt voſtre van que le curé auoyt emprunčté lequel il vous eſt venu rendre. Et luy

tout en grondant, luy dift : C'eft bien rudement randre ce qu'on a emprunćté, car ie penfoys que la maifon tumbaft par terre. Par ce moien fe faulua le curé aux defpens du bon homme qui n'en trouua rien mauuays que la rudeffe dont il auoyt vfé, en randant fon van.

Mes dames, le maiftre qu'il feruoyt[2] le faulua pour cefte heure là, afin de plus longuement le poffeder & tormenter. — N'eftimez pas, dift Geburon, que les gens fimples & de bas eftat[3] foient exemps de malice non plus que nous; mais en ont bien dauantaige, car regardez moy larrons, meurdriers, forciers, faux monoyers, & toutes ces manières de gens defquelz l'efperit n'a iamais repos, ce font tous pauures gens & mecanicques. — Ie ne trouue poinćt eftrange, dift Parlamente, que la malice y foit plus que aux autres, mais oy bien que l'amour les tourmente par my le traueil qu'ilz ont d'autres chofes ny que en vng cueur villain vne paffion fi gentille fe puiffe mećtre. — Madame, dift Saffredent, vous fçauez que maiftre Iehan de Mehun a dićt que

> Auffy bien font amourettes
> Soubz bureau que foubz brunettes[4].

Et auffi l'amour de qui le compte parle n'eft pas de celle qui faićt porter les harnoys; car tout ainfy que les pauures gens n'ont les biens & les honneurs, auffy ont ilz leurs commoditez

de nature plus à leur ayſe que nous n'auons. Leurs viandes ne ſont ſi friandes, mais ilz ont meilleur appetit, & ſe nourriſſent mieulx de gros pain que nous de reſtaurans. Ilz n'ont pas les liꝺtz ſi beaulx ne ſi bien faiꝺtz que les noſtres, mais ilz ont le ſommeil meilleur que nous & le repos plus grand. Ilz n'ont poinꝺt les dames painꝺtes & parées dont nous ydolaſtrons, mais ilz ont la ioiſſance de leurs plaiſirs plus ſouuent que nous & ſans crainꝺte de parolles ſinon des beſtes & des oiſeaulx qui les veoyent. En ce que nous auons ilz defaillent & en ce que nous n'auons ilz habondent. — Ie vous prie, diſt Nomerfide, laiſſons là ce païſant auecq ſa païſante, & auant veſpres acheuons noſtre iournée à laquelle Hircan meꝺtra la fin. — Vrayement, diſt il, ie vous en garde vne auſſi piteuſe & eſtrange que vous en auez poinꝺt ouy. Et combien qu'il me faſche fort de racompter choſe qui ſoyt à la honte d'vne d'entre vous, ſçachant que les hommes tant plains de malice font touſiours conſequence de la faulte d'vne ſeulle pour blaſmer toutes les aultres ſi eſt ce que l'eſtrange cas me fera oblyer ma crainꝺte; & auſſy que peut eſtre que l'ignorance d'vne deſcouuerte fera les autres plus ſages; & ie diray doncques ceſte nouuelle ſans crainꝺte.





NOVVELLE TRENTIESME.

Vn ieune gentil homme aagé de quatorze à quinze ans, pensant coucher auec l'vne des damoiselles de sa mere, coucha auec elle mesme qui au bout de neuf moys accoucha de fait de son filz d'vne fille que douze ou treize ans après il espousa ne sachant qu'elle fut sa fille & sa seur, ny elle qu'il fut son pere & son frere.



U temps du Roy Loys douziesme, estant lors legat d'Auignon vng de la maison d'Amboise nepueu du legat de France nommé Georges[1], y auoyt au païs de Languedoc vne dame de laquelle ie tairay le nom pour l'amour de sa race, qui auoyt mieulx de quatre mil ducatz de rente. Elle demeura vefue fort ieune mere d'vn seul filz ; & tant pour le regret qu'elle auoyt de son mary que pour l'amour de son enfant, delibera de ne se iamais remarier. Et pour en fuyr l'occasion ne voulut plus frequenter sinon toutes gens de deuotion, car elle pensoit que l'occasion faisoyt le peché & ne sçauoit pas

que le peché forge l'occaſion. La ieune dame veuue ſe donna du tout au ſeruice diuin, fuyant entierement toutes compaignies de mondanité, tellement qu'elle faiſoyt conſcience d'aſſiſter à nopces ou d'ouyr ſonner les orgues en vne egliſe. Quand ſon filz vint en l'aage de ſept ans, elle print vng homme de ſaincte vie pour ſon maiſtre d'eſcolle par lequel il peuſt eſtre endoctriné en toute ſainctetè & deuotion. Quand le filz commencea à venir en l'aage de quatorze à quinze ans, nature qui eſt maiſtre d'eſcolle bien ſecret, le trouuant bien nourry & plain d'oiſiueté, luy aprint autre leçon que ſon maiſtre d'eſcolle ne faiſoyt. Commencea à regarder & deſirer les choſes qu'il trouuoit belles : entre autres vne damoiſelle qui couchoit en la chambre de ſa mere, dont ne ſe doubtoyt, car on ne ſe gardoyt non plus de luy que d'vn enfant ; & auſſy que en toute la maiſon on n'oyoit parler que de Dieu. Ce ieune gallant commencea à pourchaſſer ſecrettement ceſte fille, laquelle le vint dire à ſa maiſtreſſe qui aymoit & eſtimoit tant de ſon filz qu'elle penſoyt que ceſte fille luy diſt pour le faire hayr ; mais elle en preſſa tant ſa dicte maiſtreſſe qu'elle luy diſt : Ie ſçauray s'il eſt vray & le chaſtieray ſi ie le congnois tel que vous dictes ; mais auſſy ſi vous luy mectez aſſus vng tel cas & il ne ſoit vray, vous en porterez la peyne. Et pour en ſçauoir l'experience luy commanda de bailler aſſignation à ſon filz de venir à minuict coucher auecq elle en la

chambre de la dame en vng lict auprès de la porte où cefte fille couchoyt toute feulle. La damoifelle obeyt à fa maiftreffe : & quant fe vint au foir la dame fe mift en la place de fa damoifelle, deliberée s'il eftoyt vray ce qu'elle difoyt de chaftier fi bien fon filz qu'il ne coucheroyt iamais auecq femme qu'il ne luy en fouuynt.

En cefte penfée & colere fon filz s'en vint coucher auecq elle ; & elle, qui encores pour le veoir coucher ne pouoyt croyre qu'il voulfiffe faire chofe deshonnefte, actendit à parler à luy iufques ad ce qu'elle congneuft quelque figne de fa mauuaife voluntté, ne pouant croyre par chofes petites que fon defir peuft aller iufques au criminel ; mais fa patience fut fi longue & fa nature fi fragille, qu'elle conuertyt fa collere en vng plaifir trop abhominable, obliant le nom de mere. Et tout ainfy que l'eaue par force retenue court auecq plus d'impetuofité quant on la laiffe aller, que celle qui ordinairement court[a], ainfy cefte pauure dame tourna fa gloire à la contraincte qu'elle donnoyt à fon corps. Quant elle vint à defcendre le premier degré de fon honnefteté fe trouua foubdainement portée iufques au dernier. Et en cefte nuyct là engroffa de celluy lequel elle vouloyt garder d'engroffir les autres. Le peché ne fut pas fi toft faict que le remors de confcience l'efmeut à vng fi grand torment que la repentence ne la laiffa toute fa vie qui fut fi afpre à ce commen-

cement qu'elle se leua d'auprès de son filz lequel auoit tousiours pensé que ce fust sa damoiselle; & entra en vng cabinet en rememorant sa bonne deliberation & sa meschante execution passa toute la nuyct à pleurer & crier toute seule. Mais en lieu de se humillier & recongnoistre l'impossibilité de nostre chair qui sans l'ayde de Dieu ne peult faire que peché, voulant par elle mesmes & par ses larmes satisfaire au passé & par sa prudence euiter le mal de l'aduenir, donnant tousiours l'excuse de son peché à l'occasion & non à la malice, à laquelle n'y a remede que la grace de Dieu, pensa de faire chose par quoy à l'aduenir ne sçauroit plus tumber en tel inconuenient. Et comme s'il n'y auoyt que vne espece de peché à damner la personne, mist toutes ses forces à euiter cestuy là seul. Mais la racine de l'orgueil que le peché exterieur doibt guerir, croissoit tousiours en sorte que en euitant vng mal elle en feyt plusieurs aultres, car le lendemain au matin, sitost qu'il fut iour, elle enuoia querir le gouuerneur de son filz & luy dist : Mon filz commence à croistre, il est temps de le mectre hors de la maison. I'ay vng mien parent qui est de là les montz auecq monseigneur le grand maistre de Chaulmont[3], lequel se nomme le cappitaine Montefon[4], qui sera très aise de le prendre en sa compaignye. Et pour ce dès ceste heure icy, emmenez le & afin que ie n'aye nul regret à luy gardez qu'il ne me vienne dire

adieu. En ce difant, luy bailla argent neceffaire pour faire fon voiage. Et dès le matin, feyt partir le ieune homme qui en fut fort ayfe car il ne defiroit autre chofe que après la ioyffance de s'amye s'en aller à la guerre.

La dame demoura longuement en grande trifteffe & melencolye; & n'euft efté la crainćte de Dieu euft maintesfois defiré la fin du malheureux fruićt[6] dont elle eftoyt pleine. Elle faingnyt d'eftre malade affin qu'elle veftift fon manteau pour couurir fon imperfećtion, & quant elle fut prefte d'accoucher regarda qu'il n'y auoyt homme au monde en qui elle euft tant de fiance que en vng fien frere baftard auquel elle auoit faićt beaucoup de biens; & luy compta fa fortune, mais elle ne dift pas que ce fuft de fon filz, le priant de vouloir donner feruices à fon honneur. Ce qu'il feyt : & quelques iours auant qu'elle deuft accoucher, la pria de vouloir changer l'air de fa maifon & qu'elle recouureroyt plus toft fa fanté en la fienne. Alla en bien petite compaignye, & trouua là vne faige femme venue pour la femme de fon frere qui vne nuyćt, fans la congnoiftre, receut fon enffant & fe trouua vne belle fille. Le gentil homme la bailla à vne norriffe & la feyt nourrir foubz le nom d'eftre fienne. La dame ayant là demeuré vng mois, s'en alla toute faine en fa maifon où elle vefquit plus aufterement que iamais, en ieunes & difciplines. Mais quand fon filz vint à eftre grand, voyant que pour l'heure n'y auoyt

guerre en Italye, enuoia fuplier fa mere luy permectre de retourner en fa maifon. Elle, craingnant de retomber en tel mal dont elle veiioyt, ne le voulut permectre, finon qu'en la fin il la preffa fi fort qu'elle n'auoyt aucune raifon de luy refufer fon congé; mais elle luy manda qu'il n'euft iamais à fe trouuer deuant elle' s'il n'eftoyt marié à quelque femme qu'il aymaft bien fort, & qu'il ne regardaft poinct aux biens mais qu'elle fut gentil femme c'eftoit affez. Durant ce temps, fon frere baftard, voiant la fille qu'il auoyt en charge deuenue grande & belle en parfection, penfa de la mectre en quelque maifon bien loing où elle feroyt incongneue, & par le confeil de la mere la donna à la Royne de Nauarre nommée Catherine[6]. Cefte fille vint à croiftre iufques à l'aage de douze à treize ans; & fut fi belle & honnefte que la Royne de Nauarre luy portoit grande amityé, & defiroit fort de la marier bien & haultement. Mais à caufe qu'elle eftoit pauure fe trouuoit trop de feruiteurs, mais poinct de mary. Vng iour aduint que le gentil homme qui eftoit fon pere incongneu, retournant de là les montz vint en la maifon de la Royne de Nauarre, où fitoft qu'il eut aduifé fa fille il en fut amoureux. Et pour ce qu'il auoyt congé de fa mere d'efpoufer telle femme qu'il luy plairoit, ne s'enquift finon fi elle eftoit gentille femme; & fçachant que oy la demanda pour femme à la dicte Royne qui très voluntiers la

lui bailla, car elle ſçauoyt bien que le gentil homme eſtoyt riche & auecq la richeſſe beau & honneſte.

Le mariage conſommé, le gentil homme reſcripuit à ſa mere, diſant que doreſnauant ne luy pouoyt nyer la porte de ſa maiſon, veu qu'il luy menoyt vne belle fille auſſi parfaicte que l'on ſçauroit deſirer. La dame qui s'enquiſt quelle alliance il auoyt prinſe, trouua que c'eſtoit la propre fille d'eulx deux, dont elle eut vng deuil ſi deſeſperé qu'elle cuyda mourir ſoubdainement, voyant que tant plus donnoyt d'empeſchement à ſon malheur & plus elle eſtoyt le moien dont augmentoyt. Elle qui ne ſceut aultre choſe faire s'en alla au legat d'Auignon auquel elle confeſſa l'énormité de ſon peché, demandant conſeil comme elle ſe debuoit conduire. Le legat, ſatisfaiſant à ſa conſcience, enuoia querir pluſieurs docteurs en theologie, auxquels il communicqua l'affaire, ſans nommer les perſonnaiges; & trouua par leur conſeil que la dame ne debuoyt iamais rien dire de ceſt affaire à ſes enffans, car quant à eulx, veue l'ignorance ilz n'auoient poinct peché, mais qu'elle en debuoyt toute ſa vie faire penitence ſans leur en faire vng ſeul ſemblant. Ainſy s'en retourna la pauure dame en ſa maiſon; où bientoſt après arriuerent ſon filz & ſa belle fille, leſquelz s'entre aymoient ſi fort que iamais mary ny femme n'eurent plus d'amityé & ſemblance, car elle eſtoit ſa fille, ſa ſeur & ſa femme, & luy

à elle son pere, frere & mary. Ils continuerent tousiours en ceste grande amityé, & la pauure dame en son extresme penitence ne les voyoit iamais faire bonne chere qu'elle ne se retira pour pleurer.

Voyla, mes dames, comme il en prend à celles qui cuydent par leurs forces & vertu vaincre amour & nature auecq toutes les puissances que Dieu y a mises. Mais le meilleur seroyt, congnoissant sa foiblesse, ne iouster poinct contre tel ennemy, & se retirer au vray amy & luy dire auecq le Psalmiste : Seigneur, ie souffre force, respondez pour moy. — Il n'est pas possible, dist Oisille, d'oyr racompter vng plus estrange cas que cestuy ci. Et me semble que tout homme & femme doibt icy baisser la teste soubz la craincte de Dieu, voyant que pour cuyder bien faire tant de mal est aduenu. — Sçachez, dist Parlamente, que le premier pas que l'homme marche en la confiance de soy mesmes s'esloigne d'autant de la confiance de Dieu. — Celluy est sage, dist Geburon, qui ne congnoist ennemy que soy mesmes & qui tient sa volunté & son propre conseil pour suspect. — Quelque apparence de bonté & de sainctеté qu'il y ayt, dist Longarine, il n'y a apparence de bien si grand qui doibue faire hazarder vne femme de coucher auecq vng homme, quelque parent qu'il luy soyt; car le feu auprès des estouppes n'est poinct seur. — Sans poinct de faulte, dist Ennasuite,

ce debuoit eſtre quelque glorieuſe folle qui par ſa reſuerie des cordeliers penſoyt eſtre ſi ſaincte qu'elle eſtoyt impecable, comme pluſieurs d'entre eulx veullent perſuader à croyre que par nous meſmes le pouons eſtre, qui eſt vng erreur trop grand. — Eſt il poſſible, Longarine, diſt Oiſille, qu'il y en ayt d'aſſez folz pour croyre ceſte opinion? — Ilz font bien mieulx, diſt Longarine, car ilz diſent qu'il ſe fault habituer à la vertu de chaſteté, & pour eſprouuer leurs forces parlent auecq les plus belles qui ſe peuuent trouuer & qu'ilz ayment le mieulx; & auecq baiſers & attouchemens de mains experimentent ſi leur chair eſt en tout morte. Et quand par tel plaiſir ilz ſe ſentent eſmouuoir ilz ſe ſeparent, ieuſnent & prennent de grandes diſciplines. Et quand ilz ont matté leur chair iuſques là, & que pour parler ne baiſer ilz n'ont poinct deuotion, ilz viennent à eſſayer la forte tentation qui eſt de coucher enſemble & s'embraſſer ſans nulle concupiſcence[7]. Mais pour vng qui en eſt eſchappé en ſont venuz tant d'inconueniens que l'archeueſque de Milan où ceſte religion s'exerceoyt, fut contrainct de les ſeparer & mettre les femmes au couuent des femmes & les hommes au couuent des hommes. — Vrayement, diſt Geburon, c'eſt bien l'extremité de la follye de ſe voulloir rendre de ſoy meſmes impecable & cercher ſi fort les occaſions de pecher. — Ce diſt Saffredent: Il y en a qui ſont au contraire, car ilz fuyent tant qu'ilz peuuent les occaſions en-

cores la concupifcence les fuyct. Et le bon fainct Iherofme après s'eftre bien fouetté & s'eftre caché dedans les defers, confeffa ne pouoir euiter le feu qui brufloit dedans fes moelles. Parquoy fe fault recommander à Dieu car s'il ne nous tient à force nous prenons grand plaifir à trefbucher. — Mais vous ne regardez pas ce que ie voy, dift Hircan, c'eft que tant que nous auons racompté noz hiftoires, les moynes derriere cefte haye n'ont poinct ouy la cloche de leurs vefpres, & maintenant quand nous auons commencé à parler de Dieu, ilz s'en font allez & fonnent à cefte heure le fecond coup. — Nous ferons bien de les fuyure, dift Oifille, & d'aller louer Dieu dont nous auons paffé cefte iournée auffi ioyeufement qu'il eft poffible. Et en ce difant, fe leuerent & s'en allerent à l'eglife où ilz oyrent deuotement vefpres. Et après s'en allerent foupper, debattans des propoz paffez & rememorans plufieurs cas aduenuz de leur temps pour veoir lefquelz feroient dignes d'eftre retenuz. Et après auoir paffé ioieufement tout le foir allerent prendre leur doulx repoz, efperans le lendemain ne faillir à continuer l'entreprinfe qui leur eftoyt fi agreable. Ainfy fut mis fin à la tierce iournée.

FIN DE LA TROISIESME IOVRNÉE.





QVATRIESME IOVRNÉE.

EN

LA QVATRIESME IOVRNÉE
ON DEVISE PRINCIPALEMENT
DE LA VERTVEVSE PATIENCE ET LONGVE
ATTENTE DES DAMES POVR GANGNER
LEVRS MARYS; ET DE LA PRVDENCE DONT
ONT VSÉ LES HOMMES ENVERS LES
FEMMES POUR CONSERVER L'HONNEVR
DE LEVRS MAISON
ET LIGNAGE.



PROLOGVE.



ADAME Oiſille ſelon ſa bonne couſtume ſe leua le lendemain beaucoup plus matin que les autres, & en meditant ſon liure de la Saincte Eſcripture attendit la compaignye qui peu à peu ſe raſſembla. Et les plus pareſſeux s'excuſerent ſur la parolle de Dieu, diſans : I'ay vne femme, ie n'y puis aller ſi toſt. Parquoy Hircan & ſa femme Parlamente trouuerent la leçon bien commancée. Mais Oiſille ſceut très bien ſercher le paſſaige où l'Eſcripture reprent ceulx qui ſont negligens d'oyr ceſte

faincte parolle; & non feullement lifoyt le texte & leur faifoit tant de bonnes & fainctes expofitions qu'il n'eftoyt poffible de s'ennuyer à l'oyr. La leçon finye, Parlamente luy dift : I'eftois marrye d'auoir efté pareffeufe quant ie fuis arriuée icy, mais puifque ma faulte eft occafion de vous auoir faict fi bien parler à moy, ma pareffe m'a doublement proffité, car i'ay eu repos de corps à dormir dauantaige & d'efperit à vous oyr fi bien dire. Oifille luy dift : Or pour penitence allons à la meffe prier Noftre Seigneur nous donner la volunté & le moien d'executer fes commandemens; & puis qu'il commande ce qu'il luy plaira. En difant ces parolles, fe trouuerent à l'eglife où ilz oyrent la meffe deuotement; & après fe mifrent à table, où Hircan n'oblia poinct à fe mocquer de la pareffe de fa femme. Après le difner s'en allerent repofer pour eftudier leur rolle; & quant l'heure fut venue fe trouuerent au lieu accouftumé. Oifille demanda à Hircan à qui il donnoyt fa voix pour commencer la iournée : Si ma femme, dift il, n'euft commencé celle d'hier, ie luy euffe donné ma voix, car combien que i'ay toufiours penfé qu'elle m'ayt aymé plus que tous les hommes du monde, fi eft ce que à ce matin elle m'a monftré m'aymer mieulx que Dieu ne fa parolle, laiffant voftre bonne leçon pour me tenir compaignye; mais puifque ie ne la puys bailler à la plus faige de la compaignye, ie la bailleray au plus faige d'entre nous qui

eſt Geburon. Mais ie le prie qu'il n'eſpargne poinct les religieux. Geburon luy diſt : Il ne m'en falloyt poinct prier; ie les auois bien pour recommandez, car il n'y a pas long temps que i'en ay oy faire vng compte à Monſieur de Saint Vincent, ambaſſadeur de l'Empereur, qui eſt digne de n'eſtre mys en obly & ie le vous voys racompter.





NOVVELLE TRENTE ET VNIESME.

Vn monastere de cordeliers fut brulé auec les moines qui estoyent dedans en memoire perpetuelle de la cruauté dont vsa vn cordelier amoureux d'vne damoyselle.



UX terres subiectes à l'empereur Maximian d'Autriche y auoyt vng couuent de cordeliers fort estimé, auprès duquel vng gentil homme auoyt sa maison. Et auoyt prins telle amityé aux religieux de ceans qu'il n'auoyt bien qu'il ne leur donnast pour auoir part en leurs bienfaicts, ieunes & disciplines. Et entre autres y auoyt leans vng grand & beau cordelier que le dict gentil homme auoyt prins pour son confesseur, lequel auoyt telle puissance de commander en la maison du dict gentil homme comme luy mesmes. Ce cordelier voyant la femme de ce gentil homme tant belle & saige qu'il n'estoit possible de plus, en deuint si fort amoureux qu'il en perdit boyre, manger & toute raison naturelle. Et vng iour deliberant d'exe-

cuter ſon entreprinſe, s'en alla tout ſeul en la maiſon du gentil homme, & ne le trouuant poinct, demanda à la damoiſelle où il eſtoyt allé. Elle luy diſt qu'il eſtoyt allé en vne terre où il debuoyt demeurer deux ou trois iours, mais que s'il auoyt affaire à luy qu'elle luy enuoyroit homme exprès. Il dit que non & commencea à aller & venir par la maiſon comme homme qui auoyt quelque affaire d'importance en ſon entendement. Et quand il fut ſailly hors de la chambre, elle diſt à l'vne de ſes femmes dont elle n'auoyt que deux : Allez après le beau pere & ſçachez que c'eſt qu'il veult, car ie luy trouue le viſaige d'vn homme qui n'eſt pas content. La chamberiere s'en vat à la court luy demander s'il voulloyt riens ; il luy diſt que ouy, & la tirant en vng coing, print vng poignart qu'il auoyt en ſa manche, & luy miſt dans la gorge. Ainſy qu'il eut acheué, arriua en la court vng ſeruiteur à cheual, lequel venoit de querir la rente d'vne ferme. Incontinant qu'il fut à pied ſalua le cordelier qui, en l'embraſſant, luy miſt par derriere le poignart en la gorge & ferma la porte du chaſteau ſur luy. La damoiſelle voyant que ſa chamberiere ne reuenoit poinct s'eſbahit pourquoy elle demeuroit tant auecq ce cordelier ; & diſt à l'autre chamberiere : Allez veoir à quoy il tient que voſtre compaigne ne vient. La chamberiere s'en vat, & ſi toſt que le beau pere la veyt il la tira à part en vng coing, & feyt comme de ſa compaigne. Et quand il ſe

veid feul en la maifon s'en vint à la damoifelle & luy dift qu'il y auoyt long temps qu'il eftoyt amoureux d'elle & que l'heure eftoyt venue qu'il falloyt qu'elle luy obeift. La damoifelle qui ne s'en fut iamais doubtée luy dift : Mon pere, ie croy que fi i'auois vne volunté fi malheureufe que me vouldriez lapider le premier. Le religieux luy dift : Sortez en cefte court, & vous verrez ce que i'ay faict. Quand elle veid fes deux chamberieres & fon varlet mortz, elle fut fi très esfroyée de paour qu'elle demeura comme vne ftatue fans fonner mot. A l'heure le mefchant qui ne vouloit poinct ioyr pour vne heure, ne la voulut prendre par force, mais luy dift : Madamoifelle, n'ayez paour : vous eftes entre les mains de l'homme du monde qui plus vous ayme. Difant cella, il defpouilla fon grand habit, deffoubz lequel en auoyt veftu vng petit, lequel il prefenta à la damoifelle, en luy difant que fi elle ne le prenoit il la mectroit au rang des trefpaffez qu'elle voyoit deuant fes oeilz.

La damoifelle plus morte que viue, delibera de faindre luy vouloir obeyr, tant pour fauluer fa vie que pour gaingner le temps qu'elle efperoit que fon mary reuiendroyt. Et par le commandement du dict cordelier, commencea à fe defcoueffer le plus longuement qu'elle peut; & quant elle fut en cheueulx, le cordelier ne regarda à la beaulté qu'ilz auoyent, mais les couppa haftiuement; & ce faict la feyt defpouiller en chemife & luy veftit le petit habit

qu'il portoyt, reprenant le sien accoustumé; & le plus tost qu'il peut s'en part de leans, menant auecq luy son petit cordelier que si long temps il auoyt desiré. Mais Dieu qui a pitié de l'innocent en tribulation regarda les larmes de ceste pauure damoiselle, en sorte que le mary ayant faict ses affaires plus tost qu'il ne cuydoit, retourna en sa maison par le mesme chemyn où sa femme s'en alloyt. Mais quant le cordelier l'apparceut de loing, il dist à la damoiselle : Voicy vostre mary que ie voy venir, ie sçay que si vous le regardez il vous vouldra tirer hors de mes mains; parquoy marchez deuant moy & ne tournez nullement du cousté de là où il yra, car si vous faictes vn seul signe i'auray plus tost mon poignart à vostre gorge qu'il ne vous aura deliurée de mes mains. En ce disant le gentil homme approcha & luy demanda dont il venoyt; il luy dist : De vostre maison où i'ay laissé Madamoiselle qui se porte très bien & vous attend.

Le gentil homme passa oultre, sans apparceuoir sa femme, mais vng seruiteur qui estoyt auecq luy, lequel auoyt tousiours accoustumé d'entretenir le compaignon du cordelier nommé frere Iehan, commencea à appeler sa maistresse, pensant que ce fut frere Iehan. La pauure femme qui n'osoyt tourner l'oeil du costé de son mary, ne luy respondit mot, mais son varlet pour le veoir au visaige trauersa le chemyn, & sans respondre rien la damoiselle luy feit

ſigne de l'oeil qu'elle auoyt tout plain de larmes. Le varlet s'en vat après ſon maiſtre & luy diſt : Monſieur, en trauerſant le chemin i'ay aduiſé le compaignon du cordelier qui n'eſt poinct frere Iehan, mais reſſemble tout à faict à Madamoiſelle voſtre femme qui auecq vn oeil plain de larmes m'a geƈté vng piteux regard. Le gentil homme luy dit qu'il reſuoyt & n'en tint compte ; mais le varlet perſiſtant, le ſuplia luy donner congé d'aller après & qu'il actendiſt au chemyn veoir ſi c'eſtoyt ce qu'il penſoyt. Le gentil homme luy accorda & demeura pour veoir que ſon varlet luy apporteroyt. Mais quant le cordelier ouyt derriere luy le varlet qui appeloyt frere Iehan, ſe doubtant que la damoïſelle euſt eſté congneue, vint auecq vng grand baſton ferré qu'il tenoit, & en donna vng ſi grand coup par le couſté au varlet qu'il l'abbattit du cheual à terre ; incontinant ſaillyt ſur ſon corps & luy couppa la gorge. Le gentil homme qui de loing veit treſbucher ſon varlet, penſant qu'il fuſt tumbé par quelque fortune, court après pour le releuer. Et ſi toſt que le cordelier le veit, il luy donna de ſon baſton ferré comme il auoyt faict à ſon varlet & le gecta par terre, & ſe gecta ſur luy. Mais le gentil homme qui eſtoyt fort & puiſſant, embraſſa le cordelier de telle ſorte qu'il ne luy donna pouoir de luy faire mal, & luy feyt ſaillyr le poingnart des poinctz, lequel ſa femme incontinant alla prendre & le bailla à ſon mary & de toute ſa force tint le

cordelier par le chapperon. Et le mary luy donna plufieurs coups de poingnart en forte qu'il luy requift pardon & confeffa fa mefchanceté. Le gentil homme ne le voulut poinct tuer, mais pria fa femme d'aller en fa maifon querir fes gens & quelque charrette pour le mener, ce qu'elle feyt, defpouillant fon habit courut tout en chemife la tefte raze iufques en fa maifon. Incontinant accoururent tous fes gens pour aller à leur maiftre luy ayder à admener le loup qu'il auoyt prins; & le trouuerent dans le chemyn où il fut prins, lyé & mené en la maifon du gentil homme; lequel après le feyt conduire en la iuftice de l'Empereur en Flandres, où il confeffa fa mauuaife volunté. Et fut trouué par fa confeffion & preuue qui fut faicte par commiffaires, fur le lieu, que en ce monaftere y auoyt efté mené vng grand nombre de gentilz femmes & autres belles filles, par les moiens que ce cordelier y vouloyt mener cefte damoifelle, ce qu'il eut faict fans la grace de Noftre Seigneur qui ayde toufiours à ceulx qui ont efperance en luy. Et fut le dit monaftere fpolyé de ces larcins & des belles filles qui eftoient dedans, & les moynes y enfermez dedans bruflerent auecq le dit monaftere, pour perpetuelle memoire de ce cryme, par lequel ce peult congnoiftre qu'il n'y a rien plus dangereux qu'amour quand il eft fondé fur vice, comme il n'eft rien plus humain ne louable que quant il habite en vng cueur vertueulx.

Ie fuys bien marry, mes dames, de quoy la verité ne nous amene des comptes autant à l'aduantaige des cordeliers comme elle faict à leur desaduantaige, car ce me feroyt grant plaisir pour l'amour que ie porte à leur ordre d'en sçauoir quelcuun où ie les puisse bien louer, mais nous auons tant iuré de leur dire verité que ie suis contrainct après le rapport de gens si dignes de foy de ne la celler, vous asseurant quand les religieux feront acte de memoire à leur gloire que ie mectray grand peyne à leur faire trouuer beaucoup meilleur que ie n'ay faict à dire la verité de ceste cy. — En bonne foy, Geburon, dist Oisille, voilà vng amour qui se debuoit nommer cruaulté. — Ie m'esbahys, dist Simontault, comment il eut la patience, la voyant en chemise & ou lieu il en pouoyt estre maistre, qu'il ne la print par force. — Il n'estoyt friant, dist Saffredent, mais il estoyt gourmant, car pour l'enuye qu'il auoyt de s'en souller tous les iours il ne se voulloyt poinct amuser d'en taster. — Ce n'est poinct cela, dist Parlamente, mais entendez que tout homme furieux est tousiours paoureux, & la craincte qu'il auoyt d'estre surprins & qu'on luy ostast sa proye, luy faisoit emporter son aigneau comme vng loup sa brebis, pour la menger à son ayse. — Toutesfois, dist Dagoucin, ie ne sçaurois croyre qu'il ne luy portast amour, & aussy que en vng cueur si villain que le sien ce vertueux dieu n'y eust sceu habiter. — Quoy que soyt, dist Oisille,

il en fut bien pugny. Ie prie à Dieu que de pareilles entreprinſes puiſſe faillir telles pugnitions. Mais à qui donnerez vous voſtre voix? — A vous, Madame, diſt Geburon, vous ne fauldrez de nous en dire quelque bonne. — Puiſque ie ſuys en mon ranc, diſt Oiſille, ie vous en racompteray vne bonne pour ce qu'elle eſt aduenue de mon temps & que celluy meſmes qui l'a veue me l'a comptée. Ie ſuis ſeure que vous ne ignorez poinct que la fin de tous noz malheurs eſt la mort, mais mectant fin à noſtre malheur elle ſe peult nommer noſtre felicité & ſeur repos. Le malheur doncques de l'homme c'eſt deſirer la mort & ne la pouuoir auoir; parquoy la plus grande punicion que l'on puiſſe donner à vng malfaiteur n'eſt pas la mort, mais c'eſt de donner vng tourment continuel & ſi grand que il la face deſirer & ſi petit qui ne la puiſſe auancer, ainſy que vng mary bailla à ſa femme comme vous oirez.





NOVVELLE TRENTE-DEVXIESME.

Bernage ayant connu en quelle patience & humilité vne damoyselle d'Alemagne receuoit l'etrange penitence que ſon mary luy faiſoit faire pour ſon incontinence, gangna ce poinct ſur luy qu'oubliant le paſſé eut pitié de ſa femme, la reprind auec ſoy & en eut depuis de fort beaus enfans.



LE Roy Charles huictieſme de ce nom enuoya en Allemaigne vng gentil homme nommé Bernage, ſieur de Siuray, près Amboiſe[1], lequel pour faire bonne diligence n'epargnoyt iour ne nuyct pour aduancer ſon chemyn, en ſorte que vng ſoir bien tard, arriua en vng chaſteau d'vn gentil homme où il demanda logis, ce que à grant peyne peut auoir. Toutesfoys quant le gentil homme entendyt qu'il eſtoit ſeruiteur d'vn tel Roy, s'en alla au deuant de luy, & le pria de ne ſe mal contanter de la rudeſſe de ſes gens, car à cauſe de quelques parens de ſa femme qui luy vouloient

mal il eſtoyt contrainct tenir ainſy la maiſon fermée[2]. Auſſi le dict Bernage luy diſt l'occaſion de ſa légation, en quoy le gentil homme s'offryt de faire tout ſeruice à luy poſſible au Roy ſon maiſtre, & le mena dedans ſa maiſon où il le logea & feſtoya honorablement.

Il eſtoyt heure de ſoupper; le gentil homme le mena en vne belle ſalle tendue de belle tapiſſerye. Et ainſy que la viande fut apportée ſur la table, veid ſortyr de derriere la tapiſſerye vne femme la plus belle qu'il eſtoyt poſſible de regarder, mais elle auoyt ſa teſte toute tondue, le demeurant du corps habillé de noir à l'Alemande. Après que le gentil homme eut laué auecq le ſeigneur de Bernaige l'on porta l'eaue à ceſte dame qui laua & s'alla ſeoir au bout de la table, ſans parler à nulluy ny nul à elle. Le ſeigneur de Bernage la regarda bien fort, & luy ſembla vne des plus belles dames qu'il auoyt iamais veues, ſinon qu'elle auoyt le viſaige bien paſle & la contenance bien triſte. Après qu'elle eut mengé vng peu elle demanda à boyre, ce que luy apporta vng ſeruiteur de ceans dedans vng eſmerueillable vaiſſeau, car c'eſtoyt la teſte d'vng mort, dont les oeilz eſtoient bouchez d'argent : & ainſy beut deux ou trois foys. La damoiſelle après qu'elle eut ſouppé ſe feyt lauer les mains, feyt vne reuerance au ſeigneur de la maiſon & s'en retourna derriere la tapiſſerie, ſans parler à perſonne. Bernage fut tant eſbahy de veoir choſe ſi eſtrange

qu'il en deuint tout trifte & penfif. Le gentil homme qui s'en apparceut luy dit : Ie voy bien que vous vous eftonnez de ce que vous auez veu en cefte table; mais veu l'honnefteté que ie trouue en vous, ie ne vous veulx celler que c'eft, afin que vous ne penfiez qu'il y ayt en moy telle cruaulté fans grande occafion. Cefte dame que vous auez veu eft ma femme, laquelle i'ay plus aymée que iamais homme pourroyt aymer femme, tant que pour l'efpoufer ie oubliay toute crainćte, en forte que ie l'amenay icy dedans maulgré fes parens. Elle auffy me monftroyt tant de fignes d'amour que i'euffe hazardé dix mille vies pour la mećtre ceans à fon ayfe & à la myenne; où nous auons vefcu vng temps à tel repos & contentement que ie me tenoys le plus heureux gentil homme de la chreftienté. Mais en vng voiage que ie feys où mon honneur me contraingnit d'aller, elle oublia tant fon honneur, fa confcience & l'amour qu'elle auoyt en moy, qu'elle fut amoureufe d'vn ieune gentil homme que i'auoys nourry ceans; dont à mon retour ie me cuyday aperceuoir. Si eft ce que l'amour que ie luy portois eftoit fi grand, que ie ne me pouoys desfier d'elle iufques à la fin que l'experience me creua les oeilz, & veiz ce que ie craingnoys plus que la mort. Pourquoy l'amour que ie luy portois fut conuertye en fureur & defefpoir, en telle forte que ie la guettay de fi près que vng iour, faingnant aller dehors, me cachay en la chambre où maintenant elle

demeure, où bientoſt après mon partement elle ſe retira & y feyt venir ce ieune gentil homme lequel ie veiz entrer auec la priuaulté qui n'appartenoyt que à moy auoir à elle. Mais quant ie veiz qu'il vouloyt monter ſur le lict auprès d'elle ie failly dehors & le prins entre ſes bras, où ie le tuay. Et pour ce que le crime de ma femme me ſembla ſi grand que vne mort n'eſtoyt ſuffiſante pour la punir[3], ie luy ordonnay vne peyne que ie penſe qu'elle a plus deſagreable que la mort, c'eſt de l'enfermer en vne chambre où elle ſe retiroyt pour prandre ſes plus grands delices & en la compaignye de celluy qu'elle aymoyt trop mieulx que moy; auquel lieu ie luy ay mis dans vne armoyre tous les oz de ſon amy, tenduz comme choſe pretieuſe en vng cabinet. Et affin qu'elle n'en oblye la memoire, en beuuant & mangeant luy faictz ſeruir à table au lieu de couppe la teſte de ce meſchant : & là tout deuant moy, afin qu'elle voie viuant celluy qu'elle a faict ſon mortel ennemy par ſa faulte, & mort pour l'amour d'elle celluy dont elle auoyt preferé l'amityé à la myenne. Et ainſy elle veoyt à diſner & à ſoupper les deux choſes qui plus luy doibuent deſplaire, l'ennemy viuant & l'amy mort, & tout par ſon peché. Au demorant, ie la traicte comme moy meſmes, ſinon qu'elle va tondue, car l'arraiement des cheueulx n'appartient à l'adultere, ny le voyle à l'impudicque. Parquoy s'en va raſée monſtrant qu'elle a perdu l'honneur de

la virginité & pudicité. S'il vous plaiſt de prendre la peyne de la veoir ie vous y meneray.

Ce que feyt voluntiers Bernaige : leſquelz deſcendirent à bas & trouuerent qu'elle eſtoyt en vne tres belle chambre aſſiſe toute ſeulle deuant vng feu. Le gentil homme tira vng rideau qui eſtoyt deuant vne grande armoyre, où il veid penduz tous les oz d'vn homme mort. Bernaige auoyt grande enuye de parler à la dame, mais de paour du mary il n'oſa. Le gentil homme qui s'en apparceut, luy diſt : S'il vous plaiſt luy dire quelque choſe, vous verrez quelle grace & parolle elle a. Bernaige luy diſt à l'heure : Madame, voſtre patience eſt egalle au torment[4]. Ie vous tiens la plus malheureuſe femme du monde. La dame ayant la larme à l'oeil auecq vne grace tant humble qu'il n'eſtoit poſſible de plus, luy diſt : Monſieur, ie confeſſe ma faulte eſtre ſi grande que tous les maulx que le ſeigneur de ceans (lequel ie ne ſuis digne de nommer mon mary) me ſçauroit faire, ne me font riens au pris du regret que i'ay de l'auoir offenſé. En diſant cela ſe print fort à pleurer. Le gentil homme tira Bernaige par le bras & l'emmena. Le lendemain au matin, s'en partyt pour aller faire la charge que le Roy luy auoyt donnée. Touteſfois diſant adieu au gentil homme ne ſe peut tenir de luy dire : Monſieur, l'amour que ie vous porte & l'honneur & priuaulté que vous m'auez faicte en voſtre maiſon, me contraingnent à vous dire qu'il me

ſemble, veu la grande repentance de voſtre pauure femme, que vous luy debuez vſer de miſericorde ; & auſſy vous eſtes ieune, & n'auez nulz enfans ; & ſeroyt grand dommaige de perdre vne ſi belle maiſon que la voſtre, & que ceulx qui ne vous ayment peut eſtre poinct en fuſſent heritiers. Le gentil homme qui auoyt deliberé de ne parler iamays à ſa femme, penſa longuement aux propos que luy tint le ſeigneur de Bernaige ; & enfin congneut qu'il diſoyt verité, & luy promiſt que ſi elle perſeueroyt en ceſte humilité, il en auroyt quelquefois pitié. Ainſy s'en alla Bernaige faire ſa charge. Et quand il fut retourné deuant le Roy ſon maiſtre luy fit tout au long le compte que le prince trouua tel comme il diſoyt ; & entre autres choſes, ayant parlé de la beaulté de la dame, enuoya ſon painctre nommé Iehan de Paris[5], pour luy rapporter ceſte dame au vif. Ce qu'il feyt après le conſentement de ſon mary, lequel après longue penitence, pour le deſir qu'il auoyt d'auoir enfans & pour la pitié qu'il eut de ſa femme qui en ſi grande humilité recepuoyt ceſte penitence, il la reprint auecq ſoy, & en eut depuis beaucoup de beaulx enfans.

Mes dames, ſi toutes celles à qui pareil cas eſt aduenu beuuoyent en telz vaiſſeaulx, i'auroys grand paour que beaucoup de coupes dorées ſeroient conuertyes en teſtes de mortz. Dieu nous en veulle garder, car ſi ſa bonté ne

nous retient, il n'y a aucun d'entre nous qui ne puiſſe faire pis ; mais ayant confiance en luy, il gardera celles qui confeſſent ne ſe pouuoir par elles meſmes garder ; & celles qui ſe confient en leurs forces ſont en grand dangier d'eſtre tentées iuſques à confeſſer leur infirmité. Et en eſt veu pluſieurs qui ont treſbuché en tel cas dont l'honneur ſauluoyt celles que l'on eſtimoyt les moins vertueuſes ; & diſt le viel prouerbe : Ce que Dieu garde eſt bien gardé. — Ie trouue, diſt Parlamente, ceſte punition autant raiſonnable qu'il eſt poſſible ; car tout ainſy que l'offenſe eſt pire que la mort, auſſy eſt la pugnition pire que la mort. — Diſt Ennaſuite : Ie ne ſuis pas de voſtre opinion, car i'aymerois mieulx toute ma vye voir les os de tous mes ſeruiteurs en mon cabinet que de mourir pour eulx, veu qu'il n'y a mesfaict qui ne ſe puiſſe amender, mais après la mort n'y a poinct d'amendement. — Comment ſçauriez vous amender la honte, diſt Longarine, car vous ſçauez que quelque choſe que puiſſe faire vne femme après vng tel mesfaict, ne ſçauroit reparer ſon honneur ? — Ie vous prye, diſt Ennaſuite, dictes moy ſi la Magdeleine[6] n'a pas plus d'honneur entre les hommes maintenant, que ſa ſeur qui eſtoyt vierge ? — Ie vous confeſſe, diſt Longarine, qu'elle eſt louée entre nous de la grande amour qu'elle a portée à Ieſus Chriſt & de ſa grande penitence, mais ſi luy demeure le nom de pechereſſe. — Ie ne me ſoulcie, diſt Ennaſuite,

quel nom les hommes me donnent, mais que Dieu me pardonne & mon mary auſſy il n'y a rien pourquoy ie voulſiſſe morir. — Si ceſte damoiſelle aymoyt ſon mary comme elle debuoyt, diſt Dagoucin, ie m'eſbahys comme elle ne mouroyt de deuil, en regardant les oz de celluy à qui par ſon peché elle auoyt donné la mort. — Comment Dagoucin, diſt Simontault, eſtes vous encores à ſçauoir que les femmes n'ont amour ny regret. — Ie ſuis encores à le ſçauoir, diſt Dagoucin, car ie n'ay iamais oſé tenter leur amour de paour d'en trouuer moins que i'en deſire. — Vous viuez donc de foy & d'eſperance, diſt Nomerſide, comme le pluuier du vent[7], vous eſtes bien aiſé à nourrir. — Ie me contente, diſt il, de l'amour que ie ſens en moy & de l'eſpoir qu'il y a au cueur des dames, mais ſi ie le ſçauoys comme ie l'eſpere i'aurois ſi extreſme contentement que ie ne le ſçaurois porter ſans mourir. — Gardez vous bien de la peſte, diſt Geburon, car de ceſte malladye là ie vous en aſſure; mais ie vouldroys ſçauoir à qui madame Oiſille donnera ſa voix? — Ie la donne, diſt elle, à Symontault, lequel ie ſçay bien qu'il n'eſpargnera perſonne. — Autant vault, dit il, que vous metiez à ſus que ie ſuis vng peu mediſant, ſi ne lairre ie à vous monſtrer que ceulx que l'on diſoyt meſdiſant ont dict verité. Ie croy, mes dames, que vous n'eſtes pas ſi ſottes que de croyre en toutes les nouuelles que l'on vous vient compter, quelque apparence qu'elles

puiſſent auoir de ſainctetè, ſi la preuue n'y eſt ſi grande qu'elle ne puiſſe eſtre remiſe en doubte. Auſſy ſous teles eſpeces de miracles y a ſouuent des abbuz; & pour ce i'ay eu enuye de vous racompter vng miracle qui ne ſera moins à la louange d'vn prince fidelle que au deshonneur du meſchant miniſtre d'egliſe.





NOVVELLE TRENTE-TROISIESME.

L'hypocrisye d'vn curé qui sous le manteau de sainčteté auoit engroissée sa seur, fut decouuerte par la sagesse du comte d'Angoulesme, par le commandement du quel la iustice en feit punition.



E comte Charles d'Angoulesme[1], pere du Roy François, prince fidelle & craingnant Dieu, estoyt à Coignac, que l'on luy racompta que en vng villaige près de là nommé Cherues[2], y auoyt vne fille vierge viuant si austerement que c'estoyt chose admirable, laquelle toutesfois estoyt trouuée grosse. Ce que elle ne dissimuloit poinct, & asseuroyt tout le peuple[3] que iamais elle n'auoyt congneu homme & qu'elle ne sçauoyt comme le cas luy estoyt aduenu, sinon que ce fut oeuure du Sainct Esperit; ce que le peuple croyoit facillement & la tenoient & reputoient entre eulx comme pour vne seconde vierge Marie. Car chascun congnoissoit que dès son enfance elle

eftoyt fi faige que iamais n'eut en elle vng feul figne de mondanité. Elle ieufnoit non feullement les ieufnes commandez de l'Eglife, mais plufieurs foys la fepmaine à fa deuotion. Et tant que l'on difoyt quelque feruice en l'eglife elle n'en bougeoyt ; par quoy fa vie eftoyt fi eftimée de tout le commung que chacun par miracle la venoyt veoir, & eftoit bien heureux qui luy pouoyt toucher la robbe. Le curé de la paroiffe eftoyt fon frere homme d'aage & de bien auftere vie, aymé & eftimé de fes paroiffiens & tenu pour vng fainct homme. Lequel tenoyt de fi rigoureux propos à fa dicte feur qu'il la feyt enfermer en vne maifon, dont tout le peuple eftoyt mal contant ; & en fut le bruict fi grand que comme ie vous ay dict les nouuelles en vindrent à l'oreille du conte. Lequel voyant l'abbus où tout le peuple eftoyt, defirant les en ofter, enuoya vng maiftre des requeftes & vng aulmofnier, deux fort gens de bien, pour en fçauoir la verité. Lefquelz allerent fur le lieu & fe informerent du cas le plus dilligemment qu'ilz peurent, s'adreffans au curé qui eftoyt tant ennuyé de ceft affaire qu'il les pria d'affifter à la veriffication, laquelle il efperoyt faire le lendemain.

Ledict curé dès le matin chanta la meffe où fa feur affifta toufiours à genoulx, bien fort groffe. Et à la fin de la meffe le curé print le *corpus Domini,* en la prefence de toute l'affiftance dift à fa feur : Malheureufe que tu es,

voicy celluy qui a fouffert mort & paffion pour toy, deuant lequel ie te demande fi tu es vierge comme tu m'as toufiours affeuré? Laquelle hardiment luy refpondit que ouy. Et comment doncques eft il poffible que tu foys groffe & demeurée vierge? Elle refpondit : Ie n'en puis randre autre raifon finon que ce foyt la grace du Sainct Efperit qui faict en moy ce qu'il lui plaift; mais fi ne puis ie nier la grace que Dieu m'a faicte de me conferuer vierge; & n'euz iamais volunté d'eftre maryée. A l'heure fon frere luy dift : Ie te bailleray le corps precieux de Iefu Chrift lequel tu prendras à ta damnation, s'il eft autrement que tu me le dis, dont meffieurs qui font icy prefens de par Monfeigneur le Conte feront tefmoings. La fille aagée de près de trente ans[4], iura par tel ferment : Ie prendz le corps de Noftre Seigneur icy prefent deuant vous à ma damnation, deuant vous meffieurs & vous mon frere, fi iamais homme m'atoucha non plus que vous. Et en ce difant receut le corps de Noftre Seigneur. Le maiftre de requeftes & aulmofnier du conte ayans veu cella s'en allerent tous confuz, croyans que auecq tel ferment menfonge ne fçauroit auoir lieu. Et en feirent le rapport au conte, le voulant perfuader à croyre ce qu'ilz croyoient. Mais luy qui eftoyt fage, après y auoir bien penfé, leur fit de rechef dire les parolles du iurement, lefquelles ayant bien penfées : Elle vous a dict verité & fi vous a trompés, car elle

a dict que iamais homme ne luy toucha non plus que son frere; & ie pense pour verité que son frere luy a faict cest enffant, & veult couurir sa meschanceté soubz vne si grande dissimulation. Mais nous qui croyons vng Iesus Christ venu, n'en debuons plus attendre d'autre. Parquoy allez vous en & mectez le curé en prison, ie suis seur qu'il confessera la verité. Ce qui fut faict selon son commandement, non sans grandes remontrances pour le scandalle qu'ilz faisoient à cest homme de bien. Et si tost que le curé fut prins, il confessa sa meschanceté : & comme il auoyt conseillé à sa seur de tenir les propos qu'elle tenoyt pour couurir la vie qu'ilz auoyent menée ensemble, non seullement d'vne excuse legiere mais d'vn faulx donné à entendre par lequel ilz demoroient honorez de tout le monde. Et dist quant on luy meist au deuant qu'il auoyt esté si meschant de prendre le corps de Nostre Seigneur pour la faire iurer dessus, qu'il n'estoyt pas si hardy & qu'il auoyt prins vng pain non sacré ny benist. Le rapport en fut faict au conte d'Angoulesme, lequel commanda à la iustice de faire ce qu'il appartenoit. L'on attendit que sa seur fust accouchée; & après auoir faict vng beau filz, furent bruslez le frere & la seur ensemble, dont tout le peuple eut vng merueilleux esbahissement, ayant veu soubz si sainct manteau vng monstre si horrible, & soubz vne vie tant louable & saincte regner vng si detestable vice.

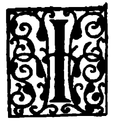
Voyla, mes dames, comme la foy du bon conte ne fut vaincue par signes ne miracles exterieurs, sçachant très bien que nous n'auons que vng Saulueur lequel en disant : *consummatum est*[5], a monstré qu'il ne laissoyt poinct de lieu à vng aultre successeur pour faire nostre salut. — Ie vous promectz, dist Oisille, que voyla vne grande hardiesse pour vne extresme ypocrisie de couurir du manteau de Dieu & des vrais chrestiens vng peché si énorme. — I'ay oy dire, dist Hircan, que ceulx qui soubz couleur d'vne commission de Roy font cruaultez & tirannyes sont puniz doublement pour ce qu'ilz couurent leur iniustice de la iustice Roiale; aussi voyez vous que les ypocrites, combien qu'ilz prosperent quelque temps soubz le manteau de Dieu & de sainctеté, quant le Seigneur Dieu lieue son manteau les descouure & les mect tous nudz. Et à l'heure leur nudité, ordure & villenye, est d'autant trouuée plus layde que la couuerture est dicte honorable. — Il n'est rien plus plaisant, dist Nomerfide, que de parler naïfuement ainsy que le cueur le pense. — C'est pour engraisser[6], respondit Longarine, & ie croy que vous donnez vostre opinion selon vostre condition. — Ie vous diray, dist Nomerfide, ie voy que les folz si on ne les tue viuent plus longuement que les saiges & n'y entendz que vne raison, c'est qu'ilz ne dissimullent point leurs passions. S'ilz sont courroucez ilz frappent; s'ils sont ioieux ilz rient; & ceulx qui cuydent

eftre faiges diffimullent tant leurs imperfeƈtions qu'ilz en ont tous les cueurs empoifonnez. — Et ie penfe, dift Geburon, que vous diƈtes verité & que l'hypocrifie foyt enuers Dieu, ou enuers les hommes ou la nature, eft caufe de tous les maulx que nous auons. — Ce feroyt belle chofe, dift Parlamente, que noftre cueur fuft fi remply par foy de celluy qui eft toute vertu & toute ioye, que nous le puiffions librement monftrer à chafcun. — Ce fera à l'heure, dift Hircan, qu'il n'y aura plus de chair fur nos os. — Si eft ce, dift Oifille, que l'efperit de Dieu qui eft plus fort que la mort peult mortiffier noftre cueur fans mutation ne ruyne de corps. — Ma dame, dift Saffredent, vous parlez d'vn don de Dieu qui n'eft encores commung aux hommes. — Il eft commung, dift Oifille, à ceulx qui ont la foy, mais pour ce que cefte matiere ne fe laifferoit entendre à ceulx qui font charnelz fçachons à qui Symontault donne fa voix. — Ie la donne, dift Symontault, à Nomerfide ; car puis qu'elle a le cueur ioieulx, fa parolle ne fera poinƈt trifte. — Et vrayement, dift Nomerfide, puifque vous auez enuie de rire, ie vous en voys prefter l'occafion, & pour vous monftrer combien la paour & l'ignorance nuyft, & que faute d'entendre vng propos eft fouuent caufe de beaucoup de mal[7], ie vous diray qu'il aduint à deux cordeliers de Nyort, lefquelz pour mal entendre le langaige d'vn boucher cuyderent morir.



NOVVELLE TRENTE-QUATRIESME.

Deux cordeliers escoutans le secret où l'on ne les auoit appelez, pour auoir mal entendu le langage d'vn boucher meirent leur vie en danger.



IL y a vng villaige entre Nyort & Fors, nommé Grip[1], lequel est au seigneur de Fors. Vng iour aduint que deux cordeliers venans de Nyort arriuerent bien tard en ce lieu de Grip & logerent en la maison d'vn boucher. Et pour ce que entre leur chambre & celle de l'hoste n'y auoyt que des aiz bien mal ioincts, leur print enuye d'escouter ce que le mary disoyt à sa femme estans dedans le lict; & vindrent mectre leurs oreilles tout droict au cheuet du lict du mary, lequel ne se doubtant de ses hostes parloyt à sa femme priuement de son mesnage en luy disant : M'amye, il me fault demain leuer matin pour aller veoir noz cordeliers, car il y en a vng bien gras lequel il nous fault tuer; nous le sallerons incontinant & en ferons bien nostre proffict. Et combien

qu'il entendoyt de ses pourceaulx lesquelz il appelloit cordeliers[2], si est ce que les deux paures freres qui oyoient ceste coniuration, se tindrent tout asseurez que c'estoyt pour eulx, & en grande paour & craincte attendoient l'aube du iour. Il y en auoyt vng d'eulx fort gras & l'autre assez maigre. Le gras se vouloyt confesser à son compagnon, disant que vng boucher, ayant perdu l'amour & craincte de Dieu, ne feroyt non plus de cas de l'assommer que vng beuf ou autre beste. Et veu qu'ilz estoient enfermez en leur chambre de laquelle ilz ne pouoient sortir sans passer par celle de l'hoste, ilz se debuoient tenir bien seurs de leur mort, & recommander leurs ames à Dieu. Mais le ieune, qui n'estoit pas si vaincu de paour que son compaignon, luy dist que puysque la porte leur estoyt fermée, falloyt essayer à passer par la fenestre, & que aussy bien ilz ne sçauroient auoir pis que la mort. A quoy le gras s'accorda. Le ieune ouurit la fenestre, & voyant qu'elle n'estoyt trop haulte de terre, saulta legierement en bas & s'enfuyt le plus tost & le plus loing qu'il peut sans attendre son compaignon, lequel essaya le dangier. Mais sa pesanteur le contraingnyt de demeurer en bas; car au lieu de saulter il tumba si lourdement qu'il se blessa fort en vne iambe.

Et quant il se veid abandonné de son compaignon & qu'il ne le pouoyt suyure, regarda à l'entour de luy où il se pourroyt cacher, & ne

veit rien que vn tect à pourceaulx où il se traina le mieulx qu'il peut. Et ouurant la porte pour se cacher dedans, en eschappa deux grands pourceaulx, en la place desquelz se meist le pauure cordelier & ferma le petit huys sur luy, esperant quant il orroyt le bruict des gens passans qu'il appelleroyt & troueroit secours. Mais si tost que le matin fut venu, le boucher apprests ses grands cousteaulx & dist à sa femme qu'elle luy tint compaignye pour aller tuer son pourceau gras. Et quand il arriua au tect auquel le cordelier s'estoyt caché, commencea à cryer bien hault en ouurant la petite porte : Saillez dehors, maistre cordelier, saillez dehors, car auiourd'huy i'auray de vos boudins. Le pauure cordelier ne se pouant soustenir sur sa iambe, saillyt à quatre piedz hors du tect criant tant qu'il pouoyt misericorde. Et si le pauure frere eust grand paour, le boucher & sa femme n'en eurent pas moins, car ilz pensoient que sainct François fust courroucé contre eulx de ce qu'ilz nommoient vne beste *cordelier*, & se mirent à genoulx deuant le pauure frere, demandans pardon à sainct François & à sa religion, en sorte que le cordelier cryoyt d'vn costé misericorde au boucher & le boucher à luy d'aultre, tant que les vngs & les aultres furent vng quart d'heure sans se pouoir asseurer. A la fin le beau pere congnoissant que le boucher ne lui vouloit poinct de mal lui compta la cause pourquoy il s'estoit caché en ce tect, dont leur

paour tourna incontinant en ris, ſinon que le pauure cordelier qui auoyt mal en la iambe, ne ſe pouoyt reſiouyr. Mais le boucher le mena en ſa maiſon où il le feit très bien penſer. Son compaignon qui l'auoyt laiſſé au beſoing, courut toute la nuyct tant que au matin il vint en la maiſon du ſeigneur de Fors, où il ſe plaingnoyt de ce boucher lequel il ſoupſonnoit d'auoir tué ſon compagnon veu qu'il n'eſtoyt poinct venu après luy. Ledict ſeigneur de Fors enuoia incontinant au lieu de Grip pour en ſçauoir la verité, laquelle ſcene ne ſe trouua poinct matiere de pleurer, mais ne faillyt à la racompter à ſa maiſtreſſe, madame la ducheſſe d'Angouleſme, mere du Roy Françoys premier de ce nom.

Voyla, mes dames, comment il ne faut pas bien eſcouter le ſecret là où on n'eſt poinct appellé, & entendre mal les parolles d'aultruy. — Ne ſçauois ie pas bien, diſt Simontault, que Nomerfide ne nous feroyt point pleurer, mais bien fort rire; en quoy il me ſemble que chaſcun de nous s'eſt bien acquicté. — Et qu'eſt ce à dire, diſt Oiſille, que nous ſommes plus enclins à rire d'vne follye que d'vne choſe ſaigement faicte? — Pour ce, diſt Hircan, qu'elle nous eſt plus agreable, d'autant qu'elle eſt plus ſemblable à noſtre nature qui de ſoy n'eſt iamais ſaige: & chacun prent plaiſir à ſon ſemblable, les folz aux follyes & les ſaiges à la

prudence. Ie croy, dift il, qu'il n'y a ne faiges ne folz qui fe fceuffent garder de rire de cefte hiftoire. — Il y en a, dift Geburon, qui ont le cueur tant adonné à l'amour de fapience que pour chofes que fceuffent oyr on ne les fçauroyt faire rire, car ilz ont vne ioye en leurs cueurs & vng contentement fi modéré que nul accident ne les peut muer. — Où font ceulx là ? dift Hircan. — Les philofophes du temps paffé, refpondit Geburon, dont la trifteffe & la ioye eft quafi poinct fentye, au moins n'en monftroyent il nul femblant, tant ilz eftimoient grand vertu fe vaincre eulx mefmes & leur paffion. Et ie trouue auffi bon comme ilz font de vaincre vne paffion vicieufe mais d'vne paffion naturelle qui ne tend à nul mal, cefte victoire là me femble inutille. Si eft ce, dift Geburon, que les anciens eftimoient cefte vertu grande. — Il n'eft pas dict auffy, refpondit Saffredent, qu'ilz fuffent tous faiges, mais y en auoyt plus d'apparence de fens & de vertu qu'il n'y auoyt d'effect. — Toutesfois vous verrez qu'ilz reprennent toutes chofes mauuaifes, dift Geburon, & mefmes Diogenes marche fur le lict de Platon qui eftoit trop curieux à fon grey, pour monftrer qu'il defprifoyt & vouloyt mectre foubz le pied la vaine gloire & conuoytife de Platon, en difant : Ie conculque & defprife l'orgueil de Platon. — Mais vous ne dictes pas tout, dift Saffredent, car Platon luy refpondit que c'eftoyt par vng aultre orgueil. — A dire la verité, dift

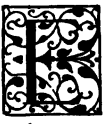
Parlamente, il eſt impoſſible que la victoire de nous meſmes ſe face par nous meſmes ſans vng merueilleux orgueil qui eſt le vice que chacun doibt le plus craindre, car il s'engendre de la mort & ruyne de toutes les aultres vertuz. — Ne vous ay ie pas leu au matin, diſt Oiſille, que ceulx qui ont cuydé eſtre plus ſaiges que les aultres hommes, & qui par vne lumiere de raiſon ſont venuz iuſques à congnoiſtre vng Dieu createur de toutes choſes, toutesfois pour s'attribuer ceſte gloire & non à celluy dont elle venoyt, eſtimans par leur labeur auoir gaingné ce ſçauoir, ont eſté faictz non ſeullement plus ignorans & deſraiſonnables que les aultres hommes mais que les beſtes brutes. Car ayans erré en leurs eſperitz, s'attribuans ce que à Dieu ſeul appartient, ont monſtré leurs erreurs par le deſordre de leurs corps, oblians & peruertiſſans l'ordre de leur ſexe, comme ſainct Pol auiourd'huy nous monſtre en l'epiſtre qu'il eſcripuoyt aux Romains[3]. — Il n'y a nul de nous, diſt Parlamente, qui par ceſte epiſtre ne confeſſe que tous les pechez exterieurs ne ſont que les fruictz de l'infelicité interieure, laquelle plus eſt couuerte de vertu & de miracles plus eſt dangereuſe à arracher. — Entre nous hommes, diſt Hircan, ſommes plus près de noſtre ſalut que vous autres, car ne diſſimulans poinct noz fruictz, congnoiſſons facillement noſtre racine, mais vous qui ne les oſez mectre dehors & qui faictes tant de belles oeuures apparantes, à

grand peyne congnoiſtrez vous ceſte racine d'orgueil qui croiſt ſoubz ſi belle couuerture. — Ie vous confeſſe, diſt Longarine, que ſi la parolle de Dieu ne nous monſtre par la foy la lepre d'infidelité cachée en noſtre cueur, Dieu nous faict grand grace quant nous trebuchons en quelque offenſe viſible par laquelle noſtre peſte couuerte ſe puiſſe clairement veoir. Et bien heureux ſont ceulx que la foy a tant humilliez qu'ilz n'ont poinct beſoing d'experimenter leur nature pechereſſe par les effectz du dehors. — Mais regardons, diſt Simontault, de là où nous ſommes venuz : en partant d'vne très grande folye nous ſommes tombez en la philoſophye & theologie. Laiſſons ces diſputes à ceulx qui ſçauent mieulx reſuer que nous, & ſçachons de Nomerſide à qui elle donne ſa voix. — Ie la donne, diſt-elle, à Hircan, mais ie luy recommande l'honneur des dames. — Vous ne le pouuez dire en meilleur endroict, diſt Hircan, car l'hiſtoire que i'ay appreſtée eſt toute telle qu'il la fault pour vous obeyr ; ſi eſt ce que par cella ie vous aprandray à confeſſer que la nature des femmes & des hommes eſt de ſoi encline à tout vice ſi elle n'eſt preſeruée de celluy à qui l'honneur de toute victoire doibt eſtre rendu ; & pour vous abbatre l'audace que vous prenez quant on en dit à voſtre honneur, ie vous en diray vne aultre, vne très veritable.



NOVVELLE TRENTE-CINQVIESME.

L'opinion d'vne dame de Pampelune, qui cuydant l'amour ſpirituelle n'eſtre poinct dangereuſe, s'eſtoit efforcée d'entrer en la bonne grace d'vn cordelier, fut tellement vaincue par la prudence de ſon mary, que ſans luy declarer qu'il entendiſt rien de ſon affaire, luy fait mortellement hayr ce que plus elle auoit aymé, & s'addonna entièremeut à ſon mary.



EN la ville de Pampelune y auoyt vne dame eſtimée belle & vertueuſe, & la plus chaſte & deuote qui fut au pays. Elle aymoyt ſon mary & luy obeiſſoyt ſi bien que entierement il ſe confioyt en elle. Ceſte dame frequentoyt inceſſamment le ſeruice diuin & les ſermons, & perſuadoyt ſon mary & ſes enfans à y demeurer comme elle. Laquelle eſtant en l'aage de trente ans, que les femmes ont accouſtumé de quicter le nom de belles pour eſtre nommées ſaiges, en vng premier iour de careſme, alla à l'egliſe prendre la memoire de

la mort, où elle trouua le fermon que commençoyt vn cordelier tenu de tout le peuple vng fainct homme pour fa très grande aufterité & bonté de vie, qui le randoyt meigre & pafle, mais non tant qu'il ne fut vng des beaulx hommes du monde. La dame efcouta deuotement fon fermon, ayant les oeilz fermes à regarder cefte venerable perfonne, & l'oreille & l'efprit preftz à l'efcouter. Parquoy la doulceur de fes parolles penetra les oreilles de ladicte dame iufques au cueur, & la beaulté & grace de fon vifaige paffa par les oeilz & bleffa fi fort l'efperit de la dame, qu'elle fut comme vne perfonne rauye. Après le fermon regarda foigneufement où le prefcheur diroyt la meffe ; & là affifta & print les cendres de fa main qui eftoit auffi belle & blanche que dame la fçauroit auoir. Ce que regarda plus la deuote que la cendre qu'il luy bailloyt. Croyant affeurement que vn tel amour fpirituel & quelques plaifirs qu'elle en fentoyt n'euffent fceu bleffer fa confcience[1], elle ne failloyt poinct tous les iours d'aller au fermon & d'y mener fon mary ; & l'vn & l'autre donnoient tant de louange au prefcheur que en tables & ailleurs ilz ne tenoient aultres propos. Ainfy ce feu foubz tiltre de fpirituel fut fi charnel que le cueur en fut fi ambrafé brufla tout le corps de cefte pauure dame ; & tout ainfy qu'elle eftoyt tardiue à fentyr cefte flamme, ainfy elle fut prompte à enflamber,

& sentyt plus tost le contentement de sa passion qu'elle ne congneut estre pationnée; & comme toute surprinse de son ennemy amour, ne resista plus à nul de ses commandemens. Mais le plus fort estoyt que le medecin de ses doulleurs estoyt ignorant de son mal. Parquoy ayant mis dehors toute la craincte qu'elle debuoyt auoir de monstrer sa folye deuant vng si saige homme, son vice & sa meschanceté à vng si vertueux & homme de bien, se meit à lui escripre l'amour qu'elle luy portoit le plus doulcement qu'elle peut pour le commencement; & bailla ses lectres à vng petit paige, luy disant ce qu'il y auoyt à faire & que surtout il se gardast que son mary ne le veit aller aux cordeliers. Le paige serchant son plus direct chemyn, passa par la rue où son maistre estoyt assis en vne boutique. Le gentil homme le voyant passer, s'aduancea pour regarder où il alloyt; & quand le paige l'apperceut, tout estonné se cacha dans vne maison. Le maistre voiant ceste contenance le suiuyt, & en le prenant par le bras luy demanda où il alloyt. Et voiant ses excuses sans propos, & son visaige effroyé, le menassa de le bien battre s'il ne luy disoyt où il alloyt. Le pauure paige luy dist: Helas, Monsieur, si ie le vous dis Madame me tuera. Le gentil homme doubtant que sa femme feist vn marché sans luy, asseura le paige qu'il n'auroit nul mal s'il luy disoit verité, & qu'il lui feroyt tout

plain de bien; auſſy que s'il mentoyt il le meſtroyt en priſon pour iamais. Le petit paige, pour auoir du bien & pour euiter le mal, luy compta tout le faict & lui monſtra les lectres que ſa maiſtreſſe eſcripuoyt au preſcheur; dont le mary fut autant eſmerueillé & marry comme il auoyt eſté tout aſſeuré toute ſa vie de la loyaulté de ſa femme, où iamais n'auoit congneu faulte. Mais luy qui eſtoit ſaige, diſſimula ſa collere : & pour congnoiſtre du tout l'intention de ſa femme, va faire vne reſponſe comme ſi le preſcheur la mercyoit de ſa bonne volunté, luy declarant qu'il n'en auoyt moins de ſon coſté. Le paige ayant iuré à ſon maiſtre de mener ſaigement ceſte affaire[2], alla porter à ſa maiſtreſſe la lectre contrefaicte, qui en eut telle ioye que ſon mary s'apparceut bien qu'elle auoyt changé ſon viſaige, car en lieu d'enmagrir pour le ieuſne du kareſme, elle eſtoyt plus belle & plus freſche que à kareſme prenant[3].

Deſia eſtoit la my kareſme que la dame ne laiſſa ne pour paſſion ne pour ſepmaine ſaincte ſa manière accouſtumée de mander par lectres au preſcheur ſa furieuſe fantaiſye. Et luy ſembloyt quand le preſcheur tournoyt les oeilz du coſté où elle eſtoyt, ou qu'il parloyt de l'amour de Dieu, que tout eſtoit pour l'amour d'elle; & tant que ſes oeilz pouoient monſtrer ce qu'elle penſoyt elle ne les eſpargnoyt pas. Le mary ne falloyt poinct à lui faire pareille

refponfe. Après Pafques, il luy refcripuit au nom du prefcheur qui la prioyt luy enfeigner le moien qu'il la peuft veoir fecrettement. Elle à qui l'heure tardoyt, confeilla à fon mary d'aller vifiter quelques terres qu'ilz auoyent dehors; ce qu'il luy promift, & demoura caché en la maifon d'vng fien amy. La dame ne faillit poinct d'efcripre au prefcheur qu'il eftoyt heure de la venir veoir, parce que fon mary eftoit dehors. Le gentil homme voulant experimenter iufques au bout le cueur de fa femme, s'en alla au prefcheur, le priant pour l'amour de Dieu luy vouloir prefter fon habit. Le prefcheur qui eftoit homme de bien, luy dift que leur reigle le defendoyt & que pour rien ne le prefteroyt pour feruir en mafques. Le gentil homme l'affeura qu'il n'en vouloyt poinct abufer & que c'eftoyt pour chofe néceffaire à fon bien & falut. Le cordelier qui le congnoiffoyt homme de bien & deuot, luy prefta, & auecq ceft habit qui couuroyt tout le vifaige, en forte que l'on ne pouuoyt veoir les oeilz, print le gentil homme vne faulfe barbe & vng faulx nez femblables à ceulx du prefcheur, auffi auecq du liege fe feit de fa propre grandeur[4]. Ainfy habillé s'en vint au foir en la chambre de fa femme qui l'attendoyt en grand deuotion. La pauure fotte n'attendyt pas qu'il vint à elle, mais comme femme hors du fens le courut embraffer. Luy qui tenoyt le vifaige baiffé de paour d'eftre congneu, com-

mençea à faire le ſigne de la croix, faiſant ſemblant de la fuyr en diſant touſiours, ſans aultre propos : Tentation ! tentation ! La dame luy diſt : Helas ! mon pere, vous avez raiſon ; car il n'en eſt poinct de plus forte que celle qui vient d'amour, à laquelle vous m'auez promis donner remede, vous priant maintenant que nous en auons le temps & loiſir, auoir pitié de moy. Et en ce diſant, s'esforceoyt de l'embraſſer, lequel fuyant par tous les coſtez de la chambre auecq grands ſignes de croix, cryoit touſiours : Tentation ! tentation ! Mais quant il veit qu'elle le ſerchoyt de trop près, print vng gros baſton qu'il auoyt ſoubz ſon manteau & la battit ſi bien qu'il lui feit paſſer ſa tentation ſans eſtre congneu d'elle. S'en alla incontinant rendre les habitz au preſcheur, l'aſſeurant qu'ilz lui auoyent porté bonheur.

Le lendemain, faiſant ſemblant de reuenir de loing, retourna en ſa maiſon où il trouua ſa femme au lict ; & comme ignorant ſa maladie, luy demanda la cauſe de ſon mal, qui luy reſpondit que c'eſtoyt vng caterre, & qu'elle ne ſe pouoyt aider de bras ne de iambes. Le mary qui auoyt belle enuye de rire, feit ſemblant d'en eſtre bien marry ; & pour la reſiouir luy diſt ſur le ſoir qu'il auoyt conuié à ſoupper le ſainct homme predicateur. Mais elle lui diſt ſoubdain : Iamais ne vous aduienne, mon amy, de conuier telles gens, car ilz portent malheur en toutes les maiſons où ilz vont. —

Comment, m'amye, dift le mary, vous m'auez tant loué ceftuy-cy; ie penfe quant à moy, s'il y a vng fainct homme au monde, que c'eft luy. La dame luy refpondit : Ilz font bons en l'eglife & en la predication, mais aux maifons font antechrift. Ie vous prie, mon amy, que ie ne le voye poinct, car ce feroyt affez auecq le mal que i'ay pour me faire mourir. Le mary lui dift : Puifque vous ne le voulez veoir, vous ne le verrez poinct, mais fi lui donneray ie à foupper ceans. — Faictes, dift elle, ce qu'il vous plaira, mais que ie ne le voye poinct, car ie hay telles gens comme diables. Le mary après auoir baillé à fouper au beau pere, luy dift : Mon pere, ie vous eftime tant aymé de Dieu qu'il ne vous refufera aucune requefte ; parquoy ie vous fupplie auoir pitié de ma pauure femme laquelle depuis huict iours en ça eft poffedée du malin efperit, de forte qu'elle veult mordre & efgratiner tout le monde. Il n'y a croix ne eaue benoifte dont elle face cas. I'ay cefte foy que fi vous mectez la main fur elle que le diable s'en ira, dont ie vous prie autant que ie puis. Le beau pere dift : Mon fils, toute chofe eft poffible au croyant. Croiez vous pas fermement que la bonté de Dieu ne refufe nul qui en foy luy demande grace? Ie le croy, mon pere, dift le gentil homme. Affeurez vous aüffy, mon filz, dift le cordelier, qu'il peut ce qu'il veut & qu'il n'eft moins puiffant que bon. Allons

fortz en foy pour refifter à ce lyon rugiffant, & lui arracher la proye qui eft acquife à Dieu par le fang de fon filz Iefus Chrift. Ainfy le gentil homme mena ceft homme de bien où eftoyt fa femme couchée fur vng petit lict; qui fut fi eftonnée de le veoir penfant que ce fuft celluy qui l'auoyt battue, qu'elle entra en merueilleufe collere, mais pour la prefence de fon mary baiffa les oeilz & deuint muette. Le mary dift au fainct homme : Tant que ie fuis deuant elle le diable ne la tormente gueres; mais fi toft que ie m'en iray vous lui gecterez de l'eaue benoifte, vous verrez à l'heure le malin efperit faire fon office. Le mary le laiffa tout feul auecq fa femme & demeura à la porte pour veoir leur contenance. Quand elle ne veid plus perfonne que le beau pere, elle commencea à cryer comme femme hors du fens, en l'apellant mefchant, villain, meurtrier, trompeur. Le beau pere penfant pour vray qu'elle fuft poffedée d'vn malin efperit, luy vouloit prandre la tefte pour dire deffus les oraifons, mais elle l'efgratina & mordeyt de telle forte qu'il fut contrainct de parler de plus loing; & en gectant force eaue benoifte difoit beaucoup de bonnes oraifons. Quand le mary veid qu'il en auoyt bien faict fon debuoir, entra en la chambre & le mercya de la peyne qu'il en auoyt prinfe; & à fon arriuée fa femme ceffa fes iniures & malédictions, & baifa la croix bien doulcement pour la craincte qu'elle auoyt

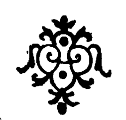
de fon mary. Mais le fainct homme qui l'auoyt veue tant enragée, croyoyt fermement que à fa priere Noftre Seigneur euft gecté le diable dehors, & s'en alla louant Dieu de ce grand miracle. Le mary voiant fa femme bien chaftiée de fa folle fantaifie, ne luy voulut poinct declairer ce qu'il auoyt faict, car il fe contentoyt d'auoir vaincu fon opinion par fa prudence & l'auoir mife en telle forte qu'elle hayoit mortellement ce qu'elle auoyt aymé, & deteftant fa folye fe adonna du tout au mary & au mefnaige mieulx qu'elle n'auoyt faict parauant.

Par cecy, mes dames, pouez vous cognoiftre le bon fens d'vn mary & la fragilité d'vne femme de bien ; & ie penfe quant vous auez bien regardé en ce mirouer, au lieu de vous fier à vos propres forces, vous aprendrez à vous retourner à celluy en la main duquel gift voftre honneur. — Ie fuis bien ayfe, dift Parlamente, de quoy vous eftes deuenu prefcheur des dames; & le ferois encore plus fi vous vouliez continuer ces beaulx fermons à toutes celles à qui vous parlez. — Toutes les foys, dift Hircan, que vous me vouldrez efcouter, ie vous affeure que ie n'en diray pas moins. — C'eft à dire, dift Simontault, que quant vous n'y ferez pas, il dira aultrement. — Il en fera ce qu'il luy plaira, dift Parlamente, mais ie veulx croyre pour mon contentement qu'il dict



toufiours ainfy. — A tout le moings l'exemple qu'il a alleguée feruira à celles qui cuydent que l'amour fpirituelle ne foyt poinct dangereufe. Mais il me femble qu'elle l'eft plus que toutes les aultres. — Si me femble il, dift Oifille, que aymer vng homme de bien vertueux & craingnant Dieu n'eft poinct chofe à defprifer, & que l'on n'en peult que mieulx valloir. — Madame, dift Parlamente, ie vous prie croyre qu'il n'eft rien plus fot, ne plus ayfé à tromper que vne femme qui n'a iamais aymé. Car amour de foy eft vne paffion qui a plus toft faify le cueur que l'on ne s'en aduife ; & eft cefte paffion fi plaifante que fi elle fe peut ayder de la vertu pour luy feruir de manteau, à grand peyne fera elle congneue qu'il n'en vienne quelque inconuenient. — Quel inconuenient fçauroit il venir, dift Oifille, d'aymer vng homme de bien ? — Madame, refpondit Parlamente, il y a affez d'hommes eftimez hommes de bien ; mais eftre hommes de bien enuers les dames, garder leur honneur & confcience, ie croy que de ce temps ne s'en trouueroyt poinct iufques à vng ; & celles qui fe fient le croyant autrement, s'en trouuent enfin trompées, & entrent en cefte amityé de par Dieu dont bien fouuent ilz en faillent de par le diable ; car i'en ay affez veu qui foubz couleur de parler de Dieu commençoient vne amityé dont à la fin fe vouloient retirer, & ne pouoient, pour ce que l'honnefte couuerture les tenoit en

ſubiection ; car vne amour vitieuſe de ſoy meſmes ſe defaict, & ne peut durer en vng bon cueur; mais la vertueuſe eſt celle qui a les liens de ſoie ſi deliez que l'on en eſt plus toſt prins que l'on ne les peut veoir. — Ad ce que vous dictes, diſt Ennaſuicte, iamais femme ne vouldroyt aymer homme, mais voſtre loy eſt ſi aſpre qu'elle ne durera pas. — Ie le ſçay bien, diſt Parlamente, mais ie ne lairray pas pour cella deſirer que chaſcun ſe contentaſt de ſon mary comme ie faictz du mien. Ennaſuicte qui par ce mot ſe ſentyt touchée, en changeant de couleur, lui diſt : Vous debuez iuger que chaſcun a le cueur comme vous, ou vous penſez eſtre plus parfaicte que toutes les autres. — Or, ce diſt Parlamente, de paour d'entrer en diſpute, ſçachons à qui Hircan donnera ſa voix. — Ie la donne, diſt il, à Ennaſuicte pour la recompenſer contre ma femme. — Or, puiſque ie ſuis en mon rang, diſt Ennaſuicte, ie n'eſpargneray homme ne femme, afin de faire tout eſgal, & voy bien que vous ne pouez vaincre voſtre cueur à confeſſer la vertu & bonté des hommes qui me faict reprendre le propos dernier par vne ſemblable hiſtoire.





NOVVELLE TRENTE-SIXIESME.

Par le moyen d'vne salade vn president de Grenoble se vengea d'vn sien clerc duquel sa femme s'estoit amourachée & sauua l'honneur de sa maison.

'EST que en la ville de Grenoble y auoyt vng president dont ie ne dirai pas le nom, mais il n'estoyt pas françois. Il auoyt vne bien belle femme & viuoient ensemble en grande paix. Ceste femme voiant que son mary estoyt viel, print en amour vng ieune clerc nommé Nicolas. Quant le mary alloyt le matin au palais, Nicolas entroyt en sa chambre & tenoyt sa place; de quoy s'apparceut vng seruiteur du president qui l'auoyt bien seruy trente ans; & comme loyal à son maistre ne se peut garder de luy dire. Le president qui estoyt saige, ne le voulut croyre legierement, mais dist qu'il auoyt enuie de mectre diuision entre luy & sa femme, & que si la

chose estoyt vraye comme il disoyt, il la lui pourroyt bien monstrer, & s'il ne la luy monstroyt, il estimeroyt qu'il auroyt controuué ceste mensonge pour separer l'amitié de luy & de sa femme. Le varlet l'asseura qu'il luy feroyt veoir ce qu'il luy disoyt; & vng matin, sitost que le president fut allé à la court & Nicolas entré en la chambre, le seruiteur envoia l'vn de ses compaignons mander à son maistre qu'il pouoyt bien venir, & se tint tousiours à la porte pour guetter que Nicolas ne faillist. Le president sitost qu'il veid le signe que lui feyt vng de ses seruiteurs, faingnant se trouuer mal, laissa la court & s'en alla hastiuement en sa maison où il trouua son viel seruiteur à la porte de la chambre, l'asseurant pour vray que Nicolas estoyt dedans, qui ne faisoyt gueres que d'entrer. Le seigneur luy dist : Ne bouge de ceste porte, car tu sçays bien qu'il n'y a autre entrée, ne yssue en ma chambre que ceste ci, sinon vng petit cabinet duquel moy seul porte la clef. Le president entra en la chambre & trouua sa femme & Nicolas couchez ensemble, lequel en chemise se gecta à genoux à ses piedz & lui demanda pardon ; sa femme de l'autre costé se print à pleurer. Lors dist le president : Combien que le cas que vous auez faict soit tel que vous pouez estimer, si est ce que ie ne veulx pour vous que ma maison soyt deshonorée & les filles que i'ay eu de vous desauancées. Parquoi, dist il, ie vous com-

mande que vous ne pleurez poinct & oyez ce que ie feray; & vous, Nicolas, cachez vous en mon cabinet & ne faictes vn feul bruict. Quant il eut ainfy faict va ouurir la porte & appela fon viel feruiteur, & luy dift : Ne m'as tu pas affeuré que tu me monftrerois Nicolas auecq ma femme; & fur ta parolle ie fuys venu icy en dangier de tuer ma pauure femme; ie n'ay rien trouué de ce que tu m'as dict. I'ay ferché partout cefte chambre, comme ie te veulx montrer; & en ce difant, feyt regarder fon varlet foubz les lictz & par tous couftez. Et quant le varlet ne trouua rien, tout eftonné dift à fon maiftre : Il fault que le diable l'ayt emporté, car ie l'ay veu entrer icy, & fi n'eft poinct failly par la porte, mais ie voy bien qu'il n'y eft pas. A l'heure le maiftre luy dift : Tu es bien malheureux feruiteur de vouloir mectre entre ma femme & moi vne telle diuifion; parquoy ie te donne congé de t'en aller, & pour tous les feruices que tu m'as faictz te veulx paier ce que ie te doibz & davantaige; mais va t'en bien toft & te garde d'eftre en cefte ville vingt quatre heures paffées. Le prefident luy donna cinq ou fix paiements des années à aduenir, & fçachant qu'il eftoit loyal, efperoyt lui faire autre bien. Quant le feruiteur s'en fut allé pleurant, le prefident feyt faillyr Nicolas de fon cabinet & après auoir dict à fa femme & à luy ce qu'il luy fembloyt de leur mefchanceté, leur defendit

de faire aucun femblant à perfonne ; & commanda à fa femme de s'abiller plus gorgiafement qu'elle n'auoyt accouftumé & fe trouuer en toutes compaignyes, dances & feftes, & à Nicolas qu'il euft à faire meilleure chere qu'il n'auoyt faict auparauant, mais que fi toft qu'il luy diroit à l'oreille : Va t'en, qu'il fe gardaft bien de demeurer à la ville trois heures après fon commandement. Et ce faict s'en retourna au palais, fans faire femblant de rien. Et durant quinze iours, contre fa couftume, fe meift à feftoyer fes amys & voifins. Et après le bancquet auoyt des tabourins pour faire dancer les dames. Vng iour il voyoit que fa femme ne danfoyt poinct, commanda à Nicolas de la mener dancer, lequel cuydant qu'il euft oblyé les faultes paffées, la mena dancer ioieufement. Mais quand la dance fut acheuée, le prefident faingnant luy commander quelque chofe en fa maifon, luy dift à l'oreille : Va t'en & ne retourne iamays. Or fut Nicolas bien marry de laiffer fa dame, mais non moins ioieulx d'auoir la vie faulue. Après que le prefident eut mis en l'opinon de tous fes parens & amys & de tout le païs, la grande amour qu'il portoyt à fa femme, vng beau iour du mois de may, alla cuyllir en fon iardin vne fallade de telles herbes que fi toft que fa femme en euft mangé ne vefquit pas vingt quatre heures, dont il feyt fi grand deuil par femblant que nul ne pouoyt foupfonner qu'il fuft occafion de cefte mort ;

& par ce moien se vengea de son ennemy & saulua l'honneur de sa maison.

Ie ne veulx pas, mes dames, par cela louer la conscience du president, mais oy bien monstrer la legiereté d'vne femme, & la grande patience & prudence d'vn homme, vous suppliant, mes dames, ne vous courroucer de la verité qui parle quelquefois aussy bien contre nous que contre les hommes. Et les hommes & les femmes sont commungs aux vices & vertuz. — Si toutes celles, dist Parlamente, qui ont aymé leurs varletz estoient contrainctes à manger de telles sallades, i'en congnoys qui n'aymeroient poinct tant leurs iardins comme elles font, mais en arracheroient les herbes pour euiter celle qui rend l'honneur à la lignée par la mort d'vne folle mere. Hircan, qui deuinoyt bien pourquoy elle le disoyt, respondit en collere : Vne femme de bien ne doibt iamais iuger vng aultre de ce qu'elle ne vouldroyt faire. — Parlamente respondit : Sçauoir n'est pas iugement & sottize ; si est ce que ceste pauure femme là porta la peyne que plusieurs meritent. Et croy que le mary, puisqu'il s'en vouloyt venger, se gouuerna auecq vne merueilleuse prudence & sapience. — Et aussi auecques vne grande malice, ce dist Longarine, & longue & cruelle vengeance, qui monstroyt bien n'auoir Dieu ne conscience deuant les oeilz. — Et que eussiez vous doncq

voulu qu'il euſt faict, diſt Hircan, pour ſe venger de la plus grande iniure que la femme peut faire à l'homme? — I'euſſe voulu, diſt elle qu'il l'euſt tuée en ſa collere, car les docteurs dient que le peſché eſt remiſſible[1] pour ce que les premiers mouuemens ne ſont pas en la puiſſance de l'homme; parquoy il en euſt peu auoir grace. — Oy, diſt Geburon, mais ſes filles & ſa race eut à iamais porté ceſte notte. — Il ne la debuoit poinct tuer, diſt Longarine, car puiſque ſa grande collere eſtoit paſſée, elle eut veſcu auecq luy en femme de bien & n'en euſt iamais eſté memoire. — Penſez vous, diſt Saffredent, qu'il fuſt appaiſé pourtant qu'il diſſimulaſt ſa collere? Ie penſe quant à moy que le dernier iour qu'il feyt ſa ſallade il eſtoyt auſſi courroucé que le premier, car il y en a aucuns deſquelz les premiers mouuemens n'ont iamays interualle iuſques ad ce qu'ilz ayent mys à effect leur paſſion; & me faictes grand plaiſir de dire que les theologiens eſtiment ces pechez là facilles à pardonner, car ie ſuys de leur opinion. — Il faict bon regarder à ſes parolles, diſt Parlamente, deuant gens ſi dangereux que vous; mais ce que i'ay diſt ſe doibt entendre, quant la paſſion eſt ſi forte que ſoubdainement elle occupe tant les ſens que la raiſon n'y peult auoir lieu. — Auſſy, diſt Saffredent, ie m'arreſte à voſtre parolle & veulx par cela conclure que vng homme bien fort amoureux

quoy qu'il face, ne peult pecher finon de peché veniel; car ie fuis feur que fi l'amour le tient parfaictement lié, iamais la raifon ne fera efcoutée ny en fon cueur ny en fon entendement. Et fi nous voulons dire verité, il n'y a nul de nous qui n'ayt experimenté cefte furieufe follye que ie penfe non feullement eftre pardonnée facillement, mais encores ie croy que Dieu ne fe courrouce poinct de tel peché, veu que c'eft vng degré pour monter à l'amour parfaicte de luy où iamais nul ne monta qu'il n'ayt paffé par l'efchele de l'amour de ce monde[2]. Car fainct Iehan dict : Comment aymerez vous Dieu que vous ne voyez poinct fi vous n'aymez celluy que vous voyez? — Il n'y a fi beau paffaige en l'Efcripture, dift Oifille, que vous ne tirez à voftre propos. Mais gardez vous de faire comme l'arignée qui conuertit toute bonne viande en venyn. Et fi vous aduifez qu'il eft dangereux d'alleguer l'Efcripture fans propos & neceffité. — Appelez vous dire verité eftre fans propos ne neceffité? dift Saffredent. Vous voulez doncques dire que quant en parlant à vous aultres incredules, nous appellons Dieu à noftre ayde, nous prenons fon nom en vain; mais s'il y a peché vous feules en debuez porter la peyne, car voz incredulitez nous contraingnent à chercher tous les fermens dont nous nous pouuons aduifer. Et encores ne pouons nous allumer le feu de charité en voz cueurs de glace. — C'eft figne,

noyt qu'il ne fuſt près du matin. La dame de Loue trouua ceſte façon de faire mauuaiſe, tellement que en entrant en vne grande ialouſie de laquelle ne vouloyt faire ſemblant, oublya les affaires de la maiſon, ſa perſonne & ſa famille, comme celle qui eſtimoyt auoir perdu le fruict de ſes labeurs, qui eſtoyt le grand amour de ſon mary, pour lequel continuer n'y auoyt peyne qu'elle ne portaſt voluntiers. Mais l'ayant perdue, comme elle voyoyt, fut ſi negligente de tout le demeurant de la maiſon que bientoſt l'on congneut le dommaige que ſon abſence y faiſoyt, car ſon mary d'vn coſté deſpendoyt ſans ordre, & elle ne tenoyt plus la main au meſnaige, en ſorte que la maiſon fut bien toſt rendue ſi embrouillée que l'on commenceoyt à coupper les hauts boys[2] & engaiger les terres. Quelcun de ſes parens qui congnoiſſoit la malladie, luy remonſtra la faulte qu'elle faiſoit & que ſi l'amour de ſon mary ne luy faiſoyt aymer le proffict de ſa maiſon, que au moins elle euſt regard à ſes pauures enfans, la pitié deſquelz luy feyt reprendre ſes eſpritz; & eſſaya par tous moyens de regaingner l'amour de ſon mary. Et vng iour feyt le guet quant il ſe leuoyt d'auprès d'elle, & ſe leua pareillement auec ſon manteau de nuict, faiſoyt faire ſon lict & en diſant ſes heures attendoit le retour de ſon mary; & quant il entroyt alloyt au deuant de luy le baiſer, & luy portoit vng baſſin & de l'eaue pour lauer ſes mains. Luy eſtonné de

cefte nouuelle façon, luy dift qu'il ne venoyt que du retraict, & que pour cela n'eftoyt mef-tier qu'elle fe leuaft. A quoy elle refpondit que combien que ce n'eftoit pas grand chofe, fi eftoit il honnefte de lauer fes mains quant on venoit d'vn lieu ord & falle, defirant par là luy faire congnoiftre & abhominer fa mefchante vie. Mais pour cela il ne s'en corrigeoit poinct & continua ladicte dame bien vng an cefte façon de faire. Et quant elle veit que ce moien ne luy feruoyt de rien, vng iour actendant fon mary qui demeuroyt plus qu'il n'auoyt de couftume, luy print enuye de l'aller chercher. Et tant alla de chambre en chambre qu'elle le trouua couché en vne arriere garde robbe & endormy auecq la plus layde, orde & falle chamberiere qui fut leans. Et lors fe penfa qu'elle lui apprendroit à laiffer vne fi honnefte femme pour vne fi falle & orde, print de la paille & l'aluma au millieu de la chambre; mais quant elle veid que la fumée euft auffi toft tué fon mary que efueillé, le tira par le bras, en criant : Au feu ! au feu ! Si le mary fut honteux & marry eftant trouué par vne fi honnefte femme auecq vne telle ordure, ce n'eftoit pas fans grande occafion. Lors fa femme luy dift : Monfieur, i'ay effayé vng an durant à vous retirer de cefte malheurté par doulceur & patience, & vous monftrer que en lauant le dehors vous deuiez nectoier le dedans; mais quant i'ay veu que tout ce que ie faifoys eftoit de nulle valleur,

i'ay mis peyne de me ayder de l'element qui doibt meƈtre fin à toutes choſes, vous aſſeurant, monſieur, que ſi ceſte cy ne vous courrige, ie ne ſçay ſi vne ſeconde fois ie vous pourrois retirer du dangier[3] comme i'ay faiƈt. Ie vous ſupplie de penſer qu'il n'eſt plus grand deſeſpoir que l'amour, & ſi ie n'euſſe eu Dieu deuant les yeus, ie n'euſſe poinƈt enduré ce que i'ay faiƈt. Le mary bien ayſe d'en eſchapper à ſi bon compte, luy promiſt iamais ne luy donner occaſion de ſe tormenter pour luy, ce que très voluntiers la dame creut; & du conſentement du mary chaſſa dehors ce qu'il luy deſplaiſoyt. Et depuis ceſte heure là veſquirent enſemble en ſi grande amityé que meſmes les faultes paſſées par le bien qui en eſtoyt aduenu leur eſtoit augmentation de contentement.

Ie vous ſupplie, mes dames, ſi Dieu vous donne de telz mariz, que vous ne vous deſeſperiez poinƈt iuſques ad ce que vous ayez longuement eſſayé tous les moiens pour les reduire, car il y a vingt quatre heures au iour, eſquelles l'homme peult changer d'oppinion; & vne femme ſe doibt tenir plus heureuſe d'auoir gaingné ſon mary par patience & longue attente, que ſi la fortune & les parens luy en donnoyent vng plus parſaiƈt. — Voila, diſt Oiſille, vn exemple qui doibt ſeruir à toutes les femmes mariées. — Il prandra ceſt exemple qui vouldra, diſt Parlamente, mais quant à moy il

ne me feroyt poffible d'auoir fi longue patience, car combien que en tous eftatz patience foyt vne belle vertu, i'ay oppinion que en mariage elle ameine enfin inimitié, pour ce que en fouffrant iniure de fon femblable on eft contrainct de s'en feparer le plus que l'on peult; & de cefte eftrangeté là vient vng defpris de la faulte du defloyal: & en ce defpris, peu à peu l'amour diminue, car d'autant ayme l'on la chofe que l'on en eftime la valleur. — Mais il y a dangier, dift Ennafuicte, que la femme impatiente trouue vng mary furieulx qui luy donnera douleur en lieu de patience. — Et que fçauroyt faire vng mary, dift Parlamente, que ce qui a efté racompté en cefte hiftoire? — Quoy? dift Ennafuicte; battre très bien fa femme, la faire coucher en la couchette, & celle qu'il aymeroyt au grand lict[4]. — Ie croy, dift Parlamente, que vne femme de bien ne feroyt poinct fi marrie d'eftre battue par collere que d'eftre defprifée pour vne qui ne la vault pas; & après auoir porté la peyne de la feparation d'vne telle amityé, ne fçauroit faire le mary chofe dont elle fe fceuft plus foulcier. Et auffy dit le compte que la peyne qu'elle print à le retirer fut pour l'amour qu'elle auoyt à fes enffans, ce que ie croy. — Et trouuez vous grand patience à elle, dift Nomerfide, d'aller mectre le feu foubz le lict où fon mary dormoyt? — Ouy, dift Longarine; car quant elle veid la fumée elle l'efueilla, & par auenture ce

fut où elle feyt plus de faulte, car de telz maris que ceulx là les cendres en feroient bonnes à faire la buée[5]. — Vous eftes cruelle, Longarine, ce dift Oifille, mais fi n'auez vous pas ainfy vefcu auecq le voftre. — Non, dift Longarine, car Dieu mercy ne m'en a pas donné l'occafion, mais de le regreter toute ma vie en lieu de m'en plaindre. — Et fi vous euft efté tel, dift Nomerfide, qu'euffiez vous faict? — Ie l'aymois tant, dift Longarine, que ie croy que ie l'euffe tué & me fuffe tuée, car morir après telle vengeance m'euft efté chofe plus agreable que viure loyaulment auecq vn defloyal. — Ad ce que ie voy, dift Hircan, vous n'aymez voz mariz que pour vous. S'ilz vous font felon voftre defir vous les aymez bien, & s'ilz vous font la moindre faulte du monde, ilz ont perdu le labeur de leur fepmaine pour vng fabmedy. Par ainfy voulez vous eftre maiftreffes dont quant à moy i'en fuis d'oppinion, mais que tous les mariz s'y accordent. — C'eft raifon, dift Parlamente, que l'homme nous gouuerne comme noftre chef, mais non pas qu'il nous abandonne ou traicte mal. — Dieu a mis fi bon ordre, dift Oifille, tant à l'homme que à la femme, que fi l'on n'en abbufe ie tiens mariaige le plus beau eftat qui foyt au monde; & fuy feure que tous ceulx qui font icy, quelque myne qu'ilz en facent, en penfent autant. Et d'autant que l'homme fe dict plus faige que la femme, il fera plus reprins fi la faulte vient de fon coufté;

mais ayans aſſez mené ce propos, ſçachons à qui Dagoucin donne ſa voix? — Ie la donne, diſt il, à Longarine, — Vous me faictes grand plaiſir, diſt elle, car i'ay vn compte qui eſt digne de ſuiure le voſtre. Or puiſque nous ſommes à louer la vertueuſe patience des dames, ie vous en monſtreray vne plus louable que celle de qui a eſté preſentement parlé & de tant plus eſt elle à eſtimer qu'elle eſtoit femme de ville qui de leur couſtume ne ſont nourryes ſi vertueuſement que les autres.





NOVVELLE TRENTE-HVICTIESME.

Vne bourgeoiſe de Tours pour tant de mauuais traitemens qu'elle auoit receus de ſon mary, luy rendit tant de biens que quittant ſa maitreſſe (qu'il entretenoit paiſiblement) s'en retourna vers ſa femme.



EN la ville de Tours y auoyt vne bourgeoiſe belle & honneſte, laquelle pour ſes vertuz eſtoyt non ſeullement aymée, mais crain&te & eſtimée de ſon mary. Si eſt ce que ſuyuant la fragilité des hommes qui s'ennuyent de manger bon pain, il fut amoureux d'vne meſtayere qu'il auoyt. Et ſouuent s'en partoyt de Tours pour aller viſiter ſa meſtayrie où il demeuroit touſiours deux ou trois iours; & quant il retournoyt à Tours il eſtoit touſiours ſi morfondu que ſa pauure femme auoyt aſſez à faire à le guarir. Et ſi toſt qu'il eſtoyt ſain ne failloyt poinct à retourner au lieu où pour le plaiſir oblyoyt tous ſes maulx. Sa femme qui ſurtout aymoit ſa vie & ſa ſanté, le voiant re-

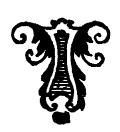
uenir ordinairement en ſi mauuais eſtat, s'en alla en la meſtairie où elle trouua la ieune femme que ſon mary aymoyt, à laquelle ſans collere, mais d'vn très gratieux courage, diſt qu'elle ſçauoyt bien que ſon mary la venoit veoir ſouuent, mais qu'elle eſtoyt mal contante de ce qu'elle le traictoyt ſi mal qu'il s'en retournoyt touſiours morfondu en la maiſon. La pauure femme, tant pour la reuerence de ſa dame que pour la force de la verité, ne luy peut nyer le faict du quel elle luy requiſt pardon. La dame voulut veoir le lict & la chambre où ſon mary couchoyt, qu'elle trouua ſi froide & ſale & mal en poinct qu'elle en euſt pitié. Incontinant enuoia querir vng bon lict garny de linceux, mante & courtepoincte, ſelon que ſon mary l'aymoyt; feit accouſtrer & tapiſſer la chambre, luy donna de la vaiſſelle honneſte pour le ſeruir à boyre & à manger; vne pippe de bon vin, des dragées & confitures; & pria la meſtayere qu'elle ne luy renuoiaſt plus ſon mary ſi morfondu. Le mary ne tarda gueres qu'il ne retournaſt comme il auoyt accouſtumé veoir ſa meſtayere; & s'eſmerueilla fort de trouuer ſon pauure logis ſi bien en ordre, & encores plus quant elle luy donna à boyre en vne couppe d'argent; & luy demanda dont eſtoient venuz tous ces biens. La pauure femme luy diſt en pleurant que c'eſtoyt ſa femme qui auoyt eu tant de pitié de ſon mauuais traictement qu'elle auoyt ainſy meublé ſa maiſon

& luy auoyt recommandé ſa ſanté. Luy voiant la grande bonté de ſa femme, que pour tant de mauuais tours qu'il luy auoyt faičts luy rendoyt tant de biens, eſtimant ſa faulte auſſy grande que l'honneſte tour que ſa femme luy auoit faičt. Et après auoir donné argent à ſa meſtayere, la priant pour l'aduenir vouloir viure en femme de bien, s'en retourna à ſa femme à laquelle il confeſſa la debte; & que ſans le moien de ceſte grande doulceur & bonté il eſtoit impoſſible qu'il euſt iamais laiſſé la vie qu'il menoyt; & deſpuis veſquirent en bonne paix, laiſſant entierement la vie paſſée.

Croyez, mes dames, qu'il y a bien peu de mariz que patience & amour de la femme ne puiſſe gaingner à la longue, ou ilz ſont plus durs qu'vne pierre que l'eaue foible & molle par longueur de temps vient à cauer. — Ce diſt Parlamente : Voyla vne femme ſans cueur, ſans fiel & ſans foie. — Que voullez vous, diſt Longarine, elle experimentoit ce que Dieu commande, de faire bien à ceulx qui font mal. — Ie penſe, diſt Hircan, qu'elle eſtoit amoureuſe de quelque cordelier qui luy auoit donné en penitence de faire ſi bien traičter ſon mary aux champs, que ce pendant qu'il yroit elle eut le loiſir de le bien traičter en la ville. — Or ça, diſt Oiſille, vous monſtrez bien la malice en voſtre cueur : d'vn bon ačte faičtes vng mauuais iugement. Mais ie croy plus toſt qu'elle

eftoit fi mortiffiée en l'amour de Dieu, qu'elle ne fe foulcyoit plus que du falut de l'ame de fon mary. — Il me femble, dift Simontault, qu'il auoyt plus d'occafion de retourner à fa femme quant il auoit froid en fa meftairie que quant il y eftoit fi bien traicté. — A ce que ie voy, dift Saffredent, vous n'eftes pas de l'opinion d'vn riche homme de Paris qui n'euft fceu laiffer fon accouftrement quand il eftoit couché auecq fa femme qu'il n'euft efté morfondu; mais quant il alloyt veoir fa chamberiere en la caue, fans bonnet & fans fouliers, au fons de l'yuer, il ne s'en trouuoyt iamais mal; & fi eftoit fa femme bien belle & fa chamberiere bien layde. — N'auez vous pas oy dire, dift Geburon, que Dieu ayde toufiours aux folz, aux amoureux & aux yuroignes? Peut eftre que ceftuy là eftoyt luy feul tous les trois enfemble. — Par cela vouldriez vous conclure, dift Parlamente, que Dieu nuyroit aux fages, aux chaftes & aux fobres? Ceulx qui par eulx mefmes fe peuuent ayder n'ont poinct befoing d'ayde. Car celluy qui a dift qu'il eft venu pour les mallades, & non poinct pour les fains, eft venu par la loy de fa mifericorde fecourir à noz infirmitez, rompant les arreftz de la rigueur de fa iuftice. Et qui fe cuyde faige eft fol deuant Dieu. Mais pour finer voftre fermon, à qui donnera fa voix Longarine? — Ie la donne, dift elle, à Saffredent. — I'efpere doncques, dift Saffredent, vous monftrer par exemple que

Dieu ne fauorise pas aux amoureux, car nonobstant, mes dames, qu'il ayt esté dict parcydeuant que le vice est commung aux femmes & aux hommes, si est ce que l'inuention d'vne finesse sera trouuée plus promptement & subtilement d'vne femme que d'vn homme, & ie vous en diray vn exemple.





NOVVELLE TRENTE-NEVFVIESME.

Le ſeigneur de Grignaux deliura ſa maiſon d'vn eſprit qui auoit tant tormenté ſa femme qu'elle s'en eſtoit abſentée l'eſpace de deus ans.



NG ſeigneur de Grignaulx[1] qui eſtoyt cheualier d'honneur à la Royne de France Anne ducheſſe de Bretagne, retournant en ſa maiſon dont il auoyt eſté abſent plus de deux ans, trouua ſa femme en vne autre terre là auprès; & ſe enquerant de l'occaſion, luy diſt qu'il reuenoyt vng eſperit en ſa maiſon qui le tormentoyt tant que nul n'y pouoyt demorer. Monſieur de Grignaulx, qui ne croyoit poinct en bourdes, luy diſt que quant ce ſeroyt le diable meſmes, qu'il ne le craingnoyt; & emmena ſa femme en ſa maiſon. La nuict feyt allumer forces chandelles pour veoir plus clairement ceſt eſperit. Et après auoir veillé longuement ſans rien oyr, s'endormyt; mais incontinant fut reſueillé par vng grand ſoufflet qu'on luy donna ſur la ioue, & ouyt vne voix

cryant : Brenigne, Brenigne[2], laquelle auoit eſté ſa grand mere. Lors appella ſa femme qui couchoyt auprès d'eulx pour allumer de la chandelle, parce qu'elles eſtoient toutes eſtainctes, mais elle ne s'oſa leuer. Incontinant ſentyt le ſeigneur de Grignaulx qu'on luy oſtoyt la couuerture de deſſus luy; & ouyt vng grand bruict de tables, treſteaulx & eſcabelles qui tomboient en la chambre, lequel dura iuſques au iour. Et fut le ſeigneur de Grignaulx plus faſché de perdre ſon repos que de paour de l'eſperit, car iamais ne creut que ce fuſt vng eſperit. La nuyct enſuyuant ſe delibera de prendre ceſt eſperit. Et vng peu après qu'il fut couché feyt ſemblant de ronfler très fort, & meit la main toute ouuerte près ſon viſaige. Ainſy qu'il attendoit ceſt eſperit, ſentyt quelque choſe approcher de luy, par quoy ronfla plus fort qu'il n'auoit accouſtumé. Dont l'eſperit s'eſpriuoya[3] ſi fort qu'il luy bailla vng grand ſoufflet. Et tout à l'inſtant print ledit ſeigneur de Grignaulx la main de deſſus ſon viſage, criant à ſa femme : Ie tiens l'eſperit. Laquelle incontinant ſe leua & alluma de la chandelle, & trouuerent que c'eſtoyt la chambriere qui couchoyt en leur chambre, laquelle ſe mectant à genoulx leur demanda pardon, & leur promiſt confeſſer verité, qui eſtoyt que l'amour qu'elle auoyt longuement portée à vng ſeruiteur de ceans luy auoyt faict entreprendre ce beau miſtere pour chaſſer hors de la maiſon maiſtre & maiſ-

treſſe, afin que eulx deux qui en auoient toute la garde, euſſent moien de faire grande chere. Ce qu'ilz faiſoient quand ilz eſtoient tous ſeulz. Monſeigneur de Grignaulx qui eſtoyt homme aſſez rude, commanda qu'ilz fuſſent batuz en ſorte qu'il leur ſouuint à iamais de l'eſperit; ce qui fut faict, & puis chaſſez dehors. Et par ce moien fut deliurée la maiſon du torment des eſperitz qui deux ans durant y auoient ioué leur rolle

C'eſt choſe eſmerueillable, mes dames, de penſer aux effectz de ce puiſſant dieu Amour qui oſtant toute craincte aux femmes, leur aprenne à faire toute peyne aux hommes pour paruenir à leur intention. Mais autant que eſt vituperable l'intention de la chamberiere, le bon ſens du maiſtre eſt louable qui ſçauoyt très bien que l'eſperit s'en va & ne retourne plus. — Vrayement, diſt Geburon, Amour ne fauoriſa pas à ceſte heure le varlet & la chamberiere; & confeſſe que le bon ſens du maiſtre luy ſeruyt beaucoup. — Toutesfois, diſt Ennaſuicte, la chamberiere veſquit long temps par ſa fineſſe à ſon aiſe. — C'eſt vng aiſe bien malheureux, diſt Oiſille, quand il eſt fondé ſur peché, & prent fin par honte & pugnition. — Il eſt vray, ma dame, diſt Ennaſuite, mais beaucoup de gens ont de la douleur & de la peyne pour viure iuſtement qui n'ont pas le ſens d'auoir en leur vie tant de plaiſir que ceulx icy. — Si ſuis ie de ceſte opinion, diſt Oiſille, qu'il n'y a nul

parfaict plaisir si la conscience n'est en repos. — Comment, dist Simontault, l'Italien veult maintenir que tant plus le peché est grand de tant plus il est plaisant. — Vrayement celluy qui a inuenté ce propos, dist Oisille, est luy mesmes vray diable; parquoy laissons le là & sçachons à qui Saffredent donnera sa voix. — A qui? dist il. Il n'y a plus que Parlamente à tenir son ranc, mais quant il y en auroit vn cent d'autres ie luy donneray tousiours ma voix d'estre celle de qui nous debuons aprendre. — Or puisque ie suys pour mectre fin à la iournée, dist Parlamente, & que ie vous promeiz hier de vous dire l'occasion pourquoy le pere de Rolandine feyt faire le chasteau où il la tint si longtemps prisonniere[4], ie la vois doncques racompter.





NOUVELLE QUARANTIESME.

La seur du comte de Ioſſebelin après auoir epouſé au deſceu de ſon frere vn gentil homme qu'il feit tuer, combien qu'il ſe l'eut ſouuent ſouhaité pour beau frere s'il eut eſté de meſme maiſon qu'elle, en grand patience & auſterité de vie vſa le reſte de ſes iours en vn ermitage.



CE ſeigneur pere de Rolandine qui s'appeloyt le comte de Ioſſebelin[1], eut pluſieurs ſeurs, dont les vnes furent mariées bien richement, les autres religieuſes[2]; & vne qui demeura en ſa maiſon ſans eſtre maryée, plus belle ſans comparaiſon que toutes les autres, laquelle aymoit tant ſon frere que luy n'auoyt femme ny enfans qu'il preferaſt à elle. Auſſy fut demandée en mariage de beaucoup de bons lieux, mais de paour de l'eſloigner & par trop aymer ſon argent, n'y voulut iamais entendre; qui fut la cauſe dont elle paſſa grande partie de ſon aage ſans eſtre mariée, viuant tres honeſtement en la maiſon de ſon frere, où il y auoyt vng

ieune & beau gentil homme nourry dès son enfance en la dicte maison, lequel creut en sa croissance tant en beaulté & vertu qu'il gouuernoit son maistre tout paisiblement, tellement que quant il mandoyt quelque chose à sa seur estoyt tousiours par cestuy là. Et luy donna tant d'auctorité & de priuaulté, l'enuoyant soir & matin deuers sa seur, que à la longue frequentation s'engendra vne grande amityé entre eulx. Mais craingnant le gentil homme sa vie s'il offensoyt son maistre, & la damoiselle son honneur, ne prindrent en leur amityé autre contentement que de la parolle iusques ad ce que le seigneur de Iossebelin dist souuent à sa seur qu'il vouldroit qu'il luy eust cousté beaucoup & que ce gentil homme eust esté de maison de mesme elle, car il n'auoyt iamais veu homme qu'il aymast tant pour son beau frere que luy. Il luy redist tant de foys ces propos que les ayans debatuz auecq le gentil homme, estimerent que s'ilz se marioyent ensemble on leur pardonneroit aisement. Et amour qui croyt voluntiers ce qu'il veult, leur feit entendre qu'il ne leur en pourroit que bien venir ; & sur ceste esperance conclurent & perfeirent le mariage sans que personne en sceut rien que vn prebstre & quelques femmes.

Et apres auoir vescu quelques années au plaisir que homme & femme mariez peuuent prendre ensemble, comme l'vn des plus beaux couples qui fut en la chrestienté & de la plus

grande & parfaicte amityé, Fortune ennuyeuse de veoir deux personnes si à leurs ayses, ne les y voulut sousfrir, mais leur suscita vng ennemy qui espiant ceste damoiselle apparceut sa grande felicité, ignorant toutesfoys le mariage. Et vint dire au seigneur de Iossebelin que le gentil homme auquel il se fyoit tant alloyt trop souüent en la chambre de sa seur, & aux heures où les hommes ne doibuent entrer. Ce qui ne fut creu pour la premiere foys, de la fiance qu'il auoyt à sa seur & au gentil homme. Mais l'autre rechargea tant de fois, comme celluy qui aymoit l'honneur de la maison, qu'on y meist vng guet tel que les pauures gens qui n'y pensoient en nul mal furent surprins : car vng soir que le seigneur de Iossebelin fut aduerty que le gentil homme estoit chez sa seur, s'y en alla incontinant, & trouua les deux pauures aueuglez d'amour couchez ensemble. Dont le despit luy osta la parolle, & en ostant son espée courut après le gentil homme pour le tuer. Mais luy qui estoit aysé de sa personne, s'enfuyt tout en chemise, & ne pouant eschapper par la porte se gecta par vne fenestre dedans vng iardin. La pauure damoiselle tout en chemise se gecta à genoulx deuant son frere & luy dist : Monsieur, sauluez la vie de mon mary, car ie l'ay espousé ; & s'il y a offense n'en pugnissez que moy parce que ce qu'il en a faict a esté à ma requeste. Le frere oultré de courroux, ne luy respond sinon : Quand il seroyt

voſtre mary cent mille foys, ſi le pugniray ie comme vng meſchant ſeruiteur qui m'a trompé. En diſant cela, ſe miſt à la feneſtre & cria tout hault que l'on le tuaſt, ce qui fut promptement executé par ſon commandement & deuant les oeilz de luy & de ſa ſeur. Laquelle voyant ce piteux ſpectacle au quel nulle priere n'auoyt ſceu remedier, parla à ſon frere comme vne femme hors du ſens : Mon frere, ie n'ay ne pere ne mere, & ſuys en tel aage que ie me puis marier à ma volunté ; i'ay choiſy celluy que maintesfoys vous m'auez dict que vouldriez que i'euſſe eſpouſé. Et pour auoir faict par voſtre conſeil ce que ie puis ſelon la loy faire ſans vous, vous auez faict mourir l'homme du monde que vous auez le mieulx aymé. Or puiſque ainſy eſt que ma priere ne l'a peu garantir de la mort, ie vous ſuplie pour toute l'amityé que vous m'auez iamais porté me faire en ceſte meſme heure compaigne de ſa mort, comme i'ay eſté de toutes ſes fortunes. Par ce moien en ſatisfaiſant à voſtre cruelle & iniuſte collere, vous mectrez en repos le corps & l'ame de celle qui ne veult ny ne peut viure ſans luy. Le frere nonobſtant qu'il fuſt eſmeu iuſques à perdre la raiſon, ſi eut il tant de pitié de ſa ſeur que ſans luy accorder ne nyer ſa requeſte, la laiſſa. Et après qu'il eut bien conſideré ce qu'il auoyt faict & entendu que le gentil homme auoit eſpouſé ſa ſeur, euſt bien voulu n'auoir poinct commis vng tel crime. Si

eft ce que la crainćte qu'il eut que fa feur en demandaft iuftice ou vengeance, luy feit faire vng chafteau au milieu d'vne foreft, auquel il la meift; & defendit que aucun ne parlaft à elle.

Après quelque temps, pour fatisfaire à fa confcience, effaya de la regaingner & luy feyt parler de mariage, mais elle luy manda qu'il luy en auoit donné vng fi mauuais defiuner qu'elle ne vouloit plus fouper de telle viande; & qu'elle efperoit viure de telle forte qu'il ne feroit poinćt l'homicide du fecond mary; car à peyne penferoit elle qu'il pardonnaft à vng autre d'auoir faićt vng fi mefchant tour à l'homme du monde qu'il aymoyt le mieulx. Et que nonobftant qu'elle fuft foible & impuiffante pour s'en venger, qu'elle efperoyt en celluy qui eftoyt vray iuge & qui ne laiffe mal aucun impugny, auecq l'amour du quel feul elle vouloyt vfer le demorant de fa vie en fon hermitage. Ce qu'elle feyt: car iufques à la mort elle n'en bougea, viuant en telle patience & aufterité que après fa mort chacun y couroyt comme à vne fainćte. Et depuis qu'elle fut trefpaffée, la maifon de fon frere alloyt tellement en ruyne que de fix filz qu'il auoyt n'en demeura vng feul & morurent tous fort miferablement[3]; & à la fin l'heritage demoura, comme vous auez oy en l'autre compte, à fa fille Rolandine laquelle auoyt fuccedé à la prifon faićte pour fa tante.

Ie prie à Dieu, mes dames, que ceſt exemple vous ſoyt ſi profitable que nulle de vous ayt enuye de ſoy marier, pour ſon plaiſir, ſans le conſentement de ceulx à qui on doibt porter obeiſſance; car mariage eſt vng eſtat de ſi longue durée qu'il ne doibt eſtre commencé legierement, ne ſans l'opinion de noz meilleurs amys & parens. Encores ne le peult on ſi bien faire qu'il n'y ayt pour le moins autant de peyne que de plaiſir. — En bonne foy, diſt Oiſille, quant il n'y auroyt poinct de Dieu ne loy pour aprendre les filles à eſtre ſaiges, ceſt exemple eſt ſuffiſant pour leur donner plus de reuerence à leurs parens que de s'adreſſer à ſe marier à leur volunté. — Si eſt ce, ma dame, diſt Nomerfide, que qui a vng bon iour en l'an n'eſt pas toute ſa vie malheureux. Elle eut le plaiſir de voir & de parler longuement à celluy qu'elle aymoit plus qu'elle meſmes; & puis en eut la ioiſſance par mariage, ſans ſcrupule de conſcience. I'eſtime ce contentement ſi grand qu'il me ſemble qu'il paſſe l'ennuy qu'elle porta. — Vous voulez doncques dire, diſt Saffredent, que les femmes ont plus de plaiſir de coucher auecq vng mary que de deſplaiſir de le veoir tuer deuant leurs oeilz. — Ce n'eſt pas mon intention, diſt Nomerfide, car ie parlerois contre l'experience que i'ay des femmes, mais ie entends que vng plaiſir non accouſtumé, comme d'eſpouſer l'homme du monde que l'on ayme le mieulx, doibt eſtre plus grand que de le perdre par mort qui eſt

chofe commune. — Oy, dift Geburon, par mort naturelle, mais cefte cy eftoit trop cruelle, car ie trouue bien eftrange, veu que le feigneur n'eftoit fon pere ny fon mary, mais feullement fon frere; & qu'elle eftoit en l'aage que les loix permectent aux filles d'eulx marier à leur volunté, comme il ofa exercer vne telle cruaulté. — Ie ne le trouue poinct eftrange, dift Hircan, car il ne tua pas fa feur qu'il aymoit tant & fur qui il n'auoit poinct de iuftice, mais fe print au gentil homme lequel il auoyt nourry comme filz & aymé comme frere; & apres l'auoir honoré & enrichy à fon feruice, pourchaffa le mariage de fa feur, chofe qui en rien ne luy apartenoit. — Auffy, dift Nomerfide, le plaifir n'eft pas commung ny accouftumé que vne femme de fi grande maifon efpoufe vng gentil homme feruiteur par amour. Si la mort eft eftrange le plaifir auffy eft nouueau & d'autant plus grand qu'il a pour fon contraire l'oppinion de tous les faiges hommes, & pour fon ayde le contentement d'vn cueur plain d'amour & le repos de l'ame, veu que Dieu n'y eft poinct offenfé. Et quant à la mort que vous dictes cruelle, il me femble que puifqu'elle eft neceffaire que la plus briefue eft la meilleure, car on fçayct bien que ce paffaige eft indubitable; mais ie tiens heureux ceulx qui ne demeurent poinct longuement aux faulxbourgs, & qui de la felicité qui fe peut feulle nommer en ce monde felicité volent ouldain à celle qui eft eternelle. — Qu'appellez

vous les faulxbourgs de la mort? dist Simontault. — Ceulx qui ont beaucoup de tribulations en l'esperit, respondit Nomerfide; ceulx aussi qui ont esté longuement malades & qui par extremité de douleur corporelle ou spirituelle sont venuz à desprifer la mort & trouuer son heure trop tardiue; ie dis que ceulx-là ont passé par les faulxbourgs, & vous diront les hostelleries où ilz ont plus cryé que reposé. Ceste dame ne pouoit faillir de perdre son mary par mort, mais elle a esté exempte par la collere de son frere de veoir son mary longuement malade ou fasché. Et elle, conuertissant l'ayse qu'elle auoyt auecq luy au seruice de Nostre Seigneur, se pouoyt dire bien heureuse. — Ne faictes vous poinct cas de la honte qu'elle receut, dist Longarine, & de sa prison? — I'estime, dist Nomerfide, que la personne qui ayme parfaictement d'vn amour ioinct au commandement de son Dieu, ne congnoist honte ny deshonneur, sinon quant elle default ou diminue de la perfection de son amour. Car la gloire de bien aymer ne congnoist nulle honte; & quant à la prison de son corps, ie croy que pour la liberté de son cueur qui estoit ioinct à Dieu & à son mary, ne la sentoyt poinct, mais estimoit la solitude très grande liberté; car qui ne peult veoir ce qu'il ayme, n'a nul plus grand bien que d'y penser incessamment; & la prison n'est iamais estroicte où la pensée se peult pourmener à son ayse. — Il n'est rien plus vray que ce que dist Nomer-

fide, dift Simontault, mais celluy qui par fureur feit cefte feparation, fe deuoyt dire malheureux, car il offenfoyt Dieu, l'amour & l'honneur. — En bonne foy, dift Geburon, ie m'efbahys des differentes amours des femmes, & voy bien que celles qui ont plus d'amour ont plus de vertu, mais celles qui en ont moins, fe voulans faindre vertueufes, le diffimullent. — Il eft vray, dift Parlamente, que le cueur honnefte enuers Dieu & les hommes ayme plus fort que celluy qui eft vitieux, & ne crainct poinct que l'on voye le fonds de fon intention. — I'ay toufiours oy dire, dift Simontault, que les hommes ne doibuent point eftre reprins de pourchaffer les femmes, car Dieu a mis au cueur de l'homme l'amour & la hardieffe pour demander, & en celluy de la femme la craincte & la chafteté pour refufer. Si l'homme ayant vfé des puiffances qui luy font données a efté puny on luy faict tort. — Mais c'eft grand cas, dift Longarine, de l'auoir longuement loué à fa feur; & me femble que ce foyt folye ou cruaulté à celluy qui garde vne fontaine de louer la beaulté de fon eaue à vng qui languyt de foif en la regardant, & puis le tuer quant il en veult prendre. — Pour vray, dift Parlamente, le frere fut occafion d'alumer le feu par fi doulces parolles qu'il ne debuoit poinct eftaindre à coups d'efpées. — Ie m'efbahys, dift Saffredent, pourquoy l'on trouue mauuays que vng fimple gentil homme, ne vfant d'autre force que de feruice

& non de suppositions, vienne à espouser vne femme de grande maison, veu que les saiges philosophes tiennent que le moindre homme de tous vault myeulx que la plus grande & vertueuse femme qui soyt. — Pour ce, dist Dagoucin, que pour entretenir la chose publicque en paix l'on ne regarde que les degrez des maisons, les aages des personnes & les ordonnances des loix, sans peser l'amour & les vertuz des hommes, afin de ne confondre poinct la monarchye. Et de là vient que les mariages qui sont faictz entre pareils, & selon le iugement des parens & des hommes, sont bien souuent si differens de cueur, de complexions & de conditions, que en lieu de prendre vng estat pour mener à salut, ilz entrent aux faulxbourg d'enfer. — Aussy en a l'on bien veu, dist Geburon, qui se sont prins par amour, ayant les cueurs, les conditions & complexions semblables, sans regarder à la difference des maisons & de lignaige, qui n'ont pas laissé de s'en repentir; car ceste grande amityé indiscrete tourne souuent à ialousie & en fureur. — Il me semble, dist Parlamente, que ne l'vne ne l'autre n'est louable, mais que les personnes qui se submectent à la volunté de Dieu ne regardent ny à la gloire ny à l'auarice ny à la volupté, mais pour vng amour vertueuse & du consentement des parens, desirent de viure en l'estat de mariage, comme Dieu & nature l'ordonnent. Et combien que nul estat n'est sans tribulation,

ſi ay ie veu ceulx là viure ſans repentance; & nous ne ſommes pas ſi malheureux en ceſte compaignie que nul de tous les mariez ne ſoyt de ce nombre là. Hircan, Geburon, Simontault & Saffredent iurerent qu'ilz s'eſtoient mariez en pareille intention & que iamais ilz ne s'en eſtoient repentiz; mais quoy qu'il en fut de la verité celles à qui il touchoit, en furent ſi contantes que ne pouans oyr vng meilleur propos à leur gré, ſe leuerent pour en aller randre graces à Dieu où les religieux eſtoient preſtz à dire Veſpres. Le ſeruice finy s'en allerent ſouper non ſans pluſieurs propos de leurs mariages, qui dura encores tout du long du ſoir, racomptans les fortunes qu'ilz auoient eues durant le pourchas du mariage de leurs femmes. Mais parce que l'vn rompoit la parolle de l'autre, l'on ne peut retenir les comptes tout du long, qui n'euſſent eſté moins plaiſans à eſcripre que ceulx qu'ilz diſoient dans le pré. Ilz y prindrent ſi grand plaiſir & ſe amuſerent tant que l'heure de coucher fut plus toſt venue qu'ilz ne s'en apparceurent. La dame Oiſille departyt la compaignye qui s'alla coucher ſi ioyeuſement que ie penſe que ceulx qui eſtoient mariez ne dormirent pas plus longtemps que les aultres, racomptans leurs amitiez paſſées & demonſtrans la preſente. Ainſy ſe paſſa doulcement la nuyct iuſques au matin.

FIN DE LA QVATRIÈME IOURNÉE.



CINQVIESME IOVRNÉE.

EN

LA CINQVIESME IOVRNÉE

ON DEVISE DE LA VERTV DES FILLES

ET FEMMMES QVI ONT EV LEVR HONNEVR

EN PLVS GRANDE RECOMMANDATION

QVE LEVR PLAISIR, DE CELLES AVSSI

QVI ONT FAIT LE CONTRAIRE,

ET DE LA SIMPLICITÉ DE

QVELQVES AVTRES.



PROLOGVE.

UAND le matin fut venu, madame Oiſille leur prepara vng deſiuner ſpirituel d'vn ſi très bon gouſt qu'il eſtoyt ſuffiſant pour fortiffier le corps & l'eſperit ; où toute la compaignie fut fort attentiue en ſorte qu'il leur ſembloyt bien iamays n'auoir oy ſermon qui leur proffitaſt tant. Et quand ilz ouyrent ſonner le dernier coup de la meſſe s'alerent exercer à la contemplation des ſainctz propos qu'ilz auoient entenduz. Après la meſſe oïe & s'eſtre vng peu pourmenez, ſe meirent à table, pro-

meſtans la iournée preſente debuoir eſtre auſſi belle que nulle des paſſées. Et Saffredent leur diſt qu'il vouldroit que le pont demoraſt encores vng mois à faire, pour le plaiſir qu'il prenoyt à la bonne chere qu'ilz faiſoient ; mais l'abbé de ceans y faiſoyt faire bonne dilligence, car ce n'eſtoit pas ſa conſolation de viure entre tant de gens de bien en la preſence deſquelz n'oſoyt faire venir ſes pelerines accouſtumées. Et quant ilz ſe furent repoſez quelque temps après diſné, retournerent à leur paſſe temps accouſtumé. Après que chaſcun eut prins ſon ſiege au pré, demanderent à Parlamente à qui elle donnoyt ſa voix. Il me ſemble, diſt elle, que Saffredent ſçaura bien commencer ceſte iournée, car ie luy voys le viſaige qui n'a poinct d'enuye de nous faire pleurer. — Vous ſerez doncq bien cruelles, mes dames, diſt Saffredent, ſi vous n'auez pitié d'vn cordelier dont ie vous voys compter l'hiſtoire. Et encores que par celles que aucuns d'entre nous ont cy deuant faictes des religieux, vous pourriez penſer que ſont cas aduenus aux pauures damoiſelles dont la facilité de l'execution a faict ſans crainte commencer l'entreprinſe ; mais affin que vous congnoiſſiez que l'aueuglement de leur folle concupiſcence leur oſte toute craincte & prudente conſideration, ie vous en compteray d'vn qui aduint en Flandres.



NOVVELLE QVARANTE ET VNIESME.

La nuyt de Noel, vne damoyſelle ſe preſenta à vn cordelier pour eſtre oye en confeſſion, le quel luy bailla vne penitence ſi eſtrange que ne la voulant receuoir elle ſe leua de deuant luy ſans abſolution; dont ſa maiſtreſſe auertie feit fouetter le cordelier en ſa cuyſine, puis le renvoya lié & garroté à ſon gardien.



'ANNÉE que madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray de la part de l'Empereur ſon nepueu, pour traicter la paix[1] entre luy & le Roy très creſtien, de la part duquel ſe trouua ſa mere madame Loïſe de Sauoye; & eſtoyt en la compaignye de ladicte dame Marguerite la comteſſe d'Aiguemont qui emporta en ceſte compaignye le bruict d'eſtre la plus belle de toutes les Flamandes[2]. Au retour de ceſte grande aſſemblée, s'en retourna la comteſſe d'Aiguemont en ſa maiſon, & le temps des aduentz venu, enuoya en vng couuent de cordeliers demander vng preſcheur ſuffiſant

& homme de bien, tant pour prefcher que pour confeffer elle & toute fa maifon. Le gardien fercha le plus cru digne qu'il eut de faire tel office, pour les grands biens qu'ilz recepuoient de la maifon d'Aiguemont & de celle de Fiennes dont elle eftoyt. Comme ceulx qui fur tous autres religieux defiroient gaingner la bonne eftime & amityé des grandes maifons enuoyerent vng predicateur le plus apparent de leur couuent; lequel tout le long des aduentz feit très bien fon debuoir; & auoyt la conteffe grand contentement de luy. La nuyct de Noël, que la conteffe vouloit recepuoir fon Createur, feyt venir fon confeffeur. Et après s'eftre confeffée en vne chappelle bien fermée, afin que la confeffion fuft plus fecrette, laiffa le lieu à fa dame d'honneur, laquelle après foy eftre confeffée enuoya fa fille paffer par les mains de ce bon confeffeur. Et après qu'elle eut tout dict ce qu'elle fçauoyt, congneut le beau pere quelque chofe de fon fecret, qui luy donna enuye & hardieffe de luy bailler vne penitence non accouftumée. Et luy dift : Ma fille, voz pechez font fi grandz que pour y fatisfaire ie vous baille en penitence de porter ma corde fur voftre chair toute nue. La fille qui ne luy vouloyt defobeyr luy dift : Baillez la moy, mon pere, & ie ne fauldray de la porter. — Ma fille, dift le beau pere, il ne feroyt pas bon de voftre main, il fault que les myennes propres dont vous debuez auoir l'abfolution la vous ayt premierement

feincte, puis après vous ferez abfoulte de tous voz pechez. La fille en pleurant refpond qu'elle n'en feroit rien. Comment, dift le confeffeur, eftes vous vne hereticque qui refufez les penitences felon que Dieu & noftre faincte Eglife l'ont ordonné. Ie vfe de la confeffion, dift la fille, comme l'Eglife le commande & veulx bien recepuoir l'abfolution & faire la penitence, mais ie ne veulx poinct que vous y mectiez les mains; car en cefte forte ie refufe voftre penitence. Par ainfy, dift le confeffeur, ne vous puis ie donner l'abfolution. La damoifelle fe leua de deuant luy, ayant la confcience bien troublée, car elle eftoyt fi ieune qu'elle auoyt paour d'auoir failli au refuz qu'elle auoyt faict au beau pere. Quant ce vint après la meffe, que la conteffe d'Aiguemont reçut le *corpus Domini,* la dame d'honneur voulant aller après demanda à fa fille fi elle eftoyt prefte. La fille en pleurant dift qu'elle n'eftoyt point confeffée. Et qu'auez vous tant faict auecq ce prefcheur, dift la mere? Rien, dift la fille, car refufant la penitence qu'il m'a baillée, m'a refufé auffi l'abfolution. La mere s'enquift faigement, & congneut l'eftrange façon de penitence que le beau pere vouloit donner à fa fille; & après l'auoir faict confeffer à vng aultre, receurent toutes enfemble. Et retournée la conteffe de l'eglife, la dame d'honneur luy feit la plaincte du prefcheur dont elle fut bien marrie & eftonnée, veue la bonne oppinion qu'elle auoyt de luy.

Mais ſon courroux ne la peult garder qu'elle ne riſt bien fort de la nouuelle penitence[3]. Si eſt ce que le rire n'empeſcha pas auſſy qu'elle ne le feit prendre & battre en ſa cuiſine, où à force de verges il confeſſa la verité. Et après elle l'enuoya piedz & mains liez à ſon gardien, le priant que vne aultre fois il baillaſt commiſſion à plus gens de bien de preſcher la parolle de Dieu.

Regardez, mes dames, ſi en vne maiſon ſi honnorable ilz n'ont poinct de paour de declairer leurs follies, qu'ilz peuuent faire aux pauures lieux où ordinairement ilz vont faire leurs queſtes, où les occaſions leur ſont preſentées ſi facilles que c'eſt miracle quant ils eſchappent ſans ſcandalle. Qui me faict vous prier, mes dames, de tourner voſtre mauuaiſe eſtime en compaſſion. Et penſez que celluy qui aueugle les cordeliers n'eſpargne pas les dames quant il le trouue à propos. — Vrayement, diſt Oiſille, voyla vng bien meſchant cordelier : eſtre religieux, preſtre & predicateur, & vſer de telle villenye, au iour de Noël, en l'egliſe & ſoubz le manteau de confeſſion, qui ſont toutes circonſtances qui aggrauent le peché ! — Il ſemble à vous oyr parler, diſt Hircan, que les cordeliers doibuent eſtre anges ou plus ſaiges que les aultres ? Mais vous en auez tant oy d'exemples que vous les debuez penſer beaucoup pires ; & il me ſemble que ceſtuy cy eſt



bien à excufer, fe trouuant tout feul de nuyƈt enfermé auecq vne belle fille. — Voyre, dift Oifille, mais c'eftoyt la nuyƈt de Noël. — Et voyla qui augmente fon excufe, dift Simontault, car tenant la place de Iofeph auprès d'vne belle vierge, il voulloyt effayer à faire vng petit enfant pour iouer au vif le miftere de la Natiuité[4]. — Vrayement, dift Parlamente, s'il euft penfé à Iofeph & à la vierge Marie, il n'eut pas eu la volunté fi mefchante. Toutesfois c'eftoyt vng homme de mauuais vouloir, veu que pour fi peu d'occafion il faifoyt vne fi mefchante entreprinfe. — Il me femble, dift Oifille, que la conteffe en feyt fi bonne punition que fes compaignons y pouoient prendre exemple. — Mais affauoir mon, dift Nômerfide, fi elle fit bien de fcandalifer ainfy fon prochain ; & s'il eut pas myeulx vallu qu'elle luy euft remonftré fes faultes doulcement que de diuulguer ainfy fon prochain. — Ie croy, dift Geburon, que ce euft efté bien faiƈt ; car il eft commandé de corriger notre prochain entre nous & luy auant que le dire à perfonne ny à l'Eglife. Auffy depuis que vng homme eft eshonté à grand peyne, iamais fe peult il amender, parce que la honte retire autant de gens de peché que la confcience. — Ie croy, dift Parlamente, que enuers chafcun fe doibt vfer le confeil de l'Euangille finon enuers ceulx qui la prefchent & font le contraire, car il ne fault poinƈt craindre à fcandalizer ceulx qui fcanda-

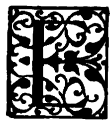
lizent tout le monde. Et me semble que c'est grand merite de les faire congnoistre telz qu'ilz sont, afin que nous ne prenons pas vng doublet[5] pour vng bon rubis. Mais à qui donnera Saffredent sa voix? — Puisque vous le demandez, ce sera à vous mesmes, dist Saffredent, à qui nul d'entendement ne la doibt refuser. — Or puisque vous me la donnez, ie vous en voys compter vne dont ie puis seruir de tesmoing. Et i'ay touiours oy dire que tant plus la vertu est en vng subiect debille & foible assailly de son très fort & puissant contraire, c'est à l'heure qu'elle est plus louable & se monstre mieulx telle qu'elle est; car si le fort se defend du fort ce n'est chose esmerueillable, mais si le foible en a victoire, il en a gloire de tout le monde. Pour congnoistre les personnes dont ie veulx parler il me semble que ie feroys tort à la vertu que i'ay veu cachée soubz vng si pauure vestement que nul n'en tenoyt compte, si ie ne parlois de celle par laquelle ont esté faictz des actes si honnestes qui me contrainct le vous racompter.





NOVVELLE QVARANTE-DEVXIESME.

Vn ieune prince meit ſon affection en vne fille de la quelle, combien qu'elle fut de bas & pauure lieu, ne peut iamais obtenir ce qu'il en auoyt eſperé quelque pourſuite qu'il en feit. Par quoy le prince, connoiſſant ſa vertu & honneſteté, laiſſa ſon entrepriſe, l'eut toute ſa vie en bonne eſtime, & luy feit de grands biens, la maryant auec vn ſien ſeruiteur.



N vne des meilleures villes de Touraine[1], demouroyt vng ſeigneur de grande & bonne maiſon, lequel y auoyt eſté nourry. De ſa grande ieuneſſe, des perfections, graces, beaulté & grandes vertuz de ce ieune prince ne vous en diray aultre choſe ſinon que en ſon temps ne trouua iamays ſon pareil. Eſtant en l'aage de quinze ans, il prenoyt plus de plaiſir à courir & chaſſer que non pas regarder les belles dames. Vn iour eſtant en vne egliſe, regarda vne ieune fille laquelle auoyt aultresfois en ſon enffance eſté nourrye au chaſteau où il

demeuroyt. Et après la mort de ſa mere, ſon pere ſe remaria; parquoy elle ſe retira en Poictou auecq ſon frere. Ceſte fille qui auoyt nom Françoiſe, auoyt vne ſeur baſtarde que ſon pere aymoit tres fort; & la maria en vng ſommelier d'eſchanſſonnerye de ce ieune prince dont elle tint auſſi grand eſtat que nul de ſa maiſon. Le pere vint à morir & laiſſa pour le partage de Françoiſe ce qu'il tenoyt auprès de ceſte bonne ville, parquoy après qu'il fut mort elle ſe retira où eſtoit ſon bien. Et à cauſe qu'elle eſtoyt à marier & ieune de ſeize ans, ne ſe vouloyt tenir ſeulle en ſa maiſon, mais ſe miſt en penſion chez ſa ſeur la ſommeliere. Le ieune prince voiant ceſte fille aſſez belle pour vne claire brune, & d'vne grace qui paſſoit celle de ſon eſtat, car elle ſembloyt mieulx gentil femme ou princeſſe que bourgeoiſe, il la regarda longuement. Luy qui iamais encor n'auoyt aymé ſentyt en ſon cueur vng plaiſir non accouſtumé. Et quant il fut retourné en ſa chambre s'enquiſt de celle qu'il auoyt vue en l'egliſe, & recongneut que aultresfois en ſa ieuneſſe eſtoit elle allée au chaſteau iouer aux poupines auecq ſa ſeur[2], à laquelle il la feyt recongnoiſtre. Sa ſeur l'enuoya querir & luy feit bonne chere, la priant de la venir ſouuent veoir. Ce qu'elle faiſoyt quant il y auoyt quelques nopces ou aſſemblée, où le ieune prince la voyoit tant voluntiers qu'il penſa à l'aymer bien fort. Et pour ce qu'il la congnoiſſoit de bas & pauure lieu eſpera re-

couurer facillement ce qu'il en demandoyt. Mais n'aiant moien de parler à elle luy enuoya vng gentil homme de sa chambre pour faire sa praticque. Auquel elle, qui estoit saige, craingnant Dieu, dist qu'elle ne croyoit pas que son maistre qui estoyt si beau & honneste prince, se amusast à regarder vne chose si layde qu'elle, veu que au chasteau où il demeuroit, il en auoit de si belles qu'il ne falloit poinct en chercher par la ville, & qu'elle pensoit qu'il le disoyt de luy mesmes sans le commandement de son maistre. Quant le ieune prince entendit cette responfe, amour qui se attache plus fort où plus il trouue de resistance, luy feit plus chauldement qu'il n'auoyt faict poursuiure son entreprinse. Et luy escripuit vne lettre, la priant voulloir entierement croire ce que le gentil homme luy disoyt. Elle qui sçauoit très bien lire & escripre leut sa lettre tout du long, à laquelle quelque priere que luy en feist le gentil homme n'y voulut iamais respondre, disant qu'il n'appartenoit pas à si basse personne d'escripre à vng tel prince, mais qu'elle le supplioit ne la penser si sotte qu'elle estimast qu'il eust vne telle oppinion d'elle que de luy porter tant d'amityé; & aussy que s'il pensoyt à cause de son pauure estat la cuyder auoir à son plaisir, il se trompoyt, car elle n'auoit le cueur moins honneste que la plus grande princesse de la chrestienté, & n'estimoit tresor au monde au pris de l'honnesteté & de la conscience, le supliant ne la vouloir em-

pefcher de toute fa vie garder ce trefor, car pour mourir elle ne changeroit d'oppinion. Le ieune prince ne trouua pas cefte refponfe à fon gré; toutesfois l'en ayma il très fort & ne faillyt de faire mectre toufiours fon fiege à l'églife où elle alloyt à la meffe; & durant le feruice addreffoit toufiours fes oeilz à ceft ymaige. Mais quant elle l'apparceut changea de lieu & alla en vne aultre chapelle, non pour fuyr de le veoir, car elle n'euft pas efté creature raifonnable fi elle n'euft pas prins plaifir à le regarder, mais elle craingnoyt eftre veue de luy, ne s'eftimant digne d'en eftre aymée par honneur ou par mariage, ne voulant auffi d'autre part que ce fut par folie & plaifir. Et quant elle veid que en quelque lieu de l'eglife qu'elle fe peult mettre, le prince fe faifoyt dire la meffe tout auprès, ne voulut plus aller en cefte eglife là mais alloit tous les iours à la plus effloignée qu'elle pouoyt. Et quant quelques nopces alloient au chafteau ne s'y vouloit plus retrouuer, combien que la feur du prince l'enuoyaft querir fouuent, s'excufant fur quelque maladie. Le prince voïant qu'il ne pouoyt parler à elle, s'ayda de fon fommelier & luy promift de grands biens s'il luy aydoit en cefte affaire; ce que le fommelier s'offrit voluntiers tant pour plaire à fon maiftre que pour le fruict qu'il en efperoit. Et tous les iours comptoit au prince ce qu'elle difoyt ou faifoit, mais qne furtout fuyoit les occafions qui luy eftoient poffibles de le veoir.

Si eſt ce que la grande enuye qu'il auoyt de parler à elle à ſon aiſe luy feit chercher vng expedient. C'eſt que vng iour il alla mener ſes grandz cheuaulx, dont il commençoit bien à ſçauoir le meſtier, en vne grande place de la ville deuant la maiſon de ſon ſommelier où Françoiſe demeuroit. Et après auoir faict maintes courſes & ſaulx qu'elle pouoyt bien veoir, ſe laiſſa tumber de ſon cheual dedans vne grand fange ſi mollement qu'il ne ſe feyt poinct de mal, ſi eſt ce qu'il ſe plaingnit aſſez & demanda s'il y auoyt poinct de logis pour changer ſes habillemens. Chacun preſentoit ſa maiſon : mais quelcun diſt que celle du ſommelier eſtoit la plus prochaine & la plus honneſte ; auſſy fut elle choiſie ſur toutes. Il trouua la chambre bien accouſtrée & ſe deſpouilla en chemiſe, car tous ſes habillemens eſtoient ſouillez de la fange ; & ſe meiſt dedans vng lict. Et quand il veid que chacun fut retiré pour aller querir ſes habillemens, excepté le gentil homme, appela ſon hoſte & ſon hoſteſſe & leur demanda où eſtoyt Françoiſe. Ilz eurent bien à faire à la trouuer, car ſi toſt qu'elle auoyt veu ce ieune prince entrer en ſa maiſon s'en eſtoit allée cacher au plus ſecret lieu de leans. Toutesfois ſa ſeur la trouua, qui la pria ne craindre poinct venir parler à vng ſi honneſte & vertueux prince. Comment, ma ſeur, diſt Françoiſe, vous que ie tiens ma mere, me vouldriez vous conſeiller d'aller parler à vng ieune ſeigneur duquel vous

ſçauez que ie ne puis ignorer la volunté ? Mais ſa ſeur luy feit tant de remonſtrances & promeſſes de ne la laiſſer ſeulle qu'elle alla auecq elle, portant vng viſaige ſi paſle & desfaict qu'elle eſtoyt plus pour engendrer pitié que concupiſcence. Le ieune prince quant il la veid près de ſon lict, il la print par la main qu'elle auoyt froide & tremblante, & luy diſt : Françoiſe, m'eſtimez vous ſi mauuais homme, ſi eſtrange & cruel que ie menge les femmes en les regardant ? Pourquoy auez vous prins vne ſi grande craincte de celluy qui ne cherche que voſtre honneur & aduantaige ? Vous ſçauez que en tous lieux qu'il m'a eſté poſſible, i'ay ſerché de vous veoir & parler à vous ; ce que ie n'ay peu. Et pour me faire plus de deſpit auez fuy les lieux où i'auois accouſtumé de vous veoir à la meſſe, afin que en tout ie n'euſſe non plus de contentement de la veue que i'auois de la parolle. Mais tout cela ne vous a de rien ſeruy, car ie n'ay ceſſé que ie ne ſoye venu icy par les moïens que vous auez peu veoir ; & me ſuys mis au hazard de me rompre le col, me laiſſant tumber voluntairement pour auoir le contentement de parler à vous à mon aiſe. Parquoy ie vous prie, Françoiſe, puiſque i'ay acquis ce loiſir icy auecq vng ſi grand labeur qu'il ne ſoyt poinct inutille, & que ie puiſſe par ma grande amour gaingner la voſtre. Et quant il eut long temps actendu ſa reſponſe, & veu qu'elle auoit les larmes aux oeilz, & la veue contre terre, la

tirant à luy le plus qu'il luy fuſt poſſible, la cuyda embraſſer & baiſer. Mais elle luy diſt : Non Monſeigneur, non, ce que vous cherchez ne ſe peult faire, car combien que ie ſoye vng ver de terre au pris de vous, i'ay mon honneur ſi cher que i'aymeroys mieulx mourir que de l'auoir diminué, pour quelque plaiſir que ce ſoyt en ce monde. Et la crainĉte que i'ay de ceulx qui vous ont veu venir ceans ſe doubtans de ceſte verité, me donne la paour & tremblement que i'ay. Et puis qu'il vous plaiſt de me faire ceſt honneur de parler à moy, vous me pardonnerez auſſy ſi ie vous reſpond ſelon que mon honneur me le commande. Ie ne ſuis point ſi ſotte, Monſeigneur, ne ſi aueuglée que ie ne voie & congnoiſſe bien la beaulté & graces que Dieu a miſes en vous ; & que ie ne tienne la plus heureuſe du monde celle qui poſſedera le corps & l'amour d'vn tel prince. Mais de quoy me ſert tout cela puiſque ce n'eſt pour moy ne pour femme de ma ſorte ; & que ſeullement le deſirer ſeroyt à moy parfaiĉte folye ? Quelle raiſon puis ie eſtimer qui vous faiĉt adreſſer à moy, ſinon que les dames de voſtre maiſon, leſquelles vous aymez ſi la beaulté & la grace eſt aymée de vous, ſont ſi vertueuſes que vous n'oſez leur demander ne eſperer auoir d'elles ce que la petiteſſe de mon eſtat vous faiĉt eſperer auoir de moy ? Et ſuis ſeure que quant de telles perſonnes que moy auriez ce que demandez, ce ſeroyt vng moïen pour entretenir voſtre maiſ-

treſſe deux heures dauantaige, en luy comptant voz victoires au dommaige des plus foibles. Mais il vous plaira, Monſeigneur, penſer que ie ne ſuis de ceſte condition. I'ay eſté nourrye en voſtre maiſon, où i'ay aprins que c'eſt d'aymer; mon pere & ma mere ont eſté voz bons ſeruiteurs. Parquoy il vous plaira, puiſque Dieu ne m'a faict princeſſe pour vous eſpouſer, ne d'eſtat pour eſtre tenue à maiſtreſſe & amye, ne me vouloir mectre en rang des pauures malheureuſes, veu que ie vous deſire & eſtime celluy des plus heureux princes de la chreſtienté. Et ſi pour voſtre paſſe temps vous voulez des femmes de mon eſtat vous en trouuerez aſſez en ceſte ville de plus belles que moy ſans comparaiſon qui ne vous donneront la peyne de les prier tant. Arreſtez vous doncques à celles à qui vous ferez plaiſir en acheptant leur honneur, & ne trauaillez plus celle qui vous ayme plus que ſoy meſmes. Car s'il falloit que voſtre vie ou la myenne fuſt auiourdhui demandée de Dieu, ie me tiendroys bien heureuſe d'offrir la myenne pour ſauluer la voſtre, car ce n'eſt faulte d'amour qui me faict fuyr voſtre preſence, mais c'eſt plus toſt pour en auoir trop à voſtre conſcience & à la myenne : car i'ay mon honneur plus cher que ma vie. Ie demeureray s'il vous plaiſt, Monſeigneur, en voſtre bonne grace, & prieray toute ma vie Dieu pour voſtre proſperité & ſanté. Il eſt bien vray que ceſt honneur que vous me faictes me fera entre les

gens de ma forte mieulx eftimer, car qui eft l'homme de mon eftat après vous auoir veu que ie daignaffe regarder? Par ainfy demeurera mon cueur en liberté fynon de l'obligation où ie veulx à iamais eftre de prier Dieu pour vous, car aultre feruice ne vous puis ie iamais faire. Le ieune prince voïant cefte honnefte refponfe, combien qu'elle ne fuft felon fon defir fi ne la pouoyt moins eftimer qu'elle eftoit. Il feyt ce qu'il luy fut poffible pour luy faire croire qu'il n'aymeroit iamais femme qu'elle, mais elle eftoyt fi faige que vne chofe fi defraifonnable ne pouoit entrer en fon entendement. Et durant ces propos, combien que fouuent on dift que fes habillemens eftoient venuz du chafteau, auoyt tant de plaifir & d'aife qu'il feyt dire qu'il dormoyt iufques ad ce que l'heure du fouppé fut venue, où il n'ofoit faillir à fa mere qui eftoit vne des plus faiges dames du monde. Ainfy s'en alla le ieune homme de la maifon de fon fommelier, eftimant plus que iamais l'honnefteté de cefte fille. Il en parloyt fouuent au gentil homme qui couchoyt en fa chambre, lequel penfant que argent faifoyt plus que amour luy confeilla de faire offrir à cefte fille quelque honnefte fomme pour fe condefcendre à fon vouloir. Le ieune prince, duquel la mere eftoyt le treforier, n'auoyt que peu d'argent pour fes menuz plaifirs qu'il print auecq tout ce qu'il peut emprunćter, & fe trouua la fomme de cinq cents efcuz qu'il enuoia à cefte fille par

le gentil homme, la priant de vouloir changer d'opinion. Mais quant elle veid le prefent dift au gentil homme : Ie vous prie, diẽtes à Monfeigneur que i'ay le cueur fi bon & fi honnefte que s'il falloyt obeyr ad ce qu'il me commande la beaulté & les graces qui font en luy m'auroient defia vaincue; mais là où ilz n'ont eu puiffance contre mon honneur, tout l'argent du monde n'y en fçauroit auoir, lequel vous luy ramporterez, car i'ayme mieulx l'honnefte pauureté que tous les biens qu'on fçauroit defirer. Le gentil homme voïant cefte rudeffe penfa qu'il la falloyt auoir par cruaulté; & vinct à la menaffer de l'auctorité & puiffance de fon maiftre. Mais elle en riant luy dift : Faictes paour de luy à celles qui ne le congnoiffent poinct, car ie fçay bien qu'il eft fi faige & fi vertueux que telz propos ne viennent de luy; & fuys feure qu'il vous defaduouera quant vous les compterez. Mais quant il feroyt ainfi que vous le dictes il n'y a torment ne mort qui me fçeut faire changer d'opinion; car comme ie vous ay dict puis qu'amour n'a tourné mon cueur tous les maulx ne tous les biens que l'on fçauroit donner à vne perfonne ne me fçauroient deftourner d'vn pas du propos où ie fuis. Ce gentil homme qui auoit promis à fon maiftre de la luy gaigner, luy porta cefte refponfe auecq vng merueilleux defpit & le perfuada à pourfuyure par tous moïens poffibles, luy difant que ce n'eftoit poinct fon honneur de n'auoir

ſceu gaingner vne telle femme. Le ieune prince qui ne voulloyt point vſer d'autres moïens que ceulx que l'honneſteté commande, & craingnant auſſy que s'il en eſtoyt quelque bruict & que ſa mere le ſceut, elle auroyt occaſion de s'en courroucer bien fort, n'oſoyt rien entreprendre iuſques ad ce que ſon gentil homme luy bailla vng moïen ſi aiſé qu'il penſoyt deſia la tenir. Et pour l'exécuter parleroyt au ſommelier, lequel deliberé de ſeruir ſon maiſtre en quelque façon que ce fut, pria vng iour ſa femme & ſa belle ſeur d'aller viſiter leurs vendanges en vne maiſon qu'il auoyt auprès de la foreſt ; ce qu'elles luy promirent. Quand le iour fut venu, il le feit ſçauoir au ieune prince lequel ſe delibera d'y aller tout ſeul auecq ce gentil homme ; & feit tenir ſa mulle prete ſecretement pour partir quant il en ſeroyt heure. Mais Dieu voulut que ce iour là ſa mere accouſtroit vng cabinet[3] le plus beau du monde ; & pour luy ayder auoyt auecq elle tous ſes enfans. Et là s'amuſa ce ieune prince iuſques ad ce que l'heure promiſe fut paſſée. Si ne tint il à ſon ſommelier lequel auoyt mené ſa ſeur en ſa maiſon en crouppe derriere luy ; & feit faire la mallade à ſa femme en ſorte que ainſi qu'ilz eſtoient à cheual luy vint dire qu'elle n'y ſçauroit aller. Et quant il veid que l'heure tardoit que le prince debuoit venir, diſt à ſa belle ſeur : Ie croy bien que nous pouons retourner à la ville. Et qui nous en garde ? diſt Françoiſe. C'eſt, ce diſt le ſom-

melier, que i'atendoys icy Monſeigneur qui m'auoyt promis de venir. Quand ſa ſeur entendit ceſte meſchanceté, luy diſt : Ne l'attendez poinct, mon frere, car ie ſçay bien que pour auiourd'huy il ne viendra poinct. Le frere la creut & la ramena. Et quant elle fut en la maiſon, monſtra ſa colere extreſme en diſant à ſon beau frere qu'il eſtoit le varlet du diable qu'il faiſoyt plus qu'on ne luy commandoit. Car elle eſtoit aſſeurée que c'eſtoyt de ſon inuention & du gentil homme, & non du ieune prince duquel il aymoit mieulx gaingner de l'argent en le confortant en ſes follies que de faire office de bon ſeruiteur; mais que puis qu'elle le congnoiſſoyt tel, elle ne demeureroit iamais en ſa maiſon. Et ſur ce elle enuoïa querir ſon frere pour la mener en ſon pays & ſe deſlogea incontinent d'auecq ſa ſeur. Le ſommelier aïant failly à ſon entreprinſe s'en alla au chaſteau pour entendre à quoi il tenoyt que le ieune prince n'eſtoit venu; & ne fut gueres là qu'il ne le trouuaſt ſur ſa mulle tout ſeul auecq le gentil homme en qui il ſe fyoit & luy demanda : Et puis eſt elle encores là ? Il luy compta tout ce qu'il auoyt faict. Le ieune prince fut bien marry d'auoir failly à ſa deliberation qu'il eſtimoit eſtre le moïen dernier & extreme qu'il pouoyt prendre là. Et voïant qu'il n'y auoyt plus de remede la chercha tant qu'il la trouua en vne compaignye où elle ne pouoyt fuyr, qui ſe courroucea fort à elle des rigueurs qu'elle luy

tenoyt & de ce qu'elle vouloyt laiffer la compaignye de fon frere; laquelle luy dift qu'elle n'en auoyt iamais trouué vne pire ne plus dangereufe pour elle; & qu'il eftoyt bien tenu à fon fommelier veu qu'il ne le feruoyt feullement du corps & des biens mais auffi de l'ame & de la confcience. Quant le prince congnut qu'il n'y auoyt aultre remede delibera de ne l'en prefcher plus & l'eut toute fa vie en bonne eftime. Vng feruiteur du dict prince voïant l'honnefteté de cefte fille, la voulut efpoufer, à quoy iamais ne fe voulut accorder fans le commandement & congé du ieune prince auquel elle auoyt mis toute fon affection; ce qu'elle luy feit entendre. Et par fon bon voloir fut faict le mariage où elle a vefcu toute fa vie en bonne reputation. Et luy a fait le ieune prince beaucoup de grans biens[4].

Que dirons nous icy, mes dames? Auons nous le cueur fi bas que nous facions noz feruiteurs noz maiftres, veu que cefte cy n'a fceu eftre vaincue ne d'amour ne de torment. Ie vous prie que à fon exemple nous domorions victorieufes de nous mefmes, car c'eft la plus louable victoire que nous puiffions auoir. — Ie ne voy que vng mal, dift Oifille, que les actes vertueux de cefte fille n'ont efté du temps des hiftoriens, car ceulx qui ont tant loué leur Lucreffe l'euffent laiffé au bout de la plume pour efcripre bien au long les vertuz de cefte cy. — Pour ce

que ie les trouue si grandes que ie ne les pourrois croyre, sans le grand serment que nous auons faict de dire verité, telle que vous la peignez, dist Hircan, car vous avez veu assez de mallades desgouttez de laisser les bonnes & salutaires viandes pour manger les mauuaises & dommageables. Aussy peult estre que ceste fille auoyt quelque gentil homme comme elle qui luy faisoyt despriser toute noblesse. Mais Parlamente respondit à ce mot que la vie & la fin de ceste fille monstroient que iamais n'auoyt eu oppinion à homme viuant que à celluy qu'elle aymoit plus que sa vie mais non pas plus que son honneur. — Ostez ceste opinion de vostre fantaisye, dist Saffredent, & entendez d'où est venu ce terme d'honneur quant aux femmes, car peult estre que celles qui en parlent tant ne sçauent pas l'inuention de ce nom. Sçachez que au commencement que la malice n'estoit trop grande entre les hommes, l'amour y estoyt si naifue & forte que nulle dissimullation n'y auoit lieu. Et estoit plus loué celluy qui plus parfaictement aymoyt. Mais quant l'auarice & le peché vindrent saisir le cueur & l'honneur, ilz en chasserent dehors Dieu & l'amour ; & en leur lieu prindrent amour d'eulx mesmes hypocrisie & fiction. Et voïant les dames nourir en leur cueur ceste vertu de vraye amour & que le nom d'ypocrisye estoit tant odieux entre les hommes luy donnerent le surnom d'honneur, tellement que celles qui ne pouoient auoir en elles ceste

honnorable amour difoient que l'honneur le leur deffendoit, & en ont faict vne fi cruelle loy que mefmes celles qui ayment parfaictement diffimullent eftimant vertu eftre vice; mais celles qui font de bon entendement & de fain iugement ne tumbent iamais en telles erreurs, car ilz congnoiffent la difference des tenebres & de lumiere; & que leur vray honneur gift à monftrer la pudicité du cueur qui ne doibt viure que d'amour & non poinct fe honorer du vice de diffimullation. — Toutesfois, dift Dagoucin, on dit que l'amour la plus fecrete eft la plus louable. — Ouy fecrete, dift Simontault, aux oeilz de ceulx qui en pourroient mal iuger, mais claire & congneue au moins aux deux perfonnes à qui elles touchent. — Ie l'entendz ainfy, dift Dagoucin; encores vauldroit elle mieulx d'eftre ignorée d'vn cofté que entendue d'vn tiers & ie croy que cefte femme là aymoit d'autant plus fort qu'elle ne le declaroit poinct. — Quoy qu'il y ayt, dift Longarine, il fault eftimer la vertu dont la plus grande eft à vaincre fon cueur. Et voïant les occafions que cefte fille auoyt d'oblier fa confcience & fon honneur, & la vertu qu'elle eut de vaincre fon cueur & fa volunté & celluy qu'elle aymoit plus qu'elle mefmes, auecq toutes les occafions & moyens qu'elle en auoyt, ie dictz qu'elle fe pouoyt nommer la forte femme. Puis que vous eftimez la grandeur de la vertu par la mortiffication de foy mefmes ie dictz que ce feigneur

eftoyt plus louable qu'elle, veu l'amour qu'il luy portoyt, la puiffance, occafion & moïen qu'il en auoit; & toutesfoys ne voulut poinct offenfer la reigle de vraie amityé qui efgalle le prince & le pauure, mais vfa des moïens que l'honnefteté permect. — Il y en a beaucoup, dift Hircan, qui n'euffent pas faict ainfy. — De tant plus eft il à eftimer, dift Longarine, qu'il a vaincu la commune malice des hommes, car qui peut faire mal & ne le faict poinct ceftuy là eft bien heureux. — A ce propos, dift Geburon, vous me faictes fouuenir d'vne qui auoyt plus de craincte d'offenfer les oeilz des hommes qu'elle n'auoyt Dieu, fon honneur ne l'amour. — Or ie vous prie, dift Parlamente, que vous nous la comptiez & ie vous donne ma voix. — Il y a, dift Geburon, des perfonnes qui n ont poinct de Dieu; ou s'ilz en croyent quelcun, l'eftiment quelque chofe fi loing d'eulx qui ne peult veoir ny entendre les mauuaifes oeuures qu'ilz font; & encores qu'ils les voient penfent qu'il foyt nonchaillant qu'il ne les pugniffe poinct comme ne fe foucyant des chofes de ça bas. Et de cefte opinion mefmes eftoit vne damoifelle de laquelle pour l'honneur de la race ie changeray le nom, & la nommeray Iambicque. Elle difoit fouuent que la perfonne qui n'auoyt à faire que de Dieu eftoit bien heureufe fi au demeurant elle pouoyt bien conferuer fon honneur deuant les hommes. Mais vous verrez, mes dames, que fa prudence ne fon hypocrifie ne

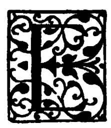
l'a pas garantye que ſecret n'ayt eſté reuellé, comme vous verrez par ſon hiſtoire où la verité ſera dićte tout du long, hors mis les noms des perſonnes & des lieux qui ſeront changez.





NOVVELLE QVARANTE-TROISIESME.

Iambicque preferant la gloire du monde à sa conscience se voulut faire deuant les hommes autre qu'elle n'estoit; mais son amy & seruiteur, decouurant son hypocrisye par le moyen d'vn petit trait de craye, reuela à vn chacun la malice qu'elle metoit si grand peine de cacher.



EN vng très beau chasteau demoroit vne grande princesse & de grande auctorité; & auoyt en sa compaignye vne damoiselle nommée Iambicque[1] fort audatieuse, de laquelle la maistresse estoit si fort abusée qu'elle ne faisoyt rien que par son conseil, l'estimant la plus saige & vertueuse damoiselle qui fut poinct de son temps. Ceste Iambicque reprouuoyt tant la folle amour que quant elle voyoit quelque gentil homme amoureux de l'vne de ses compaignes elle les reprenoit fort aigrement & en faisoyt si mauuais rapport à sa maistresse que souuent elle les faisoyt tanser; dont elle estoyt beau-

coup plus crainćte que aymée de toute la compaignye. Et quant à elle iamais ne parloyt à homme ſinon tout hault & auecq vne grande audace, tellement qu'elle auoyt le bruiđ d'eſtre ennemye mortelle de tout amour, combien que le contraire eſtoyt en ſon cueur[2]. Car il y auoyt vng gentil homme au ſeruice de ſa maiſtreſſe dont elle eſtoyt ſi fort prinſe qu'elle n'en pouoyt plus porter. Si eſt ce que l'amour qu'elle auoyt à ſa gloire & reputation la faiſoyt en tout diſſimuller ſon affećtion. Mais après auoir porté ceſte paſſion bien vng an, ne ſe voulant ſoulaiger, comme les aultres qui ayment, par le regard & la parolle, bruſloyt ſi fort en ſon cueur qu'elle vint chercher le dernier remede. Et pour concluſion aduiſa qu'il valloyt mieulx[3] ſatisfaire à ſon deſir & qu'il n'y euſt que Dieu ſeul qui congneut ſon cueur que de le dire à vng homme qui le pouoyt reueler quelque fois.

Après ceſte concluſion prinſe, vng iour qu'elle eſtoyt en la chambre de ſa maiſtreſſe regardant ſur vne terraſſe, veit pourmener celluy qu'elle aymoit tant; & après l'auoir regardé ſi longuement que le iour qui ſe couchoyt en emportoyt auec luy la veue, elle appella vng petit paige qu'elle auoyt, & en luy monſtrant le gentil homme, luy diſt : Voyez vous bien ceſluy là qui a ce pourpoint de ſatin cramoiſy, & ceſte robbe fourrée de loups ceruiers? Allez luy dire qu'il y a quelcun de ſes amys qui veult parler

à luy en la gallerie du iardin de ceans. Et ainſy que le paige y alla, elle paſſa par la garderobbe de ſa maiſtreſſe, & s'en alla en ceſte gallerie, ayant mis ſa cornette baſſe & ſon touret de nez. Quand le gentil homme fut arriué où elle eſtoyt, elle va incontinant fermer les deux portes par où on pouoyt venir ſur eulx, & ſans oſter ſon touret de nez, en l'embraſſant bien fort, luy va dire le plus bas qu'il luy fut poſſible : Il y a long temps, mon amy, que l'amour que ie vous porte m'a faict deſirer de trouuer lieu & occaſion de vous pouoir veoir; mais la craincte de mon honneur a eſté pour vn temps ſi forte, qu'elle m'a contraincte malgré ma volunté de diſſimuller ceſte paſſion. Mais en la fin la force d'amour a vaincu la craincte : & par la congnoiſſance que i'ay de voſtre honneſteté, ſi vous me voulez promectre de m'aymer & de iamais n'en parler à perſonne, ne vous vouloir enquerir de moy qui ie ſuys, ie vous aſſeureray bien que ie vous feray loyalle & bonne amye, & que iamais ie n'aymeray autre que vous. Mais i'aymerois mieux morir que vous ſceuſſiez qui ie ſuys. Le gentil homme luy promiſt ce qu'elle demandoyt, qui la rendit très facille à luy rendre la pareille, c'eſt de ne luy refuſer choſe qu'il voulſiſt prendre. L'heure eſtoyt de cinq & ſix en yuer, qui entierement luy oſtoit la veue d'elle, en touchant ſes habillemens, trouua qu'ilz eſtoient de veloux qui en ce temps là ne ſe portoit à tous les iours ſinon par les femmes

de grande maifon & d'auctorité. En touchant ce qui eftoyt deffoubz autant qu'il en pouoyt prendre iugement par la main, ne trouua rien qui ne fuft en tres bon eftat, nect & en bon poinct. Si mift peine de luy faire la meilleure chere qu'il luy fuft poffible. De fon cofté elle n'en feit moins. Et congneut bien le gentil homme qu'elle eftoit mariée.

Elle s'en voulut retourner incontinant de là où elle eftoyt venue, mais le gentil homme luy dift : I'eftime beaucoup le bien que fans merite vous m'auez donné, mais i'eftimeray plus celluy que i'auray de vous à ma requefte. Ie me tiens fi fatisfaict d'vne telle grace que ie vous fupplye me dire fi ie ne doibtz pas efperer encores vng bien femblable ; & en quelle forte il vous plaira que i'en vfe, car veu que ie ne vous puys congnoiftre ie ne fçay comment le pourchaffer. Ne vous foulciez, dit la dame, mais affeurez vous que tous les foirs, auant le fouper de ma maiftreffe, ie ne fauldray de vous enuoïer querir : mais que à l'heure vous foïez fur la terrace où vous eftiez tantoft. Ie vous manderay feullement qu'il vous fouuienne de ce que vous auez promis : par cela entendez vous que ie vous attendz en cefte gallerie. Mais fi vous oyez parler d'aller à la viande[4] vous pourrez bien pour ce iour vous retirer ou venir en la chambre de noftre maiftreffe. Et fur tout ie vous prie ne chercher iamais de me congnoiftre fi vous ne voulez la feparation de noftre amityé. La

damoiſelle & le gentil homme ſe retirerent tous deux, chacun en leur lieu. Et continuerent longuement ceſte vie ſans ce qu'il s'apperceut iamays qui elle eſtoyt dont il entra en vne grande fantaiſye penſant en luy meſme qui ce pouoit eſtre ; car il ne penſoyt poinct qu'il y eut femme au monde qui ne voullut eſtre vue & aymée. Et ſe doubta que ce fut quelque maling eſperit, ayant oy dire à quelque ſot preſcheur que qui auroit veu le diable au viſaige[5] l'on ne aymeroit iamais. En ceſte doubte là ſe delibera de ſçauoir qui eſtoyt ceſte là qui luy faiſoyt ſi bonne chere ; & vne aultrefoys qu'elle le manda porta auecq luy de la craye, dont en l'embraſſant luy en feyt vne marque ſur l'eſpaulle par derriere, ſans qu'elle s'en apperceut ; & incontinant qu'elle fut partye s'en alla haſtiuement le gentil homme en la chambre de ſa maiſtreſſe & ſe tint auprès de la porte pour regarder le derriere des eſpaules de celles qui y entroient. Entre aultres veit entrer ceſte lambicque auecq vne telle audace qu'il craingnoyt de la regarder comme les aultres ſe tenant très aſſeuré que ce ne pouoyt elle eſtre. Mais ainſy qu'elle ſe tournoyt aduiſa ſa craye blanche, dont il fut ſi eſtonné qu'à peyne pouoyt il croyre ce qu'il voyoit. Toutesfoys ayant bien regardé ſa taille qui eſtoit ſemblable à celle qu'il touchoit, les façons de ſon viſage qui au toucher ſe peuuent congnoiſtre, congneut certainement que c'eſtoyt elle ; dont il fut très aiſe de veoir que vne

femme qui iamais n'auoit eu le bruict d'auoir ſeruiteur, mais auoit tant refuſé d'honneſtes gentilz hommes, s'eſtoyt arreſtée à luy ſeul Amour qui n'eſt iamais en vng eſtat, ne peult endurer qu'il veſquit longuement en ce repos; & le meiſt en telle gloire & eſperance qu'il ſe delibera de faire congnoiſtre ſon amour, penſant que quant elle ſeroyt congneue elle auroyt occaſion d'augmenter. Et vng iour que ceſte grande dame alloyt au iardin, la damoiſelle Iambicque s'en alla pourmener en vne aultre allée. Le gentil homme la voïant ſeulle, s'aduancea pour l'entretenir, & faingnant ne l'auoir poinct veue ailleurs, luy diſt : Madamoiſelle, il y a long temps que ie vous porte vne affection ſur mon cueur laquelle pour paour de vous deſplaire ne vous ay oſé reueller; dont ie ſuis ſi mal que ie ne puis plus porter ceſte peyne ſans morir, car ie ne croy pas que iamais homme vous ſceut tant aymer que ie faitz. La damoiſelle Iambicque ne le laiſſa pas acheuer ſon propos, mais luy diſt auecq vne très grande collere : Auez vous iamais oy dire ne veu que i'aye eu amy ne ſeruiteur? Ie ſuis ſeure que non & m'eſbahys dont vous vient ceſte hardieſſe de tenir telz propos à vne femme de bien comme moy, car vous m'auez aſſez hantée ceans pour congnoiſtre que iamais ie n'aymeray autre que mon mary; & pour ce gardez vous de plus continuer ces propos. Le gentil homme voyant vne ſi grande fiction ne ſe peut tenir de ſe

prendre à rire & de luy dire : Madame, vous ne m'estes pas tousiours si rigoureuse que maintenant ; de quoy vous sert de vser enuers moy de telle dissimullation ? Ne vault il pas mieulx auoir vne amitié parfaicte que imparfaicte ? Iambicque luy respondit : Ie n'ay amityé à vous parfaicte ne imparfaicte sinon comme aux autres seruiteurs de ma maistresse ; mais si vous continuez les propoz que vous m'auez tenu ie pourray bien auoir telle hayne qu'elle vous nuyra. Le gentil homme poursuiuyt encores son propos & luy dist : Et où est la bonne chere que vous me faictes quant ie ne vous puys veoir ? Pourquoy m'en priuez vous maintenant, que le iour me monstre vostre beaulté accompaignée d'vne parfaicte & bonne grace ? Iambicque faisant vn grand signe de la croix, luy dist : Vous avez perdu vostre entendement, ou vous estes le plus grand menteur du monde, car iamais en ma vie ie ne pensay vous auoir faict meilleure ne pire chere que ie vous faictz ; & vous prye de me dire comme vous l'entendez. Alors le pauure gentil homme pensant la gaingner dauantage, luy alla compter le lieu où il l'auoyt veue & la marque de la craie qu'il auoyt faicte pour la congnoistre ; dont elle fut si oultrée de collere qu'elle luy dist qu'il estoyt le plus meschant homme, qu'il auoit controuué contre elle vne mensonge si villaine qu'elle mectroyt peyne de l'en faire repentir. Luy qui sçauoit le credit qu'elle auoyt enuers sa maif-

treſſe, la voulut appaiſer, mais il ne fut poſſible : car en le laiſſant là furieuſement, s'en alla là où eſtoyt ſa maiſtreſſe laquelle laiſſa là toute la compaignye pour venir entretenir Iambicque qu'elle aymoit comme elle meſmes. Et la trouuant en ſi grande collere, luy demanda qu'elle auoyt : ce que Iambicque ne luy voulut celler, & luy compta tous les propos que le gentil homme luy auoyt tenu ſi mal à l'aduantage du pauure homme, que dès le ſoir ſa maiſtreſſe luy manda qu'il euſt à ſe retirer en ſa maiſon tout incontinant, ſans parler à perſonne & qu'il y demoraſt iuſques ad ce qu'il fuſt mandé. Ce qu'il feyt haſtiuement pour la craincte qu'il auoit d'auoir pis. Et tant que Iambicque demoura auecq ſa maiſtreſſe, ne retourna le gentil homme en ceſte maiſon ne oncques puys n'ouyt de nouuelles de celle qui luy auoyt bien promis qu'il la perdroit de l'heure qu'il la chercheroyt.

Parquoy, mes dames, pouez veoir comme celle qui auoyt preferé la gloire du monde à ſa conſcience a perdu l'vn & l'autre, car auiourd'huy eſt leu aux oeilz d'vn chacun ce qu'elle vouloyt cacher à ceulx de ſon mary : & fuyant la mocquerye d'vn eſt tumbée en la mocquerie de tous. Et ſi ne peut eſtre excuſée de ſimplicité, & amour naifue de laquelle chacun doibt auoir pitié, mais accuſée doublement d'auoir couuert ſa malice du double manteau d'hon-

neur & de gloire & ſe faire deuant Dieu & les hommes aultre qu'elle n'eſtoyt. Mais celluy qui ne donne poinct ſa gloire à aultruy en deſcouurant ce manteau luy en a donné double infamye. — Voyla, diſt Oiſille, vne vilenye inexcuſable; car qui peut parler pour celle quant Dieu, l'honneur & meſmes l'amour l'accuſent. — Ouy, diſt Hircan, le plaiſir & la folie qui ſont deux grandz aduocatz pour les dames. — Si nous n'auions d'autres aduocatz, diſt Parlamente, que eulx auecq vous, noſtre cauſe ſeroyt mal fouſtenue : mais celles qui ſont vaincues en plaiſir, ne ſe doibuent plus nommer femmes mais hommes, deſquelz la fureur & la concupiſcence augmente leur honneur ; car vng homme qui ſe venge de ſon ennemy & le tue pour vng deſmentir en eſt eſtimé plus gentil compaignon ; auſſy eſt il quant il en ayme une douzaine auecq ſa femme. Mais l'honneur des femmes a autre fondement, c'eſt doulceur, patience & chaſteté. — Vous parlez des ſaiges, diſt Hircan. — Pour ce, reſpondit Parlamente, que ie n'en veulx point congnoiſtre d'autres. — S'il n'y auoyt poinct de foles, diſt Nomerſide, ceulx qui veullent eſtre creuz de tout le monde auroient bien ſouuent menty. — Ie vous prie, Nomerſide, diſt Geburon, que ie vous donne ma voix & n'obliez que vous eſtes femme pour ſçauoir quelques gens eſtimez veritables diſans de leurs folyes[6]. — Puiſque la vertu m'y a contrainct & que vous me donnez le ranc i'en diray ce

que i'en fçay. Ie n'ay oy nul ny nulle de ceans qui fe foyt efpargné à parler au defauantage des cordeliers ; & pour la pitié que i'en ay ie fuys deliberée par le compte que ie vous voys faire d'en dire du bien.







NOTES ET VARIANTES.



NOTES ET VARIANTES.

NOUVELLE DIX-NEUFVIESME.

Cette Nouvelle se passe vers 1503, en Italie, à la cour du marquis de Mantoue.

1—1. — *Duc de Ferrare.* — Jean-François II, marquis de Mantoue, né en 1466. Lorsqu'en 1495, le pape, les Vénitiens, l'empereur, Ferdinand le Catholique & Ludovic le More, duc de Milan, conclurent, à Venise, une ligue contre Charles VIII, le marquis de Mantoue reçut le commandement des troupes. Il fut battu à Fornoue, près Plaisance. En 1503, il commanda l'armée française en remplacement de La Tremouille, tombé malade à Parme. Battu près du Garigliano, il se retira devant la défiance de ses soldats, qui l'accusaient d'intelligence avec les Espagnols. En 1490, il avait épousé Isabelle d'Est. Il mourut en 1519.

2—2. — *Durant lequel vint vne guerre.* — Expédition de Louis XII en Italie, pour la conquête du royaume de Na-

ples, en 1503. Cette expédition fut arrêtée par les défaites de Séminara, de Cérignoles & du Garigliano.

3—6. — *A la religion de l'obseruance.* — On donne, en général, le nom de religieux de l'observance aux communautés qui s'imposaient d'*observer* dans toute leur rigueur les règles monastiques. On distinguait : 1° les *Pères de l'observance,* sortis de l'ordre de Saint-François; 2° les religieux de l'*Étroite observance,* qui faisaient toujours maigre & appartenaient à l'ordre de Cîteaux; 3° ceux de la *Grande observance,* qui formaient une partie de l'ordre de la Merci; 4° Ceux de la *Primitive observance des frères prêcheurs* ou de la congrégation du Saint-Sacrement, réforme de dominicains établis en France dès 1636.

Le couvent dont il est ici question appartenait à l'ordre de Saint-François, réformé par le pape en 1363, & fut fondé à Ferrare par le duc Hercule d'Est, premier du nom.

4—10. — *Qui encores n'auoit parfaict l'an de sa probation.* — L'année de son noviciat.

5—11. — *Le changement d'habit ne luy auoit pas changé le cueur.* — *Ne luy pouuoit changer le cueur* (7576 2).

6—11. — *Sainte-Claire.* — Ce couvent, à Ferrare, était aussi sous la règle de saint François.

7—14. — *I'appelle parfaicts amans.* — Toute cette dissertation mystique a été évidemment inspirée à Marguerite par le livre de Balthasar de Castiglione, *Il Cortegiano* (*le Courtisan*). Ce livre, dans lequel l'auteur trace le portrait idéal d'un homme de cour, portrait peint avec grâce & finement observé, était alors dans toutes les mains. Du reste, on retrouve dans plusieurs endroits de l'*Heptaméron* de fréquentes réminiscences de cet ouvrage. Parlamente fait plus particulièrement allusion, ici, aux théories suivantes :

« Entre ces biens, l'amant en trouuera vn autre beaucoup plus grand, s'il veut se seruir de cest amour comme d'vn degré pour monter à vn autre beaucoup plus haut... Quand donc notre Courtisan sera arriué à ce point, combien

qu'il ſe puiſſe dire aſſez heureux amant, au reſpect de ceux qui ſont plongez en la miſere de l'amour ſenſuel, ſi eſt-ce que ie ne veux pas qu'il ſe contente, mais qu'il paſſe hardiment plus outre, cheminant par le ſublime chemin, après la guide qui le conduit au point de la vraye felicité... En ce lieu, l'ame eſtant repriſe du ſainct feu de vraye amour diuine, vole pour s'vnir auec la nature angelique, & non ſeulement abandonne du tout le ſens, mais n'a plus affaire du diſcours de la raiſon, laquelle transformée en ange entend toutes les choſes inteligibles, &, ſans voile ou nue aucune, voit l'ample & ſpacieuſe mer de la pure beauté diuine, la reçoit en ſoy & iouyt de ceſte ſupreme felicité qui eſt incomprehenſible aux ſens. »

8—15. — *Ainſi que l'enfant, ſelon ſa petiteſſe, ayme les poupines.* — *...aime les pommes, les poires, les poupées, &c.* (éd. 1558 & 1559).

9—15. — *...Sans experimenter que c'eſt d'aymer dames honneſtes.* — A lieu de cette phrase, on lit dans les éditions de 1558 & 1559 : *Voyla pourquoy, diſt Saffredent, la plus part des hommes ſont deceuz, les quelz ne s'amuſent qu'aux choſes exterieures & contemnent le plus précieux qui eſt dedans.*

10—16. — *Qui eſt ille & laudabimus eum.* — *Quel eſt-il, diſt Ennaſuite, & laudabimus eum auſſi parfaict que vous le dittes* (éd. 1558).

11—16. — *La camalercite.* — *Carmalecite* (éd. 1558). — *Caméléon* (éd. 1559).

Le caméléon est un saurien assez semblable à un gros lézard. C'est un animal timide & inoffensif. Il habite les contrées les plus chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Il doit sans doute à cet éloignement de l'Europe d'avoir été autrefois l'objet des erreurs populaires les plus absurdes. Au rapport de Pline, Démocrite écrivit un livre spécial sur les superstitions auxquelles le caméléon a donné lieu. Quoi qu'en dise la reine de Navarre, il est constant que cet animal se nourrit d'insectes & non de vent. Sa couleur est changeante suivant la réflexion des rayons du soleil

& la position où il se trouve par rapport à celui qui le regarde.

Les anciens étaient convaincus qu'un plaideur gagnait son procès en portant sur lui une langue de caméléon arrachée à l'animal vivant. Les sorciers prétendaient faire tonner & pleuvoir à volonté soit en brûlant sur un feu de bois de chêne la tête & le gésier d'un caméléon, soit en rôtissant son foie sur une tuile rouge. Les commères soutenaient que l'œil droit d'un caméléon vivant, arraché & mis dans du lait de chèvre, formait un cataplasme qui faisait tomber les taies des yeux; que sa queue arrêtait le cours des rivières, & qu'on guérissait de toute frayeur en portant sur soi sa mâchoire.

NOUVELLE VINGTIESME.

Les événements de cette Nouvelle se passent dans le Dauphiné pendant le règne de François Ier, suivant la reine de Navarre. Malgré cette assertion, nous sommes obligés de constater que dans des ouvrages italiens antérieurs à l'*Heptaméron* le même sujet avait été traité. Morlini a écrit en latin une histoire analogue. Voir aussi Arioste, xxe chant de son *Orlando*. C'est l'origine du Joconde de La Fontaine.

1—17. — *Le feigneur de Riant.* — Gentilhomme du Dauphiné. Les états des officiers et domestiques de la maison de François Ier le classent dans les *Efcuiers d'Efcurie* sous le nom : monsieur de Rian.

2—17. — *De la maifon du Roy François premier.* — Les états où se trouve le nom de Riant sont de 1523 à 1529. Ce qui limite les faits de la Nouvelle entre ces deux dates.

3—19. — *Prou vous face.* — Grand bien vous fasse.

4—21. — *Ces bons feigneurs icy drapperont fur la tiffure.* — C'est-à-dire enchériront sur le dire de Simontault.

5—21. — *Faire le rapport du cerf à veue d'oeil.* — Expression proverbiale empruntée au langage de la vénerie : raconter en détail tout ce qu'on a fait & qu'on a vu.

6—22. — *Touret de nez.* — C'était un demi-masque de velours que les dames portaient pour préserver du hâle leur front & leurs joues.

NOUVELLE VINGT ET UNIESME.

Les événements de cette Nouvelle se passèrent en Touraine sous le règne de Charles VIII.

1—29. — *Vne Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes maisons.* — Anne de Bretagne, fille & héritière du duc de Bretagne François II, née en 1476, morte en 1514. En 1491, elle épousa Charles VIII, & à la mort de ce prince convola avec Louis XII en 1499.

« Ce fut, dit Brantôme dans ses *Dames Illustres,* la premiere qui commença à dresser la grande court des dames, que nous auons veue depuis elle iusques à ceste heure; car elle auoit vne tres grande suite de dames & de filles, & n'en refusa iamais aucune; tant s'en faut qu'elle s'enquerroit des gentilz hommes leurs peres qui estoient à la court, s'ilz auoient des filles & quelles elles estoient, & les leur demandoit. »

2—29. — *Entre autres il y en auoit vne nommée Rolandine qui estoit bien proche sa parente.* — Cette Rolandine est évidemment Anne de Rohan, troisième enfant et fille aînée de Jean IIe du nom, vicomte de Rohan, comte de Porhoet, de Léon & de Gamache, & de Marie de Bretagne, fille de François Ier de Bretagne, par conséquent sœur de François II & tante d'Anne de Bretagne. Rolandine & la reine étaient donc cousines germaines.

En 1517, alors âgée de trente-six ans, Anne de Rohan épousa son cousin, sieur de Rohan, seigneur de Fontenay,

troisième fils de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, de qui elle eut effectivement deux fils, comme le dit la reine de Navarre.

3—29. — *La Reyne pour quelque inimitié qu'elle portoit à son père.* — Cette inimitié provenait de ce que le vicomte de Rohan servait toujours les intérêts de la couronne de France au détriment de ceux qu'avait la reine Anne comme duchesse de Bretagne.

4—30. — *Il y auoit vng gentil homme baſtard d'vne grande & bonne maiſon.* — *La voyant lors inceſſamment entretenir le baſtard de bonne maiſon* (éd. 1558).

M. Leroux de Lincy, en cherchant qui pouvait être ce *baſtard de bonne maiſon,* comme le qualifie toujours l'édition de 1558, a cru reconnaître Jean d'Angoulesme légitimé par lettres du roi Charles VII, datées du mois de juin 1458. Ce bâtard se trouvait être en effet proche parent de François d'Angoulême, plus tard François Ier, & qui n'est autre que ce jeune prince que sa mère conduisait à la cour de Louis XII. M. Paul Lacroix, sans réfuter ouvertement ce dire, fait remarquer que la date de ces lettres de légitimation donne au bâtard un âge qui ne s'accorde guère avec celui qu'on demande à un amoureux, car il aurait eu au moins cinquante ans sous le règne de Louis XII, vers 1505. Nous croyons cette remarque dénuée de fondement. Rolandine en effet, qui d'après la Nouvelle a trente ans, pouvait avoir un amoureux de cinquante ans. De plus, la reine de Navarre prend soin de nous dire, page 40, que ces amoureux sont « au nombre des gens eſtimés bien ſaiges & aagez ».

5—38. — *Ceſte dame auecq ſon fils furent logez en la maiſon du Roy.* — Louise de Savoie et François Ier, qui vinrent à la cour en 1508.

6—38. — *Vng liure des cheualiers de la Table Ronde.* — Les manuscrits réunissaient sous ce titre plusieurs romans, qui se trouvaient alors dans toutes les bibliothèques des châteaux, & qui furent imprimés séparément au commence-

ment du XVI[e] siècle. C'étaient : l'*Hiſtoire de ſaint Gréal; la Vie & les prophéties de Merlin*, & *les Merueilleux faicts & geſtes du noble & puiſſant cheualier Lancelot du Lac.*

7—39. — *Vn lict de reſeul.* — Les femmes nobles du moyen âge aimaient à exécuter d'immenses travaux de tapisserie et de broderie. Il est ici question d'une courtepointe en filet.

8—41. — *Vng petit paige habillé de couleurs puis de l'vn puis de l'autre.* — Vêtu chaque fois d'une livrée différente.

9—49. — *Ie ne dois plorer.* — Ces quatre mots ne se trouvent pas dans les manuscrits. Ils sont conformes au texte de l'édition de 1558.

10—57. — *Le meilleur des deux n'en vault riens.* — C'est à cette phrase que se termine la Nouvelle dans le manuscrit 7576 [5]. [5]., & la suivante commence par ces mots : *La compaignie ſe tint à la concluſion de Simontault pour n'eſtre plus en deſauantage de l'vne que de l'autre & ſe tournant vers Parlamente & regardant à qui elle donneroit ſa voix pour oyr quelque autre bon conte.*

NOUVELLE VINGT-DEUXIESME.

Cette Nouvelle est historique; les événements s'en passèrent de 1530 à 1535. M. P. Lacroix pense que la religieuse mise en scène « était sans doute parente du poète Antoine Heroet ou Herouet, auteur de la *Parfaicte Amie,* valet de chambre & secrétaire de la reine de Navarre. C'est peut-être lui que la Nouvelle qualifie de *ſage & honnête gentilhomme,* frère de la victime du prieur de Saint-Martin-des-Champs ».

1—59. — *Vng prieur de Sainct Martin des Champs.* — Le 15 décembre 1508, Étienne Gentil fut nommé prieur de cette abbaye, & garda ce titre jusqu'à sa mort, qui eut lieu

le 6 novembre 1536. L'abbaye de Saint-Martin-des-Champs était située sur l'emplacement actuel du Conservatoire des arts & métiers, rue Saint-Martin.

2—59. — *Et ne se faisoit reformation de religion.* — Réforme d'ordre religieux ou de couvent. Le désordre ou le relâchement envahissaient chaque jour les couvents, c'est pourquoi vers la fin du xv[e] et au commencement du xvi[e] siècle ils furent réformés pour la plupart.

3—59. — *La grande religion des dames de Fonteurault.* — Célèbre abbaye fondée en 1100 par Robert d'Arbrissel. Elle relevait de l'ordre de Saint-Benoît & était située à trois lieues de Saumur.

4—61. — *Vng couuent près de Paris, qui se nomme Gif.* — Abbaye de Bénédictines fondée au xi[e] siècle. Cette abbaye n'était séparée que par la rivière de l'Yvette, du village qui porte encore aujourd'hui le même nom & est situé dans la vallée de Chevreuse, à cinq lieues de Paris. Quelques restes de cette abbaye se voient encore au milieu d'une ferme qui se trouve à droite en sortant de la station de Gif. Il y a, entre autres, une fosse d'aisance fort remarquable par sa construction.

5—61. — *Qu'il ne pouoit auoir grande espérance.* — Quelques manuscrits portent : *Mais il la trouua si sage en paroles & d'vn esprit si subtil qu'il n'y pouuoit auoir grande esperance.*

6—63. — *En sauuant vostre conscience de crudelité.* — En épargnant à votre conscience le remords d'avoir été cruelle.

7—66. — *Madame de Vendosme, pour l'heure demeurant à La Fere, où elle auoit édifié & fondé vng couuent de Sainct Benoist nommé le Mont d'Oliuet.* — Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul, veuve en secondes noces de François de Bourbon, comte de Vendôme. Elle avait fondé en effet, vers 1518, auprès de son château de La Fère, où elle vivait retirée, un couvent de Bénédictines qu'on appelait *le Calvaire.* C'est ce couvent que Marguerite désigne sous le nom de *Mont d'Oliuet.*

8—66. — *Qui auoit en ſa main les voix de toute la religion.* — Qui était sûr d'obtenir l'assentiment de toute la communauté.

9—73. — *Des abbeſſes de Montiuilliers & de Caen ſes belles-ſœurs.* — Catherine d'Albret, fille de Jean d'Albret, roi de Navarre, d'abord religieuse de l'abbaye de Sainte-Madeleine d'Orléans, puis vingt-huitième abbesse de Montivilliers près du Hâvre. Elle vivait encore en 1536.

Madeleine d'Albret, sœur de la précédente, d'abord religieuse de l'abbaye de Fontevrault, puis trente-troisième abbesse de la Trinité de Caen, morte en 1532.

10—73. — *Chancelier du Roy, pour lors légat en France.* — Antoine Duprat, né à Issoire, en Auvergne, le 11 janvier 1463, mort le 9 juillet 1535. Premier président au Parlement de Paris en 1507, chancelier de France en 1515, cardinal en 1527 & légat *a latere* en 1530. Ministre habile, le cardinal-légat provoqua toutes les mesures de rigueur qui furent prises contre les réformés; son ambition fit le malheur du peuple, sa rapacité & son dévouement par trop servile aux volontés du prince ui attirèrent la haine de tous.

11—73. — *L'abbaye Giy près de Montargis.* — Elle était située près d'un petit village qui porte aujourd'hui le nom de *Gy-les-Nonnains,* à 10 kilomètres de Montargis.

12—74. — *Vne hiſtoire qui eſt bien pour montrer ce que diſt l'Euangile.* — *Ce que diſt l'Euangile & Sainct Paul aux Corinthiens* (éd. 1558).

13—74. — ... *quelque honte ou quelque zizanie.* — Au lieu de ces lignes depuis : *car i'ay vne ſi grande horreur,* les éditions de 1558 & 1560 portent ces mots : *Ce n'eſt pas moy, diſt Nomerfide, car ie ne m'arreſte point à telles gens.*

14—75. — *Or laiſſons le mouſtier là où il eſt.* — Expression proverbiale : Restons-en là.

15—75. — *Dire quelque choſe en l'honneur de la ſaincte*

religion. — Le Ms. 7576 [5]. [5]. est le seul qui contienne ce passage; les autres portent : *Ce ſera, diſt-il à madame Oiſille, afin qu'elle diſe quelque choſe en faueur de la ſainƈte religion*.

NOUVELLE VINGT-TROISIESME.

Il nous est impossible de savoir si les faits de cette Nouvelle sont historiques, n'ayant trouvé en elle aucune indication de nom ni de date, si ce n'est à propos du chancelier de France. Voir la note 3 ci-dessous.

1—79. — *Et apres que les tables furent leuées*. — Les convives restant dans la salle où ils avaient dîné, on enlevait la table après le repas. Cet usage est encore en vigueur parmi la bourgeoisie de plusieurs de nos villes de provinces.

2—84. — *Sa ſeule bonté & miſericorde*. — Ces lignes, depuis : *elle qui n'auoit iamais,* ne se trouvent pas dans les éditions de 1558 & 1560.

3—87. — *Et depuis pour ſes vertuz eſleu du Roy pour chancellier de France*. — François Olivier, un des plus célèbres magistrats du XVI[e] siècle, fils de Jacques Olivier, premier président au Parlement de Paris, né en 1493. — Il fut successivement : avocat, conseiller du Grand-Conseil, maître des requêtes, ambassadeur, chancelier d'Alençon, président à Mortier & enfin chancelier de France par lettres du roi du 18 avril 1545. Les faits de la Nouvelle seraient donc antérieurs à cette date. Il signala son passage au pouvoir par de sages ordonnances.

4—88. — *Parquoy, finite eos*. — Le passage commençant par les *irriter* & finissant par *finite eos,* ne se lit pas dans

les éditions, bien qu'il se trouve dans tous les manuscrits. Il y a allusion à la parole de l'Évangile : *Sinite parvulos venire ad me.*

5—88. — ... *de donner sa voix à quelqu'vn.* — Toute cette phrase est conforme à la leçon du Ms. 7576 [5]. [5].

NOUVELLE VINGT-QUATRIESME.

Il est présumable que le roi & la reine dont il est question dans cette Nouvelle sont Ferdinand d'Aragon & Isabelle de Castille, qui s'intitulaient *Roy & Reine de Castille.*

1—91. — *Ouuraige de Moresque.* — C'est ainsi que l'on désignait les travaux de damasquinerie.

2—91. — *Vne riche enseigne.* — C'était une médaille d'or ou tout autre joyau qui s'agrafait au chapeau des gentilshommes.

3—92. — *Faisant la mescongneue.* — Jouant l'ignorante.

4—96. — *Ie vous puisse congnoistre par ceste moictié d'anneau semblable à la mienne.* — Ce signe de reconnaissance était fort en usage au moyen âge. François Ier l'employa pour faire venir à sa cour la comtesse de Châteaubriant qui devint sa maîtresse. Il avait appris que la comtesse ne quitterait la Bretagne qu'à la réception d'une moitié d'anneau conservée par son mari. Le roi en fit faire une semblable & la lui adressa.

5—102. — *Madame Oisille voyant que.., print la parole & dist.* — Toute cette phrase est empruntée au Ms. 7576 [5]. [5].

6—103. — *Maistre Iehan de Melun.* — Continuateur du *Roman de la Rose* commencé par Guillaume de Lorris.

NOUVELLE VINGT-CINQUIESME.

Cette Nouvelle est historique. Il s'agit des amours de François Ier et de la *belle Ferronnière,* femme de l'avocat *Feron*. D'après la tradition, cet avocat feignit d'autoriser les désordres de sa femme, & imagina, dans sa jalousie, une odieuse vengeance pour se défaire à la fois d'elle & de son amant. Un médecin, Louis Guyon, seigneur de la Nauche, a recueilli cette tradition vers la fin du XVIe siècle.

« François Ier recercha la femme d'vn aduocat de Paris très belle & de très bonne grâce, que ie ne veux nommer, car il a laissé des enfans pouruus de grands estats, & qui sont gens de bonne renommée : auquel iamais cette dame ne voulut oncques complaire; ains, au contraire, le renuoyoit auec beaucoup de rudes paroles, dont le Roy estoit contristé. Ce que connaissans aucuns courtisans & maquereaux royaux, dirent au Roy qu'il la pouuoit prendre d'autorité & par la puissance de sa royauté. Et de fait l'vn d'eux l'alla dire à ceste dame, laquelle le dit à son mary. L'aduocat voyoit bien qu'il falloit que luy & sa femme vuidassent le royaume; encore auroient-ils beaucoup à faire à se sauuer, s'ils ne luy obeissoient. Enfin le mary dispense sa femme de s'accommoder à la volonté du Roy; &, afin de n'empescher rien en ceste affaire, il fit semblant d'auoir affaire aux champs pour huit ou dix jours Ce pendant, il se tenoit caché dans la ville de Paris, frequentant les bourdeaux, cherchant la verole pour la donner à sa femme, afin que le Roy la print d'elle; & trouue incontinent ce qu'il cherchoit & en infecta sa femme, & elle puis après le Roy, lequel la donna à plusieurs femmes qu'il entretenoit : & n'en peut iamais bien guerir, car tout le reste de sa vie il fut mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible » (*Diuerses Leçons,* Lyon, 1610. 3 vol. in-8o).

1—105. — *Si vous puis-ie bien dire que c'estoit le plus beau & de la meilleure grace qui ayt esté deuant, ne qui, ie croys, sera après en ce royaume.* — *... sera iamais après luy en ce royaume* (7576 [5]. [5].).

François I[er] est, comme on le voit, assez clairement désigné.

2—105. — *Mercia Dieu qui luy fauorisoit.* — *Mercia le Dieu qui le fauorisoit* (7576 [5]. [5].).

3—106. — *Mauuais garsons.* — Voir la note 9 du Prologue, tome I, p. 259.

4—106. — *Et sur les trois ou quatre heures.* — *Et sur les trois ou quatre quarts d'heure* (7576 [5]. [5].).

5—107. — *Comme à celuy qui les auoit mangées de longue main.* — Cette phrase est empruntée au Ms. 7576 [5]. [5].

6—108. — *... aux religieux, qui entrans & saillans.* — Montaigne cite tout ce passage lorsqu'il veut démontrer que les femmes ne sont pas théologiennes (*Essais,* livre I, chap. LVI).

7—108. — *Ce prince auoit vne seur.* — Marguerite d'Angoulesme.

8—109. — *Aux prières d'vng chascun qu'elle pouuoit cognoistre bon.* — *De toutes les bonnes personnes qu'elle pouuoit connoitre* (7576 [5]. [5].).

9—109. — *Mais de chercher superstition ne ceremonies aultres que vng bon chrestien doibt faire nè l'en eust iamais soupçonné.* — *Mais d'aller à l'église à telle heure ne l'eust iamais soupçonné* (éd. 1558).

10—110. — *Et ne cessa iamais qu'il ne luy eust dict la verité, ce qu'elle m'a faict mettre icy en escript.* — *En ne cessa iamais qu'il ne luy en eust dist la verité telle, que ie l'ai mise icy par escript & qu'il me fait l'honneur de me conter* (éd. 1558).

11—110. — La phrase entre parenthèses est empruntée au Ms. 7576 [5]. [5].

NOUVELLE VINGT-SIXIESME.

Cette Nouvelle est historique & se passe sous le règne de Louis XII.

1—113. — *Sire d'Albret, frere du Roy Iehan de Nauarre.* — Gabriel d'Albret, seigneur d'Avesnes & de Lesparre, sénéchal de Guyenne et vice-roi de Naples. Il mourut en 1504. Nous n'avons pas trouvé de pièces indiquant qu'il ait été marié.

2—116. — *Le nomma par alliance son pere.* — La reine de Navarre aimait fort ces pactes d'alliance qui établissaient une amitié avouable entre deux personnes de sexe différent.

3—117. — *Nostre Dame de Montferrat.* — Cette madone était célèbre par ses miracles, & son abbaye se trouvait à quelques lieues de Barcelone.

4—123. — *Et s'est voulu seruir des moyens visibles pour nous faire aymer par foy les choses inuisibles.* — Ce membre de phrase est emprunté au Ms. 7576².

5—124. — *Et moy qui la vois retenue soubz le vele.* — ...*reluire sous le voile* (7576²).

6—124. — ...*quand elle vouldroyt estre incongneue en ce monde.* — *Ie sçai très bien que ie suis femme non seulement comme vne autre, mais tant imparfaicte que la vertu feroit plus grand acte de me transformer en elle que de prendre ma forme, sinon quand elle voudroit estre inconnue en ce monde* (7576²).

7—125. — *Oly & Taffares.* — Olite & Taffala, deux villes de la Navarre espagnole, peu distantes de Pampelune. Olite a servi de résidence aux rois de Navarre.

8—133. — *Non plus taché que le nostre.* — *Non plus taché que le cueur* (7572¹).

9—133. — *Mais aux diables desquelz elles prennent l'orgueil & la malice.* — ... *l'original & la malice* (7572 [1]).

10—134. — *Mais vostre plaisir gist à deshonorer les femmes.* — Le Ms. 7572 [1] porte *à honorer,* ce qui nous a paru un contresens.

NOUVELLE VINGT-SEPTIESME.

Les événements de cette Nouvelle semblent s'être passés vers 1540 ou vers 1545.

1—135. — *L'vn des seruiteurs de ceste princesse.* — Cette princesse, d'après la Nouvelle suivante, est Marguerite ellemême.

2—135. — *Il n'y pas long temps que l'vn des seruiteurs.* — *L'vn des secretaires* (7576 [2]). Cette qualification est celle que Simontault lui donne dans la Nouvelle suivante.

NOUVELLE VINGT-HUICTIESME.

Les événements de cette Nouvelle sont postérieurs, croyons-nous, à l'année 1527.

1—140. — *Du meilleur iambon de Pasques.* — *Du meilleur iambon de Basqz* (7576 [2]). — Les jambons béarnais sont en effet fort estimés. Les meilleurs viennent de Bayonne.

2—140. — *Le pria qu'il peust auoir son pasté le dimanche ensuiuant après disner.* — ... *son passetemps le dimanche après disner* (7572 [2]).

3—140. — *Sot Bayonnois.* — *Sot Bearnois* (7576 [2]).

5—141. — *Laissons là ces viandes fades & tastons de cest esguillon d'amour de vin* (7576 [2]). — On sait que les viandes

salées aiguillonnent la soif. M. Paul Lacroix fait judicieusement remarquer qu'il y a ici un jeu de mots rappelant le titre d'un livre mystique fort en vogue alors : *l'Aiguillon de l'amour divin.*

5—143. — *De peur que l'heure ne satisfasse à nostre propoz.* — *De paour de l'heure satisfaire à nostre propos* (7572 [1]).

NOUVELLE VINGT-NEUFVIESME.

1—144. — *Carelles.* — Village du Maine, à 25 kilomètres de Mayenne.

2—146. — *Le maistre qu'il seruoyt.* — C'est-à-dire Satan.

3—146. — *Que les gens simples & de bas estat.* — *Que les simples gens* (7572 [1]).

4—146. — *Soubz bureau que soubs brunettes.* — Citation du *Roman de la Rose*. Le bureau était un lainage grossier ; la brunette une étaffe de soie fort à la mode parmi les grands seigneurs du temps de Saint-Louis.

NOUVELLE TRENTIESME.

Quel est le héros de cette Nouvelle? Nous l'ignorons. Seulement nous pouvons affirmer que son aventure appartient en propre aux légendes de la Renaissance. On en retrouve des traces dans plusieurs localités de France. Millin dit dans ses *Antiquités nationales* (t. III, art. XXVIII, p. 6) : « On trouvait au milieu de la nef (de l'église collégiale d'Écouis), dans la croisée, une plaque de marbre blanc, sur laquelle on lisait cette épitaphe :

Ci-gît l'enfant, ci-gît le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,

Ci-gît la femme & le mari,
Et ne sont que deux corps ici.

La tradition est qu'un fils de Mme d'Écouis avait eu de sa mère, sans la connaître & sans être reconnu, une fille nommée Cecile. Il épousa ensuite, en Lorraine, cette même Cecile, qui était auprès de la duchesse de Bar. Ainsi Cecile était fille & sœur de son mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau, en 1512, à Écouis. »

Dans une autre église, celle d'Alincourt, petit village entre Amiens & Abbeville, on lit :

Ci-gît le fils, ci-gît la mère,
Ci-gît la fille avec le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme & le mari !
Et ne sont que trois corps ici.

Gaspard Metmas affirme avoir trouvé cette même épitaphe dans l'église de Clermont, en Auvergne.

Italiens, Anglais, Espagnols, Latins se sont emparés de cette légende.

1—148. — *Estant lors legat d'Auignon vng de la maison d'Amboise nepueu du legat de France nommé Georges.* — Louis d'Amboise, quatrième fils du seigneur de Chaumont, Pierre d'Amboise, frère du maréchal. Il fut le soixante-douzième évêque d'Albi & joua un grand rôle dans les affaires politiques de son temps.

2—150. — *Et tout ainsi que l'eaue par force retenue court auecq plus d'impetuosité quant on la laisse aller, que celle qui ordinairement court.* — Cette phrase ne figure pas dans le Ms. 7572[1].

3—151. — *Monseigneur le grand maistre de Chaulmont.* — Voir la note 1 de la Nouvelle XIV, tome I, page 293.

4—151. — *Le cappitaine Monteson.* — Compagnon d'armes de Bayard. Il se distingua sous Louis XII, dans la guerre d'Italie, par son courage & son intrépidité.

5—152. — *Euſt maintesfois deſiré la fin du malheureux fruiđ.* — *Euſt maintesfois deſiré de s'affoler du malheureux fruiđ* (7576 [2]).

6—153. — *La donna à la Reyne de Nauarre nommée Catherine.* — Catherine de Foix, duchesse de Nemours, comtesse de Bigorre, fille de Gaston de Foix. A la mort de son frère François-Phœbus de Foix, en 1483, elle devint reine de Navarre & comtesse de Foix. En 1484, elle épousa Jean d'Albret, fils d'Alain, sire d'Albret, né en 1469. Il devint roi de Navarre par le fait de ce mariage. Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, le déposséda en 1512 d'une partie de ses États. Catherine de Foix mourut en 1517. Elle laissa plusieurs enfants. Ce fut l'aîné, Henri II, qui épousa Marguerite d'Angoulême, veuve du duc d'Alençon.

7—156. — *S'embraſſer ſans nulle concupiſcence.* — « On raconte, dit M. Paul Lacroix, que Robert d'Arbrissel, fondateur du célèbre monastère de Fontevrault, couchait entre deux religieuses pour mortifier sa chair. Cet exemple a dû exciter le zèle des imitateurs. »

NOUVELLE TRENTE ET UNIESME.

Cette Nouvelle est traitée dans nos vieux conteurs : *Frère Deniſe* de Rutebeuf, & la *IX*

NOUVELLE TRENTE-DEUXIESME.

1—172. — *Nommé Bernage.* — Quelques manuscrits portent *Vernaiges.* Écuyer d'écurie de Charles VIII.

2—173. — *Tenir ainſy la maiſon fermée.* — *Tenir ainſi ſa maiſon fermée au ſoir* (7576 [2]).

3—175. — *Et pour ce que le crime de ma femme me ſembla*

ſi grand que vne mort n'eſtoit ſuffiſante pour la punir. — *Et pour ce que le crime me ſembla ſi grand que vne telle mort n'eſtoit ſuffiſante pour la punir* (7576 [2]).

4—176. — *Madame, voſtre patience eſt egalle au tourment.* — *Madame, voſtre péché eſt égal au tourment* (7576 [2]). — *Si voſtre patience eſt egale au tourment, ie vous eſtime la plus heureuſe femme du monde* (éd. 1559).

5—177. — *Son painctre nommé Iehan de Paris.* — Jean Perreal (Lyonnais), peintre ordinaire du roi, au titre de valet de chambre avec 240 livres de gages. Ce peintre français, qui, au dire de ses contemporains, pouvait rivaliser avec les peintres italiens, a été longtemps ignoré. M. le comte de La Borde l'a, le premier, remis en lumière dans son ouvrage sur *la Renaissance des arts à la cour de France.* Jean Perreal, dit Jean de Paris, fut attaché à Charles VIII, à Louis XII, puis à François I[er]. C'est lui qui, en 1514, fut chargé de passer en Angleterre, pour peindre le portrait de la princesse Marie, sœur de Henri VIII, & d'exécuter l'année suivante la décoration funèbre pour les obsèques de Louis XII.

6—178. — *Si la Magdeleine.* — Il s'agit ici de la sœur de Marthe & de Lazare, & non de la femme pécheresse.

7—179. — *Vous viuez donc de foy & d'eſperance, diſt Nomerfide, comme pluuier de vent.* — Cette croyance erronée était fort répandue. Le pluvier est un oiseau sociable qui se nourrit de vers de terre, d'insectes, de coléoptères & de quelques mollusques. Il est très migrateur & ne construit pas de nid. La femelle se contente, pour pondre, d'un petit enfoncement sur la terre ou dans le sable.

NOUVELLE TRENTE-TROISIESME.

1—181. — *Le comte Charles d'Angouleſme.* — Il naquit en 1458 & mourut en 1496. C'était, au dire de Charles VIII,

l'vn des plus hommes de bien qui fut entre les princes de son sang.

1—181. — *Cherues.* — Aujourd'hui Cherves-de-Cognac, arrondissement de Cognac, département de la Charente.

3—181. — *Et asseuroyt tout le peuple.* — *En asseurant à tout le peuple* (éd. 1559).

4—183. — *La fille aagée de près de trente ans.* — Le Ms. 7572 [1] & l'édition de 1558 portent *treize ans.*

5—185. — *Consommatum est.* — Ce sont les dernières paroles du Christ sur la croix.

6—185. — *C'est pour engraisser.* — Les manuscrits & les éditions portent *engroisser,* ce qui n'a pas de sens. M. P. Lacroix écrit & propose *en gausser,* ce qui ne nous parait pas beaucoup plus intelligible.

7—186. — *Vng propos est souuent cause de beaucoup de mal.* — *Et que souuent vn propos est cause de beaucoub de mal* (7572 [2]).

NOUVELLE TRENTE-QUATRIESME.

1—187. — *Grip.* — Aujourd'hui *Gript,* canton de Beauvoir, arrondissement de Niort, département des Deux-Sèvres. C'était une seigneurie que Catherine de Vivonne, fille d'Artus de Vivonne & de Nicolas, apporta en dot au chevalier Jacques Ponnant. Au contrat de mariage de la reine de Navarre ce chevalier signa : *Seigneur de Fors, bailli du Berry.*

2—188. — *Il les appeloit cordeliers.* — Ironie. — Les cordeliers étaient gens gras, bien nourris & fort sales.

3—192. — *Comme sainct Pol auiourd'huy nous monstre l'epistre qu'il escripuoit aux Romains.* — Dame Oisille cite presque textuellement le premier chapitre de l'Épitre. Cependant la reine de Navarre n'a pas jugé à propos de lui

mettre dans la bouche la traduction littérale des deux versets suivants :

« Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ. « Nam feminæ eorum immutaverunt naturalem usum, in « eum usum qui est contra naturam. Similiter autem & mas- « culi, relicto naturali usu feminæ, exerserunt in desideriis « suis invicem, masculi in masculos turpitudinem ope- « rantes. »

NOUVELLE TRENTE-CINQUIESME.

1—195. — *Croyant asseurement que vn tel amour spirituel & quelques plaisirs qu'elle en sentoit n'eussent sceu blesser sa conscience.* — *Croyant asseurement qu'vne telle amour spirituelle, quelque plaisir qu'elle en sentist, ne sauroit blesser sa conscience* (éd. 1558).

2—197. — *Le paige ayant iuré à son maistre de mener saigement ceste affaire.* — *Le paige ayant monstré à son maistre le moien de mener ceste affaire* (7572²).

3—197. — *Karesme prenant.* — Les jours gras précédant le carême; le carnaval.

4—198. — *Aussi auec du liege se feit de sa propre grandeur.* — *Auec du liege en ses souliers se fit de la propre grandeur du prescheur* (éd. 1558).

NOUVELLE TRENTE-SIXIESME.

Le thème de ce conte appartient aux *Cent Nouuelles nouuelles*. Il est donné par la quarante-septième de ce recueil, qui parait fondée sur un fait véritable. M. Leroux de Lincy cite, à ce sujet, l'extrait suivant d'un dictionnaire manuscrit, *Des Beautés & choses curieuses du Dauphiné :*

« Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyoit autre-

fois, sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, président au parlement de Grenoble, vn écusson de pierre soutenu par vn ange & portant pour armoiries d'or à vn lion de gueule; ces armes estoient celles de la famille *Carles*, éteinte au XVIIe siècle. L'ange qui supportoit l'écusson tenoit l'index d'vne de ses mains contre sa bouche, d'vn air mystérieux & comme indiquant qu'il faut sauoir se taire, Geoffroy Carles, président vnique au parlement de Grenoble en 1505, l'auoit fait mettre sur cette maison qui lui appartenoit. Cet homme sut en effet dissimuler assez longtemps, auant que de trouuer l'occasion de se venger de l'infidélité de sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montoit, au passage d'vn torrent. Il auoit commandé à dessein qu'on laissât la mule plusieurs iours sans boire. Cette auenture, imprimée en plusieurs endroits, a fait le suiet d'vne des nouuelles de ce temps; mais, dans ce conte, on n'y nomme pas les personnages. Geoffroy étoit si sauant dans la langue latine & dans les humanités, que la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, le choisit pour enseigner cette langue & les belles-lettres à Renée sa fille, qui fut depuis duchesse de Ferrare. Ce même Geoffroy Carles fut fait cheualier d'armes & de lois par Louis XII, en 1509. »

1—210. — *Car les docteurs disent que le pesché est remissible.* — *Que tel péché est plus remissible* (éd. de 1558).

2—211. — *Iamais nul ne monta qu'il n'ayt passé par l'eschele de l'amour de ce monde.* — *Par l'eschelle des tribulations, angoisses & calamitez de ce monde visible. Et qui n'ayme son prochain & ne luy veult & souhaite autant de bien comme à soy mesme, qui est le bien de perfection* (éd. 1558).

NOUVELLE TRENTE-SEPTIESME.

Là encore nous retrouvons la preuve que la reine de Navarre n'a pas pris ses sujets dans la réalité des faits con-

temporains, puisque l'on peut lire cette Nouvelle dans le livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles, sous le titre de l'*Hiſtoire de la dame de Langalier*.

1—213. — *Il y auoit vne dame en la maiſon de Loue.* — Est-ce Philippe de Beaumont, dame de Bressuire, femme de Pierre de Laval, seigneur de Loué & autres lieux, morte en 1525? Est-ce sa belle-fille Françoise de Maillé, mariée vers 1500 avec Gilles de Laval & de Loué? Est-ce une autre femme encore, alliée aux seigneurs de Loué, issus des Chatillon-Laval? La question paraît impossible à résoudre.

Toutes les éditions ont supprimé ce nom, bien qu'il se trouve dans tous les manuscrits.

2—214. — *L'on commençoyt à coupper les haults boys.* — *Les bois de haulte fuſtaye* (éd. 1558).

3—216. — *Ie ne ſçay ſi vne ſeconde fois ie vous pourrois retirer du danger.* — *Ie ne ſçai ſi à vne ſeconde fois, ie vous retirerai comme i'ai fait du danger* (7576 2).

4—217. — *La faire coucher en la couchette & celle qu'il aymeroyt au grand liſt.* — Les chambres à coucher se composaient toujours de deux lits : celui d'honneur, destiné à la maitresse, & le petit, destiné à la servante. Les intérieurs gravés par Abraham Bosse, au milieu du XVIIe siècle, offrent encore de ces petits lits ou couchettes. Voir à ce sujet le chap. XL du *Moyen de paruenir*.

5-218. — *Les cendres en feroient bonnes à faire la buée.* — *A faire la leſciue* (éd. 1558).

NOUVELLE TRENTE-HUICTIESME.

« Une histoire toute pareille, dit M. Leroux de Lincy, est racontée par l'auteur du *Menagier de Paris* t. I, p. 237 de l'édition donnée, en 1847, par la Société des Bibliophiles

français). Le conteur Morlini l'a insérée dans ses *Nouvelle*, nº LXXI. Érasme la raconte aussi dans son *Dialogue sur le mariage*; voir ses *Colloques*, etc., traduits par Gueudeville (Leyde, 1720, 6 vol. in-18, t. I, p. 87). »

NOUVELLE TRENTE-NEUFVIESME.

1—225. — *Vng feigneur de Grignaulx.* — Jean de Talleyrand, seigneur de Grignols & Fouquerolles, prince de Chalais, vicomte de Fronsac, maire & capitaine de Bordeaux, chambellan de Charles VIII, premier maitre d'hôtel & chevalier d'honneur des reines Anne de Bretagne & Marie d'Angleterre. Il était facétieux si l'on en croit Brantôme: D'après lui, Louis XII ne recevait jamais à sa cour un prince étranger ou un ambassadeur sans l'envoyer faire la révérence à la reine Anne de Bretagne. La reine les entretenait bien, mais « quelquefois parmy fon parler françois, eftoit curieufe, pour rendre plus grande admiration de foy, d'y entremefler quelque mot eftranger qu'elle apprenoit de M. de Grignaux, fon cheualier d'honneur, qui eftoit vn fort gallant homme & qui auoit bien veu fon monde, & praticqué & fceu fort bien les langues eftrangeres & auec cela de fort bonne & puiffante compagnie, & qui rencontroit bien. Sur quoy vn iour la reyne luy ayant demandé quelques mots en efpaignol pour les dire à l'ambaffadeur d'Efpaigne, & luy ayant dit quelque petite falaudrie en riant, elle l'apprift auffy toft : & le lendemain, attendant l'ambaffadeur, M. de Grignaux en fit le conte au roy, qui le trouua bon, cognoiffant fon humeur gaye & plaifante; mais, pourtant, il alla trouuer la reyne & luy defcouurit le tout auec l'aduertiffement de fe garder de ne prononcer ces mots. Elle en fut en fi grande colere, quelque rifée qu'en fit le roy, qu'elle cuyda chaffer M. de Grignaux; & luy en fit la mine, fans le veoir pour quelques iours, mais M. de Grignaux luy en fit fes humbles excufes, difant ce qu'il en auoit faict n'eftoit que pour faire rire le roy & luy faire paffer le temps,

& qu'il n'euſt pas été ſi mal aduiſé de ne l'en aduertir ou le roy, comme il auoit faict, lorſque l'ambaſſadeur euſt voulu venir ; & ainſy, par la priere du roy, elle s'appaiſa. »

Ce seigneur de Grignols ou Grignaulx épousa Marguerite de la Tour, fille d'Anne de la Tour, vicomte de Turenne, & de Marie de Beaufort. C'était sans doute sa grand'-mère maternelle qui s'appelait Brenigue.

2—226. — *Brenigue, Brenigue.* — *Revigne, Revigne* (éd. de 1558).

3—226. — *Dont l'eſprit s'eſpriuoya.* — Les anciennes éditions portaient, à tort, *appriuoiſa.* — Esprivoyer veut dire aller dans la voie de l'esprit &, par conséquent, émanciper.

4—228. — *Le père de Rolandine feyt faire le chaſteau où il la tint ſi longtemps priſonnière.* — Voir dans ce même volume la Nouvelle vingt & uniesme, page 29.

Ce château est celui de Josselin, comme on peut le voir par la Nouvelle suivante. Il est situé à 12 kilomètres de Ploërmel, & construit au bord de l'Oust sur un roc escarpé. C'est maintenant un monument historique Ce fut Alain IX, vicomte de Rohan, comte de Porhoët, gendre de Jean IV de Bretagne, qui le construisit, par conséquent le grand-père & non le père de Rolandine. En nombre d'endroits, en effet, on lit encore sur les pierres du corps de logis les initiales A. V. (Alain vicomte). Les lucarnes sont décorées des armes mi-parties de Rohan & de Bretagne. Dans l'intérieur on rencontre toujours les initiales A. V. entrelacées. L'hermine de Bretagne se mêle aux macles de Rohan, & la devise *A Plus,* qui est celle de cette famille, fait le fond de presque tous les motifs d'ornément.

NOUVELLE QUARANTIESME.

1—229. — *Qui s'appeloyt le comte de Ioſſebelin.* — Jean II vicomte de Rohan, comte de Josselin. Il était, comme le duc de Bretagne François II, gendre du duc François Ier & oncle par alliance de la princesse Anne. Ce fut un des

compétiteurs à la couronne de Bretagne. Lorsque les États de Rennes assurèrent, en 1486, la couronne à Anne de Bretagne, fille de François II, le vicomte de Rohan s'éleva contre cet acte qui était une contradiction flagrante du testament de François Ier, qui excluait les filles du trône. Trois règnes avaient consacré cette exclusion & le vicomte réclama la couronne pour lui comme issu en droite ligne du premier roi conan Meriadec, alléguant le procès-verbal d'une assise d'Alain Fergent (1188) qui avait donné la préséance à ses aïeux comme descendants de Conan. Acte qui ne prouvait qu'une chose : la noblesse ancienne des Rohan, puisqu'ils étaient issus d'un conan & que *conan* signifie génériquement chef ou roi. Restait à savoir de quel conan. Ces titres étaient fort insuffisants pour disputer sérieusement, en 1485, la couronne de Bretagne aux enfants de Blois & de Montfort. Les réclamations du comte de Josselin ne furent pas écoutées.

2—229. — *Eust plusieurs seurs, dont les vnes furent mariées bien richement, les autres religieuses.* — Le vicomte de Rohan était fils d'Alain IX & de Marie de Lorraine, morte en 1455. Mais la première femme de son père, Marguerite, fille de Jean V, duc de Bretagne, lui avait laissé quatre enfants, dont trois filles : Jeanne, Marguerite & Catherine. Ce sont ces trois filles qui furent *richement* mariées. Quant aux *religieuses*, nous sommes en droit de supposer qu'elles étaient filles naturelles d'Alain, puisque l'unique sœur utérine qu'eut Jean II, nommée Catherine, mourut non pas religieuse, mais simplement *sans avoir été mariée*, comme le mentionne l'*Histoire généalogique de la maison de France*, par le P. Anselme.

3—233. — *De six fils qu'il auoit n'en demeura vn seul & moururent tous fort miserablement.* — L'histoire ne lui donne que deux fils. L'aîné, Jacques, mourut en 1527 ; le second, Claude, évêque de Cornouailles, en 1540. Ce qui prouverait que cette Nouvelle a été écrite postérieurement à cette date. Il avait deux filles, Anne ou *Rolandine* & Marie. Elles survécurent à leurs frères.

NOUVELLE QUARANTE ET UNIESME.

1—245. — *Pour traicter la paix.* — La paix dite *des Dames*, signée en juin 1529. Elle fut négociée par Louise de Savoie, Marguerite d'Autriche & la reine de Navarre. Par ce traité, Charles-Quint renonçait à revendiquer la province de Bourgogne, mais maintenait toutes les autres conditions du fameux traité de Madrid.

2—245. — *La plus belle de toutes les Flamandes.* — Françoise de Luxembourg, comtesse de Gavre, dame de Fiennes, femme du comte d'Egmont, chambellan de Charles-Quint, & mère de ce fameux comte d'Egmont qui fut mis à mort en 1568 par le duc d'Albe.

3—248. — *Mais son courroux ne la peult garder qu'elle ne rist bien fort veu la nouuelle de la penitence.* — *... qu'elle n'eust bien enuie de rire, vu la nouuelleté de la penitence* (7576 [2].)

4—249. — *Pour iouer au vif le mistère de la Natiuité.* — Au lieu de ce passage assez hardi, commençant par ces mots : *Il semble à vous oyr*, & dans lequel la reine de Navarre de permet des plaisanteries sur deux mystères de la religion catholique, on lit dans l'édition de 1559, qui diffère de l'édition de 1558, où il est dit que, le cordelier *se sentant si proche de ceste damoiselle*, on aurait pu s'étonner que *la chair ne lui donnast pas quelque coup d'esperon* : « Comment, dist Hircan, pensez-vous que les cordeliers ne soient pas hommes comme nous & excusables & principalement cestuy-là, se sentant seul de nuict auec vne belle fille? — Vraiement, dist Parlamente, s'il eust pensé à la Natiuité de Iesus Christ, qui estoit representée en ce iour-là, il n'eut pas eu la volunté si mechante. — Voire mais, dist Saffredent, vous ne dites pas qu'il tendoit à l'Incarnation, auant que de venir à la Natiuité. »

5—250. — *Vng doublet.* — Nom donné aux pierreries fausses, parce qu'on les obtenait à l'aide de verre ou de cristal taillé, doublé d'une matière colorée,

NOUVELLE QUARANTE-DEUXIESME.

Le sujet de cette Nouvelle doit être rapporté au règne de Louis XII, car il est de toute évidence que le jeune prince dont il est question n'est autre que François d'Angoulême, plus tard François Ier. L'on sait, en effet, que Louise de Savoie, après la mort de son mari, éleva ses enfants en Touraine.

1—251. — *En vne des meilleures villes de Touraine.* — Amboise, dont le château fut donné à Louise de Savoie par Louis XII afin qu'elle fût plus près de la cour, fixée à Blois. Louis XII pensait déjà à marier sa fille à François d'Angoulême.

2—252. — *Auecq sa seur.* — D'après ce qui précède il s'agit donc de la reine de Navarre elle-même.

3—261. — *Vng cabinet.* — Meuble assez semblable à celui que nous nommons aujourd'hui un secrétaire.

4—263. — *Et luy a fait ce ieune prince beaucoup de grands biens.* — Cette phrase manque dans le Ms. 7572 I.

NOUVELLE QUARANTE-TROISIESME.

Dans le deuxième discours de ses *Dames galantes,* Brantôme donne une analyse très détaillée de cette Nouvelle, & la termine ainsi :

« Mais, après auoir le tout descouuert, il ne deuoit rien dire. Mais quoy ! ce dira quelqu'vn, l'amitié & l'amour n'est point bien parfaicte, si on ne la declare & du cueur & de la bouche ; &, pour ce, ce gentil homme la lui vouloit faire bien entendre, mais il n'y gagna rien, car il y perdit tout. Aussi, qui eust congneu l'humeur de ce gentil homme, il

ſera pour excuſé ; car il n'eſtoit ſi froid ny diſcret pour iouer ce ieu & ſe maſquer d'vne telle diſcretion ; & à ce que i'ay ouy dire à ma mere, qui eſtoit à la Royne de Nauarre, & qui en ſçauoit quelques ſecrets de ſes *Nouuelles*, & qu'elle en eſtoit l'vne des deuiſantes, c'eſtoit feu mon oncle de La Chaſtaigneraye, qui eſtoit bruſq, prompt & vn peu volage. »

C'est ce même de La Chastaigneraye qui plus tard fut tué en duel par Jarnac.

1 — 268. — *Vne damoiſelle nommée Iambicque.* — Le Ms. 7576[2] la nomme *Camele;* toutes les éditions lui donnent le nom de *Camille.* Il est malheureux que Brantôme ne nous ait pas révélé son véritable nom.

2—269. — *Combien que le contraire eſtoyt en ſon cueur.* — *Combien qu'elle eſtoyt contraire à ſon cueur* (7572[1] & toutes les éditions.)

3—269. — *Et pour concluſion aduiſa qu'il valloyt mieulx.* — *Et print concluſion qu'il valoit mieux* (7576[2]).

4—271. — *Aller à la viande.* — Aller à table pour manger.

5—272. — *Que qui auroit vu le diable au viſaige l'on ne aymeroit iamais.* — *Que qui auroit vu le diable au viſaige ne l'aimeroit iamais* (7576[2]).

6—276. — *N'obliez que vous eſtes femme pour ſçauoir quelques gens eſtimez veritables diſans de leurs folyes.* — Cette phrase, fort obscure, manque dans les éditions. Nous estimons qu'elle signifie : N'oubliez pas que vous êtes une femme assez franche pour ne pas nous cacher les folies de votre sexe que vous tenez de gens véridiques.







TABLE

TROISIESME IOVRNÉE.

QVATRIESME IOVRNÉE.

NOVVELLE TRENTE ET VNIESME.

NOVVELLE TRENTE-DEVXIESME.

NOVVELLE TRENTE-TROISIESME.

NOVVELLE TRENTE-QVATRIESME.

NOVVELLE TRENTE-CINQVIESME.

NOVVELLE TRENTE-SIXIESME.

NOVVELLE TRENTE-SEPTIESME.

NOVVELLE TRENTE-HVICTIESME.

NOVVELLE TRENTE-NEVFVIESME.

NOVVELLE QVARANTIESME.

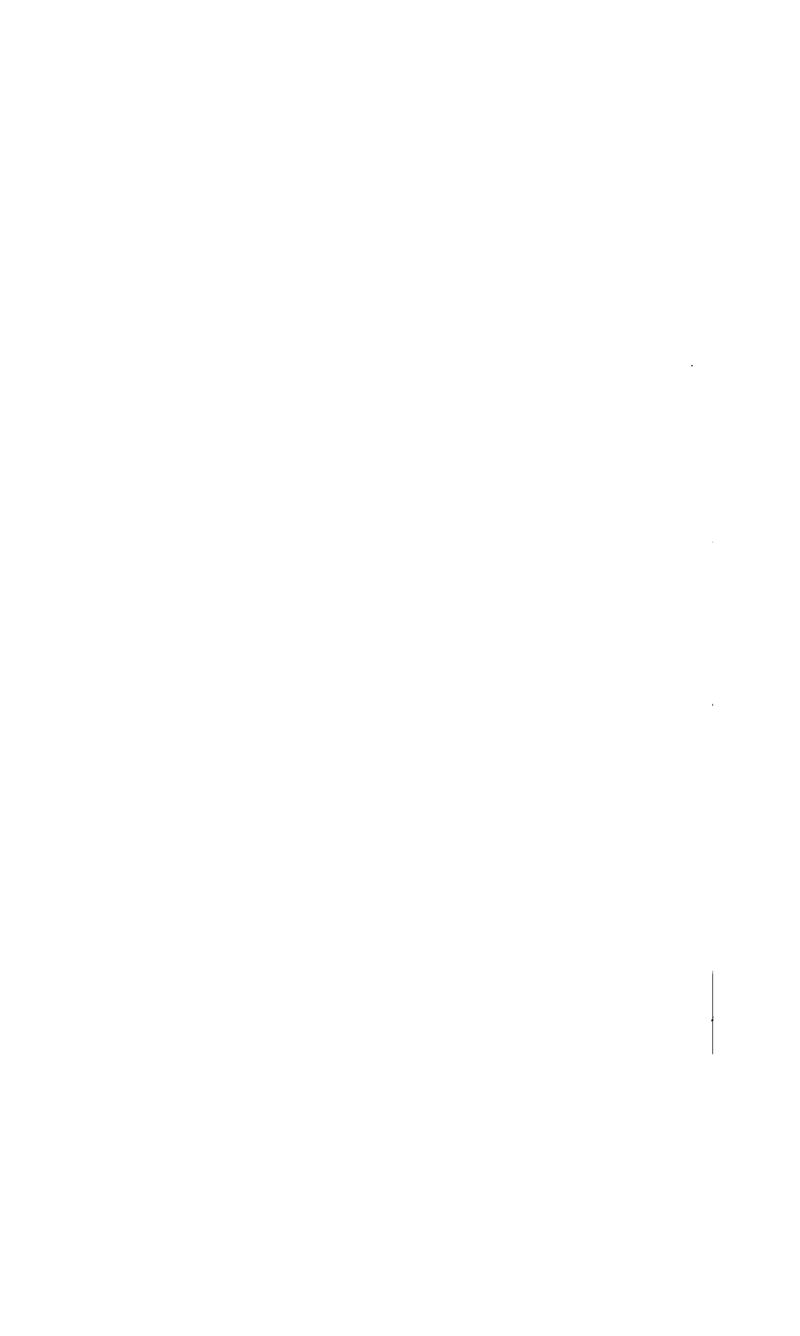
CINQUIESME IOVRNÉE.

NOVVELLE QVARANTE ET VNIESME.

NOVVELLE QVARANTE-DEVXIESME.



Paris. — Typ. CH. UNSINGER, rue du Bac, 83.




3 2044 018 797 23


WIDENER
SEP 1 0 1996
MAR 1 8 1997
CANCELLED

